OU 100 1 6c-6d

BPU Neuchâtel
1031007950

voir mis au fiches OU 100 1 Bc

1916 JANVIER-MARS N° 1

MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON
DE NEUCHATEL

FONDÉ EN 1864

NOUVELLE SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE



1916

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

SOMMAIRE :

PAGES

1. *A nos abonnés,* par Philippe Godet 5
2. *Henri-François Brandt, peint par Léopold Robert* (avec portrait), par Frédéric Baur-Borel 7
3. *Jacques-Louis de Pourtalès et sa famille* (avec portrait), par Philippe Godet 10
4. *Les montres Jaquet-Droz* (avec clichés), par C. Perregaux et F.-Louis Perrot 14
5. *Une société pour l'avancement des études dans la principauté de Neuchâtel et Valangin en 1815,* par Arthur Piaget 23
6. *Vitraux des comtes d'Arberg-Valangin et de Challant à la cathédrale de Berne* (avec planches), par Wolfgang-Frédéric de Mulinen 39
7. *L'assassinat de Melchior d'Arberg, 21 mai 1537,* par Paul Vuille 47

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

(Tous droits réservés.)

Le Musée neuchâtelois

paraît tous les deux mois, par livraisons de 48 pages avec planches.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

8 fr. par an, franco pour la Suisse. — Pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, 10 fr.

Abonnements par la poste, 10 cent. en sus.

☞ Exceptionnellement, en 1916, le *Musée neuchâtelois* ne paraîtra que tous les trois mois et le prix de l'abonnement est réduit à 5 francs pour la Suisse et 7 francs pour l'étranger.

On s'abonne à l'imprimerie **WOLFRATH & SPERLÉ**

Rue du Temple-Neuf, 1 NEUCHATEL Rue du Concert, 6

et dans tous les bureaux de poste suisses.

Pour tout ce qui concerne la rédaction du **Musée neuchâtelois,**
s'adresser à M. Arthur PIAGET, *archiviste d'Etat, au Château, Neuchâtel.*

MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON
DE NEUCHATEL

FONDÉ EN 1864

NOUVELLE SÉRIE



TROISIÈME ANNÉE

1916

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ
1, Rue du Temple-Neuf, 1.

(Tous droits réservés.)

A NOS ABONNÉS

Cette année, je ne sais plus bien que vous dire, tant les faits ont démenti ce que j'écrivais l'an dernier à cette même place.

Nous vous annoncions alors que la nécessité allait nous contraindre à réduire sensiblement l'illustration de notre revue. Et nous pressentions un notable déficit d'exploitation, par le fait de la diminution de notre prix d'abonnement. Nous entrions donc dans l'année 1915 avec plusieurs sujets d'inquiétude.

Grâce à la fidélité et à la générosité de nos amis, l'événement n'a point justifié nos craintes, et nous osons dire : « Hier nous répond de demain ».

Comment, en effet, pourrions-nous redouter encore le déficit, lorsque plusieurs de nos abonnés, au lieu de profiter de la réduction que nous avions cru devoir leur offrir, nous ont spontanément versé l'ancien prix d'abonnement ?

Et comment oserions-nous faire des économies sur l'illustration de nos quatre livraisons, quand nous voyons tomber dans notre escarcelle d'aimables dons anonymes, accompagnés du vœu formel que nous ne retranchions rien de ce qui fait le charme artistique et la valeur documentaire de notre revue !

Il ne nous reste, en vérité, qu'à nous résigner à notre bonheur. Il est d'une espèce assez rare. Tout le monde, gens et institutions, souffre de la guerre ; tous nous sommes préoccupés de faire des économies ; tous nous limitons nos dépenses de luxe, et cherchons même à réduire les dépenses inévitables... Seul, le *Musée neuchâtelois* se trouve exempt d'aussi cruels soucis !

Il le sera tant que ses abonnés le voudront bien. Et ils le voudront sans doute tant que nous réussirons à les intéresser. Aussi longtemps qu'ils seront sûrs, en feuilletant nos cahiers, d'y rencontrer de belles et instructives images, d'une exécution soignée; aussi longtemps que nos articles leur apporteront le fruit de recherches consciencieuses, conduites avec le souci de l'exactitude des faits et de l'impartialité des jugements; aussi longtemps qu'ils auront la certitude que notre unique préoccupation est de faire revivre le plus fidèlement possible le passé de notre pays, nos lecteurs nous feront confiance et soutiendront notre effort.

Puisqu'ils ont bien voulu nous donner des preuves réitérées de leur sympathie, que pourrions-nous craindre de l'avenir?

Au nom du Comité :

Philippe GODET, *président.*



HENRI-FRANÇOIS BRANDT, Médailleur
peint par Léopold Robert.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

HENRI-FRANÇOIS BRANDT, MÉDAILLEUR

PEINT PAR LÉOPOLD ROBERT

(AVEC PORTRAIT)

Le portrait de dimensions modestes (47/38), dont le *Musée neuchâtelois* offre aujourd'hui la reproduction à ses lecteurs, figure au nº 387 du *Catalogue du Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel*, avec la mention suivante : « Portrait de Henri-François Brandt, né à La Chaux-de-Fonds en 1789, mort en 1845, premier médailleur du roi de Prusse. Peint en 1814.»

Est-il certain que ce portrait ait été exécuté en 1814? C'est là un point qui manque de clarté. En effet, Henri-François Brandt remporta en 1813, à Paris, le grand prix de gravure en médailles qui lui ouvrit les portes de la Villa Médicis comme sujet français du prince Berthier. Il partit pour Rome tôt après et, en 1814, Maximilien de Meuron, qui étudiait alors dans la Ville éternelle, le signale à son ami Perrot comme « annonçant beaucoup de travail et de zèle ». En 1817, c'est-à-dire âgé de moins de 30 ans, Brandt se voit nommer premier médailleur de la monnaie royale à Berlin, poste auquel il se voua sans retard et qu'il occupa jusqu'à sa mort, ne faisant dès lors que de rares apparitions au pays, où ses amis le recevaient avec d'autant plus de joie que ses hautes relations avec la cour de Prusse n'avaient en rien altéré sa cordialité montagnarde.

Brandt quitta Rome en 1817. Léopold Robert n'y arriva qu'en 1818, non pas comme son aîné, en qualité de pensionnaire de l'Académie de France, mais comme un jeune talent auquel la vie n'apparaissait pas souriante, encore que le succès, sinon la gloire, commençât à distinguer son nom. Comment donc Léopold Robert, débutant à Rome en 1818, eût-il pu y faire le portrait de son compatriote et ami qui l'avait quittée l'année précédente?

Mais, si cette toile n'a pu être exécutée à Rome, rien n'empêche qu'elle l'ait été à Paris, à la fin de 1813, au moment du départ de Brandt pour Rome; les vues du Vatican et de la Villa Médicis, silhouettées dans le fond, seraient alors une allusion à cet événement. On a, il est vrai,

invoqué à l'appui de 1814 comme date d'exécution du portrait, la visite à La Chaux-de-Fonds d'Henri-François Brandt, de mars en mai de la même année. Cette opinion n'est pas soutenable, si l'on songe qu'à ce moment Léopold Robert était à Paris l'élève assidu de David et même en loge[1], en vue du grand concours de peinture de l'Institut de France, dont il devait sortir lauréat. Il est donc rationnel d'admettre que cette belle page de jeunesse de l'artiste neuchâtelois a vu le jour à Paris, au déclin de 1813, alors que Brandt et Léopold Robert étaient compagnons de travail dans la grande ville. Et le silence gardé à son sujet par Léopold Robert dans sa correspondance augmente encore l'attrait un peu mystérieux de cette œuvre si bien reproduite ici-même par M. Alfred Ditisheim à Bâle. Oeuvre belle en vérité, toile au fond largement brossé, à la tonalité agréable, empreinte d'un art déjà bien personnel, c'est-à-dire dénué de l'enthousiasme dont s'inspirent les maîtres italiens si vénérés alors.

On a dit de Léopold Robert qu'il «glaçait» sur la toile l'expression des physionomies qui l'intéressaient. Appliqué au portrait de Brandt le jugement, sans doute, est exagéré, mais cependant les lignes en sont mathématiques et l'expression sérieuse; le regard net et franc semble refléter la profondeur des grandes «joux» du pays natal. Le col montant, avec la grande cravate blanche en usage alors, ne sont pas faits pour égayer ce portrait d'adolescent, offrant déjà de si notables qualités de largeur et de caractère.

En 1872, dans *La Suisse illustrée*[2], Bachelin avait reproduit le Brandt de Léopold Robert. L'initiative est à retenir, ne fût-ce que pour permettre de juger des progrès accomplis dès lors par les procédés de vulgarisation artistique.

Tel qu'il nous apparaît, le portrait de Brandt marque une date intéressante de l'activité du peintre des Moissonneurs. Si le talent de l'auteur est loin encore d'y atteindre la maîtrise, si le modelé délicat du visage trahit encore quelque naïveté, le fini du travail et sa belle ordonnance donnent une valeur documentaire à ce gage d'une amitié sérieuse, constante et délicate. Le portrait de Léopold Robert dont nous nous occupons, n'évoque que de loin le Brandt de Wilhelm Gertner figurant en tête du beau travail de W. Wavre sur Henri-François Brandt, paru dans le *Musée neuchâtelois*[3]. Mais, pas plus que celui de Gertner, le

[1] *Léopold Robert, d'après sa correspondance inédite,* par Charles CLÉMENT, Paris 1875, pp. 29 et suiv.

[2] 1872, t. I, p. 106.

[3] Juillet-août 1901, p. 177.

Brandt de Léopold Robert n'est celui de la légende .. de cette légende qui voit en lui « l'homme aux étranges façons », qu'on dirait se jouer avec une puérile affectation des instruments de son art. Tandis que les autres graveurs étaient à la peine, penchés sur leur étau, la tradition le montrait, lui Brandt, s'en allant par les chemins, fouaillant sa gravure, tenant en main son coin d'acier, comme on tiendrait un cahier de croquis[1]. Ce qu'en revanche le beau portrait du Musée de Neuchâtel nous fait pressentir, c'est l'artiste consciencieux, épris de la discipline académique en honneur au début du XIX^me^ siècle. D'ailleurs n'eût-ce pas été trop demander au médailleur officiel de Berlin que de se mettre en conflit avec l'opinion publique, en vue de réagir contre une froideur artistique que lui-même, assurément, ne redoutait pas au même degré que nous, qui la voyons aujourd'hui se dégager partout de son œuvre considérable?

La puissance de travail de Brandt, mise au service d'une grande probité artistique et d'une lumineuse netteté de conception, se manifesta dès le début de sa carrière, puisque, à Rome déjà, à côté des études et du temps voué à la contemplation des merveilles de l'antiquité latine, il trouva moyen d'exécuter six médailles dont plusieurs remarquables. Celle, entre autres, dite de la restitution des légations du Saint-Père, dont Pie VII fut satisfait au point d'en faire distribuer deux mille exemplaires au peuple de Rome.

L'œuvre de Brandt fut considérable, avons-nous dit. En effet, sans parler d'autres travaux de plus grande importance, le volume[2] que la piété filiale de M^lle^ Hildegard Lehnert a consacré à la mémoire de son grand-père, relève plus de cent numéros et la liste des médailles dues à l'inspiration de Brandt n'y est pas épuisée encore. Monuments d'art auxquels la critique la plus avisée ne saurait reprocher autre chose que le caractère de froideur et de sécheresse inhérent à la culture artistique de l'Empire.

Brandt fut un ouvrier d'art dont l'exemple restera précieux à tous ceux que tente le succès par la droiture professionnelle et la persévérance.

Frédéric BAUR-BOREL.

[1] BACHELIN, *Art et artistes neuchâtelois*, 1880.

[2] *Henri-François Brandt. Leben und Werke.* Bearbeitet und herausgegeben von seiner Enkelin Hildegard LEHNERT. Berlin, 1897.

JACQUES-LOUIS DE POURTALÈS

ET SA FAMILLE

(AVEC PORTRAIT)

Le joli tableau que le lecteur a sous les yeux doit dater de 1782 environ, à en juger par l'âge probable des enfants qui y figurent. Son auteur ne l'a malheureusement ni daté ni signé. Cette peinture appartient actuellement à l'hoirie de M. Hermann de Pourtalès, et c'est à la munificence d'un fidèle ami du *Musée neuchâtelois*, M. Auguste de Pourtalès, que nous devons de pouvoir la reproduire, d'après une excellente photographie de Boissonnas, à Genève.

Qu'on nous permette de passer en revue les personnages qui forment ce groupe, et qui paraissent avoir posé dans un des salons de la maison Pourtalès, faubourg de l'Hôpital 8 (Banque Pury actuelle).

A gauche, très naturel d'attitude, assis dans un fauteuil Louis XVI, la main gauche reposant sur une table, voici Jacques-Louis de Pourtalès (1722-1814). C'est le grand négociant et banquier que son génie pour les affaires avait rendu célèbre dans toute l'Europe et qu'on surnommait le « roi des négociants ».

Sa vie se partageait entre les divers pays où il avait des comptoirs. C'est ainsi qu'il passait une partie de son temps à Londres, où il accueillait avec cordialité les Neuchâtelois qui y séjournaient. Une anecdote nous apprend que ce travailleur infatigable mettait volontiers à l'épreuve les jeunes gens qu'il recevait :

« Le grand Pourtalès, lorsqu'il est à Londres, invite souvent ses compatriotes à prendre le thé chez lui, et il les met à écrire, à copier des comptes, sous prétexte qu'il fait encore trop chaud pour la promenade. Un jour, il invita un M. Peter et quelques autres, il les mit à l'ouvrage comme à l'ordinaire. La nuit vint; M. Peter se plaignit qu'on n'y voyait plus et le pria de faire apporter des lumières: « Mais, dit M. de Pourtalès, » si vous approchiez un peu de la fenêtre, vous pourriez écrire encore » un quart d'heure. »[1]

[1] Cette anecdote est racontée par M. de Charrière dans une lettre à sa femme; il dit la tenir de Jaquet-Droz, le fameux mécanicien. (Voir *Mme de Charrière et ses amis*, I, p. 246.)



JACQUES-LOUIS DE POURTALÈS

et sa famille

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

Cet homme, si économe de son temps et de celui d'autrui, savait dépenser largement son argent. Il fut le philanthrope généreux à qui notre ville doit l'hôpital qui porte son nom ; elle doit aussi à ses comptoirs une large part de sa prospérité et plusieurs des fortunes qui contribuèrent à son développement. Jacques-Louis avait vite fait de discerner, parmi les jeunes gens qu'il occupait, ceux qui étaient intelligents et travailleurs ; il se plaisait à les pousser et se réjouissait de les voir réussir.

Il avait épousé en 1769 Rose-Augustine De Luze, que nous voyons assise à droite. Elle était fille d'un des magistrats les plus populaires du pays, le Banneret De Luze, et de cette dame De Luze née Varney, que Rousseau appelait la « reine des femmes », qu'il vint voir souvent au Bied et à qui il a adressé plusieurs lettres.

Née en 1752, Rose-Augustine avait dix-sept ans quand elle devint la femme du Grand Pourtalès, qui en avait quarante-sept. Elle devait avoir de l'intelligence naturelle, si nous en croyons ce jugement d'une dame neuchâteloise, que rapporte, non sans pouffer de rire, Mme de Charrière :

« Mlle Charlotte Meuron, parlant l'autre jour de Mme Pourtalès, encore Mlle De Luze, disait *qu'elle aurait pu donner une fille qui aurait eu de l'ouverture.* J'ai appris la phrase par cœur... »[1]

Mme de Pourtalès-De Luze fut une maîtresse de maison accomplie, dont on vantait la grâce et le charme ; les fêtes qu'elle donnait dans son bel hôtel de Neuchâtel et dans sa maison de campagne près d'Areuse rivalisaient d'éclat avec celles de Mme Du Peyrou. Un Hollandais séjournant à Neuchâtel en 1780 — c'est à dire à peu près au moment où nous reporte notre portrait de famille — décrit ainsi Mme de Pourtalès :

« C'est une jeune femme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, qui est très jolie, et qui a un mari de soixante ans, qui n'est presque jamais avec elle, à cause que c'est peut-être un des plus grands négociants de l'Europe. On dit qu'ils n'ont pour tout bien que trois à quatre millions argent d'Hollande. »[2]

Mme de Pourtalès mourut en février 1791, après une longue et cruelle maladie. Elle n'avait que quarante ans. On comprend qu'elle ait eu peine à se détacher d'une vie que son opulente situation faisait heureuse et brillante. Dans une lettre à Benjamin Constant, Mme de Charrière parle ainsi de la mort prématurée de cette femme charmante, enfant gâtée de la fortune[3] :

[1] *Op. cit.*, I, p. 198.
[2] *Op. cit.*, I, p. 231.
[3] *Op. cit.*, I, pp. 447-448.

« Mme de Pourtalès ne souffre plus. Quelques semaines avant sa mort, elle a compris que la mort était inévitable. Son despotisme et son impatience ont fini aussitôt, et hors quelques instants de douleur tantôt vive et tenant du désespoir, tantôt plus sourde et s'exhalant en larmes, elle s'est montrée résignée et courageuse... On n'a parlé que de cette femme pendant sa maladie... Avec peu d'esprit et une beauté médiocre, mais beaucoup de grâces et de talents, et une grande fortune dont elle ne disposait qu'à la dérobée, elle a occupé le public et sa société intime pendant vingt ans et plus. Elle était si aimable avec les étrangers, avec les survenants, que ceux de sa maison qu'elle venait de brusquer en étaient subjugués eux-mêmes. »

C'est encore le spirituel auteur des *Lettres neuchâteloises* qui nous raconte le mariage de Louis de Pourtalès (1773-1848), le fils ainé de Jacques-Louis, que nous voyons assis sur un tabouret, au centre du groupe. C'était le plus brillant parti de Neuchâtel : il épousa en 1795 Mlle Sophie de Guy d'Audanger (1777-1854), qui était loin d'être riche. Mme de Charrière écrit à ce propos à son ami Chambrier d'Oleyres :

« M. Louis de Pourtalès est sur le point d'épouser une jolie jeune fille fort modeste et fort simple de mœurs et d'habitudes, et qui, avec cela, a reçu plus d'instruction qu'une autre. Elle est à demi anglaise, elle a l'air anglais et parle anglais; elle sait l'italien, elle a appris le latin. Je trouve sa personne et sa manière fort agréables. Ce Louis Pourtalès *était l'objet des vœux des filles de Minos*. Mon Dieu, que dis-je! Minos n'avait que deux filles, et tout Neuchâtel aspirait à Louis Pourtalès. Je ne sais s'il vaut Thésée et Hippolyte, mais il est franc, simple, gai; il a de l'originalité, ainsi que sa prétendue. C'est beaucoup que d'être comme il est quand on est aussi riche. »[1]

Dans une autre lettre, elle décrit l'effet produit à Neuchâtel par l'annonce de ces fiançailles :

« Ceux qui n'en sont pas très fâchés en sont fort aises. Il y a dans ce choix de quoi contenter l'aristocratie et la démocratie, car il redonne de l'opulence et du relief à une famille tombée qui est la plus ancienne du pays. Mais les petites demoiselles plus à la mode, plus fringantes et moins obscurément élevées que Mlle Guy, enragent de tout leur cœur, et toute la brillante jeunesse de Neuchâtel enrage plus ou moins, parce que ce mariage ne promet pas tous les soupers, tous les bals, toutes les parties de campagne que la fortune de M. Pourtalès pouvait payer s'il

[1] *Op. cit.*, II, p. 212.

en eût livré l'usage à une femme vraiment du monde... Ce mariage n'est pas trivial, et par cela même il m'est agréable.»

Louis de Pourtalès joua un rôle politique et militaire de quelque importance : il fut président du Conseil d'Etat et colonel-inspecteur général de l'artillerie de la Confédération.

Debout à côté de lui, est son frère James-Alexandre (1776-1855), plus tard seigneur de Gorgier et chambellan du roi de Prusse. Doué d'un goût éclairé pour les beaux-arts, il forma dans son hôtel de Paris, où il résidait habituellement, une galerie de peinture qui fut célèbre. Il avait épousé en 1809 Anne-Henriette de Palézieux-Falconnet (1792-1836).

Le troisième fils, qu'on voit appuyé contre sa mère et lui présentant un oiseau, est Jules-Henri-Charles-Frédéric de Pourtalès (1779-1861), propriétaire des châteaux de Greng et d'Oberhofen. Il fut tour à tour, au gré des vissicitudes de notre pays, lieutenant au Régiment prussien des gendarmes, puis capitaine au service de France, officier d'ordonnance du prince de Neuchâtel Alexandre Berthier, écuyer de l'impératrice Joséphine, colonel-inspecteur des troupes de la Principauté de Neuchâtel et Valangin, chambellan, grand-maître des cérémonies et conseiller intime prussien. Il avait été créé comte de l'Empire français en 1810; il fut fait comte prussien, avec ses deux frères aînés, en 1814. En 1811, il épousa Marie-Louise-Elisabeth de Castellane-Norante (1793-1881).

Ce cadet du Grand Pourtalès avait hérité plus spécialement du charme de sa mère; son hospitalité, sa générosité étaient proverbiales. Mais il convient surtout de rappeler qu'il fut un officier brillant, plein de bravoure, et qu'il accomplit le 10 mai 1809, au moment de l'attaque de Vienne par les Français, un haut-fait qui se trouve consigné dans le Bulletin de la Grande Armée. Il passa le Danube à la nage, sous le feu de l'ennemi, pour porter un message qui devait rétablir les communications entre les îles et les deux rives, puis réussit à rentrer sain et sauf au quartier-général. L'Empereur le décora, nu, sur le rivage.

Cet épisode héroïque ravissait notre ami Auguste Bachelin.

Philippe Godet.

LES MONTRES JAQUET-DROZ

(AVEC CLICHÉS)

Jaquet-Droz le père a-t-il fait des montres? C'est probable, car, au XVIII^me^ siècle, le pendulier fut aussi horloger en petit volume; pourtant, on n'en connaît pas qui portent sa signature. Le génie inventif de cet homme s'appliqua, avant tout, au mécanisme des pendules et des automates.



MONTRE JAQUET-DROZ, A SECOUSSES.
Collection Favre-Brandt.

Son fils, Henry-Louis, entouré de collaborateurs choisis, construisit la montre en nombreux exemplaires. Il trouva, par son installation à Genève, le milieu artistique qui lui permit de donner à son œuvre ce développement si remarquable.

Un maître horloger nous disait dernièrement : « C'est pour moi une jouissance intense quand je puis ouvrir et démonter une montre Jaquet-Droz. De cet examen, je sors toujours émerveillé par l'imprévu et l'ingéniosité de la construction et tous ces mécanismes ont un air de famille que l'on reconnaît. »

Entendons-nous bien, toutes les pièces signées Jaquet-Droz ne furent pas faites et décorées par lui. Il était le maître qui guidait le travail de ses ouvriers et faisait choix de l'ornementation de chacune des montres, autant d'œuvres d'art. Par contrat, nous le savons, il s'engageait à se rendre fréquemment à Londres pour y finir les travaux exécutés par son personnel. Ces circonstances expliquent pourquoi les montres et bijoux

faits par certains collaborateurs, après la disparition du maître, ressemblent, à s'y méprendre, aux travaux qui portent la marque célèbre.

Il faut dire que toutes les montres vendues par Henry-Louis Jaquet-Droz, par les sociétés Jaquet-Droz & Leschot, Jaquet-Droz & Maillardet, sont signées. L'inscription, toujours en caractères élégants, se trouve sur le mouvement, jamais sur le cadran qui est simple et de bon goût.

Bijou d'une tenue parfaite, la montre Jaquet-Droz est souvent enfermée dans une forte boîte d'or, aux riches ciselures. Ou bien une guirlande de perles et de rubis entoure le cadran; la carrure ciselée porte des motifs variés et les ors rouge, blanc, vert y marient leurs couleurs. Le fond de la boîte est fréquemment recouvert d'émaux translucides d'un effet charmant.

La montre Jaquet-Droz se cache aussi dans la *tabatière*, destinée aux cadeaux princiers, enrichie de brillants, de peinture sur émail. Elle orne le vase à parfum, la boîte à mouches et le nécessaire de toilette de la grande dame. — A la fin du XVIII^me^ siècle, on le sait, le bijou de grand prix était fort recherché. Les rares montres Jaquet-Droz, ordinairement de style Louis XVI, qui figurent maintenant dans les collections, sont parmi les plus belles de ce temps-là. Grâce à l'obligeance d'amateurs bienveillants, propriétaires de ces merveilles, nous pouvons en présenter au lecteur de belles reproductions.

Durant la période de 1783 à 1787, la production globale de Jaquet-Droz fut absorbée par l'Orient, surtout par la Chine. Tous ces objets, même les plus chers, s'y expédiaient et s'y vendaient par paires, condition que les acheteurs chinois acceptaient.

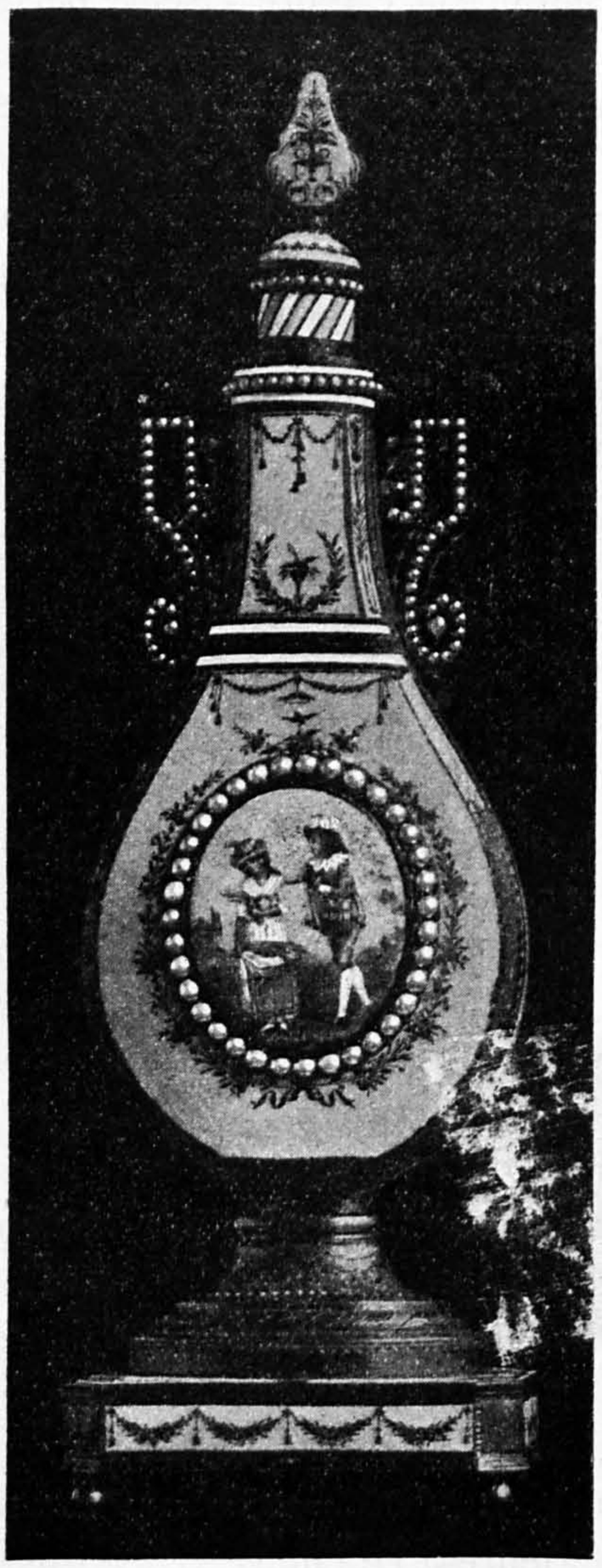
Les envois se faisaient ordinairement par Audibert, agent de transports et d'assurance à Calais. Ils parvenaient à Cox & fils à Londres qui les réexpédiaient à Cox Beale, ainsi qu'à Félix Laurent, un ancien ouvrier de la maison, à Canton (Chine).

Voyons maintenant les résultats curieux donnés par le dépouillement des livres Jaquet-Droz. Le métier d'horloger n'était pas brisé, comme aujourd'hui, en de nombreuses parties; la production était bien moins intense. Le nombre des montres construites par Jaquet-Droz et ses aides ne peut être donné avec certitude. Les numéros qui figurent dans les livres comptables ne peuvent nous fixer, car ils sont peut-être aussi ceux des fournisseurs. En tous cas, nous n'en avons rencontré aucun atteignant 15,000; la production est donc restée inférieure à ce chiffre.

Les ateliers de la maison, à Genève et à Londres, étaient peuplés d'ouvriers d'élite, d'artistes au goût sûr. Jaquet-Droz s'était aussi assuré,

en qualité de collaborateurs et de fournisseurs, des fabricants de haute valeur; ainsi Colladon, Roux & Dassier à Genève, Houriet, Courvoisier père et fils au Locle.

Voici les pièces fournies par Le Locle de 1783 à 1785: Une série de *montres émaillées et guillochées*, valant 16 louis pièce, soit 768 livres de France la paire; puis d'autres, à émail rouge, livrées au même prix. — Les Colladon, Roux & Dassier, à Genève, fournirent de 1783 à 1785 une centaine de pièces, la plupart très riches, ainsi:



Vase a parfum Jaquet-Droz, avec montre et oiseau.
Collection Frænkel.

Deux grandes *montres perpétuelles*, garnies perles et émeraudes, émail, lapis-lazulis et or de couleur, à secret, à 545 livres de France la pièce (nos 11,177 et 11,178). Il n'est pas superflu d'indiquer les numéros que l'on rencontre, car cela peut aider à identifier les pièces qui sont soumises aux collectionneurs. Nous ne savons ce que voulait dire cette désignation « montres perpétuelles ».

Deux *montres à double fond*, quatre cadrans, balancier à centre garni de roses, boîte or de couleur, peinte à sujet, 651 livres de France (nos 12,110 et 12,111).

Deux grandes *montres à l'anglaise*, à secondes, à double fond, à calottes d'or, émail bleu et vermicelle, perles et rubis (nos 14,839 et 14,840), à 540 livres de France pièce.

Deux *flacons* (nos 3649 et 3650) or émaillé en rouge, avec ruban et or de couleur, à carillon et montre, le balancier garni de diamants, et boîte à mouches à 1125 livres de France pièce.

La correspondance de Leschot fait connaître que ces flacons étaient grands et traités dans le goût oriental.

La collection de montres anciennes de feu M. Frænkel à Francfort s/M. est l'une des plus réputées en Allemagne ; elle est maintenant la propriété de M. le Dr Ansbacher à Francfort s/M. Ce rare ensemble possède un *flacon* à parfums, avec montre, signé « Jaquet-Droz & Leschot London », bijou qui a une hauteur de 20 cm. environ. Il est d'or massif avec émaux cloisonnés ; il garde dans une cachette un oiseau qui siffle plusieurs airs. Nous devons à M. Grosjean, à Paris, la communication obligeante du cliché de cette pièce remarquable.

Deux *tabatières* à carillon et montre, balancier et coq en diamants, émaillées pensées avec mosaïque, en or, à beaux portraits, à 1950 livres de France pièce.

1790. *Deux temples* en or, vendus en Chine 33,416 livres de France, — presque autant que les automates et la grotte ensemble.

Arrêtons maintenant cette énumération, car en voilà déjà assez pour faire rêver chacun. Passons aux pièces que nous avons vues et qui figurent dans diverses collections.

Voici tout d'abord une montre que Jaquet-Droz fils eut probablement en mains peu avant sa mort. Elle est signée et porte comme date 1790. Le fond est d'émail irisé, des perles et des rubis ornent le tour du cadran. Cette pièce figurait parmi les montres que M. C. Marfels exposa au canton de Neuchâtel, en 1906, et qu'il a, dit-on, vendues dès lors à feu Pierpont Morgan.

Nous en arrivons à présent à parler des collections Loup à Tientsin (Chine) et Favre-Brandt, à Yokohama (Japon).

Nous le savons, la Chine avait absorbé de très nombreux bijoux Jaquet-Droz. Certains d'entre eux revirent le jour lors du pillage du Palais d'Eté, à Pékin, en 1860.

Des actes du vandalisme le plus odieux furent commis alors par les troupes européennes. Dans son « Journal d'un interprète en Chine », le comte d'Hérisson signale l'énorme quantité de pendules, boîtes à musique, automates et oiseaux chantants qui ont été vilipendés par les soldats anglo-français. D'Hérisson termine sa note à ce sujet en disant : « ... En voyant, à notre départ, jeter dans les ornières, pour les combler et faire passer les roues des canons



MONTRE JAQUET-DROZ
SE REMONTANT PAR LE POUSSOIR.
CARRURE RICHE.
Collection Favre-Brandt.

et des voitures, des cartels, des pendules adorables, des chefs-d'œuvre d'horlogerie, des ivoires sculptés... » Il est probable que certaines œuvres des Jaquet-Droz ont fini ainsi, écrasées par le brutal heurtement des roues de fourgon. Et nous sentons l'indignation monter en nous à la pensée des agissements détestables dont les sauvages d'Europe se sont rendus coupables, dans ce vieux pays de lettrés et de collectionneurs.

D'Hérisson est indulgent pour le pillage des biens de l'ennemi, en temps de guerre, mais il déplore amèrement la destruction des richesses artistiques. Il explique en ces termes les scènes révoltantes de Pékin : « On était à un de ces moments de la vie militaire qu'on pourrait appeler psychologiques, comme devait le dire plus tard M. de Bismarck, parce que la *réglementation artificielle*, qui sert de lien aussi bien aux nations qu'aux armées, disparait pour laisser dans sa nudité et dans l'épanouissement de ses libres instincts la nature humaine. » Autrement dit, ce fut un accès de fièvre chaude.

Un demi-siècle a passé et nous avons assisté, en 1914, plus près de nous, à des scènes de dévastation plus colossales et exécrables. Et c'est cette *réglementation artificielle* du même, préparée de longue main, qui les a produites, à froid !

Parmi les objets pillés au Palais d'Eté, il en est qui voyagèrent à travers la Chine et qui réapparaissent à présent. D'autres s'en allèrent à Nagasaki, le port voisin japonais. Il faut dire que les Japonais des hautes classes furent collectionneurs de tout temps; ils ne négligèrent probablement pas cette occasion-là. En 1868, après la chute du régime féodal au Japon, les daïmios furent privés du droit de prélever les impôts dans leurs provinces. Les chefs militaires qu'ils entretenaient virent aussi l'abondance quitter le logis. On se mit à vendre des objets précieux qui passèrent en diverses mains et finirent par devenir la propriété d'Européens.

C'est ainsi que se formèrent, pour ne citer que celles-ci, deux collections : l'une, récente, appartient à M. G. Loup, à Tientsin; l'autre, ancienne déjà, est la propriété de la famille Favre-Brandt, à Yokohama. Il est fort heureux que ces belles pièces, tant en Chine qu'au Japon, soient tombées dans les mains de négociants neuchâtelois; sans cela on ne les aurait pas revues au pays.

Nous avons visité longuement la collection G. Loup, exposée publiquement au musée de Genève, en décembre 1914, au profit d'une œuvre charitable. Il y a là des pendules et des montres achetées et recueillies patiemment durant de longues années en Chine. Les montres forment un ensemble qui est d'une richesse extraordinaire. C'est une rutilance de

rubis, un éclat laiteux de perles, une symphonie de couleurs des émaux. Est-ce une collection comme celles de M. Olivier à Paris et de M. Marfels à Berlin, donnant, par des pièces de choix, l'histoire de la montre, de son origine à nos jours? Non, les pièces exposées à Genève nous montrent ce qui fit l'industrie de haut luxe durant les années 1780 à 1825. Ces montres, au nombre d'une centaine, sont en majorité d'origine anglaise, mais il y en a beaucoup aussi qui sont genevoises.

Le décor, somptueux, est en parfait état; nous ignorons naturellement si la restauration y a joué un rôle. Certains émaux s'approchent de la perfection. Par contre, plusieurs mécanismes paraissent avoir souffert et passé par les mains des rhabilleurs.

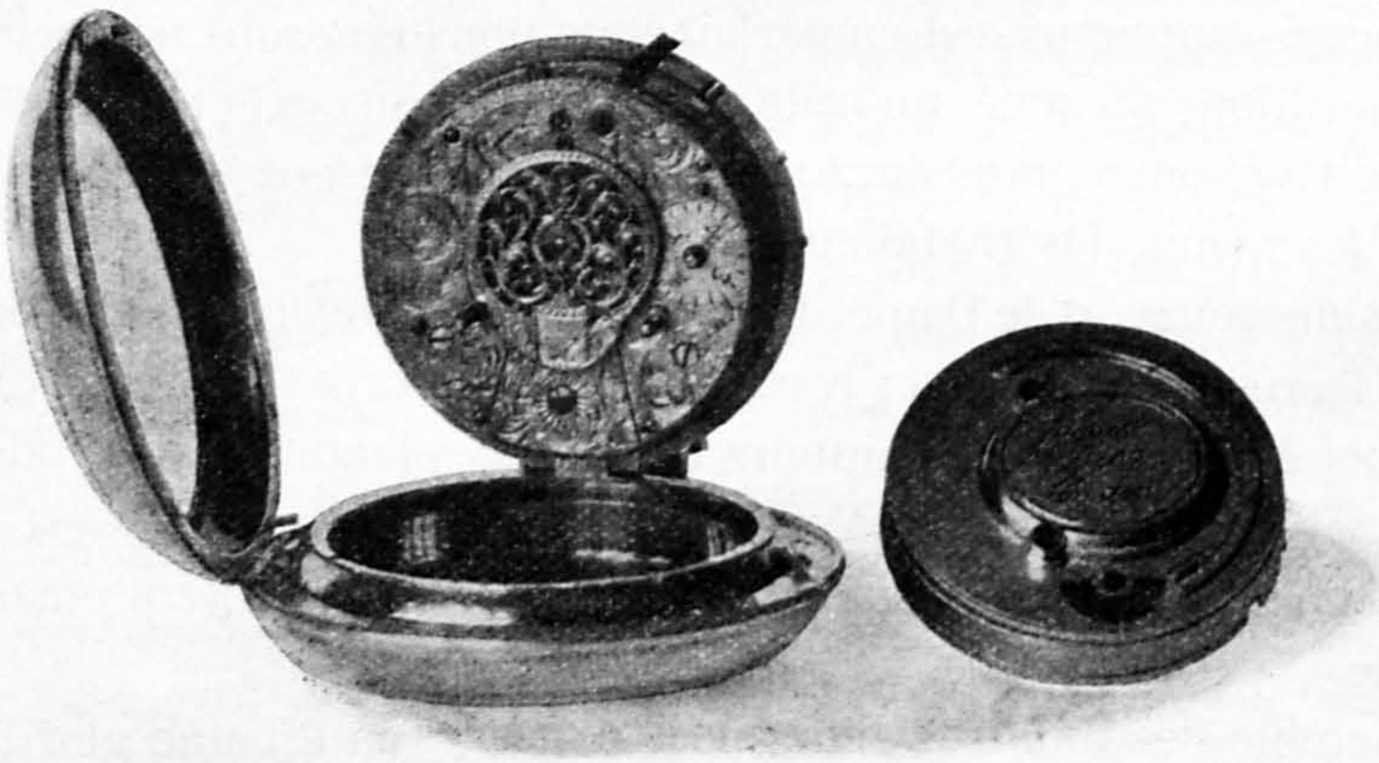
Les noms genevois de Daniel Piguet, Piguet & Meylan, Terrot & Fazy, Veigneur frères s'y trouvent; certains d'entre eux s'y répètent. Nous y rencontrons Auzière, un des auteurs de la transplantation des industries genevoise et neuchâteloise à Versailles et à Besançon; il y est représenté par une belle petite montre Louis XVI, or couvert d'émail bleu translucide.

L'ensemble des montres genevoises exposées là est une glorification de la Genève artistique, à la fin du XVIII^me^ siècle. Ce serait un heureux événement si le musée de cette ville pouvait en faire l'acquisition.

Arrivons aux horlogers qui nous sont chers: Jaquet-Droz, Jaquet-Droz et Leschot London. Signalons les pièces portant insculpé le nom de la maison célèbre. — On attribue à H.-L. Jaquet-Droz d'autres montres de cette collection qui sont sans signature. Avançons ici à pas prudents. Certes, celui qui a vu fréquemment les constructions ingénieuses de Jaquet-Droz peut les reconnaître, avec quelque sûreté, sans signature. Mais il ne faut pas oublier que Jaquet-Droz et ses associés, Maillardet et Leschot, avaient formé d'excellents ouvriers qui travaillèrent plus tard aussi pour leur compte. Du reste, plusieurs maisons anglaises faisaient des ouvrages qui ressemblaient à ceux des Jaquet-Droz.

Signalons avant tout des *montres à secousses*, garde-temps anciens qui se remontent à la marche. Au milieu du mouvement se trouve une pièce lourde et de forme elliptique, montée sur une petite tige et pouvant osciller autour d'un axe, dans le plan du mouvement. Cette masse allongée, avec sa tige, représente assez bien une feuille de saule avec son pétiole. Quand la montre est en poche, à chaque pas, la pièce décrite se soulève, et, en retombant, produit le remontage. Cette construction eut sa vogue autrefois; elle est sensiblement celle qu'on utilise encore aujourd'hui dans le podomètre.

Toutes les montres Jaquet-Droz que nous allons énumérer maintenant ont une carrure ciselée; les ors sont de couleurs diverses. Le cadran est généralement entouré de perles et de rubis. Si la montre est à répétition ou à carillon, elle a un double fond ou un boîtier intérieur repercé et orné. Le fond est toujours couvert d'un émail peint ou translucide; les sujets sont d'une belle époque de Genève.



Montre Jaquet-Droz, a répétition.
Réduction : ½.
Collection Favre-Brandt.

Montre à secousses, dessin bergerie, signée Jaquet-Droz.

Montre à secousses, sonnerie à quarts, signée Jaquet-Droz.

Montre à répétition, carillon, Jaquet-Droz London.

Nous savons la date à laquelle Jaquet-Droz fonda sa maison de Londres; ces pièces furent donc faites de 1780 à 1790, ce qui correspond au décor du temps.

Mais voici qui concorde moins bien :

Montre Louis XV, répétition avec carillon, peinture représentant des jets d'eau; date indiquée sur l'étiquette : 1750.

Montre, riche décor de perles et de rubis, même date.

Montre Louis XV, remontage par le pendant (pumping keyless), également même date.

Or, H.-L. Jaquet-Droz naquit en 1752; le désaccord est manifeste.

Citons encore :

Montre avec carillon sonnant au passage de l'heure, signée Jaquet-Droz London.

Montre Louis XVI, répétition et carillon, émail bleu de roi, translucide, sur or gravé, Jaquet-Droz London.

La collection Favre-Brandt, de Yokohama, actuellement au Locle, possède quatre montres Jaquet-Droz. Présentons-les ; elles sont fort belles et très bien conservées. Leur examen nous conduira à des constatations inattendues.

D'abord, voici *une montre à secousses*, toute pareille à celle de la collection Loup. Ensemble, elles formèrent une paire ou figurèrent dans une série de paires. La boîte porte l'inscription : IIRI, 14,891, puis les chevrons du contrôle neuchâtelois. La carrure est ornée de fleurs ciselées, ors de diverses couleurs. Chose curieuse, le fond primitif a été enlevé ; il porte maintenant une gravure qui n'est pas du temps et représente une pagode chinoise.

Puis une lourde boîte d'or renferme *une montre à répétition* dont la platine et le coq sont richement ciselés.

Encore *une jolie pièce, plate de fond,* bombée de glace ; un agréable décor d'ors en couleurs, fleurs et ruban à entrelacs. Le mouvement est recouvert d'un cache-poussière. Le remontage, comme pour la pièce suivante, se fait en poussant puis en retirant le pendant, cela au moyen d'une crémaillière. Ainsi que dans les montres précédentes et dans la suivante, il y a, au centre, une grande aiguille de secondes.

Parlons enfin *d'une admirable pièce* au sujet de laquelle nous avons les renseignements les plus inattendus. Le fond de la boîte, protégé par une glace, est recouvert d'un émail bleu de roi, translucide. Au centre, dans un cadre ovale formé de perles, un sujet pastoral, ciselé dans l'ivoire, travail charmant et d'une délicatesse si grande qu'il faut la loupe pour en admirer tous les détails. Autour du cadre se trouve un semis d'étoiles en ivoire. Le tout est encerclé par des perles et des rubis. La carrure est richement ciselée, ornée d'ors de diverses couleurs.

Nous rencontrons cette montre magnifique décrite et photographiée dans l'ouvrage de Britten, auteur anglais, déjà cité. En réalité, ce n'est pas elle, c'est sa sœur, la seconde montre de la paire, qui appartient à une grande collection anglo-américaine. Son décor diffère de celui de la montre Favre-Brandt en ce que le semis d'étoiles en ivoire est remplacé par une décoration de perles, style Louis XVI. Britten mentionne que cette montre est signée Jaquet-Droz London. Il note le remontage sans clef que nous avons déjà signalé ; il l'appelle « pumping keyless », c'est-à-dire pompage sans clef. La grande aiguille, prise entre les deux autres, l'étonne aussi, car c'est une construction nouvelle en ce temps-là.

Or, ces deux montres à fond bleu de roi, celle du Locle et celle de Britten, nous les retrouvons dans les livres de comptes des Jaquet-Droz conservés à Chambésy. Voici l'inscription qui les concerne :

« Henry-Louis Jaquet-Droz, personnellement, rachète de Jaquet-Droz & Leschot une série de paires de montres dont *une à secondes*, montant *par le poussoir, à cuvette bleue, sujet yvoire, étoiles et petites perles, doubles cercles en perles et rubis, clefs assortissantes. £ 68.10.* »

Il les envoie à Félix Laurent, à Canton, par l'intermédiaire de Siméon Matthey. Détail amusant, les clefs, richement ornées, étaient sans utilité. — Quelle bizarrerie! Deux montres bleu de roi partirent de Genève, il y a de cela 128 ans, comme s'en vont ensemble deux de ces petites perruches appelées « inséparables ». Le hasard des aventures les a jetées là-bas, en Orient, dans des chemins divergents. Et les voici maintenant, réunis à nouveau, ces bijoux d'autrefois, dans le livre que nous avons écrit à la gloire des Jaquet-Droz [1].

Charles PERREGAUX.
F.-Louis PERROT.

[1] Chapitre extrait de l'ouvrage en préparation : *Les Jaquet-Droz et Leschot.*

9m 233-n

UNE SOCIÉTÉ POUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES

dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin, en 1815

Dans son volume d'un intérêt si varié, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel 1791-1848,* Alphonse Petitpierre montre que « l'amour du pays, la communauté des généreuses pensées et des actes patriotiques, le groupement des intérêts, la recherche et la poursuite des améliorations désirables » ont des racines profondes et anciennes dans le sol neuchâtelois. Il raconte en particulier l'histoire de la *Société d'émulation patriotique* et de la *Société du Jeudi,* qui furent, dit-il, des foyers de lumières. Il aurait pu ajouter à son livre un chapitre important, s'il avait connu la tentative faite en 1815 de créer à Neuchâtel une *Société pour l'avancement des études dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin.* Cette tentative, il est vrai, n'a pas abouti : mais elle n'en est pas moins fort intéressante et mérite d'être connue dans tous ses détails. On en trouve les différentes pièces dans un petit dossier du Fonds Neuchâtel des Archives de Berlin, intitulé : *Acta betreffend den Antrag des Barons von Chambrier wegen Einrichtung eines grossen National-Instituts zu Neuchatel.*

En 1813, le prince Berthier avait acquis des frères Pourtalès l'hôtel connu sous le nom de palais Du Peyrou pour le prix de 175,000 francs de France, faisant en argent de Neuchâtel la somme de 124,031 Livres cinq sols. En échange, les vendeurs avaient reçu une forêt de quarante-cinq arpents appelée le Bois Rond et deux cent vingt ouvriers de vignes moiteresses, dépendantes des Recettes du Landeron et de Valangin. Le Prince fit étudier aussitôt les changements et agrandissements nécessaires et fit dresser des plans pour de nouvelles écuries. Il entendait meubler le palais de meubles qui, disait-il, « devront être les produits de l'industrie neuchâteloise ».

Mais le palais était complètement délabré : les boiseries étaient à raccommoder, les planchers à retenir, les plafonds à rétablir, les croisées et certaines voûtes et poutraisons, attaquées par l'humidité, à refaire ou à réparer. Dans un rapport du 1er septembre 1813, George de Montmollin, conseiller d'Etat, directeur des bâtiments, écrivait à Lespérut : « On est étonné de voir un bâtiment, fini seulement depuis quarante ans, dégradé à ce point. » Les réparations et l'ameublement étaient évalués à cent mille Livres de Neuchâtel, non compris les nouvelles constructions. Pour diriger ces travaux, le Conseil d'Etat estimait nécessaire la présence d'un architecte de Paris, le seul architecte qui se donnait pour tel à Neuchâtel ayant fait « nombre de bévues ». Contrairement à l'avis du Prince, le Conseil d'Etat trouvait que les ameublements devaient aussi être envoyés de Paris. « Il y aura, disait-il, économie, célérité et bonne exécution. En employant nos ouvriers, il leur faudroit des modèles et pas de doute que les meubles ne fussent plus chers et mal exécutés. »

Par décret daté de Mayence le 9 novembre 1813, Berthier déclarait inaliénable pour lui et ses successeurs le palais et le mobilier[1] et le 16 novembre, Louis Béguin, ancien domestique du Prince Ferdinand de Prusse, était nommé concierge, avec appointements qui devaient commencer le 1er janvier 1814.

Le 22 décembre 1813, les Autrichiens entraient à Neuchâtel et le palais servit d'hôpital aux malades des troupes alliées.

Le 24 octobre 1814, le Conseil d'Etat demandait au prince de Hardenberg l'autorisation de vendre ou d'échanger l'ex-palais Du Peyrou.

Entre temps, un locataire se présenta dans la personne du sieur Georges Lowther, écuyer, Anglais, qui désirait se fixer à Neuchâtel avec sa famille. Un bail fut conclu pour une année à partir du 1er mai 1815 pour 150 Louis d'or ou 2520 Livres, les frais d'entretien de l'hôtel et des dépendances étant à la charge du locataire.

Mais le gentilhomme anglais, « à raison des événemens survenus dès lors et des préparatifs de guerre qui se faisaient de toutes parts », jugea prudent de ne pas quitter son île. Au mois de juillet, on était sans nouvelles de lui à Neuchâtel[2].

C'est alors que le gouverneur de Chambrier d'Oleyres eut l'idée d'utiliser le palais en le transformant en musée d'histoire naturelle, en musée des beaux-arts et en bibliothèque. Il demandait au roi le simple usage du bâtiment; les réparations, l'entretien seraient à la charge de souscripteurs volontaires; il n'en résulterait aucune dépense nouvelle pour les caisses de Sa Majesté.

Le prince de Hardenberg voulut bien ne pas désapprouver l'idée. Mais, avant de la soumettre au roi, il demandait un rapport détaillé du Conseil d'Etat.

En attendant, sur l'initiative du gouverneur, quelques hommes éclairés et patriotes constituèrent une *Société pour l'avancement des études dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin*. Soixante-douze personnes de toutes les régions du pays souscrivirent la somme de 25,511 Livres. Cette société se proposait non seulement de veiller à la conservation des collections qui seraient déposées au futur Museum, mais aussi d'acquérir des objets d'art et d'histoire naturelle; de créer une Ecole normale et des cours de droit, d'histoire nationale et de sciences. La Société avait l'intention d'appeler des professeurs habiles, soit du pays, soit de l'étranger.

Sur ces entrefaites, un acquéreur de l'ex-hôtel Du Peyrou se présenta dans la personne de M. de Rougemont de Löwenberg. Le 1er décembre 1815, le prince de Hardenberg invitait le Conseil d'Etat à négocier cette vente qui serait « très désirable », et le 2 janvier 1816, il demandait un rapport immédiat, « Sa Majesté paraissant prendre intérêt à cette affaire et en désirer l'accélération ».

[1] Voir aux Archives de l'Etat l'*Inventaire des meubles existant dans la Maison dite du Peyrou et qui font partie de la vente de la dite Maison*, dans les *Lettres à Sa Majesté*, 1813, pp. 443-448.

[2] Le 18 juillet 1815, le sieur Lowther écrivait d'Angleterre au colonel de Montmollin que son gouvernement lui refusait des passeports, la guerre civile régnant en France, et qu'il jugeait dangereux de risquer sa vie et celle de ses enfants « parmi un peuple qui dans ce tems d'insubordination ne connaît rien de sacré ». Cette lettre fut communiquée au prince de Hardenberg par le Conseil d'Etat le 21 août 1815.

L'offre de Rougemont de Löwenberg devait faire échouer les beaux projets de la *Société pour l'avancement des Etudes*.

Le Conseil d'Etat était divisé. Le 4 novembre 1815, le procureur général de Rougemont écrivait au lieutenant-colonel de Montmollin : « L'hôtel Du Peyrou ne m'occupera pas précisément, parce que c'est mon parent qui veut l'acheter. C'est au Conseil seul à débattre cette question, mais le local me paroît tel qu'en le vendant on se prépare bien des regrets. Je croirois au reste plus utile de le vendre à Fauche-Borel (entre nous) qui voudroit en faire une auberge qu'au Lœwenberg. Une bonne auberge à Neuchâtel seroit une chose très utile... Quant à l'idée d'en faire un Musée, je l'ai goutée d'abord et j'avoue avec une précipitation condamnable, car les fonds manqueront et, comme me l'a fort bien fait observer M. Courvoisier la seule fois que j'en aye causé avec lui, c'est une entreprise nationale pour laquelle nous ne sommes pas mûrs encore, car les écoles primaires et le payement de la dette nationale doit précéder. Si l'on ne vend pas, je m'en consolerai, mais la raison et une sage économie veulent qu'on vende et l'ordonnent. C'est à vous à régler cette affaire qui tient à votre département, si j'en écris, ce sera dans ce sens. » Le 21 mars 1816, le procureur général écrivait à Rougemont de Lœwenberg : « Quant à l'hôtel Du Peyrou, les opinions sont très partagées sur la convenance de le vendre. Notre nouvelle charte reconnoissant l'inaliénabilité des domaines et revenus publics, plusieurs doutent qu'il soit légal de vendre cet hôtel, même pour acheter de son produit un domaine productif, opinion qui me paroît erronée et qui ne prévaudra pas, mais l'on croit que cet hôtel et ses dépendances peuvent servir à des Musées, Bibliothèques et autres établissements publics, et qu'en le vendant, on se prépare pour la suite de grands regrets et cette opinion a beaucoup de partisans. » Lettre du procureur général à Rougemont de Lœwenberg du 25 avril 1816 : « Nous ne tarderons pas à recevoir des nouvelles de Berlin, et je l'avoue franchement que je n'en prévois pas l'esprit. P[ourtalès] peut craindre une concurrence de richesse et de la considération qu'elle lui attire, car c'est bien à celle-là qu'il doit tout ce qu'il possède de celle-ci. D'un autre côté, la vente de l'hôtel Du Peyrou entre dans ses vues et comme homme public et comme simple particulier. Il ambitionne un autre local comme chef de l'artillerie et il a quelque honte d'avoir dépouillé l'Etat de quelques mille écus de rente en échange d'un immeuble stérile et même couteux. Quant à moi, j'ai indisposé le Prince par mon courage à n'être que Suisse et Neufchatelois et jamais Prussien, quand il faut agir comme citoyen ou comme magistrat. Quoiqu'il en soit, j'aurai l'œil ouvert sur toutes les occasions d'acheter une maison qui puisse te convenir, car tu ne peux t'exagérer mon désir de te voir établi à Neuchâtel. »[1]

La majorité du Conseil d'Etat, désireuse de ne pas diminuer les revenus de Sa Majesté, se prononça pour la vente de l'immeuble. La minorité, trouvant que les avantages d'une telle Société intéressaient non seulement le présent mais l'avenir de la Principauté, estimait qu'il fallait se hâter de saisir une occasion qui ne se présenterait plus. Le prince de Hardenberg partagea l'opinion de la majorité du Conseil d'Etat et l'hôtel Du Peyrou fut vendu.

[1] Archives Rougemont. Communication de M. Léopold de Rougemont.

Chambrier d'Oleyres au prince de Hardenberg.

Neufchâtel, le 31 Juillet 1815.

Mon Prince,

L'hôtel bâti en 1772 par Monsieur Du Peyrou, acheté ensuite par Monsieur de Pourtalès et acquis en 1813 par le Prince Berthier, ayant paru inutile aux besoins du Gouvernement, Votre Altesse sur un rapport du Conseil d'Etat autorisa la vente de cet hôtel, lorsqu'il se présenteroit une occasion favorable. En attendant, Elle approuva qu'il fût loué pour une année à un anglois, nommé Mr Lowther, qui, soit par suite des derniers événemens politiques ou par quelque autre raison, n'est point venu l'habiter, quoique le bail courre déjà depuis trois mois, et n'a donné depuis longtems aucun avis de ses intentions. D'un autre côté, la vente de cet hôtel ne paroît être ni probable ni prochaine. Il est trop considérable pour devenir l'habitation d'aucun particulier de cette ville, ceux à qui il auroit pu le mieux convenir n'ayant pas voulu le conserver; l'administration municipale de Neufchâtel qui seule auroit pu l'acquérir pour le destiner à quelque établissement public n'y semble point disposée à cause des dépenses considérables qu'elle a supportées dans ces derniers temps, enfin le cas de quelque étranger riche qui voudroit se fixer icy et acheter cet hôtel est trop hypothétique pour servir de base à aucune détermination. Cependant il devient de plus en plus nécessaire de prendre un parti à l'égard de ce bâtiment. Ayant été absolument inhabité depuis huit ans, à l'exception d'un espace de six mois où il a servi d'hôpital pour les malades autrichiens et ceux de la Garde de Sa Majesté, ces deux circonstances ont également contribué à le détériorer, et il a besoin de réparations considérables dans toutes les parties qui deviendront plus coûteuses à mesure qu'elles seront plus différées, et qui seront nécessaires quelle que soit la destination à laquelle il pût être appliqué.

Dans cet état de choses, je ne puis m'empêcher de soumettre à Votre Altesse quelques idées que je désirerois beaucoup qui obtinssent son approbation.

On ne peut disconvenir que le Pays de Neufchâtel ne soit encore fort en arrière sur tout ce qui tient aux arts et aux sciences, et ce défaut presque total de ressources à cet égard devient à la fois plus sensible et plus fâcheux à mesure que l'aisance y étant devenue plus générale et de grandes fortunes même s'y étant formées par le commerce on doit s'attendre à un progrès analogue dans tout ce qui tient à la civilisation. Et d'abord ces grandes fortunes étant tout à fait hors de proportion avec

celles de la généralité des habitans du Pays, comme avec ses usages et ses mœurs, elles doivent nécessairement procurer un superflu considérable à ceux qui les possèdent. Si ce superflu tourne à l'augmentation du luxe, il en résultera des conséquences fâcheuses pour la moralité des habitans d'une petite ville et pour la fortune des particuliers qui ne jouissent que d'une honnête aisance. Il est donc doublement à désirer que ce superflu, étant appliqué aux arts et aux sciences, contribue au progrès de la culture intellectuelle, au développement de la masse et des moyens de connaissances et ainsi à l'utilité de tous. De telles considérations ne peuvent être indifférentes à un bon gouvernement. Il en est une autre qui doit lui faire paroître non moins nécessaire de donner une bonne direction à l'emploi des grandes fortunes, c'est l'intérêt de les conserver dans le Pays, malgré la tendance naturelle qu'elles ont à passer dans les grandes villes. Les enfans des gens riches qui auront reçu une éducation soignée et libérale et qui auront fait des voyages y auront pris le goût des arts et de tout ce qui tient au développement des facultés de l'esprit. Si, revenant ensuite dans leur patrie, ils n'y trouvent rien d'analogue à leurs goûts et à leurs habitudes, ils ne pourront s'y attacher, ils s'y sentiront déplacés et tôt ou tard ils seront entrainés à s'établir ailleurs et à transporter leur fortune avec eux. Leur pays sera donc privé de tous les avantages que l'on peut attendre de grands capitaux pour l'agriculture, l'industrie et les établissemens publics en tout genre. Pour retenir dans le pays ces capitaux utiles, il faut y fixer ceux qui les possèdent et on ne peut y réussir d'une manière durable qu'en y créant un genre de ressources qui ne se trouvent guères que dans les grandes villes et qui en sont le principal attrait.

C'est à quoi rien ne paroîtroit devoir contribuer davantage qu'une institution faite avec ensemble, avec des vues générales et étendues, qui embrasseroit toutes les branches des arts et des sciences, qui encourageroit celles d'entr'elles qui sont déjà cultivées, qui éveilleroit sur les autres l'attention des esprits, et qui prépareroit pour l'avenir plus de bien encore qu'elle n'en produiroit dans le moment même. Et puisque les objets sensibles sont les plus propres à faire impression et à développer les idées et le goût, le point essentiel de cette institution seroit de préparer la formation de collections en tout genre en fournissant un local vaste où elles seroient réunies et disposées suivant l'ordre le plus convenable et confiées aux personnes les plus capables de les soigner, de les accroître et de les rendre utiles.

C'est un local pareil qui a jusques à présent manqué à Neufchâtel

et que l'ancien hôtel Du Peyrou offriroit aussi complet et aussi approprié qu'on peut le désirer. Ainsi le jardin qui l'entoure seroit transformé en jardin botanique, désiré par les personnes qui s'occupent de cette science et nécessaire pour la culture des plantes étrangères et indigènes que l'on veut observer. Déjà une collection de tous les règnes de l'histoire naturelle du Pays auroit été formée, si l'on avoit eu un emplacement tel que le fourniroient une ou deux des salles de cet hôtel. Une collection des oiseaux du Pays est déjà toute réunie et seroit facile à acquérir. Quelques personnes s'occupent d'ictyologie et déposeroient la collection des poissons du lac. Un herbier seulement des plantes indigènes seroit considérable et intéressant. Les grandes et profondes fissures du Jura permettroient de réunir une suite très curieuse de pierres de toutes les formations, depuis le granit primitif jusques aux couches calcaires qui touchent à la surface du sol. A cet égard, les observations d'un géologue habile, Mr de Buch, ont préparé le travail, et il ne reste qu'à rassembler les échantillons minéralogiques désignés dans son ouvrage.

Une bibliothèque publique pourroit être réunie dans quelques salles de l'ancien hôtel Du Peyrou. D'autres seroient destinées à la partie des arts et d'abord à une collection des plâtres des plus belles statues antiques, qui n'existe point encore et qui seroit bien nécessaire pour encourager l'étude du dessin et former le goût des élèves. Il en est de même de la réunion de quelques tableaux que les circonstances pourroient procurer ou que l'on feroit copier d'après les grands maîtres. On s'occuperoit ensuite à former un cabinet d'instrumens de physique, sans lesquels la science ne sera jamais bien professée et qui auroient un nouvel intérêt, s'ils étoient le produit de l'industrie des Montagnes de ce Pays, qui commence à se tourner de ce côté là. En un mot, il n'est aucune branche d'arts ou de sciences qu'on ne pût et qu'on ne dût avoir en vue de favoriser et de faire fleurir plus tôt ou plus tard par des encouragemens de cette nature.

Ces divers établissemens seroient formés par le zèle de quelques amateurs et par des souscriptions volontaires auxquelles un grand nombre de gens s'empresseroient de contribuer, si un local tel que celui de l'hôtel cy devant Du Peyrou étoit destiné à les recevoir. Les sommes nécessaires pour les grandes réparations actuelles de cette maison s'obtiendroient par la vente des glaces qui décorent les appartemens, et le produit du loyer annuel des caves suffiroit pour l'entretien ordinaire. Il n'en résulteroit donc aucune nouvelle dépense pour les caisses de

Sa Majesté, si Elle daignoit attribuer cet édifice à l'usage proposé. Mais cette grâce seroit un monument durable de la haute faveur que le Roi auroit accordée aux Lettres dans la Principauté de Neufchâtel comme dans les autres Etats de sa Monarchie, et un nouveau témoignage de Son affection paternelle pour les Neufchâtelois dans lesquels il semble que Sa Majesté ait voulu donner un exemple de ce que peut sa puissance et sa bonté. Et Votre Altesse qui aime tout ce qui est beau et qui encourage tout ce qui est bon ne refusera pas de favoriser cet établissement si désirable pour un pays dont le bien-être Lui est confié. Heureux si je puis y concourir sous ses ordres, j'ai cru entrer dans ses intentions en lui en soumettant le projet et je désire qu'en l'approuvant Elle m'autorise à inviter le Conseil d'Etat à Lui adresser un rapport détaillé sur tout ce qui y est relatif.

Je suis avec un profond respect,

Mon Prince,
de Votre Altesse
Le très humble et très obéissant serviteur,
Le B. de Chambrier d'Oleires.

[*On lit en marge, de la main de Béguelin:*] Que l'on ne désapprouvoit pas l'idée, et qu'on la soumettroit au Roi, dès que le Conseil d'Etat auroit donné le plan détaillé.

Le $\frac{16}{8}$ 1815. Béguelin.

Le prince de Hardenberg à Chambrier d'Oleyres.

Paris, le 19 Août 1815.

A Monsieur le Baron de Chambrier d'Oleires,
à Neuchatel.

Monsieur le Baron,

Je ne saurois qu'applaudir, Monsieur le Baron, au projet du grand établissement public dont vous avez conçu l'idée et je me ferai un plaisir de la mettre sous les yeux du Roi, aussitôt que j'aurai reçu le rapport détaillé que vous voulez inviter le Conseil d'Etat à m'adresser sur tout ce qui y est relatif. C'est ce que j'ai l'honneur de répondre pour le moment à la lettre que vous m'avez écrite à ce sujet en date du 31 du mois passé, en vous réitérant à cette occasion l'assurance de ma haute considération[1].

[1] Minute rédigée par Béguelin.

Placet au Roi.

Neuchâtel, le 12e Janvier 1816.

Sire,

En soumettant humblement à Votre Majesté le plan d'une Société et d'un Etablissement public, dont nous nous promettons d'heureux résultats pour notre Patrie, nous venons solliciter à la fois sa Protection Royale et ses bienfaits.

D'après le but que la Société se propose, elle s'est désignée sous le nom de *Société pour l'avancement des Etudes dans la Principauté de Neuchâtel et Vallengin*. C'est sous ce nom que nous supplions Votre Majesté de la constituer par une Charte Royale en Société reconnue et perpétuelle. Les souscriptions obtenues de 72 personnes dans divers districts du pays ont déjà produit une somme de L. 25,511, destinée à l'acquisition d'objets d'arts, d'histoire naturelle et de sciences. On espère encore recevoir de nouvelles souscriptions, lorsque l'Etablissement aura eu un commencement d'exécution. On se flatte surtout que la Ville de Neuchâtel sera disposée alors à y joindre sa Bibliothèque et son Cabinet d'histoire naturelle.

Mais un local vaste et convenable manque à l'établissement et c'est à la munificence seule de Votre Majesté que la Société peut le devoir. L'hôtel ci-devant Du Peyrou, qui lui appartient, seroit parfaitement approprié à un pareil usage. Les salles du premier et du second étage seroient destinées aux tableaux et à diverses collections de livres, d'histoire naturelle et de sciences, ou réservées pour donner des cours. Le bâtiment latéral des écuries seroit converti en galerie où seroient réunis les plâtres des statues et des bas reliefs. On désireroit une portion de terrain pour un jardin botanique; les autres parties de maison et dépendances demeureroient également susceptibles de tous les emplois auxquels il plairoit à Votre Majesté de les attribuer.

Il ne résulteroit de cette concession aucun autre fraix pour les caisses de Votre Majesté, le produit des glaces qui décorent les appartemens devant suffire aux grandes réparations actuellement nécessaires, et celui du loyer des caves aux réparations annuelles du bâtiment.

Les soussignés sentent toute l'étendue du bienfait qu'ils osent solliciter, mais pleins de confiance dans l'intérêt généreux que Votre Majesté prend aux sciences et aux lettres et encore plus dans l'affection paternelle dont Elle a donné tant de preuves à ce pays, ils espèrent que Votre Majesté daignera seconder les efforts de ses fidèles sujets et prendre sous

sa haute protection un établissement dont le succès est déjà assuré par la somme des souscriptions, si Votre Majesté lui accorde une assistance nécessaire, et dont l'existence même est douteuse, s'il est privé de Sa Munificence Royale.

Nous sommes, avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté

Les très humbles, très obéissants et très fidèles serviteurs et sujets,

Pour Maximilien de Meuron,
Louis Perrot,
et Jean Frédéric d'Ostervald,
absents:
P. Ls Ate Coulon,

Fréd. Brandt-Robert,
Le Ce Fréd. de Pourtalès,
Chambellan de V. M.

P. Ls Ate Coulon,
De Buren de Vaumarcus,
de Perrot, Doctr en droit,
C. Hy Monvert, ministre,
Morel, Intendt des Batimens,
DuPasquier, chapelain de V. M.,
Louïs Benoit, fils,
D. G. Huguenin, maire de la Brévine.

[*En marge:*] Répondu que les charges qui, dans ce moment, pesoient sur le pays et sur les caisses royales et qui exigeoient de grands sacrifices ne permettoient pas de transformer des capitaux productifs en des capitaux destinés à des objets qui, quoique curieux, instructifs et intéressants, n'étoient pourtant pas d'un intérêt majeur, surtout dans une ville d'une population si restreinte, où l'on ne pouvoit jamais se flatter de posséder un musée qui fut d'une assés grande importance pour attirer les étrangers.

Le $\frac{12}{4}$ 1816. Béguelin.

Teneur de la pièce annexée au Placet ci-devant.

Les soussignés, animés du desir de contribuer, chacun suivant ses forces et ses moyens, au bien de leur Patrie, en particulier à l'avancement des Etudes et à un développement de tout ce qui tient aux facultés de l'esprit tel qu'on a lieu de l'attendre de l'état de prospérité et des circonstances heureuses dans lesquelles il a plu à Dieu de placer leur Pays, encouragés surtout par l'intérêt avec lequel leurs concitoyens ont accueilli le projet qui leur a été présenté dans ce but et dans l'espérance qu'il obtiendra le succès désiré; ils se réunissent, par le présent acte, en une Société qui prendra le nom de *Société pour l'avancement des Etudes*

dans la Principauté de Neuchâtel et Vallengin, qu'ils prieront Sa Majesté de reconnaître et de constituer par une Charte Royale, en la prenant sous sa haute protection.

1° Ils s'engagent à employer, conformément à l'intention des souscripteurs, les fonds destinés par ceux cy, à l'acquisition d'objets d'arts, d'histoire naturelle et de sciences; à publier chaque année un compte rendu détaillé de l'employ de ces fonds et à veiller à la conservation des collections en tout genre qui seront déposées au Muséum.

2° Ils s'engagent de plus à travailler, autant que les circonstances le permettront, à procurer de nouveaux moyens d'instruction, soit pour la Ville soit pour le Pays. La formation d'une Ecole normale pour les Régens des Ecoles de campagne sera un des premiers objets de leurs soins. Ils s'occuperont non moins à répandre la connoissance si nécessaire du Droit et des Coutumes civiles et criminelles et de l'histoire nationale. Ils desirent fournir également aux jeunes gens les moyens de s'instruire de la statistique du Pays et de son Histoire naturelle dans ses différentes branches. Si un cabinet de Physique et de préparations anatomiques peut être formé, ils chercheront à procurer des cours de ces deux sciences. Au deffaut d'hommes capables dans le Pays, la société ne négligera aucun moyen d'attirer, momentanément au moins, du dehors des professeurs habiles. La Société devrait peut être s'abstenir de donner des espérances qu'il luy sera difficile sans doute de réaliser, mais avec le sentiment bien réel et réfléchi qui anime ses membres, ils n'ont point craint de prendre l'engagement de faire ce qui sera en eux pour le progrès de toutes les connaissances utiles dans leur patrie.

3° La Société se complettera et se renouvellera elle-même. Elle se réserve d'ailleurs de déterminer plus particulièrement, lorsqu'elle aura été constituée, tout ce qui tient à son organisation intérieure et de faire alors les règlemens qui seront jugés nécessaires.

Neuchâtel, le 12e Janvier 1816.

Pour Maximilien de Meuron et Louis Perrot, absents : P. Ls Ate Coulon,
Pour Jean Frédéric d'Ostervald, absent : P. Ls Ate Coulon,
Morel, intendant des bâtimens, Frédéric Brandt-Robert,
Le Cte Fréd. de Pourtalès, chambellan du Roi,
P. Ls Ate Coulon, de Perrot, Docteur en droit,
C. H. Monvert, ministre, de Buren de Vaumarcus,
DuPasquier, chapelain du Roi, Louis Benoit, fils,
D. G. Huguenin, maire de la Brévine.

Le Conseil d'Etat au prince de Hardenberg.

Du 20 Mars 1816.

Monseigneur,

Appellés à rendre compte à Votre Altesse de l'exécution de ses ordres concernant la vente de l'hôtel Du Peyrou, nous avons l'honneur de lui annoncer que nous avons commencé par nous assurer du prix que l'on pouvoit retirer de cet immeuble en invitant par la voye des feuilles publiques ceux qui auroient des vues sur cette possession à présenter leurs offres.

Le sieur de Rougemont de Löwenberg s'est seul annoncé et a fait offrir par Monsieur de Rougemont, procureur général, notre collègue, une somme de quatre vingt dix mille francs de Suisse. A la vérité, Monseigneur, nous n'envisageons pas cette offre comme équivalente à la valeur réelle de cette possession et au prix que l'on peut en espérer, et nous ne pourrions conseiller à Sa Majesté de s'en défaire à un prix moindre de celui de cent mille Livres de Suisse. Mais comme nous devons croire que l'acheteur qui se présente, lequel a une connoissance parfaite de la valeur de cette propriété et du prix énorme auquel elle a été créée, augmentera le prix qu'il a offert, nous croyons pour le moment pouvoir envisager cette possession comme représentant une valeur de cent mille Livres du pays, et nous partirons de cette base dans la suite de ce rapport.

En rendant compte à Votre Altesse du point où nous en sommes pour cette négociation, nous devons aussi l'informer que Monsieur le Gouverneur nous a communiqué le rapport en date du 31e Juillet 1815 qu'il a adressé à Votre Altesse sur la destination à donner à l'hôtel Du Peyrou et la réponse qu'il en a reçue sous la date du 19 Août dernier.

Monsieur le Gouverneur nous a également remis un placet adressé au Roi par une société qui prie Sa Majesté de destiner une partie de l'hôtel à un établissement public et un acte dans lequel cette société indique le but qu'elle se propose et demande la sanction de Sa Majesté.

Nous ne pouvons nous dissimuler, Monseigneur, les avantages que présente le plan formé par cette société, et dans des circonstances différentes de celles où nous [nous] trouvons actuellement relativement aux finances, nous nous serions fait un devoir et un plaisir de recommander à Votre Altesse un plan conçu dans des vues aussi libérales et aussi

patriotiques, auquel beaucoup de nos concitoyens prennent intérêt et pour l'exécution duquel il s'est formé une souscription volontaire qui monte dans ce moment à la somme de vingt cinq mille Livres du pays, à payer successivement dans l'espace de six années. Nous devons dire encore que la société, en demandant à Sa Majesté de lui accorder une partie des bâtimens et un jardin, laisseroit à la disposition de l'administration diverses autres parties des bâtimens et de la possession qui pourroient avoir une destination utile.

Mais dans l'état où se trouvent les caisses de Sa Majesté, vu la perspective peu satisfaisante qu'offre pour l'avenir l'état présumé de la recette ordinaire, vu surtout que les revenus de l'Etat ont été diminués par l'échange d'une forêt et de vignes productives contre la possession Du Peyrou, qui ne rapporte rien et peut même donner lieu à un entretien couteux, ces considérations font penser à la majorité des membres du Conseil qu'il convient de vendre cet immeuble.

En annonçant à Votre Altesse notre façon de penser sur ce point, nous ne devons point lui dissimuler ce que nous pensons sur la destination à donner au prix que l'on retirera de la vente de l'hôtel.

Nous envisageons cet immeuble ainsi que tous les autres dépendans du Domaine Eminent comme ne pouvant en aucune manière être vendu à moins que cette vente ne soit plutôt un échange profitable qu'une aliénation.

Le principe de l'inaliénabilité du Domaine de l'Etat constamment reconnu par les Souverains de ce pays trouve son application dans le cas actuel, à d'autant plus forte raison que le Prince Berthier en faisant l'acquisition du Palais rendit un décrêt qui déclaroit cet immeuble inaliénable, décret qui, ainsi que toutes les autres mesures prises sous la domination de ce Prince, a été confirmé par la déclaration de S. M. du 18e Juin 1814. Ce ne pourroit donc être que pour acquérir d'autres biens fonds ou des droits utiles et réels que cette aliénation pourroit avoir lieu, mais dans aucun cas pour éteindre une partie de la dette dont les Caisses de l'Etat sont chargées.

A cet égard, la vente à Monsieur de Rougemont offriroit un avantage particulier, en ce qu'il s'engageroit à garder la somme convenue jusqu'au moment où on trouveroit l'occasion de la placer convenablement et qu'en attendant il en payeroit l'intérêt à raison du 4 % à titre de cens emphitéotique.

Dans cet état des choses, Monseigneur, et ayant surtout égard aux ressources bornées de l'Etat et à l'avantage qu'il y auroit à les augmenter

dans un moment où nous avons en perspective un grand nombre de dépenses urgentes, nous croyons devoir conclure à ce que le Palais soit vendu moyennant qu'on en retire cent mille Livres du pays au moins, et à ce que le produit en soit appliqué à l'acquisition immédiate de droits féodaux et de cens fonciers dans le pays, de manière à restituer au Domaine une partie de ce qu'il a perdu. Nous concluons en même tems à ce que l'exécution du plan de la Société soit remis à un moment plus opportun. Telle est au moins l'opinion de la plus grande partie des membres du Conseil, mais, en faisant connoître cette opinion à Votre Altesse, nous devons lui annoncer aussi que quelques-uns de nos collègues pensent différemment à ce sujet et qu'entrevoyant dans le plan de la Société pour l'avancement des études des avantages et une utilité dont les effets se feront ressentir dans tous les tems, ils ne croyent pas que l'on doive sacrifier ces avantages à des circonstances financières qui peuvent complettement changer et faire regretter de n'avoir pas saisi une occasion qui vraisemblablement ne se présentera plus. Quelques-uns des membres du Conseil pensent d'ailleurs que la possession Du Peyrou est un local dont l'administration ne doit point se priver. Ils représentent que souvent le Conseil a senti l'inconvénient de n'avoir à sa disposition aucun local quelconque à Neuchâtel même, que S. M. n'y possédant que le Château et ses dépendances, l'administration n'a pas le plus petit endroit dont elle puisse disposer pour des usages ou des établissemens publics, et que la comparaison que l'on fait des avantages dont jouit à cet égard la Municipalité peut avoir enfin pour la considération due au Gouvernement une influence fâcheuse. Votre Altesse jugera d'après ces considérations quel parti il peut convenir de prendre sur cette affaire. Mais à supposer que le Roi dût, contre l'avis que nous venons d'émettre, accueillir celui qui tend à accorder à la Société les fins de sa demande, nous sommes tous d'accord que dans ce cas il devroit être déterminé que cette Société seroit chargée de l'entretien et des réparations de la partie des bâtimens et du jardin dont il obtiendroit la jouissance, clause que nous envisageons comme indispensable pour prévenir que l'Etat qui dans ce moment pourroit par la vente de l'hôtel se récupérer d'une partie de la perte qu'il a faite, ne soit dans la suite non-seulement privé de cet avantage, mais encore constitué en fraix qui d'après les circonstances pourroient devenir très considérables et nullement en rapport avec les faibles ressources.

Nous devons enfin informer Votre Altesse que trois de nos collègues, envisageant l'inaliénabilité des immeubles de l'Etat comme devant être

strictement observée, ont pensé que la vente du Palais ne pouvoit avoir lieu lors même que ce seroit pour remplacer cet immeuble par d'autres bien fonds ou par l'achat de droits réels.

Nous sommes, etc.

CHAMBRIER, TRIBOLET, DE SANDOZ, TRIBOLET-HARDY,
G. DE MONTMOLLIN, MARVAL, PH.-A. DE PIERRE,
DE SANDOZ-TRAVERS, F.-AUG. DE MONTMOLLIN,
S. MEURON DE CORCELLES, DE PURY, FRÉDÉRIC
DE CHAMBRIER, DE VATTEL.

Le prince de Hardenberg à MM. Coulon, de Buren, etc.

Berlin, le 16 avril 1816.

A Messieurs Coulon, de Buren de Vaumarcus, etc.

à NEUCHATEL.

Messieurs,

Vous m'annoncez par votre lettre du 12 Janvier que vous avez établi une Société dont le but est l'avancement des études dans la Principauté et vous demandez que l'hôtel qui appartient au Roi à Neuchâtel soit approprié à cette société pour y placer des objets d'arts et de sciences. S. M. se fera à la vérité toujours un plaisir de favoriser tout établissement qui a un but d'utilité publique, toutefois les charges qui dans le moment actuel pèsent sur le pays et les caisses royales et qui exigent de grands sacrifices ne permettent pas de transformer des capitaux productifs en des capitaux destinés à des objets qui, quoique curieux, instructifs et intéressans, ne sont pourtant pas d'un intérêt majeur, surtout dans une ville d'une population si restreinte, où l'on ne peut jamais se flatter de posséder un Musée qui soit d'une assez grande importance pour attirer les étrangers, et l'usage de l'hôtel en question ne sauroit par conséquent vous être accordé.

Je vous prie, Messieurs, de croire au regret que j'en éprouve, et de recevoir ici l'assurance de ma très parfaite considération [1].

[1] Minute rédigée par Béguelin.

Le prince de Hardenberg au Conseil d'Etat.

Du 20e Avril 1816. Lue le 6 Mai.

Messieurs,

Je partage entièrement l'opinion que vous émettez dans votre lettre du 20 du mois passé comme étant celle de la majorité des membres du Conseil relativement à la convenance qu'il y a de vendre l'hôtel que le Roi possède à Neuchâtel. Sa Majesté, quelque portée qu'elle soit à favoriser toute entreprise qui a pour but l'avancement des arts, a cru toutefois devoir se refuser à la demande qui lui avoit été faite de céder le dit hôtel à la Société qui voudroit y établir un Musée public, la situation actuelle des finances qui oblige Sa Majesté à faire des sacrifices à l'égard de ses revenus ne permettant pas de songer à changer un immeuble aussi considérable en un objet de curiosité qui financiellement est absolument improductif. Comme il n'y a pas d'ailleurs d'apparence, ainsi que l'expérience l'a assez prouvé, que l'on trouvera à se défaire de l'hôtel en question, qui n'a été jusqu'ici d'aucun rapport à des conditions plus avantageuses que celles qu'a offertes M. de Rougemont de Löwenberg et ce bâtiment donnant lieu à un entretien couteux qui tombe à la charge des Caisses royales, l'intention de Sa Majesté est qu'il lui soit cédé. D'après vos rapports, M. de Rougemont n'en avoit à la vérité offert que 90,000 Livres de Suisse, et vous êtes de l'opinion de ne pas le vendre à moins de 100,000 Livres de Neuchâtel, mais du depuis M. le Comte de Pourtalès a été autorisé par M. de Rougemont d'offrir la somme de 100,800 Livres de Neuchâtel, ce qui est, par conséquent, d'après votre avis, même plus que le minimum. M. de Rougemont veut en outre, si on l'exige, garder pendant quatre ans le capital et en payer l'intérêt à raison de 4 pour cent, en donnant le bâtiment pour hypothèque. D'un autre côté, il demande d'être dispensé d'acquitter les droits de lods: pour le soulager à cet égard, je vous autorise, Messieurs, à lui proposer de payer la moitié de ces droits, Sa Majesté voulant faire le sacrifice de l'autre moitié. Dès que l'affaire sera réglée, il faudra que vous songiez à faire pour le capital l'acquisition de bienfonds ou de droits qui rapportent du moins tout autant d'intérêts. Comme il seroit difficile de faire ces acquisitions tout d'un coup et que la marge que Mr de Rougemont nous laisse le permet, ces différentes acquisitions peuvent se faire peu à peu et n'ont besoin d'être terminées que dans l'espace de quatre ans.

Quant à l'opinion des trois membres du Conseil que cet immeuble ne sauroit être vendu, lors même qu'on le remplaceroit par des bienfonds, elle ne sauroit être soutenue puisque le Capital qu'il représente consistoit originairement en bienfonds productifs. C'est l'échange qui a été fait par le Prince Berthier de ces bienfonds en un immeuble improductif qui auroit été sujet à des contradictions légitimes, elles n'ont pas eu lieu ; en le vendant actuellement pour acheter de nouveau des bienfonds productifs qui deviennent propriétés de l'Etat, l'on restitue l'Etat *in integrum* et l'on reproduit l'ancien ordre de choses, ce qui dans aucun cas ne sauroit être envisagé comme contraire, mais bien plutôt comme conforme à la constitution.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma très parfaite considération.

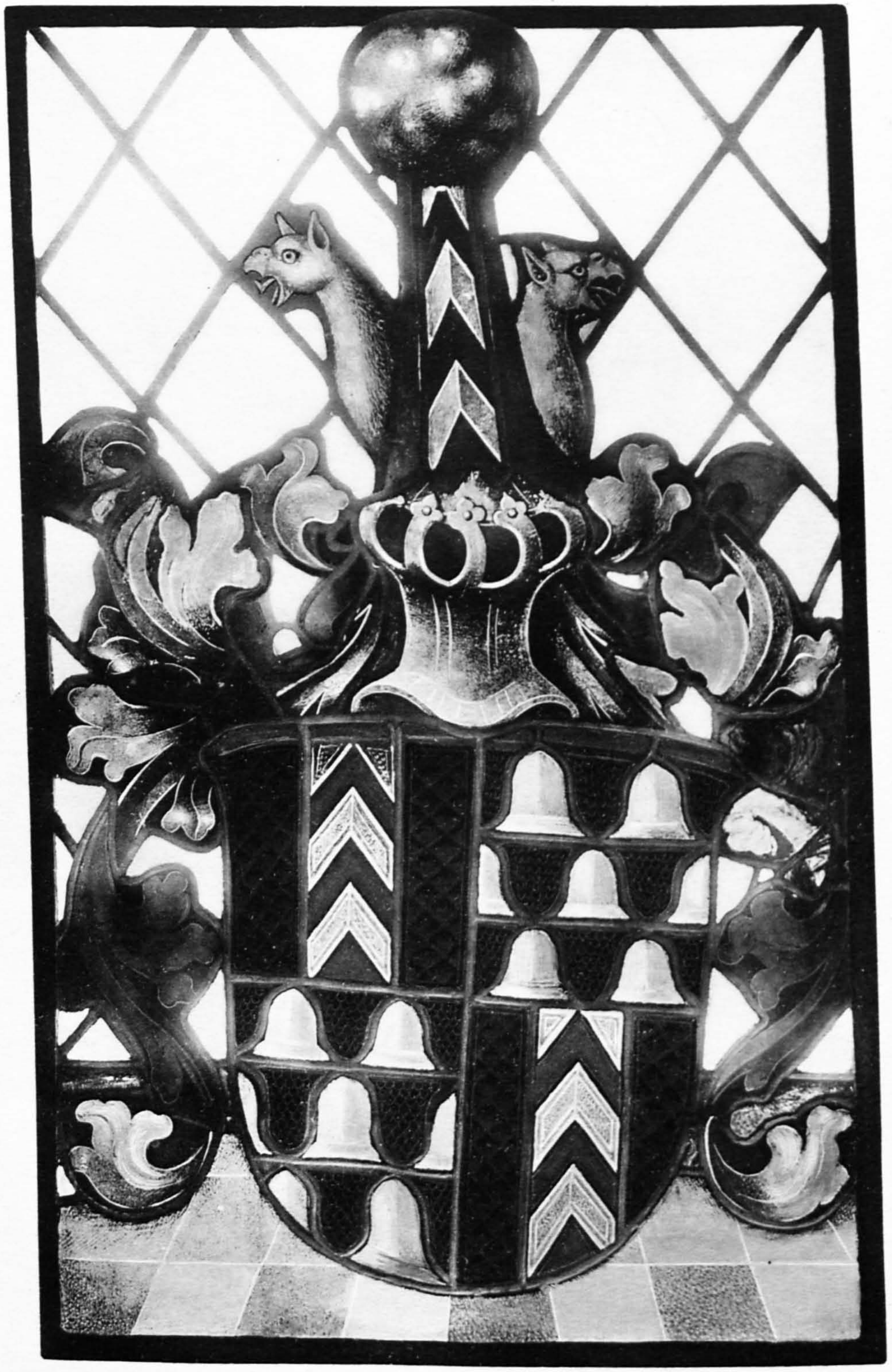
Berlin, le 20 avril 1816.

LE PRINCE DE HARDENBERG.

On regrettera la décision prise par la majorité du Conseil d'Etat et par le prince de Hardenberg. Le prince était dans son rôle. Il défendait les intérêts du roi de Prusse. Mais il aurait peut-être pu se souvenir qu'en 1707 le roi de Prusse avait promis de créer une Académie à Neuchâtel et de faire « fleurir de plus en plus par de nouveaux établissements les sciences et les arts... » Le Conseil d'Etat n'osa rappeler ces promesses solennelles. Diminuer les revenus du roi lui paraissait un crime. « Il serait difficile, disait Du Bois-Reymond en 1828, de trouver une réunion d'hommes plus estimables que le Conseil d'Etat de Neuchâtel, soit comme corporation, soit individuellement. Dans tous leurs rapports n'ont-ils pas l'air de n'être que des délégués prussiens, préposés pour veiller aux intérêts de la Monarchie dans une colonie lointaine? » « Qui peut dire, écrivait-il encore, à quel point de prospérité la principauté de Neuchâtel serait à présent parvenue... si son gouvernement immédiat avait pu... venir au devant des particuliers toujours disposés à apporter des offrandes sur l'autel de la patrie et dont plusieurs ont fait pour elle de si grands sacrifices? »

Arthur PIAGET.

8 cm



Vitrail de Claude d'Arberg, comte de Valangin

(Cathédrale de Berne)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

Vitraux des comtes d'Arberg-Valangin et de Challant

à la cathédrale de Berne

(AVEC PLANCHES)

Les églises du canton de Berne sont ornées d'une quantité d'anciens vitraux peints; on en trouve jusque dans les vallées les plus reculées. La grande église de la ville de Berne (qu'on appelle à tort cathédrale, puisqu'elle est une collégiale) ne fait pas exception, bien au contraire. Quelques années déjà après sa reconstruction, on décora les grandes fenêtres du chœur de scènes telles que la Passion, la légende des dix mille Martyrs, l'adoration des Mages, données par la ville même ou par ses premiers magistrats. Malheureusement, les orages et la grêle les endommagèrent beaucoup, de sorte qu'on dut réunir ce qui restait, dans la fenêtre du milieu. Un œil attentif y distingue facilement ce qui a appartenu, dans le temps, aux différentes scènes.

Les fenêtres de la nef sont ornées d'autres vitraux, donnés soit par les monastères voisins, soit par des chevaliers de saint Jean et de l'ordre Teutonique, ou des particuliers.

Nous tenons à ces souvenirs d'autrefois non seulement pour leur ancienneté et leur beauté, mais parce qu'ils nous parlent de notre sol natal, de nos ancêtres, de leurs voisins, et nous écoutons volontiers leur langage.

Dans deux fenêtres du chœur, du côté sud, tout en haut, ce qui les fait paraître de petites dimensions bien qu'ils aient $0^m,92$ sur $0^m,65$, sont placés cinq vitraux dont le style, à l'exception d'un seul, est d'un gothique prononcé. Les écussons, avec les casques, cimiers et lambrequins, semblent avoir été découpés et collés sur le verre ordinaire du fond. Je ne connais qu'un seul vitrail analogue, représentant saint Michel, qui décorait autrefois la petite église de Lauterbrunnen; mon ami le Dr Lehmann, directeur du Musée national suisse, est d'un avis contraire et croit que le fond n'existe plus[1]; il serait cependant curieux que la grêle eût épargné si soigneusement l'écusson.

[1] H. LEHMANN, *Die Glasmalerei in Bern am Ende des 15. und Anfang des 16. Jahrhundert. (Indicateur d'antiquités suisses,* t. XIV, p. 291.)

Parmi ces vitraux s'en trouvent deux qui n'ont pu être identifiés jusqu'ici, bien qu'ils aient été étudiés par de nombreux héraldistes; sur l'un et l'autre, un ange tient l'écusson, ici de gueules à la bande d'argent (serait-ce Neuchâtel en Bourgogne?), là de gueules semé de pointes d'argent, au lion de même.

Quant aux autres, le pal chargé de chevrons nous dit où il faut chercher les donateurs, et les émaux ne permettent aucune incertitude: il s'agit de la branche des comtes de Valangin-Arberg. L'excellente reproduction[1] qui accompagne cet article me dispense de les décrire; j'attirerai seulement l'attention sur un petit détail: sur le vitrail de l'écusson écartelé de Valangin et de Bauffremont, on voit sortir à dextre et à senestre du cimier deux têtes de griffons, qui probablement viennent de la maison de Vergy, dont les armes avaient ces animaux fabuleux pour supports.

En parlant de Bauffremont et de Vergy, en voyant la bande des Challant, tout un siècle de l'histoire de Valangin apparaît à nos yeux. Cette histoire est connue, mais les relations de ses comtes avec Berne le sont peut-être moins. Les premières ne furent pas précisément cordiales: le comte Gérard ayant pris part à la coalition qui fut vaincue à Laupen, trouva la mort dans cette bataille; sa bru, Mahaut de Neuchâtel en Bourgogne, veuve de son fils Jean II, conclut un traité de combourgeoisie avec Berne, pour obtenir son appui contre la petite ville de Willisau, et paya une somme de cent florins, dont Berne accusa réception le 27 avril 1386. Poussée par le duc Léopold d'Autriche, qui préparait la guerre contre les Confédérés, elle renonça à la combourgeoisie, à laquelle elle n'était probablement pas attachée, et refusa de payer les 1200 florins, dont elle s'était rendue garante; l'on sait que pour la punir, les Bernois dévastèrent le Val-de-Ruz[2].

La victoire des Confédérés et les succès qui la suivirent, ramenèrent le fils de la comtesse Mahaut, le comte Guillaume, à des sentiments plus amicaux; c'est lui qui noua avec Berne une alliance qui ne fut plus jamais troublée et dura jusqu'à l'extinction des comtes de Valangin.

Toute personne reçue dans la bourgeoisie de Berne, était tenue de posséder une maison dans la ville; comme le nombre des maisons était restreint, on y suppléait en payant un cens, « Udel », établi sur un

[1] Ces vitraux ont été reproduits par M. A. Ditisheim, à Bâle, d'après des photographies obligeamment fournies par la direction du Musée national suisse.

[2] Plusieurs historiens, tels que Boyve et Matile, admettent un traité de combourgeoisie de Jean II avec Berne: je n'en ai pas trouvé trace. Il est à remarquer que les actes expédiés aux comtes de Valangin par la Chancellerie de Berne, étaient rédigés le plus souvent en allemand.

immeuble. Le grand registre de ces cens, l'« Udelbuch », document des plus précieux pour l'histoire de Berne, nous apprend que le mardi après la Toussaint (2 novembre) 1400, le comte Guillaume d'Arberg, seigneur de Valangin, et sa sœur, Demoiselle Marguerite, devinrent bourgeois et prirent l'« Udel », pour 200 florins, dont ils devraient payer l'intérêt, sur le « Kofhus[1] ». L'acte même de la combourgeoisie est daté du 5 juillet 1401 et le nom de Marguerite y est biffé; il faut en conclure que sa réception à la bourgeoisie ne fut qu'un projet non exécuté.

Si le rapprochement entre la comtesse Mahaut et Berne n'avait été dicté que par la politique, l'on peut constater que la bonne entente s'établit de plus en plus entre les seigneurs de Valangin et la ville; celle-ci voyait s'accroître sa puissance et s'imposait à tous ses voisins. Les comtes de Neuchâtel et de Gruyère suivirent bientôt l'exemple de leurs cousins.

Guillaume d'Arberg eut de Jeanne de Bauffremont, héritière d'une branche de cette noble maison, un fils, Jean III, qui était encore mineur à la mort de son père, en 1427. Cette même année encore, le 12 décembre, il renouvela la combourgeoisie, jurant d'être fidèle au Saint-Empire et à la ville de Berne, et de lui tenir ouvert son château de Valangin, réserve faite des droits de son suzerain de Neuchâtel. Il ajoute textuellement: « D'après la coutume de la ville de Berne, j'ai placé mon « Udel » sur ma maison[2], située par devant à la Meritgassen[3] et par derrière à la Kilchgassen.»[4] Cette maison rappelle encore le souvenir de son ancien possesseur, par l'écusson qu'il y fit placer au-dessus de la porte; haute de 0m,93 et large de 0m,79, cette sculpture[5], bien peinte, représente les armes de Valangin, supportées par deux lions; elle a été remontée, il y a quelques années, de la partie inférieure à la partie supérieure de la maison.

Le comte Jean III est donc le premier de sa famille qui ait possédé une maison à Berne; elle n'était pas grande et nous ne pouvons guère imaginer qu'il l'ait jamais habitée.

Jean III ne changea point de sentiments envers Berne durant sa longue vie; l'époque critique de la guerre contre Charles le Téméraire

[1] Kaufhaus. Dans cette maison, à la Grand'Rue N° 24, sont encore installés des bureaux du gouvernement.

[2] Les indications topographiques que donne Matile dans son *Histoire de la Seigneurie de Valangin,* p. 128, ne sont pas exactes.

[3] Rue du Marché, actuellement rue de la Justice, n° 33.

[4] Rue de l'Eglise, actuellement rue des Gentilshommes, n° 26.

[5] Nous reproduisons cette pierre sculptée à la fin de cette notice.

ne l'avait rapproché que davantage de ses combourgeois. S'il en avait été autrement, comment aurait-il pu donner la main de sa fille Jaquette à un Bernois? Il est vrai que c'était le plus noble, le plus chevaleresque d'entre eux, l'avoyer Adrien de Bubenberg.

Se sentant vieillir, le comte désirait voir se perpétuer les bonnes relations; accompagné de son fils Claude, il se rendit à Berne au mois de septembre 1478. L'avoyer, le petit et le grand Conseil lui firent un accueil cordial et solennel à la fois; devant l'illustre assemblée, il déclara que vu son âge avancé, il aimerait renouveler la combourgeoisie en faveur de son fils. On acquiesça volontiers à la demande de ce vénérable voisin[1], qui rentra chez lui fort satisfait.

De sa femme, Louise de Neuchâtel-Vaumarcus, Jean III eut sept enfants, dont Claude devait continuer la race. Lorsqu'éclata la guerre contre l'empereur Maximilien, Claude remplit fidèlement ses devoirs. Ce fut un bon et pieux seigneur, dont la mort, survenue le 31 mars 1517, causa bien des regrets; Berne ne manqua pas d'écrire à Madame Guillemette de Vergy, sa veuve, une lettre de condoléances et de lui promettre toute sa faveur et son appui[2].

Jean III est le donateur des deux vitraux de la grande Eglise de Berne, dont l'un porte son écusson, et l'autre celui de son fils Claude, écartelé des armes de sa grand'mère de Bauffremont; nous ne savons pas l'année de la donation. Les procès-verbaux du Grand Conseil de Berne nous fournissent cependant une indication; nous y lisons (3 novembre 1491): « A mon seigneur de Valangin (Valendis) ou à son lieutenant[3]: Payer Hans Noll pour la fenêtre », et (7 décembre 1491): « Au châtelain et lieutenant de Valangin: Payer Hans Noll pour la fenêtre qu'il a faite. »

J'ai cherché en vain ces lettres dans les recueils de missives; Hans Noll n'est pas un inconnu, on trouve souvent son nom à la fin du XV^me^ et au commencement du XVI^me^ siècle, et M. Lehmann lui attribue une série de beaux vitraux, entre autres la crucifixion du Musée de Neuchâtel, qui auparavant se trouvait dans l'église de Saint-Blaise[4].

Ces réclamations ne restèrent pas sans effet; les comptes de Valangin pour l'année 1491, renferment l'article suivant: « A missionner et delivrer

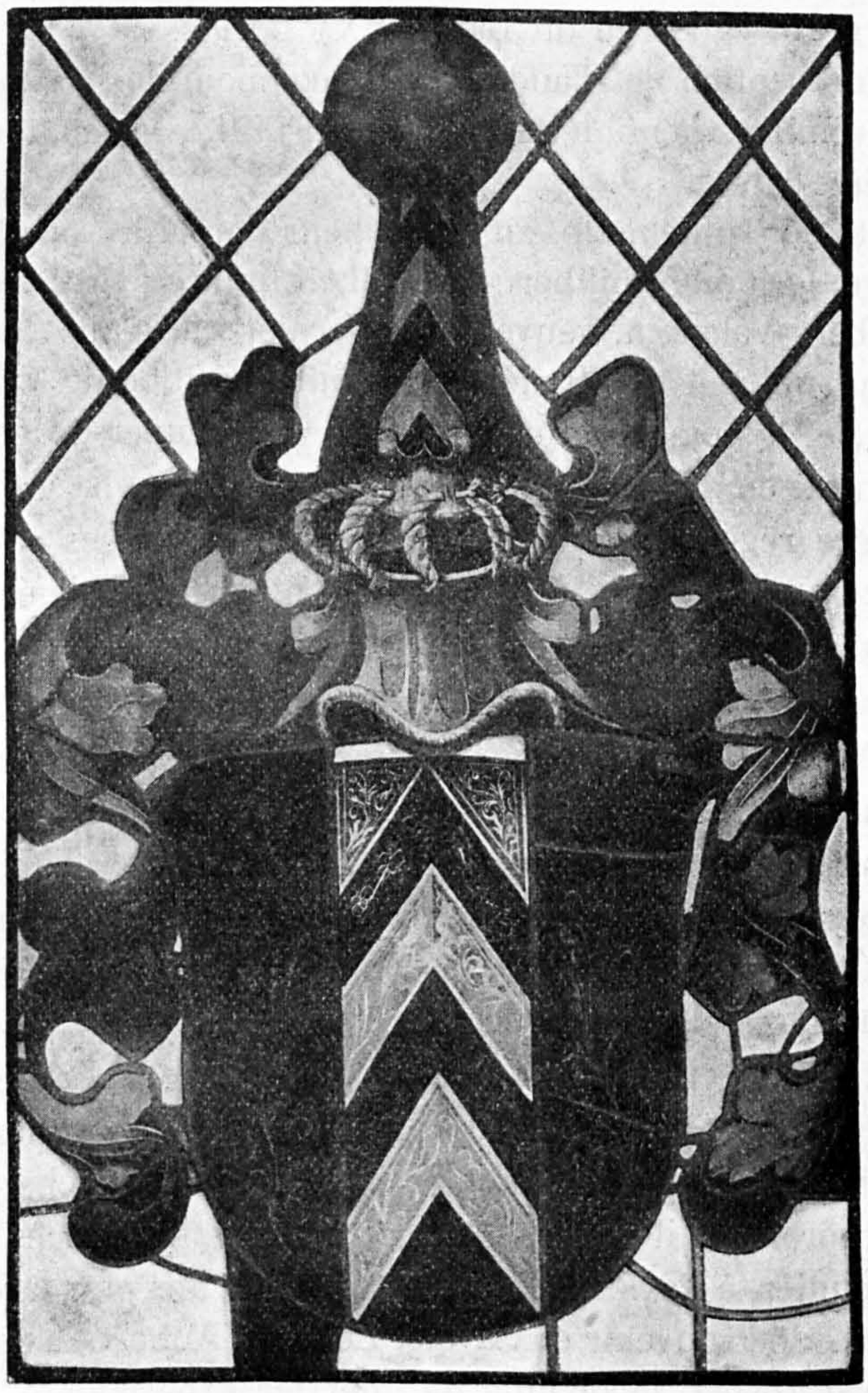
[1] 11 septembre 1478.

[2] MATILE, *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, p. 231.

[3] Sous-entendu: « Ecrire à ..... de payer Hans Noll... »

[4] *Indicateur d'antiquités suisses*, t. XIV, pp. 291-295 (1912).

à verrié[1] de Berne pour reste de la fasson de la verriere donnee par Monseigneur l'ancien (le comte Jean III) en la grant eglise de Berne, appert par sa quictance cy receue LVII lib. »[2] Mais il resta encore une



VITRAIL DE JEAN III, COMTE D'ARBERG-VALANGIN.

somme à payer et la chose ne fut réglée qu'après plusieurs années, comme nous l'apprend un manuscrit de la comtesse Guillemette; il est intitulé: « Memoyre de ce que j'ay faict et payez depuis le trespas de

[1] Verrier.

[2] Archives de l'Etat, Neuchâtel, O. 17, nº 20, fol. 33. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Arthur Piaget.

Monseigneur qui Dieu pardoint a Vallengin ». Dans le chapitre de ces comptes intitulé: « Memoyre de ce qu'il me peult souvenir que j'ay faict des milles florins d'or que j'ay empruntez a Barne », nous trouvons la note suivante: « Donnez pour des verrieres que feu Monseigneur avoit donnez à la grant eglise du dit Barne XXV florins. »

Ainsi, la réception de Claude dans la combourgoisie ayant eu lieu en 1478 et la première mention des vitraux en 1491, ceux-ci furent éxécutés entre ces deux dates[1].

La comtesse Guillemette eut le malheur de perdre en 1517 son mari et son gendre, le comte Philibert de Challant, puis en 1519, sa fille unique Louise d'Arberg-Valangin, veuve de ce dernier; le jeune couple, si vite enlevé laissait un seul fils, René, qui devint l'héritier de Valangin et de Bauffremont, et la comtesse dut continuer à s'occuper du gouvernement jusqu'à sa mort, en 1543; elle administrait au mieux ses affaires et fut une excellente régente, mais elle se trouva aux prises avec bien des difficultés; comme on vient de le voir, elle fut même obligée de recourir à un emprunt auprès de ses combourgeois de Berne.

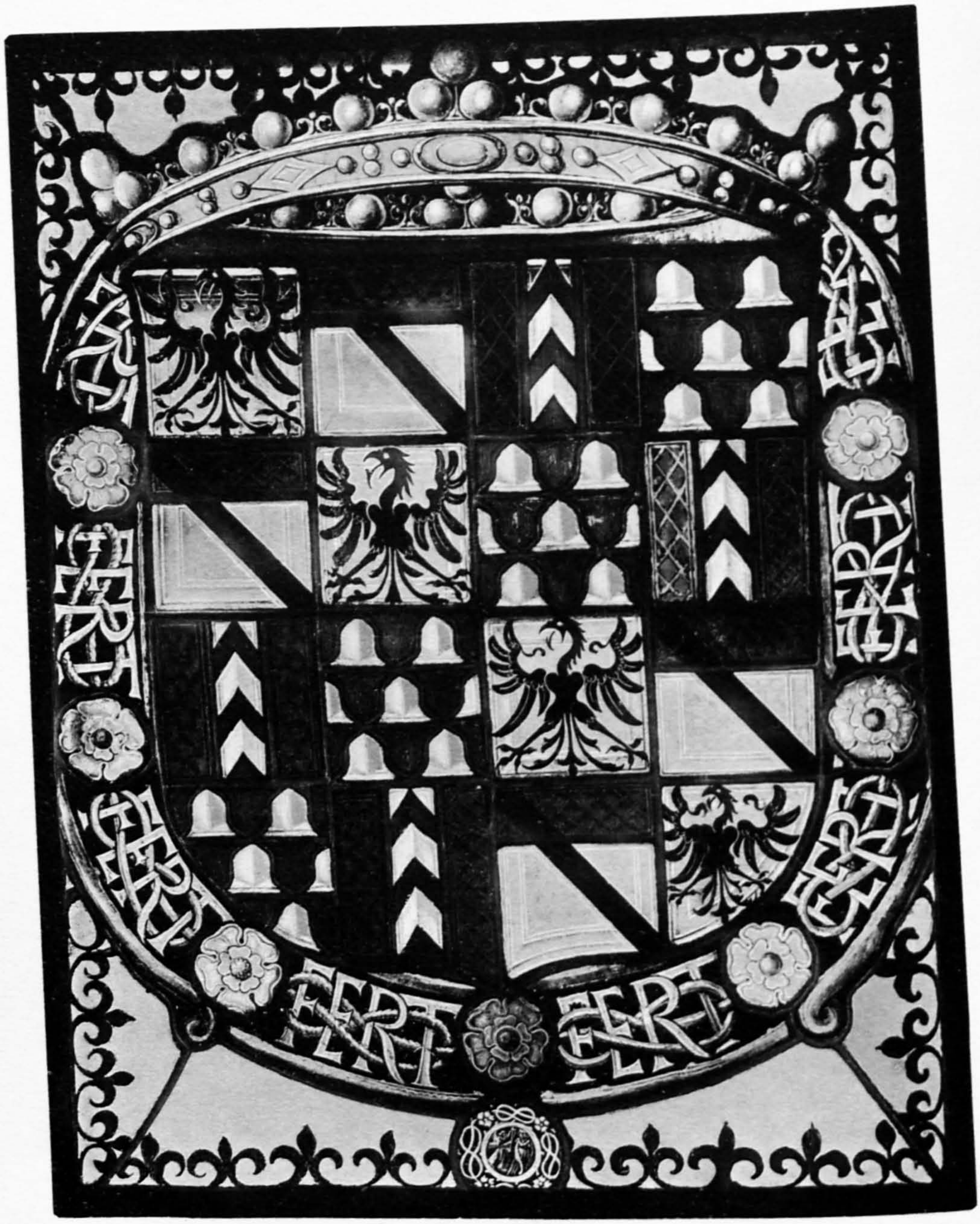
La maison de Challant est d'illustre origine; elle descend des anciens vicomtes d'Aoste, dont le premier connu est Boson, qui apparaît dans un acte de l'an 1100; son petit-fils, Boson II, fut investi en 1200 par le comte Thomas Ier, de Maurienne, du fief de Challant, dont ses descendants portèrent ensuite le nom[2]. Leur puissance alla toujours croissant et René de Challant possédait les baronnies de Virieu-le-Grand, Aymavilles, Cologny, les seigneuries de Châtillon, Saint-Marcel, Issogne, Montaut, Graive, Verrès, Ussel; il y ajouta, par héritage de sa mère, Valangin et Bauffremont. Le duc Charles de Savoie le créa chevalier de l'ordre de l'Annonciade[3], puis maréchal de Savoie, la plus haute charge de l'Etat. Homme entreprenant, il ne craignait ni dangers, ni procès et fut deux fois fait prisonnier, à Pavie en 1525, et vingt-huit ans plus tard, à Verceil; il a laissé un grand souvenir en Savoie. Edouard Aubert, dans son volume sur la vallée d'Aoste[4], le qualifie de guerrier expérimenté, négociateur habile, défenseur ardent de la foi catholique. Ses sujets de Valangin et ses voisins du Jura le jugèrent autrement: Il molestait les uns et se ren-

[1] Voir aussi A. Zesiger, *Die Scheiben in den Fenster des Hochschiffs im Berner Münster;* Munster Ausbau in Bern, XX. Jahresbericht 1907, p. 29. M. Zesiger est le premier qui ait consacré aux vitraux de Valangin une étude détaillée.

[2] F.-G. Frutaz, *Notes sur René de Challant* (*Musée Neuchâtelois* 1904, p. 243).

[3] Capré, *Catalogue des Chevaliers de l'ordre du Collier de Savoie, dict de l'Annonciade,* 1654, fol. 96.

[4] P. 109.



Vitrail de René de Challant, comte de Valangin

(Cathédrale de Berne)

dait désagréable aux autres; tandis que la bonne comtesse Guillemette, sa vénérable aïeule, fut profondément regrettée. René, dit Matile, a laissé le triste héritage d'une souveraineté contestée, d'une seigneurie chargée de dettes et d'une fatale inimitié entre ses deux filles. Il mourut le 11 juillet 1565.

Lorsque René était encore mineur, sa grand'mère tint à ce qu'il renouvelât la combourgeoisie avec Berne; la ville s'y déclara disposée et le 20 juin 1517, on lui écrivit de venir. Le 8 juillet suivant, le secrétaire d'Etat de Berne note au procès-verbal: « Messeigneurs ont reçu bourgeois, le jeune comte de Tschalland, ainsi que sa femme et sa mère, à cause du comté de Valendis, mais à la condition qu'il achète ou bâtisse une maison à lui appartenant dans la ville. Le sire de Franquemont et le bâtard de Valangin, au nom des deux, ont juré de tenir cette bourgeoisie et promis que René, devenu majeur, le jurerait aussi. »[1]

Le jeune comte exécuta cette promesse le 30 août 1522; l'acte qu'il remit à Berne est scellé d'un sceau qui n'a que l'écusson (en cartouche) des Challant et la légende « René comte de Challant »[2]; il promit aussi d'acheter ou de rebâtir une maison dans le délai d'un an, « car c'est là qu'est la racine de la combourgeoisie », et il jura de faire tout ce qui convient à un bourgeois fidèle.

Il est probable qu'à cette occasion, il fit don du grand vitrail qu'on plaça au-dessus des vitraux de ses ancêtres maternels. On y voit, sur un fond bleu, bordé d'un ornement fleurdelisé, l'écusson entouré du collier de l'Annonciade et surmonté d'une belle couronne de perles. L'écusson est écartelé, aux 1er et 4me contre-écartelé de la vicomté d'Aoste, qui est d'or à l'aigle éployée de sable, et de Challant, qui est d'argent au chef de gueules à la bande de sable brochant sur le tout; aux 2me et 3me contre-écartelé de Valangin et de Bauffremont, qui est vairé d'or et de gueules[3].

Le style diffère beaucoup de nos autres vitraux, dont les écussons sont ornés de casque, cimier et lambrequins; l'on est obligé de croire que ce vitrail a été exécuté ou dessiné du moins, par un artiste étranger. M. Lehmann l'attribue cependant à l'un de nos peintres verriers les plus renommés, Hans Funk[4].

Ardent partisan de la politique des ducs de Savoie, le comte René

[1] Rathsmanuale 174, 25, 57; voir aussi la *Chronique d'Anshelm,* IV, 240, 530.

[2] Archives de Berne, tiroir Neuchâtel.

[3] Edouard Aubert, *La Vallée d'Aoste,* p. 109, où cependant, à la planche IV, Aoste et Challant sont transposés.

[4] *Indicateur d'antiquités suisses* XVII, pp. 143-145.

fut mêlé à toutes les entreprises de ses suzerains; on rencontre souvent son nom dans les négociations avec Berne, qui précédèrent la rupture. Cependant il fut toujours traité avec beaucoup d'égards[1] et la combourgeoisie subsista, même après la Réforme.

Le rôle considérable que Berne a joué plus tard dans les destinées de Valangin est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler; je me borne à ce commentaire des beaux vitraux reproduits ici. Mes amis de Neuchâtel ont eu l'amabilité de me le demander et je me suis rendu à leur appel avec d'autant plus de plaisir que ces souvenirs, comme tant d'autres, rappellent les bons rapports du pays de Neuchâtel avec ma ville natale.

Wolfgang-Frédéric de MULINEN.

[1] *Chronique d'Anshelm*, t. V, p. 394, t. VI, pp. 44, 153.



ECUSSON DE LA MAISON DE VALANGIN, A BERNE.

L'ASSASSINAT DE MELCHIOR D'ARBERG

21 MAI 1537

Melchior d'Arberg, généralement appelé « des Pontins », comme son père, était le fils illégitime de Claude d'Arberg, bâtard lui-même de Guillaume, seigneur de Givry, frère du comte Claude d'Arberg, seigneur de Valangin.

Melchior paraît avoir été un soldat de valeur: ayant pris part à la conquête du Pays de Vaud en 1536, il fut nommé lieutenant ou capitaine de la garnison de l'Ecluse, lorsque ce village eut été enlevé au duc de Savoie. Tel est le peu que l'on sait de sa vie[1].

On ignorait tout de sa mort. Boyve[2] rappelle seulement que, Melchior étant mort sans enfant et, dans ce cas, l'héritage d'un bâtard, considéré comme main mortable, appartenant à son suzerain, René de Challant, seigneur de Valangin, avait réclamé un fief vendu par le défunt, puis y avait renoncé par acte du 30 octobre 1546[3]. Matile en conclut, sans tenir compte de la longueur probable du procès, que le décès datait de cette année même.

Melchior était mort neuf ans plus tôt, assassiné. Ce crime a été relaté, non sans émotion, par Guillaume Hory, « clerc et bourgeois de Neuschastel, comissaire en cestuy endroit », mais qui connaissait particulièrement Valangin: il était fils de Blaise Hory et frère de Pierre, celui-ci gendre de Bastian Joly, qui tous trois, l'un après l'autre, ont travaillé aux Extentes des Montagnes de Valangin. Guillaume lui-même avait reçu commission, en 1536, d'expédier une reconnaissance restée sans « grosse » parmi les minutes de Bastian Joly.

Voici ce qu'on lit au folio 221 du registre des notaires Marchandet, Udry et Fabry:

> Ung nommé Jehan le bastard, de Vallangin, occit et mit a mort, traitreusement comme murtrier, noble donzel Melker d'Arberg et de Vallangin, dedans

[1] Voir MATILE, *Musée historique*, t. II, p. 283, et *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, p. 234.

[2] *Annales*, t. II, p. 463.

[3] Archives de l'Etat, R 15, nº 7.

une joulx près du Douz, avec une haquebutte[1] que le dit murtrier pourtoit (a sa manche[2]). Et estoient la aller ensamble a la chasse saulvagine. Dieu par sa grace vuillie garder les siens des meschans trairtes[3] et inicques et vuillie avoir fait pardon au trespassé de toutes ses offences, et a nous (aussi[4]). Car vrayement c'est ung grant donpmaige de sa mort. Car il estoit honneste filz de sa personne et valliant home[5]. Le mit a mort le lundi qu'estoit lendemain de Penthecouste XXI^me^ de may MVᶜXXXVII.

1537
La mort m'y mord[6]
Guillame Hory.

Quel fut le motif de ce drame dans les Côtes du Doubs? Hory ne le dit pas. Mais il paraît avoir été sincèrement et vivement affecté par l'événement. Il avait eu l'occasion, sans doute, d'apprécier personnellement ce « valliant » qui était en même temps « honneste filz de sa personne ».

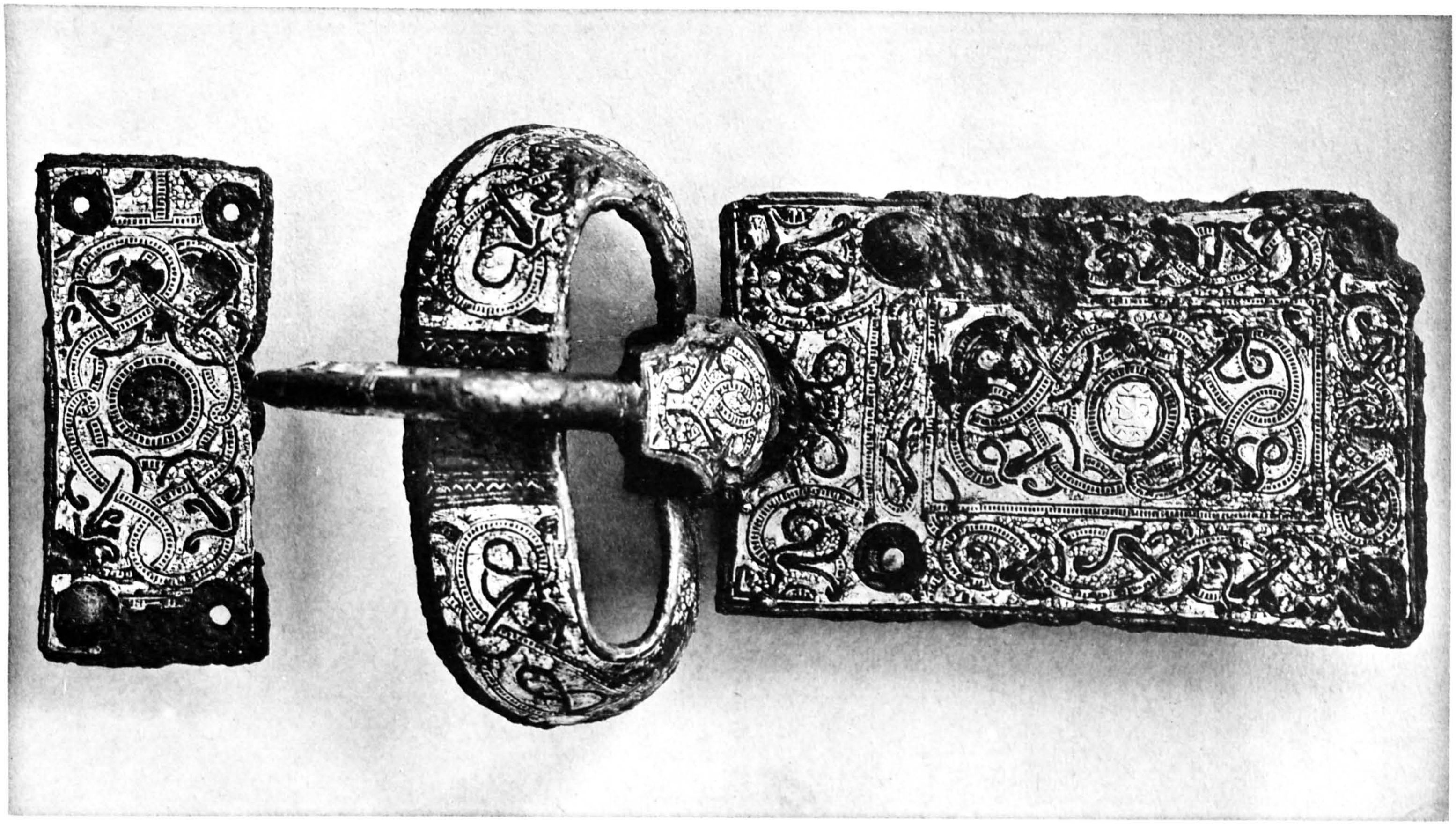
Paul Vuille.

[1] Arquebuse.
[2] Mots barrés.
[3] Traîtres.
[4] Mot barré.
[5] Ces deux mots en surcharge de *preux*, barré.
[6] Devise favorite des Hory.

ERRATA. — Plusieurs erreurs se sont glissées dans l'article *Les fondeurs de nos cloches*, paru dans le n° 4 de l'année dernière. Le fondeur de la cloche de Neuchâtel, en 1583, s'appelle *Sermond* et non Germond. Originaire de Bormio dans la Valteline, Sermond s'établit à Berne, dont il devint bourgeois le 15 mai 1567 et où il mourut en juin 1588.

Au sujet de son activité comme fondeur, voyez un intéressant article de M. l'archiviste fédéral Türler, dans le *Dictionnaire des artistes suisses*, t. III, pp. 146-147, et supplément, p. 403.

Page 159, troisième ligne depuis le bas, lire *1306* au lieu de 1308.
» 160, quatrième ligne, lire *fondèrent* au lieu de fondirent.
» 186, deuxième ligne, lire *1583* au lieu de 1786.
» 186, dernière ligne, lire *1524* au lieu de 1523. L. M.



Plaque de ceinturon burgonde

(Collection Dr. Beau)

TOMBES MÉROVINGIENNES

DÉCOUVERTES A CORCELLES

(AVEC ILLUSTRATIONS)

Il y a quelque vingt ans, l'on admettait volontiers que le canton de Neuchâtel est beaucoup moins riche que d'autres — Fribourg ou Vaud, par exemple — en antiquités des premiers siècles du moyen-âge. Le contraire se manifeste chaque jour, depuis que d'intelligents amateurs s'intéressent aux découvertes fortuites réalisées un peu partout, au cours des travaux de terrassement ou de culture. Il nous est particulièrement agréable de signaler, parmi ces archéologues, M. le Dr Beau, à Areuse, qui veut bien nous laisser le plaisir de publier le précieux mobilier funéraire mérovingien, récemment découvert à Corcelles.

Sur les détails de la sépulture elle-même, nous ne pouvons malheureusement donner que des renseignements de seconde main, M. le Dr Beau n'ayant été averti de la trouvaille que deux semaines plus tard[1].

Les tombes ont été ouvertes lors de la reconstitution d'une parcelle de vigne située au centre d'un plateau de 200 m. de long sur 150 m. de large, dominant le village de Corcelles, à quelque deux cents mètres au-dessous le la lisière de la forêt. Le terrain est composé de terre rougeâtre, mêlée de gravier et de fragments de granit et de schiste fortement micacé. Au cours de son travail, le vigneron heurta, à moins d'un demi-mètre de profondeur, cinq ou six grandes dalles de schiste verdâtre posées horizontalement. Au-dessous, couchés sur le dos, les bras étendus le long du corps, la tête du côté de la montagne et les pieds vers le lac, c'est-à-dire orientés N.N.E.-S.S.O., reposaient trois squelettes :

A droite, un homme paraissant âgé d'environ soixante-dix ans, de taille très élevée (à peu près 1 m. 90), brachicéphale, crâne épais, sutures ossifiées, front haut et large. Il portait, assure un témoin, un petit scramasaxe et une grande plaque de ceinture. Ce détail ne laisse pas de surprendre quelque peu ; car, tout extraordinaire que cela paraisse, on ren-

[1] Les objets : deux plaques de ceinturon avec leur contre-plaque, et un petit scramasaxe, ont été acquis par M. le Dr Beau, qui les a nettoyés et « préparés » avec un soin parfait et un rare bonheur.

contre plutôt dans les tombes féminines ces grandes plaques argentées, de même qu'on trouve surtout dans les sépultures de petits enfants les énormes fibules discoïdes.



Fig. 1. Petite plaque de ceinture avec contre-plaque, trouvée à Corcelles.

Au milieu, un homme adulte, de taille moyenne, à calotte crânienne de même caractère que celle du précédent. Il portait, dit le même témoin, la petite plaque de ceinture (fig. 1).

A gauche, une jeune fille ou femme d'environ 18 ans, au crâne très mince, nettement dolicocéphale, sans aucun mobilier funéraire.

On eut l'impression, paraît-il, qu'il s'agissait d'une seule tombe ayant appartenu à trois individus ensevelis à peu près en même temps. Cette particularité, bien que rare, ne serait pas unique. On se rappelle, par exemple, les « tombeaux de famille » explorés en 1908 par M. Viollier[1], pour le compte du musée national suisse, dans le petit cimetière carolingien de Premploz (commune de Conthey, Valais). Notons enfin que le fond du tombeau de Corcelles était garni d'une couche de sable fin, différent de celui qu'on remarque dans le voisinage. C'est donc à dessein qu'on l'avait porté là. Nous avons observé souvent, au cours d'autres fouilles, une circonstance analogue, soit qu'on ait ainsi voulu faciliter l'écoulement des matières en putréfaction — et cette hypothèse serait confirmée par les trous que présentent à leur partie inférieure certains sarcophages en pierre; soit qu'on ait simplement cherché à embellir la sépulture — et cette supposition serait rendue plausible par le fait que d'autres tombes mérovingiennes, à Saint-Maurice par exemple et à la cathédrale de Lausanne, sont peintes en rouge à l'intérieur.

Passons maintenant à la description des deux plaques de ceinture. Les illustrations jointes à cette notice nous aideront considérablement.

[1] M. Besson, *Antiquités du Valais,* 1910, p. 16 et fig. 7.

De prime abord, ces deux objets appartiennent à une classe déjà connue et même fortement représentée dans la partie bourguignonne de la Gaule mérovingienne, surtout dans la Suisse occidentale. Comme points de comparaison, je signalerais particulièrement, pour la forme générale, pour la technique, ou pour l'une et l'autre ensemble, des exemplaires provenant d'Areuse, de Lausanne, de Lussy (Fribourg), de Fétigny, d'Attalens, d'Elisried, de Rubigen, de Wabern et de Granges (près Soleure).

Nos deux objets sont de facture burgonde. La boucle fortement bombée, dont les extrémités dépassent franchement la plaque, l'ardillon très gros, très massif à son extrémité (fig. 2), sont caractéristiques. Chaque partie — boucle, plaque, contre-plaque — est en acier, orné de fils et de lamelles d'argent, finement travaillés de manière à former des serpents stylisés et entrelacés avec élégance; on remarque les corps allongés de ces reptiles, où des points noirs imitent les écailles, et leurs têtes à l'œil blanc et aux mandibules démesurément longues et étrangement contournées[1]. La décoration est embellie par des fils de métal jaune, qu'un orfèvre consulté par M. de Pury a identifié avec de l'or très fin. Des têtes de clous — quatre pour chaque plaque rectangulaire, trois pour chaque plaque allongée, comme c'est toujours le cas — achèvent l'ornementation, tout en servant à fixer les objets sur le cuir du ceinturon.



Fig. 2.
Ardillon de la grande plaque de Corcelles.

Les plaques de ceinture de l'époque mérovingienne sont en somme difficiles à dater. Car les règles que l'on trouve dans certains livres comportent presque autant d'exceptions que l'on fait de découvertes nouvelles. Sans vouloir rien dire de trop précis, nous pouvons cependant hasarder quelques conjectures, basées sur l'observation directe. Il semble sûr que la plaque de ceinture, plus ou moins richement ornée, a été portée dans nos pays jusque bien avant dans les temps carolingiens. On a découvert,

[1] Travail identique sur des objets provenant de Wabern, Rubigen, Elisried (DE FELLENBERG, *Das Gräberfeld bei Elisried; Mittheilungen der Antiq. Gesellschaft in Zürich,* XXI, 7; BARRIÈRE-FLAVY, *Les arts industriels chez les peuples barbares de la Gaule,* t. III, pl. XXXV); Fétigny (M. BESSON, *L'Art barbare dans l'Ancien diocèse de Lausanne,* pl. XIX, I).

par exemple, à l'intérieur de l'église de Donatyre, dans une tombe appartenant à une série dont la disposition atteste qu'elle n'est pas antérieure à la construction de l'édifice, c'est-à-dire au IXme siècle, une grosse plaque offrant une vraie ressemblance avec notre plaque rectangulaire de Corcelles (planche hors texte), bien que d'un dessin plus fruste. Nous voyons dans ce fait une preuve que les objets de ce genre ont été portés — peut-être par des attardés! — au IXme et au Xme siècle.

Seulement les détails de l'exécution se modifiaient, ainsi que les motifs décoratifs, à mesure que le temps marchait. Les plaques de Corcelles se distinguent par leur décoration : nous y voyons des serpents stylisés, de caractère nettement nordique, rappelant les miniatures de certains manuscrits irlandais. Le Burgonde qui a fait ce travail subissait encore l'influence des pays septentrionaux dont ses ancêtres étaient descendus. Plus tard, à mesure que l'art se déforme, la stylisation devient incohérente, et les serpents, de plus en plus méconnaissables, se réduisent à des entrelacs. La boucle et l'ardillon sont forts, très bombés, et c'est, si nous ne faisons erreur, un signe d'antiquité : ces caractères primitifs disparaissent avec le temps, et, peut-être sous des influences franques, la boucle et l'ardillon se réduisent à des proportions plus normales[1]. Enfin, nous allons voir que l'existence de la contre-plaque rectangulaire paraît, elle aussi, un signe d'époque assez reculée. Pour ces divers motifs, et basé sur nos études précédentes, nous penserions volontiers que le mobilier funéraire de Corcelles n'est guère postérieur au VIme ou au VIIme siècle.

C'est au VIIme siècle que nous reporterait, semble-t-il, le monogramme qui figure au centre de la grande plaque et figurait sans doute au centre de la contre-plaque correspondante. Il rappelle en effet clairement les monogrammes des anneaux sigillaires du VIIme siècle. Seulement, tandis que les monogrammes sont assez fréquents sur les anneaux, ils sont extrêmement rares sur d'autres objets. M. Deloche, le grand spécialiste en cette matière, cite à peine, dans son ouvrage sur *les Anneaux des premiers siècles du moyen-âge*, un exemple de fibule et un exemple de boucle de ceinture à monogramme. On voit ainsi l'intérêt que présente la plaque de Corcelles.

La grande plaque est munie d'une contre-plaque rectangulaire, notablement plus petite : c'est le cas, presque toujours, du moins dans les premiers temps ; peu à peu, cet usage semble s'être perdu : les plaques de cette catégorie découvertes dans les sépultures du VIIIme siècle, ne por-

[1] On sait que les Francs conquirent la Burgondie en 534.

tent généralement aucune contre-plaque. Nous l'avons, entre autres, constaté dans les tombes moins anciennes de Lussy. La petite plaque appartient à la classe des plaques trapézoïdes, c'est-à-dire que deux des côtés opposés sont de même longueur, mais non les deux autres. Dans ce cas, la contre-plaque existe toujours et elle est identique à la plaque. Les musées de Zurich, de Berne, de Lausanne, de Fribourg en renferment de très beaux et très riches spécimens. Le cimetière de Fétigny en a donné plusieurs qui mesurent, plaque et contre-plaque juxtaposées, environ quarante centimètres de longueur.

L'emploi des deux types différents de Corcelles semble avoir été simultané. Nous ne pouvons dire toutefois s'ils avaient une destination particulière, si, par exemple, l'un était plutôt pour les hommes et l'autre pour les femmes, l'un pour les adultes et l'autre pour les enfants. Nous ne voulons d'ailleurs présenter dans ce travail que des observations, sans formuler de règles précises. L'expérience faite directement au cours des fouilles nous a appris à laisser toujours beaucoup de points d'interrogation dans le chapitre de l'archéologie mérovingienne.

Ce que nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, c'est que le petit mobilier funéraire de Corcelles présente, soit par la matière, soit par la décoration, soit par l'état de conservation, un intérêt vraiment remarquable.

M. Besson.

Lausanne, juin 1916.

918 491 - n

LA GARDE DES FRONTIÈRES DU PAYS DE NEUCHÂTEL

EN 1611

Au printemps de 1610, le trésorier général Mouchet reçut une lettre de François Maréchal, conseiller et secrétaire des Longueville, qui lui apprit, en ces termes, la nouvelle, qu'il connaissait déjà peut-être, de l'assassinat de Henri IV :

« Vous aurez sceu la mort lamentable de nostre Roy, qu'un misérable a malheureusement assassiné il y a maintenant dix jours. Ce coup funeste nous a privé de toutes sortes de joye, et comble la France en général de regretz et d'ennuys, et d'apréhensions d'avoir beaucoup de maulx, si Dieu par sa toute bonté n'a pitié de nous...[1] »

La mort de Henri IV, dont la nouvelle fut accueillie avec regret en Suisse protestante, devait être l'origine, lointaine il est vrai, mais directe, d'une période d'angoisses pour les habitants des Comtés de Neuchâtel et Valangin.

La disparition soudaine du Béarnais, soutien des projets de résistance aux empiètements du roi catholique (Philippe III d'Espagne), ne pouvait que contrister les gouvernements d'états protestants. L'équilibre entre les deux couronnes se trouvait rompu au profit de l'Espagne.

Ce fut le moment que choisit le duc de Savoie Charles-Emmanuel pour reprendre ses projets d'agrandissements territoriaux : Genève et le Pays de Vaud lui tenaient toujours à cœur malgré l'échec de l'Escalade. Se sentant mal soutenu par la France, le duc chercha à se rapprocher de l'Espagne. Ce rapprochement, très momentané, entre l'Espagne et la Savoie, fut suffisant pour inspirer de sérieuses craintes à Paris et chez quelques voisins immédiats du prince. Avec un précédent tel que l'Escalade de Genève, effectuée en pleine paix, les entreprises les plus inattendues étaient à redouter de la part de Charles-Emmanuel.

Il avait hésité, paraît-il, entre deux coups de main, l'un sur Gênes, l'autre sur Genève; mais dès le milieu de l'automne 1610 sa décision était prise. Il lui avait répugné de licencier, avant de les avoir employées,

[1] Archives de l'Etat : D [25] n° 22 (24 mai 1610).

les forces considérables qu'il avait réunies, au printemps précédent. En conséquence, une partie de ses troupes s'acheminait en secret vers le Faucigny. Le duc espérait acheter la neutralité de la France et s'attachait à s'assurer la complicité de l'Espagne, dont le trône était occupé par son beau-père. La politique qui consistait à couvrir du manteau de la religion des entreprises purement temporelles réussissait souvent auprès de l'Escurial.

Les conséquences de la mort de Henri IV commençaient donc à se faire sentir pour les Suisses protestants, notamment pour Genève et son allié Berne, possesseur du Pays de Vaud. De quelque côté qu'ils tournassent leurs regards, ils se voyaient entourés d'ennemis déclarés ou de voisins indifférents, sinon malveillants. L'Espagne et la Savoie complotaient leur ruine. Le Valais et les cantons catholiques fournissaient des troupes à leurs adversaires. La Franche-Comté, sous la domination de l'Espagne, recevait d'importantes garnisons détachées de l'armée espagnole des Flandres.

A la fin de 1610 et au commencement de 1611, le duc de Savoie, à la tête d'une armée de 20,000 hommes et 2500 chevaux, dans laquelle on comptait des Italiens, des Français, des Espagnols, des Allemands, des Suisses et des Francs-Comtois, fit ses derniers préparatifs en vue de surprendre la cité du Léman et le Pays de Vaud.

Genève n'avait pas attendu ce moment-là pour préparer sa défense. Dès la mort du Béarnais, elle avait fait exécuter d'importants travaux de fortifications et envoyé, avec succès, auprès des protestants de Suisse, d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et d'Angleterre, des députés chargés de solliciter des secours.

Les Bernois apportaient une certaine lenteur aux préparatifs de défense. Jusqu'en janvier 1611, on s'était bercé de l'espoir que l'accumulation des neiges empêcherait Charles-Emmanuel de rien tenter avant le mois d'avril ou le commencement de mai. Il fallut les prières des Genevois, les avis inquiétants de Lesdiguières[1] et les exhortations pressantes d'Eustache de Refuge, ambassadeur de France à Soleure, pour engager les Bernois à donner plus d'activité à leurs armements. En revanche, leur décision une fois prise, ils poussèrent ceux-ci avec vigueur. Unis à leurs confédérés de Zurich, ils se firent un point d'honneur d'assurer la protection de Genève tout en mettant le Pays de Vaud en état de défense. Coup sur coup de fortes garnisons bernoises vinrent se loger dans la ville menacée et ses environs immédiats, où affluaient d'autre

[1] Lesdiguières (François de Bonne de), (1543-1626), lieutenant-général des armées du roi en Savoie, Piémont et Dauphiné, gouverneur du Dauphiné.

part, les secours en hommes et en numéraire fournis par les Eglises de France et les chefs du parti huguenot.

En ce même mois de janvier 1611, l'ambassadeur du duc de Savoie, à Paris, avouait que son maître et le roi catholique s'étaient mis d'accord pour attaquer Genève et le Pays de Vaud; il donnait même à entendre que la première idée de cette monstrueuse coalition était imputable à l'Escurial et non point à la Cour de Savoie[1].

Genève, Berne et le Pays de Vaud se trouvaient donc menacés, au sud, par les soldats du duc de Savoie, au nord-ouest, par les troupes assemblées en Franche-Comté, et destinées, sans aucun doute, à forcer les passages du Jura neuchâtelois et à marcher sur Berne et le Pays de Vaud.

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel ne paraît pas s'être préoccupé de la position critique du pays — du moins ses manuels sont muets à cet égard — avant d'avoir été avisé du danger par les Bernois. Ce n'est que par lettres du 29 janvier (nouveau style : 8 février) 1611[2] que ces derniers avertissent les Neuchâtelois que les gens de Savoie menacent de fondre sur le Pays de Vaud, et les invitent à préparer le secours prévu par la Combourgeoisie.

Le Conseil de Ville de Neuchâtel, dans sa séance du 2/12 février, prend note de l'avertissement, ordonne une visite des armes des bourgeois « tant dedans que hors la ville », et répond à Berne, entre autres choses : « Ayantz entendu la lettre que vous avez escripte, datee du xxix^me^ du moys de janvier, des troupes et assemblees de gens de guerre qui ce font [ès] frontières [du] pays, tellement que nous avons bien occasion de prier Dieu pour destourner sa fureur de dessus nous, et aussy de se tenir sur ses gardes affin de n'estre surprins, [vous nous] trouverez, pour l'assistance que suyvant la combourgeoysie huavons avec Vos Exellences, prestz et appareillez. Que si toutesfois le nombre d'homes n'estoit tel comme nous desirerions, prions bien humblement Vos dictes Exellences considerer qu'il ne resteroit a la bonne vollonté, mais la pretendue renonciacion de bourgeoysie que les forains ont faicte[3] sera la cause que ne pourons fournir le nombre que heussions autrement faict. Et si pouvons

[1] Cf. pour cette introduction : Edouard ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses,* t. III, 1610-1626 ; Johannès DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse,* t. III, 1516-1648 ; Jean-Antoine GAUTIER, *Histoire de Genève,* t. VII, 1609-1671 ; Anton von TILLIER, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern,* t. IV, 1601-1700.

[2] Archives de la Ville : Corr. avec LL. EE. de Berne, suppl^t^ à D^3^ (1492-1769) n° 45.

[3] Cf. Jean HURNY, *Le procès de 1618. Différend entre le prince Henri II d'Orléans-Longueville, les Bourgeois de Neuchâtel et les Bernois.* Neuchâtel, 1910, in-8.

entendre quelques nouvelles sur ce subject de merite, ne mancquerons vous en bailler advertissement au plus breff qu'il nous sera possible[1]. »

Le Conseil d'Etat ne s'occupe de cette affaire que dans sa séance du 5/15 février. Il fait expédier des mandements dans tout l'Etat « pour advertir un chescung du danger de guerre qui se presente, affin que tous se pourvoyent d'armes et de munitions de guerre, pour la necessité et le besoing, et que tous soyent pretz et apparellez pour se trouver au lieu que leur seroit assigné soit de jour ou de nuict ».

Il décide d'écrire à la duchesse Catherine de Gonzague pour l'avertir du danger que court son comté de Neuchâtel et l'aviser qu'il faudra « employer de ses finances » pour fournir le secours à Berne et « pourveoir les subjects d'armes et de munitions ». Il ajoute qu'il a donné l'espérance aux sujets que des jeux de mousquet et d'arquebuse seront organisés pour les habituer à bien manier les armes, et supplie très humblement Madame « d'accorder les dictz jeux ».

Sera aussy escript aux seigneurs de Berne en tant qu'ilz demandent secours que l'on estime et tient pour maxime certaine aux occurences du temps present, que gardant bien tous les passages de cest Estat sans y laisser entrer aulcungs estrangers qui les vouldroyent forcer pour passer par ce Comté, affin de se rendre sur leurs terres, que c'estoit assez leur faire secours, qu'a cest effect l'on avoit besoing de tous les hommes qui y sont, et que partant ilz n'auroyent a esperer autre secours de ce costé qu'en la mode sus mentionnée, qui leur seroit très utille et serviroit autant que de leurs envoyer hommes de deça[2].

Les Conseils de l'Etat et de la Ville, comme on le voit, font des réserves préalables quant au secours à envoyer aux Bernois. Le premier veut d'abord assurer la protection du territoire, le second prétexte la renonciation des bourgeois forains pour ne préparer qu'un secours de 80 hommes seulement, sous la conduite du capitaine Jonas Varnod et de son lieutenant Guillaume d'Allemagne[3].

Parmi les hommes élus pour le secours se trouvent quelques bourgeois de Neuchâtel habitant Couvet. Une question se pose alors. Suivront-ils la bannière de la Ville ou bien celle du Prince? L'affaire est délicate, aussi les Quatre Ministraux hésitent-ils à se prononcer « jusques a ce que l'on voye plus amplement s'il sera requis de marcher ou non[4]. »

[1] Archives de la Ville : Correspondance avec LL. EE. de Berne, supplément à D[3] (1492-1769) n° 45 (annexe).

[2] Manuel du Conseil d'Etat, 5 février 1611.

[3] Manuel du Conseil de Ville, 10 février 1611.

[4] Manuel du Conseil de Ville, 22 février 1611.

Dès le milieu du mois de février, les passages des montagnes neuchâteloises sont gardés par des troupes. La situation est vraiment inquiétante. Tandis que Berne envoie au Gouverneur[1] et au Conseil de Ville[2] des lettres datées du 22 février/4 mars 1611, les avisant des grands armements du roi d'Espagne et du duc de Savoie, et les invitant, dans l'attente d'une surprise sur Genève et le Pays de Vaud, de tenir un secours prêt, le Conseil d'Etat prend des mesures pour arrêter l'espionnage et empêcher que les vivres et les armes ne sortent du pays :

Il faut adviser au premier jour a l'ordre qu'il convient tenir pour la surté et tuition du pays, contre les cources et invasions de ceux qui pourroyent attacquer et se ruer dedans hostillement ; et pour ce que l'on a entendu que plusieurs, soubz pretexte de se dire pastiers ou merciers, vont espiant deça et dela par le pays pour sçavoir ce que l'on y faict et ce que l'on y dict, a esté advisé qu'ilz seront tous chassez hors du pays, et deffendu l'entrée aux autres qui y vouldroyent venir. Seront aussy faictes deffences a tous officiers et autres particulliers de cest Estat, de ne distraire ny laisser distraire aulcunes graines ny armes de ce pays[3].

Les lettres de Berne arrivent à Neuchâtel. Le danger paraît augmenter ; aussi le Conseil d'Etat ne tarde-t-il pas à se réunir. Dans sa séance du 25 février/7 mars 1611, il ordonne la levée, on peut dire complète, des troupes neuchâteloises, et fixe les grandes lignes à observer pour la défense des comtés de Neuchâtel et Valangin. La divulgation de ce plan de défense ne peut compromettre actuellement la sûreté de notre pays.

Apprès avoir entendu par divers advertissementz que Son Altesse de Savoye se preparoit pour faire la guerre aux seigneurs de Berne et de Geneve, et qu'il se faysoit diverses assemblées de soldatz en plusieurs lieux circonvoysins pour luy aller a secours, qui pourroyent prendre leur passage par ceste souveraineté, ou au moings y faire des courses pour y piller et butiner ; ayant aussi veu et entendu les lettres[4] des dictz seigneurs de Berne, par lesquelles ilz prient et somment de leur tenir prest le secours qui leur est deu en vertu des combourgeoisies perpetuelles, assurantz aussy par icelles des preparatives et intentions de Sa dicte Altesse, a esté arresté que l'ordre suyvant seroit tenu et observé, pour pourveoir a la surté et tuition du pays.

En premier lieu a esté ordonné a tous officiers qui ont chasteaux et maysons fortes en garde, de pourveoir à la surté d'icelles, et nottamment au Cappitaine du Vauxtravers, a celluy du dit lieu[5], et a cest effect ordonner gens pour la

[1] Archives de l'Etat : B [15] n° 21.

[2] Archives de la Ville : Correspondance avec LL. EE. de Berne, D[3] (1587-1654) n° 269[a].

[3] Manuel du Conseil d'Etat, 23 février 1611.

[4] Du 22 février 1611.

[5] De Neuchâtel.

garde, tant du dict chasteau que des passages sur Bourgogne riere sa charge, et generallement a tous autres officiers a esté commandé et ordonné de tenir main que tous les subjectz de Madame soyent garniz et saysis de bonnes armes et munitions de guerre, ung chascung selon la portée de ses moyens, et la disposition de sa personne. Item de deffendre a tous de ne absenter le pays pour ung trop long temps, et de ne s'enroller pour le service de qui que ce soit, soubz aulcungs cappitaines, pour sortir du pays, ains les faire tous tenir prestz et appareillez pour se trouver au besoing au lieu et a l'heure qui leur sera commandé.

En apprés ont esté ordonné des cappitaines pour garder les passages et advenues de l'ennemy, sur toutes les lisières, ès lieux les plus requis et necessaire.

Le maire des Verrières Nicolas Verdonnet, et Nicolas Lambelet, grephier du dict lieu, sont ordonnez ung chascung avec deux centz hommes des dictes Verrières pour garder les passages de ce costé la.

Le lieutenant du Vauxtravers Daniel Meuron a esté ordonné avec deux centz hommes, la moictié du bas du Vauxtravers, et l'autre moictié du haut de la Montagne du dict ressort, pour garder le passage dict Chaincu[1] et autres endroictz la a l'environ.

Le cappitaine La Tour, de Mostier, a aussy esté ordonné avec deux centz hommes, la moictié prins de ceux du bas du Vauxtravers, et l'autre moictié a la Chaux d'Estallières et de Remosse, pour tenir tous les passages des dictes Chaux, jusques a la Barronnie de Rocheffort.

Le sieur cappitaine du Vauxtravers François Wallier a esté ordonné avec trois centz hommes du bas[2], pour, au premier advertissement, courrir au secours du premier cappitaine qui le demandera.

Le maire de Budevillier Jonas Hory a esté ordonné avec deux centz hommes de la Barronnie de Rocheffort pour garder le passage du Chauffaud[3].

Le maire de la Sagne Guillaume Convers a esté ordonné avec trois centz hommes, tant de la Sagne, Martel que Plamboz, pour garder le passage de Sagne Jeanna[4].

Le maire du Loscle Abraham Clerc a esté ordonné avec trois centz hommes, tant du Loscle que des Brenetz, pour garder le passage du Chastelard près du Lac des Brenetz.

Le receveur de Vallangin Jaques Chambrier, aussy avec trois centz hommes, tant du Loscle que de la Chaux de Fond, pour garder le passage de Blanche Roche, la Ferrière et des Convertz.

Ont aussy esté ordonnez pour tenir le gros de l'armée preste au bas pour courir au secours des cappitaines des frontières ou la necessité le requerra, asçavoir le seigneur Baron de Gorgier, comme collonel avec trois centz hommes du Vaux de Ruz et cent hommes de la Ville et Mayorie de Neufchastel qui seront conduictz par leur cappitaine.

[1] Territoires des Verrières et des Bayards.
[2] Du Val-de-Travers.
[3] Près du Col-des-Roches.
[4] Territoire du Cerneux-Péquignot.

Le sieur procureur Tribolet, comme lieutenant de collonel, aura trois centz cinquante hommes, deux centz de la Chastelanie de Thielle et cent cinquante de celle du Landeron.

Le cappitaine Mouchet avec deux centz trente hommes, asçavoir de la Coste, cent cinquante, et de Collombier, quatre vingtz.

Le chastelain de Bouldry aura onze vingtz hommes, six vingtz de Gorgier, et cent de Bouldry et Rocheffort[1].

Et affin que depuis le bas et de l'ung des passage a l'autre on se puisse donner secours prompt, seront choisis des lieux propres pour y donner des signalz a cest effect.

Et pour ce que nos circonvoysins de Bourgogne et de l'Esveché de Basle pourroyent prendre quelque mauvais ombrage de la garde et ordre que l'on tient pour la surté du pays, a esté ordonné aux officiers les plus proches de les en advertir, et (a) a quel desseing la dicte garde se faict.

Il a esté ordonné aux dictz cappitaines de choisir des corporaux et autres officiers de guerre, et choisir avec les gens du lieu les places et endroictz les plus propres pour y poser les corps de garde, et de s'accorder entr'eux pour ung rendez-vous, soit d'une partie des compagnies, ou pour tous les esleuz pour la tuition du pays, affin de se rendre en ung gros quand il seroit besoing.

Et pour ce que les gens des frontières, en tant que le danger dura longtemps, ne pourroyent tousjours endurer la fatigue ny fournir ès frais, il sera requis et necessaire qu'ilz soyent secondez par ceux du bas et autres qui sont plus eslognez d'eux des frontières, pour faire a leur tour la garde èsdictz passages et autres lieux qu'il sera trouvé a propos. Et pour pouvoir entretenir de bouche et de munition de guerre ceux qui seront employez de jour a autre a faire la garde, sans que l'une des commune ne soit rien plus chargée que l'autre, il a esté advisé que l'on feroit un fond en deniers, duquel s'achepteront les dictes munitions tant de bouche que de guerre, pour les distribuer journellement a ceux qui seront en garde, et le dict fond sera prins comme s'ensuit, asçavoir des communes du Vauxtravers, Travers, les Verrieres, la Chaux de Remosse et d'Estallieres, mille escuz;

des communes de la Barronnie de Rocheffort, trois centz escuz;

des communes de Bouldry, Cortailloud, Bevay, Collombier, Bosle et Arreuze, cinq centz escuz;

des communes de la Barronnie de Gorgier, quatre centz escuz;

de la Barronnie de Vauxmarcuz, dix escuz;

des communes de la Mayorie de la Coste, quatre centz escuz;

de la Ville et Mayorie de Neufchastel, cinq centz escuz;

de la Chastelanie de Thielle, cinq centz escuz;

des communes de la Chastelanie du Landeron et Mayorie de Lignieres, cinq centz escuz;

de la Perroisse et Bourg de Vallangin, quatre vingtz escuz;

de la commune d'Engolon, dix escuz;

[1] Les rares documents conservés sur l'élection du 4 mars 1611, indiquent, pour Rochefort, 48 hommes pour la garde du pays et 12 pour le secours à Berne. Archives de l'Etat: Q⁴ nº 30 (*d* et *e*).

des communes de Fenin, Saules et Villardz, cent escuz;
de la commune du grand et petit Savagnier, cent escuz;
de celle de Dombresson, Villier, Pasquier et le Cousty, deux centz escuz;
de celle de Sainct Martin et du Petit Chesard, cinquante escuz;
de celle de Cernier et du Grand Chesard, cent escuz;
de celles de Fontaines et de Fontaines Melon, cent escuz;
de celle des Hautz Geneveys, cinquante escuz;
de celles de Budevillier, Malvillier et la Jonchiere, quatre vingtz escuz;
de celle de Coffrasne et les Geneveys et Montmolin, trente escuz;
de la communauté de la Sagne, quatre centz escuz;
de celle du Loscle, quatre centz escuz;
de celle des Brenetz, six vingtz escuz;
de la Perroisse de la Chaux de Fond, quatre centz escuz[1].

Les subjectz de Madame tant du Loscle que de la Sagne qui sont habituez riere les terres de l'Esvecque de Basle, jusques au nombre de sept vingtz feuz, seront employez a leur tour a faire garde pour la tuition du pays, et, pour ce qu'ilz ne sont poinct cotisez, serviront a leurs frais.

Et affin que les dictes communes se rendent tant moings difficiles a faire les dictes contributions, pour l'entretenement des soldatz qui seront a la garde des frontieres, il a esté ordonné aux officiers de les y preparer et disposer de longue main en leur monstrant et faysant entendre toutes les raysons et circonstances a cest effect requises[2].

Il a aussy esté advisé que pour satisfaire aux combourgeoisies mutuelles avec les seigneurs de Berne, et a leur requeste et sommation, qu'il failloit preparer le secours[3] qui leur est deu, et a cest effect a esté esleu pour cappitaine le sieur Jean Merveilleux, conseiller d'Estat, et pour son lieutenant honn[orable] David Chaillet, d'Auvernier, juré en la Justice de la Coste, et pour son enseigne le sieur Abraham Chambrier, pour forfenner[4] Daniel Verdonnet, pour sergeant Pierre Mouchet, pour fourrier Pierre Belperroud, de Cornaux, et pour secrettaire de la Compagnie Josué Fornachon, avec deux centz quarante ung hommes, lesquelz se prendront asçavoir: riere la Mayorie de Collombier, quarante hommes,

Bouldry et Rochefort[5], cinquante cinq hommes,
Gorgier, soixante hommes,
Vauxmarcuz, six hommes,
Thielle, des subjectz, trente cinq hommes,
Landeron, vingt hommes,
Travers, vingt cinq hommes.

Sera advisé en tant qu'il faille que le dict secours parte, sy le dict cappitaine avec sa compagnie passera outre les terres des dictz seigneurs de Berne, en tant que la guerre et les affaires les y appellassent avec toutes leurs forces,

[1] Au total: 6230 écus, représentant 80 à 100,000 francs de notre époque.
[2] Cf. mandement du 25 février 1611. Archives de l'Etat: C[20] n° 14.
[3] Cf. le projet de mandement du 27 février 1611. Archives de l'Etat: W[19] n° 30.
[4] Adjudant de l'enseigne.
[5] Voir note 1, p. 60.

ou bien s'il doibt desmander une garnison dedans leurs terres et pays, pour les se aider a garder et conserver ainsi que la bourgeoisie porte, et ou il sera resolu de faire suyvre la dicte compagnie le baner ou confalon des dictz seigneurs de Berne par tout ou il ira et marchera, sy le dict cappitaine ne doibt requerir et desmander au chef de l'armée des dictz seigneurs que son enseigne, qui est celle de Monseigneur nostre Souverain Prince, marche a la main droicte du dict baner, ou au moings qu'il luy soit donné tel rang qui luy appartient a la qualité d'ung Prince souverain. Et de ce que sera sur ce resolu en sera donné ample instruction au dict cappitaine, et lettres adressant au chef de la dicte armée pour luy faire entendre ce que sera de l'intention de la Seigneurie sur ce subject. Et que l'on ne doibt separer la compagnie en parcelles, ains que le cappitaine doibt demeurer auprès de l'entier d'icelle[1].

Le jour suivant, 26 février/8 mars 1611, nouvelle séance du Conseil d'Etat, dans laquelle « il a esté advisé que pour sçavoir le nombre d'hommes et les armes qu'il y a riere cest Estat, que l'on fera dimanche prochain reveue d'armes par forme de monstre, par toutes les perroisses et communautez de ceste souveraineté, a mesme heure et temps, affin que les subjectz n'emprumtent les armes l'ung de l'autre. Et sera ordonné aux officiers d'en prendre le denombrement, et le rapporter au plustot, et selon qu'ilz recognoistront la disposition et dexterité des personnes, leur feront choisir des armes selon cela[2]. »

En cette même séance, les Quatre Ministraux se présentent pour connaître la réponse du Conseil d'Etat à Berne, au sujet du secours demandé, afin d'y conformer le leur. Ils demandent, en outre, « que, voyant le danger qui menasse, le voyage en France vers Madame, ou ils ont esté renvoyez » pour leur difficulté avec les bourgeois forains, soit remis à six semaines ou deux mois, attendu qu'ils ont besoin de ceux qui y ont été députés, pour aider à la défense du pays.

Le Conseil d'Etat reproche aux Quatre Ministraux de l'avoir laissé ignorer l'avertissement qu'ils ont reçu des Bernois, depuis longtemps, de se tenir sur leurs gardes; il ajoute « que la reponse faicte aux dictz seigneurs de Berne estoit de leur donner secours, mais non avec tant de forces que l'on feroit sy en divers endroictz de cest Estat l'on n'avoit a se garder les passages, lesquelz estans bien gardez, que l'ennemy n'entre par iceux sur leurs terres et pays, c'estoit assez les secourir, et que, pour en ce leur faire tant meilleur service, et par mesme moyen deffendre la commune patrie, que l'on avoit esleu trois mille et tant d'hommes pour

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 25 février 1611. Voir aussi le mandement du même jour, sous X[19] n° 28 (minute) et C[20] n° 14 (expédition).

[2] Manuel du Conseil d'Etat, 26 février 1611.

les mettre aux frontières et advenues, qui sont le plus a garder, et qu'il estoit requis a cest effect qu'eux en fournissent certain nombre[1]. »

Il semble que, dans ces instants critiques, une certaine entente eût dû régner entre la Ville et la Seigneurie. Ce n'était pas le cas. Les discussions ne faisaient que débuter. Nous ne pourrons malheureusement pas les suivre dans tous leurs détails, pourtant bien intéressants.

Touchant le nombre d'hommes que le Gouverneur demande à la Ville « pour aller changer ceulx des Montagnes de la Seigneurie de Valangin qui sont sur les lisieres du Conté qui font la garde aux advenues, » les Quatre Ministraux arrêtent, dans une séance du 3/13 mars, « que l'on veult employer corps et biens pour la patrie et service de Madame autant d'homes que faire ce poura, voyre jusques a cent homes, cinquante homes de dedans et cinquante des bourgeois de dehors, soubz ung capitaine et banderet de la Ville, et s'employer en tout ce que sera requis et necessayre pour la preservation du pays[2]. »

Lorsqu'ils avisent le Conseil d'Etat de leur détermination, ajoutant qu'ils se chargent de fournir leurs élus « de munitions de bouche et de guerre », il leur est répondu « que c'estoit le moins qu'ilz pouvoyent faire la dicte seconde élection ![3] »

En effet, en comptant les 80 hommes de la première élection, la Ville mettait sur pied 180 soldats. Si l'on en déduit les 50 bourgeois du dehors de la deuxième élection, et une trentaine, approximativement, représentant ceux de Couvet et d'autres lieux, de la première élection, nous constatons que Neuchâtel fournissait à peine une centaine de soldats. C'est ce que les Quatre Ministraux appellent : « employer corps et biens pour la patrie ! »

De plus, les Quatre Ministraux refusent de participer au fonds, ce qui fit dire au Conseil d'Etat « que dès a present ilz debvoyent envoyer leurs esleuz sur la frontiere, pour rechanger ceux qui ont desja esté a la fatigue environ trois sepmaines, et la les entretenir comme ilz ont declairé, jusques a tant qu'ilz puissent estre rechangez par d'autres[4]. »

(A suivre.) Louis THÉVENAZ.

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 26 février 1611.
[2] Manuel du Conseil de Ville, 3 mars 1611.
[3] et [4] Manuel du Conseil d'Etat, 5 mars 1611.

CORRESPONDANCE POLITIQUE DE L'AVOCAT BILLE

(Suite. — Voir livraison de septembre-octobre 1914, p. 213.)

LES LETTRES DE L'ANNÉE 1835

Berne, le 8 de 1835. — Je ne vous ai pas dit, je crois, que Gonzalve est de retour, il a réussi à faire reconnaître au Ministère une pension perpétuelle de 250 fr., à toucher par les héritiers de feu le commandant Petitpierre, son père, comme liquidation d'une dotation sur le *Monte Napoleone* qui était primitivement de 1000 fr. En même tems Gonzalve s'est arrangé avec tous les grands journaux de Paris pour leur fournir des articles de correspondance sur la Suisse et les nouvelles du jour, articles qui lui sont bien payés, ensorte que l'on peut croire que ce pauvre garçon finira par s'en tirer moins mal que je ne le craignais. Je l'ai prêché et reprêché sur l'article économie et ordre, mais c'est là un chapitre dont nous ne tirerons pas grand fond avec un étourdi comme lui et une jeune femme aussi légère que la sienne, car il est vrai de dire qu'ils se sont merveilleusement rencontrés...

Il faut que je vous fasse part d'une singulière opinion que nous a donnée notre Professeur Thourel en parlant de Rousseau comme auteur satyrique en prose ; il a prétendu, et un savant, Mr le Dr Bramaldus[1] *(sic)*, qui est mon voisin ordinaire aux cours, dit avoir déjà lu cette opinion quelque part, il a prétendu que les ouvrages de Rousseau avaient été tous écrits dans cette pensée de faire la satyre de son siècle. Entouré de femmes d'une réputation fort mauvaise, de Mme d'Epinay qui vivait avec plusieurs, de Mme d'Houdetot dont les amours avec St-Lambert étaient chose notoire, à tel point qu'il ne demandait jamais ce que faisait l'époux mais bien quelles étaient les nouvelles qu'elle avait de l'amant, et de tant d'autres, Rousseau a pris son siècle à rebours et il jette sa *Nouvelle Heloïse* où une jeune fille après avoir cédé à son amant devient la femme d'un autre par devoir et sait résister à tout pour demeurer femme vertueuse, ce qui oncques ne se voyait plus en France à cette époque. L'*Emile*, le *Contrat social* offrent le même travers d'esprit, ou, selon notre Professeur, la même profondeur de pensée, en combattant ce qui est, par la raison des contraires. La lettre à l'archevêque de Beaumont est un type du genre, et je vous avoue qu'en lisant ces ouvrages sous ce point de vue, ils acquièrent un grand

[1] Bille écrit par erreur Bramaldus pour Baldamus chaque fois qu'il est question dans ses lettres de cet écrivain allemand dont nous avons parlé à la fin de nos articles précédents.

intérêt de plus. Cette face, toute nouvelle pour moi, m'a frappé, c'est comme une nouvelle découverte dans le domaine de l'intelligence ; je ne m'y fie pas encore entièrement cependant, et j'irai à tâtons dans cette voie jusqu'à ce que je l'aie bien explorée.

Berne, vendredi 9 de 1835. — J'ai été fort content hier soir de Mr Thourel qui a terminé le cours des satyriques de notre époque, en nous parlant avec chaleur et entraînement de Baumarchais et de Paul-Louis Courrier, dont les écrits sont si puissants de verve satyrique et ont très certainement réagi activement sur l'ordre social de l'époque où ils parurent. La figure pâle du professeur, ses cheveux dont le blond douteux n'offre plus aux lumières qu'une épaisse chevelure d'Apollon, sa gesticulation animée et pittoresque, son accent pur quoique légèrement voilé, l'air de conviction avec lequel ce sectateur des nouvelles doctrines ramène tout vers le centre commun où il fait converger ses pensées, tout prêtait singulièrement à l'illusion, j'étais sous le charme de cette improvisation et je pensais à vous, je vous souhaitais auprès de moi et tout en regardant mon savant Bramaldus, je songeais que votre voisinage serait tout autrement inspirateur de belles pensées que celui de tous les Docteurs en us de la vieille Germanie.

Berne, dimanche matin, 25 de 1835. — Je viens d'avoir la plus sotte correspondance possible hier et aujourd'hui à propos de ces imbéciles de Renan qui se sont trouvés vexés de l'article inséré par Guinand, dont les proscrits ne sont pas à ce qu'il paraît les hommes de confiance pour faire la révolution dans le pays de Neuchâtel, et qui, avec beaucoup de logique et de bon sens, soutient que la révolution doit se faire à l'intérieur ou plutôt être faite dans l'intérieur avant de songer à un mouvement sérieux. Or ce noyau de proscrits qu'il y a à Renan, savoir Meuron, Edd Guye, Consttt Robert, Hi Perret, Berthet, Evard-Bourquin, C. Dumont, Etienne Bourne & Hi Engel ont eu la merveilleuse idée de prendre l'article de Guinand comme une attaque contre eux et une preuve de désertion de l'auteur des *Fragmens neuchâtelois,* et, échauffés par le rédacteur du *Proscrit,* qui est vexé de ce que personne ne dit rien de son journal, ils ont adressé à Gaullieur une missive fulminante contre Guinand pour l'insérer dans l'*Helvétie.* Gaullieur m'a envoyé le tout pour l'adresser à Guinand et me prier en même tems d'écrire à ces imbéciles de Renan de ne pas faire un pareil scandale ; j'ai senti comme lui toute l'importance de ne pas nous diviser et j'ai écrit hier à Renan pour calmer ces fièvreux ; j'espère que par considération pour mon nom ils ne mettront pas leur lettre dans le *Proscrit* et il est convenu entre Gaullieur et moi que l'*Helvétie* ne publiera ce triste document que si elle y est forcée par la publicité qui lui serait donnée ailleurs. Guinand vient de m'envoyer sa réponse, le cas échéant où il faudrait publier : elle est à se tenir les côtes de rire et certes les rieurs ne seraient pas du côté des gens de Renan, si publication il y a. Lui n'y voit aucun inconvénient, mais comme il est partie intéressée, il s'en est référé à moi comme mentor commun des proscrits ; Gaullieur est du même avis que moi de ne pas publier, j'espère qu'on ne l'y forcera pas et que nos étourneaux de Renan comprendront le sens de la pastorale que je leur ai adressée. C'est ce diable de *Proscrit* qui est cause de tout ce mic-mac, je n'en

ai jamais auguré rien de bon et à présent moins que jamais. Et puis je n'aime pas qu'un Français spéculant sur l'occasion vienne se poser comme directeur de nos affaires, où il n'entend rien et où il ne fera que des sottises et en fera faire aux autres. Nous avons déjà eu assez d'Armand, je voudrais pour mon compte voir Granier à tous les diables.

Dimanche matin, 25 de 1835. — L'avocat Humbert est de nouveau à la recherche d'un métier : sa revue musicale est morte, ses leçons de musique sont presque mortes, il est là à ne savoir que faire et maintenant il vient me dire : que me conseillez vous de faire ? — J'ai fort bien su lui répondre qu'avec une aussi pauvre tête, sans jugement et opiniâtre, il n'y avait pas de conseils possibles, qu'au surplus s'il avait eu le bon sens de se mettre dans un bureau de notaire ou de secrétaire de Préfet, dès qu'il a dû habiter ce Canton, et s'il s'était fait recevoir Bernois et notaire, il aurait déjà trois places pour une, mais qu'il n'en voulait faire qu'à sa tête, que je ne me souciais pas de diriger un homme qui ne savait rien faire comme les autres et qui avait besoin de manger du chien enragé pour devenir raisonnable.

Je n'étais pas trop doux, comme vous voyez, mais il est des gens avec lesquels il faut parler sec et je suis si ennuyé du *patronage* de tous ces proscrits que je me fais dur pour les décourager de venir sans cesse à moi, en commençant par ma bourse, puis par des conseils qu'on ne suit pas, puis des jérémiades sur le non succès, etc., etc., etc., oh, j'en ai bientôt assez, je vous en réponds.

Je pense qu'Humbert va finir par où il aurait dû commencer, et qu'après avoir mangé 200 Louis depuis 1832 et avoir fait perdre je ne sais combien à sa mère, en faisant son joli achat d'une maison à Courtelary qu'il a fallu revendre à perte, il mettra la musique de côté et reviendra à un bureau de notaire et à quelque petite place de l'administration, si toutefois on juge à propos de lui en donner une.

Berne, mardi 27 de 1835. — ... J'ai omis de vous raconter un curieux détail que Meuron m'a donné seulement l'autre jour, il avait oublié de m'en faire part. A ma sortie de prison, Landry s'attendait à recevoir une riche bonne-main ; or vous savez que j'avais de puissants motifs pour ne lui rien donner du tout et en effet il n'a rien reçu outre ce que je lui devais de rigueur. De là grande colère : il s'en plaignit plusieurs fois à Meuron en lui disant : « On ne gagne rien à être trop bon, vous savez tout ce que j'ai fait pour Mr Bille, et il est parti sans me dire *adieu,* (les écus à la main s'entend); si j'avais voulu lui faire de la peine, il serait encore ici et on lui aurait fait une vilaine affaire, je n'avais qu'à donner avant son départ les lettres que j'avais de lui... » — Le châtelain Marval n'était pas moins furieux quand il eut reçu, *le soir de mon départ,* les lettres que Landry avait retenues, il a dit à Meuron que s'il les avait eues trois heures plus tôt, je ne serais pas sorti et il m'aurait fait un nouveau procès. — Je ne comprends pas de quelles lettres il peut être question : celles que je vous ai écrites sont toutes parvenues, à ce que je crois du moins ; celles à mon frère lui ont toutes été remises ; je n'en ai point écrit

d'autres dont le contenu peut être matière à procès politique. Quoi qu'il en soit, Marval est revenu à plusieurs reprises sur ce chapitre et il exprimait à Meuron de vifs regrets de ce que le concierge eût manqué à ses devoirs d'une manière si grave, car on m'eût ainsi retenu plus longtems sous les verroux, moi l'incorrigible par excellence.

Je vous avoue que ces révélations fort curieuses m'ont donné grande envie de savoir au juste si *notre* correspondance a en effet eu une suite régulière pendant ma captivité, et je me propose, quand vous serez revenue en Suisse, de revoir avec vous toutes ces lettres, afin de vérifier s'il y a ou non des lacunes, ce que en vérité je ne crois point et ce qui sera d'ailleurs facilement vérifié par les dates du Journal. Au reste, je suis fort tranquille à leur égard et ce ne peut être que comme souvenir historique que cela est de quelque intérêt, pour toute autre conséquence il serait trop tard. — Meuron m'a dit aussi que Marval était d'une fureur inexprimable contre lui et Boiteux; il s'était vanté au Cercle des halles qu'il faisait des prisonniers tout ce qu'il voulait, qu'ils étaient dans la voie *du salut,* (les mâtins priaient pour avoir un peu plus de large, comme tant d'autres), qu'ils travaillaient tous et n'avaient pas besoin de garde, etc., etc., et... ceux en qui il avait vu le rocher de la pénitence et autres balivernes de cette trempe ont été assez malhonnêtes pour scier leurs barreaux, violer le serment de fidélité à leur prison et gagner le large sans permission!... o scandale! Il y a de quoi étouffer en effet.

Berne, jeudi 29 de 1835. — J'ai reçu hier un courrier tout politique: trois lettres de Renan et Porrentruy. Ces animaux de Renan me font la grâce de m'écrire que, par considération pour moi et pour éviter le chagrin que me causerait la division que pourrait entraîner la publicité donnée à ces débats, ils ne veulent pas donner suite à l'insertion de leur lettre et ils terminent ainsi: «Cher citoyen, ce n'est que par égard pour vous que nous ne donnons pas suite à l'insertion de cette lettre, nous n'en restons pas moins dans la conviction que l'article était inconvenant et qu'il tient diablement du juste-milieu renforcé.» Peu m'importe le motif qu'ils donneront à leur désistement, l'essentiel pour moi et les amis c'est qu'il n'y ait pas de publication fournissant des armes contre nous. C'est déjà bien assez que le *Proscrit* dise et fasse des bêtises, dont le parti est solidaire, quand même il n'y est pour rien. La rédaction de ce journal est en effet du dernier pitoyable; nos adversaires l'apprécient à sa valeur en n'ayant pas l'air de se douter qu'il existe. En effet, il n'a pas encore eu l'honneur d'être cité dans le *Constitutionnel neuchâtelois,* de là la rage et aussi l'impuissance, car n'ayant pas de polémique engagée, le cher Granier perd les trois quarts de ses avantages, notamment celui de la réplique qu'il a facile, dit-on, et qui lui a valu des succès quand il rédigeait la *Glaneuse.* Mais je répète qu'autre chose est de rédiger un journal français ou un journal neuchâtelois, il faut pour celui-ci un homme du crû, incarné dans le dédale de nos bizarres institutions, que jamais tête française n'absorbera qu'après une longue et difficile étude. Aussi vois-je d'ici le moment de la chute du journal de Renan et j'ai dans cette prévision consenti tous les abonnements que j'ai fait faire à cette feuille pour 6 mois tant seulement, persuadé que c'est le terme de

sa viabilité, à moins d'événements extraordinaires, ce qui est fort problématique, au moins quant à nous.

J'ai été hier chez l'avoyer Tavel avec lequel j'ai eu une longue conférence, dont le résultat est que ce qui peut nous arriver de plus heureux en prochaine Diète, quand il sera question des débats soulevés par la demande de l'Etat de Neuchâtel, concernant: 1° la suppression du mot *Principauté*; 2° le changement des cocardes et médailles; 3° la garantie de la Constitution actuelle et des modifications apportées en 1831, ce qui impliquerait la garantie fédérale pour l'existence du trône prussien de Neuchâtel, -- c'est que, vu la divergence d'opinions existant en Suisse à cet égard, il n'y ait pas possibilité de réunir de majorité légale (12 voix) pour l'une ou l'autre des propositions qui seront soumises à notre Sénat helvétique.

Au reste, il est probable que, d'ici au 1er juillet, la Suisse sera forcée de prendre une position et que les exigences de l'étranger amèneront la crise que nous voyons imminente sous nos yeux, crise dont il est impossible de prévoir actuellement les résultats, attendu qu'ils dépendront plus ou moins de l'effet des mesures prises par l'étranger dans le cas où l'on refusera, ainsi que cela est probable, de se soumettre à leurs déplorables exigences. — Toutes ces pensées forment en moi une espèce de volcan qui a besoin d'essor; j'attends les amis Stockmar et consorts pour y faire jour et arrêter un plan de conduite général, car il y va pour nous de la vie ou de la mort politique, c'est le cas ou jamais de se serrer les uns aux autres, nous n'avons que trop besoin d'union entre nous, d'après la funeste scission qui s'opère entre les deux fractions du parti radical, les uns marchant avec Tscharner et Schnell, les autres avec Kasthofer. Ceux-ci étant les plus avancés, il n'est pas douteux que je ne sois avec eux, car je ne pense pas qu'on aille trop fort en outrant au besoin la résistance contre l'étranger, c'est un combat à mort entre eux et nous, plus nous faiblirons plus ils voudront nous écraser, sauvons donc l'honneur du moins, si nous devons être vaincus. « Il faut nous faire chasser », me disait Tavel. — Bravo! et restez ferme! — Oui, mais ils sont timides en conseil et je crains des défections. — Tenez ferme et laissez venir l'orage. — C'est avec ces paroles et une bonne poignée de mains que nous nous sommes quittés.

Samedi 31 janvier 1835. — En sortant avant hier au soir du cours Thourel je m'acheminais fort paisiblement contre la maison, quand je fus accosté par le Professeur: « N'est-ce pas à Mr Bille que j'ai l'honneur de parler? — Oui Monsieur. — On m'avait fait espérer que vous viendriez me voir et puisque vous ne venez pas, permettez moi de vous rechercher et de me recommander à vos visites. — Vous voyez bien que je vous fais de fréquentes visites, car je ne manque pas une de vos leçons du soir. — Je le vois bien, mais ce n'est pas ainsi que je l'entends, c'est chez moi qu'il vous faut venir, nous causerons. — Oh! j'irai certes avec plaisir, mais je ne pouvais pas me présenter à vous de cette façon là. — Pourquoi pas? Vous êtes ami de Gaullieur, il m'a souvent parlé de vous, nous sommes très bien ensemble, nos sympathies sont les mêmes, il n'en faut pas tant pour se lier. — Tope! » Et nous voilà devisant jusqu'à sa porte, rue du Marché N° 41 que je n'ai pas oublié, comme vous voyez, car il faut bien

que je retrouve mon professeur, que je voie ce qu'est dans l'intérieur l'homme que je n'ai encore vu qu'en chaire et sous l'habit de pédagogue. Il m'a parlé de sa jeune fille malade à qui le rude climat de Berne est une épreuve : donc il est marié, c'est ce qui m'amuse le moins dans l'affaire, les liaisons d'homme à homme vont toujours facilement, mais quand il y a une femme entre deux cela devient plus ou moins gênant à cause de l'inséparable dose d'étiquette et de savoir-vivre qu'il faut décidément mettre en jeu pour vous, Mesdames, qui, sur ce point, êtes exigeantes à s'en désespérer, si l'on savait être désespérable. La séance d'hier a été longue et brillante, le Professeur avait à nous parler de Jean-Jacques Rousseau et tout en flétrissant la vanité, l'égoïsme, les mauvaises passions de l'auteur, qui, toujours en contradiction avec lui même, proclamait les plus belles maximes, en les laissant soigneusement pratiquer aux autres et en vivant quant à lui d'une manière odieusement immorale, il a su rendre justice à son beau talent et a hautement proclamé les services que son éloquente plume a rendus à l'humanité, ne fût-ce qu'en faisant rougir nos grand'mères de l'abandon où elles laissaient leurs enfans et en les rappelant au devoir sacré de la nature en les faisant rougir de ne pas être les nourrices de leur enfans.

L'auditoire était fort nombreux et choisi, nombre de dames y assistaient et elles paraissaient fort contentes ; Jeanrenaud y avait conduit sa femme, et celle-ci qui est une excellente ménagère, et c'est tout, ne tarissait pas sur les éloges à donner au Professeur et le plaisir qu'il y avait à assister à de semblables soirées. Au reste, la facilité d'improvisation et d'élocution de Thourel serait à elle seule une chose intéressante pour les femmes en général ; on apprécie bien mieux ce qu'on sait bien faire soi-même, n'est-il pas vrai ?

31 janvier 1835. — On vient de m'annoncer que ma demande d'autorisation d'acheter une bourgeoisie avait été unanimément accueillie par le Conseil exécutif, je vais l'envoyer à Bienne de suite et j'espère que ma naturalisation pourra être encore présentée au Grand Conseil dans sa reprise de la session d'hiver qui aura lieu le 16 février. Le déplorable état de nos affaires neuchâteloises en général n'est pas une raison pour ne pas accélérer mon admission comme Bernois, car j'arrive le plus souvent à ce résultat, après avoir bien réfléchi à mes affaires particulières, c'est que c'est dans le Canton de Berne qu'il est le plus convenable à mon repos et à mon bonheur d'individu que je finisse ma carrière.

Vendredi 20 février 1835. — Mercredi à 11 h. au milieu de mes in-folios que j'ai bien vite jetés quand j'ai su de quoi il s'agissait, Jeanrenaud est venu m'annoncer l'arrivée de Louis Humbert-Prince. Je courus à son hôtel et je ne suis rentré au bureau que le lendemain pour quelques instans, afin de passer le plus de tems possible avec ce brave garçon qui vient tout exprès de La Chaux-de-Fonds ici pour me voir et me faire du bon sang par sa bonne causerie d'intimité et de jovialité...

... Louis m'a appris que les libéraux du Locle avaient offert à Guinand une coupe superbe comme témoignage de reconnaissance pour son ouvrage ; ils en ont offert une aussi au Ministre Perrochet pour reconnaître les services qu'il a rendus à la cause l'an passé à Zurich et dès lors en se posant intrépide au Corps législatif

contre nos aristocrates. Ces démonstrations de gens si tièdes me font bien augurer de cette population ; on parviendra peut-être à la réchauffer.

Mercredi 4 mars 1835. — Lundi matin (2 mars) la discussion de la fameuse motion avait mis toute la ville en émoi : 300 citoyens de Bienne, Nidau et environs étaient arrivés pour assister aux débats, la ville et les alentours de l'hôtel de ville ressemblaient à une ville en émeute, cependant tout fut tranquille ; la décision de la non-prise en considération fut connue à 2 h. et excita une vive indignation chez les radicaux à cause des moyens employés pour la faire rejeter. L'intrigue a été patente et Jean Schnell y a mis le sceau dans son discours anti-parlementaire, s'il en fut jamais ; je ne vous en entretiendrai pas, parce que l'*Helvétie* vous portera avant ce feuillet mes réflexions et celles des amis sur cet événement dont la portée est de beaucoup plus considérable qu'on ne se l'imagine, car elle enferre les Schnell et leur parti dans le « juste-milieu » et dans la voie des concessions que je considère comme funeste sous tous les rapports. En vain ils soutiennent qu'ils n'iront pas plus loin, que l'étranger trouvera en eux un rocher s'il poussait ses prétentions au delà de ce que l'honneur national et l'indépendance le permettent, ils se font illusion à eux mêmes, ils seront dominés par la peur, influencés par leurs nouveaux alliés pour qui être au fauteuil est la plus douce chose et le premier des besoins, et notre pauvre Suisse sera honnie, ou, si elle ne l'est pas, ce sera parce que le peuple, usant de ses droits, viendra dire à ses mandataires : vous avez failli à vos devoirs, nous ne voulons plus de vous. Voilà où nous marchons en ligne directe et ce résultat est déplorable.

Berne, jeudi 5 mars 1835. — Il frappait 6 h. que nous arrivions dans la salle des cours, où deux ou trois empressés seulement nous avaient devancés, ce dont mes dames n'étaient point fâchées ; une dixaine d'autres dames arrivèrent à la file, puis des Messieurs à foison et parmi eux le Colonel Dufour[1] avec lequel je liai conversation ; nous nous connaissions mutuellement de réputation ; nos opinions sont les mêmes, il sympathise avec notre cause neuchâteloise, il peut le cas échéant nous donner un bon coup d'appui, c'était donc un devoir de le rechercher et je lui ferai certes une visite pour parler un peu en détail de nos affaires. C'est un petit homme sec, maigre, à figure prononcée, nez romain, bouche grande, air sérieux, sévère même, front grand et dégarni de cheveux ainsi que le sommet de la tête, où de rares cheveux blonds plats et lissés laissent deviner que la guerre et ses misères ont passé sur ce corps. Il paraît 54 ans, est vif, agile, parle bien, avec feu et énergie et avec cela est excessivement simple, en un mot un vrai soldat républicain, mais un habile homme. On lui a offert le commandement de Berne et des milices du Canton, mais il l'a refusé pour ne pas encourir de reproche des Genevois, ses concitoyens, et ne pas être taxé de courir après l'argent: « Quand on aura réellement besoin de moi, je suis et serai toujours tout prêt, comptez-y, en attendant donnez vos places à quelque bon patriote de votre canton, cela vaut mieux et pour l'esprit de vos milices et

[1] Guillaume-Henri Dufour, le futur général en chef de l'armée suisse.

pour vous mêmes», telle a été sa réponse au Département militaire qui lui en faisait l'ouverture officielle ; elle prouve un caractère fort honorable.

Dufour a pris avec nous tous en général un grand intérêt à la leçon de notre professeur (Mr Thourel) qui pourtant n'avait à nous parler que des auteurs tragiques qui ont précédé Corneille, Du Ryer, Rotrou, Mayret ; il a traité ce sujet assez ingrat avec beaucoup de verve, je ne connaissais pas ces auteurs du tout, j'avoue que j'ai été surpris d'entendre les vers de Du Ryer, dans la tragédie de Saül. La scène de la visite de Saül à la caverne de la Pythonise d'Endor m'a frappé d'admiration, il y a là des vers superbes, et le fragment dramatique de Lamartine qui a traité le même sujet et que nous a lu le professeur par forme de comparaison m'a semblé pâle et de beaucoup inférieur à ces vers d'un auteur inconnu et dont il faut aller rechercher le nom dans les archives de l'art ; c'est une véritable injustice.

Berne, jeudi 12 mars 1835. — On m'a donné hier une nouvelle qui ne m'a pas surpris, mais dont j'enrage parce qu'elle fera plaisir à notre bédouïnerie. Le *Proscrit* va être poursuivi, ensuite d'une plainte de M. de Rumigny contre ce journal, pour son article inséré contre Louis-Philippe et les hommes destinés à composer un Ministère, article décidément injurieux et qui n'avait vraiment que faire dans les colonnes du *Proscrit*, s'il était resté dans les limites de sa mission. Mais Granier est français, c'est dire assez qu'il n'oublie pas son pays, et ses haines politiques vivaces lui ont fait commettre une faute grave, car si l'éditeur est responsable et passible de la prison et de l'amende, c'est très bien pour Dumont qui se défendra, sera condamné, subira sa peine et comme citoyen de la Ferrière n'en continuera pas moins à habiter tranquillement à Renan. Mais Granier qui n'est que toléré sous cautionnement, qui n'a point de papiers réguliers et par conséquent peut être renvoyé arbitrairement comme il a été admis, Granier pourrait ressentir indirectement la vengeance de Louis-Philippe ou de son envoyé, car en renvoyant le rédacteur on tue le journal, ce sera couper le mal par la racine. Certes, je n'en serai pas fâché pour le journal, sa perte est peu de chose sous quelque rapport qu'on la considère : mais j'enrage de cette satisfaction donnée à l'ennemi, je suis vexé aussi de cet oubli des principes et de cette atteinte directe portée à la liberté de la presse par suite d'une lâche complaisance pour Rumigny qui a, dit-on, pris la peine d'aller chez les Conseillers d'Etat pour réclamer cette odieuse mesure. Cette complaisance de nos hommes du pouvoir en dit plus que toutes les protestations et le style du *Volksfreund* d'aujourd'hui qui ne craint pas de dire que les employés du Gouvernement doivent penser comme lui, sinon ne pas être surpris si on leur retire leurs emplois, cette brusque incartade du journal ministériel bernois dirigée contre les Professeurs allemands a une insolence aristocratique digne du triomphe de la journée du 2 mars.

Lundi 16 mars 1835. — Vous verrez dans le *Proscrit* de samedi ce qu'on veut faire pour Granier : je doute fort que les pétitions réussissent, on a fait un petit coup d'Etat, on ne voudra pas en revenir. Révoquer l'arrêté serait la preuve qu'on s'est trompé et ce ne serait pas tant le journal que Mr de Rumigny *veut* qu'on tue, donc on ne révoquera rien et le pauvre Granier en sera pour ses frais

de voyage et ses courses inutiles. Ce sera seulement alors que la presse criera, elle deviendra furibonde et elle aura raison, car à quoi bon des lois si on les élude par l'arbitraire des mesures d'une police tracassière d'un gouvernement qui devrait ne connaître que la police de sûreté des personnes et des propriétés.

Thourel me racontait ce matin qu'à un dîner chez Tavel, Rumigny aurait dit à l'avoyer : Quand donc chasserez-vous ces brouillons de Renan. — M. le Comte, nous ne pouvons pas les chasser ; la loi est là, si vous avez des plaintes à faire, formulez-les et nous ferons poursuivre, il n'y a pas d'autre marche possible. — Bah ! — Et Mons. Rumigny est allé frapper ailleurs, et Vautrey a présenté la demande au Conseil exécutif, lequel n'a pas manqué d'adhérer aux propositions faites, malgré l'avis contraire de Tavel et Neuhaus, qui ont été dans la minorité, quoiqu'ils eussent pour eux les principes, le droit positif et la bonne foi. Tout cela contre la diplomatie a échoué et l'arbitraire a été trouvé délicieux pour le cas actuel. C'est exactement comme dans la principauté-modèle. Mais il y a des plumes au monde, et certes nos seigneurs entendront parler de cette affaire, j'en réponds.

Mardi 24 mars 1835. — Je ne vous ai pas dit, je crois, que j'avais reçu des dames Eckard la commission de leur faire lithographier le prospectus d'un pensionnat de jeunes demoiselles qu'elles vont établir à la Neuveville. J'ai fait leur commission avec empressement et j'apprends ainsi à quoi elles se sont décidées. La Neuveville va devenir intéressante, mais ce ne sera que d'ici à deux ans quand la route sera achevée, jusqu'à présent c'est peu de chose. Le site n'est pas mal choisi toutefois et, si ces Dames savent s'y prendre, elles pourront faire de bonnes affaires, ce que je leur souhaite de tout mon cœur. Sur ce, bonjour, je vais lire mes journaux. Addio.

Vendredi 27 mars 1835. — J'allais me mettre à vous écrire hier à 11 h. quand voici venir maître Gonzalve qui me dit : Bonzon est ici, il vous attend au bas de l'escalier. Jeter la plume et courir au devant de mon vieux camarade de prison a été l'affaire d'un instant, j'ai passé avec lui la plus grande partie de la journée d'hier, nous avons vidé quelques flacons de Neuchâtel, bien entendu, il fallait faire connaissance avec cette ancienne figure que je n'avais jamais vue et qui cependant était celle d'un ami. Je vous assure que je la reconnaîtrai à l'avenir. Bonzon est à Yverdon avec sa famille ; il a l'espoir d'être grâcié de son bannissement de 5 ans, quand une fois les 4 ans seront révolus depuis sa condamnation, c'est pourquoi il n'a encore rien entrepris de nouveau. Il a eu à subir les mêmes infamies que moi, on n'a pas voulu le laisser sortir qu'il n'eût acquitté 42 Louis de frais ; il demandait à sortir par le Val-de-Travers pour aller à Pontarlier. On lui répondit que s'il voulait aller en France il y serait conduit par Morteau, afin qu'il n'eut pas le bonheur de revoir son Couvet en passant ; force lui fut d'opter pour Concize où il fut transporté en voiture à ses frais sous la garde d'un gendarme. Un trait encore qui peint Marval. Après l'évasion de Meuron et Boiteux, le châtelain Marval alla chez Bonzon et lui dit qu'il ne pourrait ni écrire ni recevoir de lettres des siens, que les mesures seraient plus rigoureuses que précédemment, que les innocens

devaient pâtir pour les coupables. — Mais, Mr le châtelain, je ne lis pas cela dans ma Bible que voilà sur ma table. — Taisez-vous. — Mr, vous savez que je ne suis pour rien dans l'évasion des prisonniers du corridor du bas (il avait repris ma chambre N° 19). — Je le sais, mais c'est égal, les mesures sont ordonnées. Et après ce bel exorde et pour punir Bonzon de son observation, on le mit au cachot sur le derrière pendant 18 jours, sans autre forme.

La santé du vieux *Patient* n'a pas souffert, il est vigoureux encore pour un homme de 62 ans et j'ai presque eu honte quand il m'a dit que son cousin Gerber de Berne serait dans quelques mois le parrain d'un petit Bonzon, à qui il léguerait toute sa haine contre l'infâme aristocratie de Neuchâtel.

Mardi 31 mars 1835. — ... Je dois vous parler, moi aussi, de Léopold Robert, car aujourd'hui même est arrivée ici la nouvelle de la perte que les arts ont faite en la personne de notre incomparable artiste, décédé en Italie il y a quelques jours. Je n'en sais pas davantage, ni sur la maladie, ni sur la cause ou le lieu de sa mort. Il était de 1795 et l'on assure que son talent était à peine arrivé à son apogée, car ses *Pêcheurs,* dont tout Paris s'entretient à présent, sont de beaucoup supérieurs à ses *Moissonneurs* et l'on dit que des esquisses d'autres travaux n'attendaient plus que la main du poëte pour recevoir le dernier coup de l'inspiration du génie. M'est avis que Sophie[1] donnera une larme à sa mémoire, non seulement à titre d'artiste, il lui a rendu des soins dont elle n'a, je crois, pas perdu le souvenir. Je regrette son talent de peintre mais c'est tout, nous étions divisés d'opinion politique ; il faut à ces artistes des Souverains et des Mécènes, ils ne s'accommodent pas de la franchise républicaine et des mœurs qu'elle repousse, voilà pourquoi Robert trouvait fort mauvais qu'on osât attaquer les prérogatives du Prince de Neuchâtel parce qu'il s'appelle le Roi de Prusse, de là des discussions sans fin pendant l'occupation du château, dernière entrevue que j'ai eue avec lui.

Berne, jeudi 2 avril 1835. — Le citoyen Druey est venu hier faire avec moi une de ces bonnes causeries qui remettent l'esprit en équilibre, je suis un peu paresseux encore pour vous racônter tout cela, d'ailleurs vous êtes à la veille d'arriver, je pourrai bientôt vous parler à mon gré de toutes choses, il me semble que ce n'est plus la peine d'écrire pour si peu de tems et je crois en effet que, réunis ou bien très rapprochés, nous nous écrirons moins que quand nous étions à 150 lieues de distance.

Berne, mercredi 8 avril 1835. — J'ai rencontré en remontant la ville notre ami Louis Nicollier qui va aux emplettes à la foire de Francfort s. M. d'où il reviendra dans trois semaines et nous donnera un jour à son passage. Nous avons dans une heure tenu vingt chapitres différens sans oublier celui de votre retour, à propos duquel il s'est promis d'user de la double connaissance pour vous faire visite à son prochain voyage à La Chaux-de-Fonds.

A peine étions nous ensemble depuis cinq minutes, que nous avons été accostés par les deux frères de Roessinger venus en ville pour affaires. Ils ont

[1] Sophie Mairet, dont Léopold Robert a fait le portrait.

des nouvelles toutes récentes de leur frère de Wesel ; un Mr Pavillard d'Yverdon s'est chargé de lui porter des effets qu'on lui envoyait ; il est parvenu à grand peine à les lui remettre lui même et l'a trouvé souffrant des yeux et de la tête, se refusant à sortir pendant les deux heures qu'on lui accorde pour se promener, ayant une barbe énorme qui cache presque toute sa figure et supportant assez impatiemment son éternelle captivité. Le malheureux aurait grand besoin de la clémence royale ! il peut l'attendre longtems encore hélas !

Berne, vendredi saint 17 avril 1835. — ... Je glisse sur le reste pour m'arrêter à ce que vous écrit le général Voirol[1] et à la manière dont vous prétendez le traiter. Prenez garde, il a sur vous un grand avantage, l'entière liberté d'action et le prestige de son nom ce qui dans un petit coin comme notre Suisse ne laisse pas que d'être quelque chose. Je suis convaincu qu'il vous engagera à aller leur faire visite, que vous y irez et que vous vous en trouverez très bien, car je ne vois pas pourquoi vous ne verriez pas cette famille, quand même vous n'êtes plus chez Mr Imer. Voulez-vous que je vous y conduise depuis la Champagne (près Bienne) ? Je serai volontiers votre cocher pour voir comment le très philippiste général s'y prend avec ses hôtes.

Mardi 21 avril 1835. — Pendant que nous étions fort tranquillement à causer dimanche en prenant le café, une de nos dames me dit : « Voilà un Monsieur qui vient chez vous, je crois que c'est un gros ministre libéral dont vous m'avez parlé un jour ». Au même instant, un timide coup de clochette se fait entendre et c'était en effet le ministre Perrochet qui venait me faire une visite de bonne amitié, grâces à l'ennui dont il était poursuivi dans notre Berne, qui est un jour saint du plus mortel ennuyeux. Il passa auprès de moi une grande heure à causer politique neuchâteloise dans tous les sens possibles et me quitta pour aller à son hôtel souper, avec promesse de nous retrouver le lendemain après midi pour voir ensemble la fête du lundi de Pâques. Je fus fidèle au rendez-vous, nous vîmes les lutteurs où l'Emmenthal et l'Oberland disputent régulièrement toutes les années à qui appartiendra la palme de force et d'adresse, que les Oberlandais perdent maintenant presque toujours...

[1] Théophile Voirol, né à Tavannes le 3 septembre 1781, mort à Besançon le 15 septembre 1853, où il a été enterré le 17 septembre dans le cimetière protestant. Une table commémorative sur la maison de sa famille, à Tavannes, rappelle sa mémoire.

Sous Charles X, Voirol est inspecteur des troupes réunies dans la 9me division militaire, il réside en cette qualité à Marseille en 1829 ; il y est encore, lorsqu'éclate, en 1830, la révolution de juillet à Paris. Créé baron par Charles X, en 1829, au camp de Saint-Omer. Chef de brigade à Paris, puis commandant du département du Gard, à Nîmes, à la demande de la garde nationale de cette ville. Commandant en chef des troupes de l'Algérie 1832-1834. Fait pendant 22 mois l'intérim de Gouverneur de l'Algérie. Commandant de la 6me division militaire (Besançon) 1840-1848 ; révoqué brusquement de ce poste par le gouvernement républicain de 1848 et mis à la retraite le 17 avril 1848. Pair de France dès 1836 ou 1837. Voir le feuilleton du *Journal de Neuchâtel,* Berne, vendredi 4 janvier 1833, no 2, sans nom d'auteur.

Les généraux bernois, notices biographiques, par R. DE STEIGER, ancien officier au service de Naples. Berne, 1864, in-8, avec portraits.

« Le général Voirol », par X. KOHLER, souvenirs de 1813, dans la *Revue d'Alsace,* pp. 474-485. Colmar, 1872.

Biographies jurassiennes, par XAVIER KOHLER. Porrentruy, 1898, in-8, pp. 81-103.

Berne, samedi 25 avril 1835. — J'éprouve un sentiment tout extraordinaire en commençant aujourd'hui une lettre que je vous adresserai directement à La Chaux-de-Fonds, si tant est que je ne vous la porte pas moi-même. Il me semble qu'il n'y a qu'un saut d'ici à la frontière, cette situation m'est nouvelle et je me retrouve au commencement de mon bannissement, puisque c'est vous et moi que cette mesure atteint à présent, tandis que ci-devant vous y étiez demeurée étrangère. M'est avis que l'ennui me gagnera bien plus encore que ces jours derniers, c'est un singulier tort que j'ai là, mais je l'ai et j'essaie en vain de m'en corriger, ce n'est que quand je suis accablé de travail que je ne le ressens pas, et, comme dans ce cas là je travaille de rage, je broche si vite que les monceaux d'in-folios disparaissent en quelques heures.

L'avocat Humbert m'a chargé de terminer son mauvais procillon avec son imprimeur de la *Revue musicale,* je viens de tenter d'arranger cette affaire et d'en écrire le résultat à maître Louis; nous verrons s'il y consentira, c'est un homme à la main malheureuse, partout où il l'applique, il se brûle. Il est clerc de notaire à Courtelary, et fait son stage pour, dans deux ans, être reçu notaire bernois, espérons que cette carrière lui sera un peu moins défavorable que tout ce qu'il a entrepris jusqu'ici. Je le plains de toute mon âme, car c'est le jugement qui ne vaut rien chez lui, le cœur est bon et si l'esprit est parfois de travers, au moins il y en a et souvent de très bon aloi.

Lundi 27 avril. — Merci de votre visite au pied de ma prison [à Neuchâtel]. C'est une station que nous referons ensemble un jour, je reverrai aussi l'intérieur du nº 19 si *on* le permet, le nº 22 n'est pas oublié non plus; quand je sentirai ma haine tiédir pour ces monstres, j'irai la raviver à cette source. A propos, Fritz Courvoisier m'écrit aujourd'hui[1] et me dit en propres paroles: «J'ai à l'égard de nos affaires une semonce à te faire à notre première entrevue et c'est que tu dois toujours tenir nos hommes tendus au radicalisme sans leur faire du «juste milieu»: prends garde!!»

L'apostrophe n'est pas mauvaise, ma foi, je pense que c'est à cause de la chicane du *Proscrit* avec *l'Helvétie*, à propos d'Ulysse Guinand. Dès qu'on n'est pas enragé et hors de sens, on tend au «juste milieu». Je l'attends de pied ferme. Il joint à sa lettre un joli éteignoir en plomb figurant un prêtre en soutane. S'il y a allusion à mon individu, je l'en remercie, mais l'idée est plaisante[2].

Berne, 1er mai 1835. — Je ne vous ai rien dit d'une mesure qui met en émoi toutes les âmes libérales, je veux parler du scandaleux arrêté du Conseil exécutif qui a décidé, le 24, de proposer au Grand Conseil de soumettre à une *confirmation annuelle* tous les professeurs de l'Université. Décidément notre gouvernement tombe de chute en chute au trône despotique. C'est à une majorité de neuf voix contre six que cette infamie a passé au Conseil exécutif. Je l'appelle ainsi, car en vérité cela ne mérite pas d'autre nom, c'est demander le servilisme

[1] Lettre datée de Bienne le 26, arrivée à Berne le 27.

[2] La réponse de Bille à cette boutade de son ami Fritz Courvoisier se lit dans la Correspondance politique, première partie, *Musée neuchâtelois,* 1909, p. 28.

de la pensée, c'est vouloir trancher d'un seul coup la liberté *d'enseigner et d'apprendre* gravée en toutes lettres dans la loi universitaire de Berne. Voyez, en effet, la belle indépendance d'un professeur, quand il devra chaque année être soumis à la ballotte des 17 hommes qui composent le gouvernement; pas un homme de cœur ne voudra accepter les fonctions du haut enseignement à ce prix là, c'est donc vouloir détruire l'Université que de lui imposer de pareilles entraves. Cette décision a produit la sensation la plus pénible, elle est par la gravité de ses conséquences le plus funeste pas en arrière que nos «juste-milieu» ayent fait faire encore à la cause sacrée de la liberté. Si cela continue, il faudra déloger. Espérons toutefois que le Grand Conseil ne donnera pas dans ce leurre et qu'il y aura encore assez d'indépendance dans ce corps pour repousser un principe aussi absurde que révoltant. La presse fera son office dans cette circonstance, c'est un devoir pour tous d'y travailler, certes je ne m'y épargnerai pas pour mon compte, car je suis bientôt Bernois et j'ai le droit et le devoir de faire tout ce qu'il sera en moi pour empêcher la ruine de notre Université si riche d'espérances pour l'avenir et si nécessaire dans cette béotienne contrée.

Berne, dimanche 3 mai 1835. — Hier après midi, le maire de Tramelan est venu me faire une petite visite au bureau, il était à Berne pour consulter un Dr à cause d'une inflammation d'yeux qui l'inquiète. Il m'a raconté les intrigues qu'on avait fait jouer dans sa commune pour rejeter mon offre de 25 Louis. Ils prétendaient que je n'étais pas communier de la Sagne, que j'étais par conséquent une espèce de heimathlos et que c'était une raison pour ne pas me recevoir ou du moins me faire payer cher l'honneur d'appartenir à leur corporation. Les imbéciles! Si j'avais été sur place dans le tems j'aurais bien fait, j'aurais économisé 25 Louis, car je les aurais endoctrinés et ils eussent accepté mes propositions. Je ne serais pas bourgeois de Bienne, c'est vrai, mais que m'importe? Enfin c'est fait; revenir en arrière sur les faits accomplis est d'un sot, quand il n'y a pas de remède.

Mardi 5 mai. — Quant à retourner à Marseille, faites-moi la grâce de ne pas seulement en avoir la pensée; quelle que soit votre vocation future, ne songez plus à la France, vous y avez assez souffert, du pain noir à partager avec moi vaudrait mieux que des biscuits à Marseille et fussiez vous seule pour le manger, il vous profitera mieux en Suisse que tout ce que vous pourriez obtenir de mieux hors de la patrie. Partez de cette base dans tous les projets que vous avez la fantaisie de mettre au jour avant d'en avoir causé avec moi, c'est le point de départ de tout ce qui doit pour vous être l'avenir. Quant au mien, je ne sais encore qu'en dire, mon métier de traducteur est assuré, c'est vrai, mais il y a cependant quelque chose de trop précaire pour que je ne le quitte pas à première bonne occasion. Soyons Bernois d'abord et puis nous verrons.

Berne, mardi 5 mai 1835. — La besogne marche vite au Grand Conseil, j'ai en vérité quelque espérance que ce sera fini dans la quinzaine, ainsi que je le pensais d'abord, ne nous flattons pas toutefois. Je pensais d'être naturalisé aujourd'hui, mais ça été encore renvoyé, Roy a passé avec 80 voix sur 97 votans, les Eguet avec 75 sur 80 votans, je puis m'attendre à avoir aussi une jolie

somme de boules noires, les radicaux ne sont pas ici en odeur de sainteté par le tems qui court, et, mes relations avec les hommes de ce bord là n'étant un secret pour personne, j'aurai une jolie provision d'opposans, il m'importe peu, pourvu que je passe, c'est là l'essentiel et je ne le mets pas en doute.

... Comme vous, je ne me reconnaîtrais pas dans notre Chaux-de-Fonds et surtout parmi les jeunes habitans, malgré cela j'aime à tout savoir; vos récits m'intéressent comme ces chants de la patrie sur un sol étranger, car je voudrais en vain me le dissimuler à moi-même, je suis étranger ici, je vis isolé même au milieu de la société, je n'ai pas de liens avec ceux qui m'entourent, il n'y a aucune sympathie entre nous, nous n'avons pas été jeunes ensemble, nous ne parlons pas la même langue, nos usages sont différens, ils pensent, parlent et agissent comme des Allemands et moi je suis d'un caractère tout différent. Bons, solides, raisonnables, ils le sont, j'apprécie ces qualités, je tâche de les imiter, mais l'écorce française perce toujours et je ne me sens réellement à l'aise que quand je retrouve nos Montagnards. Eux me manquent partout, c'est vous dire à quel point vous me tenez au cœur, vous qui êtes la perle de la Montagne pour moi...

J'ai eu aujourd'hui un grand plaisir, l'arrivée de Stockmar et de Mochard, l'inspecteur des forêts du Jura, le radical quand même, l'homme principe qui, hélas! lutte contre une maladie de poitrine dont je redoute pour lui les suites fâcheuses; le préfet de Porrentruy l'a pris chez lui, afin de le sortir de son ménage de garçon et de lui donner les soins dont sa santé avait besoin pendant cet hiver: Gaullieur m'en avait souvent donné de si tristes nouvelles que je désespérais presque de lui, quand à ma grande surprise il est arrivé pour siéger au Grand Conseil et défendre l'existence de l'Université attaquée en la personne des professeurs. Il est pâle, maigri, et malgré son air malade, il conserve son énergie et sa gaîté: j'avais les larmes aux yeux en l'embrassant; notez que c'est la première fois que je l'embrasse, mais il m'apparaissait comme un ressuscité. Gaullieur est à Schinznach, peut-être passera-t-il par ici à son retour, je le voudrais bien, il y a longtems que nous avons besoin de causer entre nous et je ne l'ai pas vu depuis le 27 février de l'an passé... Gaullieur est arrivé cette nuit de Schinznach et va venir me voir. Le voici!

Je rouvre ma grosse lettre déjà cachetée, afin de pouvoir vous dire encore quelques mots de mon ami Gaullieur, qui a si brusquement interrompu ce matin à 9 h. le commencement de ma causerie. Il arrive de Schinznach où l'assemblée des *nationaux* a été pitoyable: les notabilités de la Suisse n'y sont pas allées; Troxler et les Snell ont été les personnages principaux qui y aient figuré, et, comme l'assemblée était fort peu nombreuse et composée essentiellement de leurs adhérens, ils l'ont dirigée à l'allemande et comme ils l'ont voulu. Ni Casimir Pfyffer, ni Kasthofer, ni aucune des notabilités du jour n'ont paru à cette réunion, ils ont laissé faire et c'est à proprement parler un résultat au dessous de zéro que celui obtenu. On a rédigé et signé un règlement dont l'*Helvétie* vous portera les articles, mais ce qu'elle ne dira pas c'est le découragement qui saisit tout cœur patriote à la vue de tant de misères dans notre parti. En vérité, c'est à se dégoûter à tout jamais de cette politique suisse autour de laquelle nous devons pourtant nous véhiculer bon gré mal gré. Si la réunion politique qui ne

comptait guères plus que 60 personnes et auprès de laquelle l'assemblée de Zofingue dont nous nous plaignions déjà si vivement l'an passé était une merveille, a été aussi triste, il n'en a pas été de même de celle d'hier: la *Société helvétique* comptait 5 à 6 cents membres et a été charmante. Quoique étrangère à la politique, la société a pris une couleur prononcée dans les discours des divers orateurs. A table, où 550 convives étaient réunis, les discours ont été chaleureux et patriotiques, cette fusion d'individus d'opinions diverses a produit le plus heureux effet. Sydler de Zoug a été admirable d'éloquence, Aloys Fuchs et Baumann de Lucerne ont eu un succès d'enthousiasme; Gaullieur était encore tout inspiré de leur puissante parole et c'est après une bonne causerie sur ce chapitre et vingt autres que je l'ai conduit au bureau des journalistes dans le Grand Conseil dont je lui ai fait les portraits, car c'est la première fois qu'il y vient. Je l'ai laissé là et viens avant de le retrouver vous dire ma joie et le plaisir qui me reste en perspective en dînant avec lui aujourd'hui et en passant le reste de la journée avec ce brave garçon.

Berne, samedi 9 mai 1835. — Revenons à ces deux jours qui ont passé bien vite pour moi pour deux raisons, d'abord la visite de Gaullieur et ensuite la vie animée que les débats de la fameuse séance d'hier ont fait faire à tout ce qui, comme votre très humble, prend un intérêt prononcé au progrès des vrais principes républicains. Il s'agissait de la fameuse question des professeurs: le Conseil exécutif voulait les soumettre à une confirmation *annuelle* et, à une majorité de 9 contre 6, il avait apporté au Grand Conseil un projet dans ce sens. Les débats furent ouverts sur ce chapitre à 10 h. du matin et à 4 h. la séance se termina par un vote qui nous a tous comblés de joie, car, à la majorité de 85 voix contre 43, le Grand Conseil a rejeté les propositions du Conseil exécutif et consacré par cette décision le principe que les professeurs ne sont pas soumis à une réélection ou une reconfirmation et que leur vocation dure toute leur vie, à moins qu'ils ne méritent d'être destitués, ce qui ne peut avoir lieu que par un arrêt motivé. Rien d'intéressant comme ces débats où Tavel et Neuhaus ont dignement soutenu le parti de la minorité du Conseil exécutif et ont lutté contre les efforts inouis des Schnell qui faisaient de cette question une affaire de parti. Hans Schnell avec sa parole puissante, son frère Charles avec sa dialectique serrée, l'Avoyer Tscharner avec l'autorité de son grand âge, Vautrey avec son importance phraséologique, tous ces champions sont venus briser leurs forces devant cette pensée: l'Université doit être indépendante, si elle veut remplir sa mission, donc ses professeurs doivent être assurés contre l'arbitraire. Cette victoire est grande, car elle met le doigt sur la plaie, elle ôte aux Schnell cette auréole de puissance dont ils étaient si fiers, elle les met dans l'impossibilité de compter sur le Grand Conseil comme ils le faisaient jadis; dès que l'opinion se montre hostile à leurs principes, c'est la preuve qu'ils n'ont pas uniquement des créatures dans le Grand Conseil, ainsi qu'ils le croyaient.

En vain Schnell invoquait l'article 19 de la Constitution qui porte: « Aucune fonction civile n'est conférée que pour un tems limité ou à condition d'une confirmation périodique.» On lui a démontré que l'esprit de cet article et son but évident était d'empêcher la renaissance d'une aristocratie qui, en se perpétuant

dans les places, deviendrait dangereuse pour la liberté de tous, en fondant un patriciat aussi mauvais que l'ancien. Les fonctions doivent être amovibles quand elles donnent du pouvoir, de la force, des moyens d'action légale directe sur les citoyens, mais les professeurs sont des savans, des hommes dont la mission est au dessus des intérêts de la politique et du pouvoir, ils ont une puissance, mais cette puissance est celle du talent, et la liberté d'enseignement proclamée comme base de l'Université de Berne offre par elle-même un antidote certain contre les doctrines erronées qu'on pourrait essayer d'y introduire en politique ou en religion. D'ailleurs si les professeurs s'oublient, on peut leur faire leur procès et les destituer. Là est une garantie suffisante pour la société. Il faut prendre garde, en outrant les principes de la liberté, de donner dans un excès tel que l'on ne puisse rien fonder de beau ni de grand, ni de réellement utile. D'ailleurs on n'a pas annoncé aux professeurs qu'on a appelés à Berne, qu'ils seraient soumis à cette condition, sans cela ils n'auraient certes point accepté l'invitation qui leur a été faite; la loi qu'on propose ne pourrait avoir d'effet rétroactif sans une criante injustice; enfin, il est si vrai que les professeurs ne sont pas considérés comme fonctionnaires rentrant dans la catégorie de l'article 19, qu'on ne leur fait prêter aucun serment.

Tous ces argumens ont été combattus un à un et défendus successivement avec passion par les chefs des deux camps, car c'était évidemment une lutte de parti, dans laquelle les motionnaires du 2 mars voulaient une revanche de leur échec de ce jour là: ils désiraient avant tout constater que le thermomètre du Grand Conseil n'était pas aussi mauvais qu'on le pouvait croire d'après ce qui s'était passé alors.

Cette loi a été vivement débattue et a passé dans ses autres dispositions avec quelques changemens. L'un d'eux qui m'est personnel vous intéressera, c'est que la durée des fonctions des employés de la Chancellerie a été étendue à 6 ans, contrairement aux conclusions du Conseil exécutif qui voulait pouvoir nous confirmer tous les ans. C'est un progrès pour moi, mais je ne sais si je m'accommoderai longtems de ce genre de vie, tout passable qu'il soit: j'ai des velléités d'avoir mieux que cela. Nous verrons.

Gaullieur est reparti hier avec le courrier. Il n'y a pas eu moyen de le retenir plus longtems; il est si bien habitué à une vie tranquille et uniforme qu'il était tout étourdi de sa campagne de cette semaine. Je ne sais comment cela s'est fait, mais nous nous sommes liés si intimement par notre correspondance politique et la sympathie de nos opinions, que, nous connaissant fort peu auparavant nous sommes aujourd'hui sur un pied d'intimité, comme si nous fussions des camarades de collége. Il est bon qu'il n'en ait pas été ainsi quand je suis sorti de prison, je me serais peut-être laissé aller à toutes les sollicitations qu'on m'a faites pour me jeter dans le journalisme, carrière qui est misérable quand elle n'est pas ouverte pour les grands journaux d'une capitale, car tous à la file ne font que végéter.

Berne, lundi 11 mai 1835. — Aujourd'hui, j'ai été naturalisé par le Grand Conseil par 87 voix contre 25. Le banc des évêques, on appelle ainsi les places des députés du Jura qui votent dans le sens du parti prêtre et dont

Moreau, préfet de Saignelégier, est le chef, ne m'était pas favorable, ajoutez y quelques fanatiques «juste milieu» et aristocrates et vous aurez la clé de cette décision et du nombre remarquable de boules noires que j'ai eu. Qu'importe, l'essentiel est d'être naturalisé et je le suis, le reste ira comme il pourra. Maintenant l'on ne peut plus me renvoyer arbitrairement, si l'on en avait la velléité. A dater de ce jour, qui me sera ainsi un double anniversaire, je cesse d'être *sujet* pour devenir et rester citoyen libre et indépendant, je m'en félicite sous ce rapport spécialement. Reste à payer à Bienne 50 Louis et de 5 à 10 ici et mon affaire sera réglée pour n'en plus reparler.

Le Grand Conseil a remplacé au Directoire Kasthofer et Jaggi par Kohler de Rutti et Simon. Les Tillier et Landolt qu'on mettait en avant de la part du Conseil exécutif n'ont pu passer. Nous avons ri comme des fous, quand à l'ouverture des bulletins on a proclamé que l'un d'eux était donné à Bombelles. Certes la plaisanterie pour être forte n'en était pas moins bonne, aussi a-t-elle excité dans l'assemblée une hilarité générale. Il est remarquable que Simon qui a échoué 7 fois il y a 4 mois, a passé cette fois-ci à la seconde fois, après 3 tours de scrutin. Cela ne prouve pas que le conseil soit devenu meilleur, mais cela établit le peu d'importance qu'on attache à ce Conseil d'Etat directorial, qui en effet n'est plus rien, depuis que le Conseil exécutif a absorbé en lui toute la direction des affaires du Vorort.

Berne, mardi 12 mai 1835. — Je viens d'assister à une conférence pour essayer la réconciliation des Schnell et Kasthofer. Celui-ci est raide comme un homme qui a été blessé dans sa foi politique et dans la droiture de ses intentions; les autres sont entêtés parce qu'ils ont eu des torts graves et surtout parce qu'ils ont dévié de leurs principes, en mèlant des personnalités là où les questions de principes devaient seules être débattues. C'est donc fort difficile de faire réussir l'œuvre qu'a entreprise mon brave Stockmar dans le but louable d'empêcher le «juste milieu» de profiter de la victoire obtenue en Grand Conseil sur le Conseil exécutif dans la question de l'inamovibilité des professeurs. Car cela arriverait infailliblement si la scission existant entre les libéraux des deux nuances n'était pas comblée; la majorité deviendrait vacillante, incertaine et bientôt l'ennemi commun découvrant le côté vulnérable du parti, en profiterait au détriment de tous...

D'après la marche du Grand Conseil, il n'est pas certain que la session se terminera samedi, à moins qu'on ne renvoye une partie des matières à traiter dans la session de juin, lorsqu'il s'agira de voter les instructions et de nommer les députés à la Diète fédérale qui se réunit le 1er juillet prochain. Cette Diète qui n'aura rien d'intéressant que la discussion des affaires de Neuchâtel sera pour Berne un objet de curiosité, car ce sera la première assemblée de ce genre où le public aura été admis dans cette ville. La publicité, la vie politique entrent ainsi peu à peu par tous les pores dans notre nation suisse; espérons qu'elles y porteront leurs fruits et que nous arriverons un jour à nous dépouiller de cet esprit de cantonalisme qui est à présent la plaie de notre état social. Je n'ai que le tems de fermer, voici Guinand de La Chaux-de-Fonds qui m'apporte des lettres et réclame mes services.

Berne, vendredi 15 mai 1835. — Granier était ici hier: il avait l'intention de présenter au Grand Conseil une pétition pour faire révoquer l'ordre d'expulsion qui lui a été signifié par le Conseil exécutif. Après en avoir causé avec l'avoyer il s'est décidé à retirer sa pétition; en effet Tavel lui dit: « Votre plainte ne sera pas accueillie au Grand Conseil, je vous en réponds, or quand elle aura été une fois écartée par le Grand Conseil c'est une affaire absolument finie, vous n'aurez plus de recours possible et le Conseil exécutif en sera charmé. Donnez nous une demande de retrait de notre précédent arrêté, ce n'est pas la première fois que le Conseil exécutif revient de ses décisions, je l'appuyerai et peut-être le vent vous sera-t-il devenu plus favorable. Si alors vous échouez il sera toujours tems de recourir à l'autorité suprême du canton ». Granier a senti la justesse de ce raisonnement et il agira en conséquences.

Lundi 18 mai 1835. — Hausmann m'a fort amusé en me racontant les tribulations du capitaine du bateau à vapeur l'« Industriel » qui après avoir une première fois, avec la permission expresse des 4 Ministraux, déployé le drapeau à la croix fédérale au milieu des armoiries des 4 cantons où il aborde, a reçu la défense du gouvernement de le montrer une seconde fois. Sur quoi il s'adresse aux 4 Ministraux qui lui déclarent d'abord qu'ils maintiennent leur première décision, malgré l'ordre contraire du gouvernement et qui un quart d'heure après lui expédient une estafette, j'aurais plutôt fait de dire un estafier, pour le prier de se conformer à l'ordre du gouvernement auquel le Conseil de ville va écrire pour demander la révocation de cet arrêté, ce qui renvoye la décision de cette affaire aux calendes grecques, car le Magistrat de Neuchâtel a sa police locale dans l'intérieur de la ville et banlieue, mais il n'a que faire de s'immiscer dans ce qui se passe le long du lac partout où l'« Industriel » arrivera ayant son pavillon déployé, en sorte que si nos Seigneurs Prussiens ne veulent pas tomber en contradiction manifeste avec eux-mêmes ils doivent interdire le port du pavillon fédéral, ce qui me fait très grand plaisir, car ce sont là des sottises qui nuisent au Gouvernement sans faire de mal à personne et des injures gratuites de cette nature seront appréciées plus tard ici en Diète, quand viendra la discussion des affaires de Neuchâtel. Ce pauvre Gouvernement de Neuchâtel a donc bien peur d'une manifestation suisse, puisque le déploiement du drapeau fédéral l'empêche de dormir: ce n'est pas un signe de force bien certainement. C'est probablement pour cela qu'on rappelle Pfuel, afin de leur redonner du cœur et de diriger la politique de Neuchâtel lors de la discussion fort grave qui va avoir lieu sur la garantie à exprimer ou à refuser à la Constitution neuchâteloise considérée sous le rapport des changemens essentiels que les *gracieuses* concessions arrachées en 1831 ont apportés dans notre précédente organisation. Nous verrons ce qu'il en adviendra; j'attends impatiemment le résultat des délibérations des Grands Conseils sur ces affaires si importantes pour nous, mais, jusques à présent, je n'ai aucune donnée que pour le statu quo. On a tellement peur de se brouiller avec l'étranger ou de compliquer encore davantage nos affaires suisses que, selon ce que j'ai pu en entendre de différens côtés, on se gardera bien de rien faire de nouveau et que l'ordre du jour, le maintien de ce qui existe à présent, sera tout ce que l'on pourra obtenir de moins défavorable.

Berne, mardi 2 juin 1835. — Le premier usage de la plume au service de la République doit être de vous donner de mon bureau des nouvelles de Mr le secrétaire dont la place couverte de poussière attestait la longue absence et à laquelle je me rassieds avec plaisir après la délicieuse excursion que je viens de faire. Vous aurez eu des nouvelles de la manière dont j'ai passé ma journée le dimanche à Renan, c'est à dire fort ennuyeusement jusqu'à midi que mon frère, Alfred, Irlet, Sandoz, Justin Billon, César Robert, Auguste Imer, Meuron et Ct Robert sont venus; nous avons dîné ensemble, politiqué en long et en large, bu modérément et à 5 h. les deux derniers m'accompagnaient à Sonceboz. Je m'arrêtai à Saint-Imier pour voir Boiteux que je ne connaissais pas encore et à qui je devais «un savon» de capitaine qu'il a reçu en toute humilité en confessant ses torts, mais en les mettant sur le compte de trop de vivacité, d'un moment d'erreur, etc.; je l'en ai tancé ferme, il a promis de continuer à mieux faire et nous nous sommes quittés. Je rencontrai sur la route la voiture renfermant tous les enfans Biber excepté Claire, j'eus grand plaisir à les revoir ainsi que Goguel; nous cheminâmes plus outre: à Villeret j'aperçus à la volée Félix-Henri Ducommun et sa femme, auxquels je dis un petit bonjour, et nous arrivâmes à Courtelary où je rendis visite à Made Fabre, à Elise Biber, aux dames Humbert, à Louis Humbert, à la famille Cugnier et en route pour Sonceboz, d'où je partais à 3 h. pour Bienne; je me couchai un instant en arrivant et à 9 h., j'étais chez Fritz...

Mercredi 3 juin. — En vérité, l'habitude est un grand tyran... C'est pour cela sans doute que j'ai tant de peine à oublier La Chaux-de-Fonds, et que l'idée de mon bannissement m'est si pénible, qu'en résumé, je prends le parti de ne plus retourner à Renan, où je me trouve toujours si mal, même au milieu de mes amis, et cela en raison de la proximité de la frontière qui me fait mal et m'oppresse singulièrement; je préfère leur donner rendez-vous à Bienne ou à Morat; pour ceux qui m'aiment et tiennent à moi ce ne sera pas trop loin, les autres je ne m'en soucie pas ou plutôt je devrai me consoler de leur indifférence par la pensée des amis qui me restent fidèles.

4 h. — J'ai eu à midi la visite du jeune Borel, ce prisonnier que nous avons baptisé *Coro* dans le tems et qui a été mon voisin de chambre pendant trois semaines; il était accompagné d'un autre ancien détenu nommé Bourquin, ferblantier de son métier, travaillant ici. Je ne sais ce que Coro me veut, si ce n'est quelques recommandations, mais j'en suis chiche de cette drogue là, j'y ai été trop souvent trompé pour y donner cours facilement, surtout à l'égard d'un drôle dont la légèreté et les goûts... neuchâtelois me sont connus.

Lundi 8, à 7 h. mat. — J'ai lu hier dans le *Constitutionnel neuchâtelois* qu'on a le projet de consacrer le produit de la souscription pour Léopold Robert à donner un prix à quelque artiste qui se distinguerait, il me semble qu'un monument quelconque dans l'un des édifices publics de La Chaux-de-Fonds serait à sa place; une table de marbre dans la maison où il est né, par exemple; son buste dans la salle de l'hôtel de ville, voilà qui serait assez bien vu; on n'a, je crois, voulu changer le premier projet que parce qu'il émanait des libéraux

de La Chaux-de-Fonds et afin d'empêcher que quelque chose de particulier ne rappelât directement dans notre village le souvenir du grand artiste: c'est jalousie locale de la part de Neuchâtel, à ce que j'imagine. Questionnez un peu là dessus et donnez m'en des détails, s'il vous plait.

Berne, vendredi 12 juin 1835. — Hier, Chambrier, procureur général, a passé ici venant de Cologne, où il était depuis quelques jours et avait une correspondance active et des conférences avec Pfuel. Tout cela se faisant incognito, j'ai jugé convenable de soulever le voile et d'envoyer à l'*Helvétie* un petit article, daté de Neuchâtel, qui surprendra fort nos Neuchâtelois et leur fera penser qu'il y a quelque traître parmi ceux du Conseil, car, à moins d'écouter aux portes, il n'y a pas moyen de savoir tout cela. Le comment je le sais est mon affaire, mais ce que j'ai écrit est vrai.

(A suivre.) Arnold Robert.

UNE SOCIÉTÉ POUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES

dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin, en 1815

(Complément.)

M. Maurice Boy de la Tour a bien voulu tirer des archives du Musée des Beaux-Arts le document suivant, daté du 29 septembre 1815, qui vient très heureusement compléter le dossier publié dans le dernier cahier du *Musée neuchâtel*[1]. C'est le prospectus du Musée national, accompagné de la liste des souscriptions. On y trouve développées, un peu longuement peut-être, mais très éloquemment et très justement, les raisons d'ordre scientifique, artistique et patriotique qui plaidaient en faveur de la création de ce Musée national. «Nous ne pouvons nous dissimuler, y lit-on, combien nous sommes en arrière; notre dénuement est si complet qu'il est inutile et trop affligeant même d'en faire le tableau.» Les rédacteurs du prospectus ne noircissent-ils pas un peu le tableau, pour les besoins de leur cause? Il existait à Neuchâtel en 1815 un commencement de bibliothèque et un embryon de musée d'histoire naturelle, sans compter quelques collections particulières extrêmement précieuses. Voir *Musée neuchâtelois*, 1880, p. 144, et 1883, pp. 99 et 102; Alphonse Petitpierre, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848*. Neuchâtel, 1871, pp. 416-417. A. P.

[1] Nouv. série, t. III (1916), pp. 23-38.

L'état florissant dont la Providence nous fait jouir paroissant, malgré les crises que nous avons essuyées, devoir durer et s'augmenter encore, on vient avec confiance attirer sur l'établissement d'un Musée national l'attention des personnes qui s'intéressent au progrès des sciences et des arts parmi nous; leur communiquer le plan de cette institution, et les espérances qu'on auroit de voir réussir un projet, vaste il est vrai, mais dont l'exécution calculée sur les ressources qu'on se procureroit, obtiendroit du tems et de la constance ce que ces mêmes ressources ne nous offriroient pas de suffisant pour le moment actuel; leur développer les avantages que notre patrie retireroit de cette institution; enfin les encourager à montrer, dans cette circonstance, le même zèle et le même patriotisme dont elles ont déjà donné des preuves, lorsqu'il s'agissoit de contribuer à la prospérité publique.

Un projet tel que celui que l'on propose ne sera pas vu avec indifférence dans un pays où l'augmentation des fortunes permet à beaucoup de personnes d'être utiles sans faire de sacrifices, dans un pays distingué déjà par des institutions publiques et particulières qui l'honorent et où l'introduction des ressources d'instructions résultantes de la culture des sciences et des arts devient par la privation où l'on est de ces dernières un objet essentiel de l'ambition publique. Nous ne pouvons à cet égard nous dissimuler combien nous sommes en arrière, notre dénuement est si complet qu'il est inutile et trop affligeant même d'en faire le tableau.

Plusieurs de nos compatriotes, animés du désir d'opérer un heureux changement dans cette partie de notre existence, et d'ouvrir une carrière pour l'étude des sciences et la culture des arts, voyent dans la formation d'un Musée national le vrai moyen d'atteindre ce but. Et puisque les objets sensibles sont les plus propres à faire impression et à développer les idées et le goût, le point essentiel de cette institution seroit de préparer la formation de collections en tout genre, en fournissant un local où elles seroient réunies et disposées suivant l'ordre le plus convenable.

Ce Musée se composeroit donc:

1. D'un cabinet d'histoire naturelle de toutes les productions de notre pays, auquel on pourroit joindre dans un local, mais séparément, le cabinet que possède la ville de Neuchâtel, ainsi que la Bibliothèque publique, si la Ville y consentoit.

2. D'une collection aussi complette que possible des plâtres et bas-reliefs, des statues antiques, de tableaux que les circonstances pourroient procurer ou qu'on feroit copier d'après les grands maîtres.

3. D'un cabinet d'instrumens de phisique, qui auroit un double intérêt, s'il étoit le produit de l'industrie de nos montagnes.

4. Enfin d'une collection de modèles de machines et méchaniques découvertes par les habitans du pays.

Mais une institution si utile, si avantageuse, offre, dira-t-on, de grandes difficultés dans l'administration; difficultés de se procurer les fonds suffisants pour l'achat des collections proposées; enfin difficulté de trouver un local pour les réunir et les placer convenablement.

A l'égard de la première, on pourroit, il est vrai, appréhender de voir encore ici ce qui est arrivé avec d'autres institutions: beaucoup de zèle et d'empressement dans le principe, suivis bientôt de négligence, de tiédeur et d'abandon. Pour calmer ces craintes, on a l'assurance que si l'on parvient à trouver des fonds suffisants pour commencer cette institution, il se sera déjà formé une société composée de personnes qui par leurs connoissances sont à même de diriger et se feront un mérite d'y employer tous leurs soins, non seulement pour soigner les achats, entretenir les correspondances et tenir les comptes, mais surveiller avec une attention et une constance très assidues les différentes branches dont se composera le musée et donner même aux jeunes gens et aux personnes qui désireroient acquérir des lumières, toutes les directions et explications qui seront en leur pouvoir.

Il est dans la nature des choses que si ces mêmes personnes ont la satisfaction de voir leurs concitoyens contribuer avec zèle à leurs efforts, l'intérêt qui les anime aujourd'hui augmentera dans les mêmes rapports.

C'est donc sur les moyens d'achat que l'on insistera le plus. On ne peut se dissimuler à cet égard que ceux des objets d'art seront considérables, mais aussi ne forme-t-on pas le projet de les acquérir tous à la fois. On proposeroit donc une souscription volontaire ou chacun contribueroit à son gré pour un tant par an. Le produit d'une souscription annuelle serviroit à l'achat de l'année. En le répétant ainsi six années consécutives, les collections s'augmenteroient considérablement et l'on verroit sûrement croître avec elles l'intérêt du public et les moyens d'achat. On engage les particuliers qui s'intéressent à cette institution à se montrer généreux, puisque par là ils feront surmonter la troisième difficulté, la plus essentielle de toutes.

Si le produit de la souscription volontaire répond à l'étendue et à l'importance de l'institution projetée, on pourroit espérer d'obtenir un local superbe, propre à recevoir tous les objets qu'on se propose d'acquérir.

Cette circonstance est même si intéressante et mérite si bien d'être prise en considération qu'on invite avec instances tous les particuliers qui s'intéressent à notre projet *à manifester ce qu'ils veulent faire pour contribuer à son exécution, dans la supposition qu'on a le local et que la société chargée de l'administration du Musée national est formée.*

Quant aux avantages qui résulteront de sa formation, un coup d'œil

jeté sur les heureux effets de la culture de la science et des arts suffira pour les établir, et c'est par là que nous finirons ce prospectus.

L'utilité de l'histoire naturelle est trop bien et trop généralement connue dans le siècle où nous vivons pour qu'il soit nécessaire ici de s'étendre beaucoup pour faire apprécier l'étendue des avantages que l'Etat et les particuliers de toutes les classes peuvent retirer des connoissances qu'elle procure. L'homme d'état, l'administrateur à qui sont confiés la direction et la protection du commerce et des manufactures et de l'agriculture, l'aménagement des forêts, l'exploitation des mines, tireroit de la connoissance de l'histoire naturelle, les moyens de se déterminer toujours pour les mesures les plus avantageuses; le fabricant, à qui des essais sont souvent si onéreux, s'y livrera sans risques, lorsqu'il sera en état de juger d'avance de leurs résultats; l'agriculteur cultivera ses terres avec plus d'intelligence, il connoîtra mieux le produit de son sol et ceux dont l'introduction peut augmenter ses bénéfices. Combien ne seroit-il donc pas à désirer que dans notre pays, où l'on a déjà tant fait pour l'instruction publique, mais où cette étude a été jusqu'à présent complètement négligée, il pût se former un établissement qui, en généralisant l'étude de l'histoire naturelle, auroit bientôt les plus heureux effets, par l'influence puissante que cette connoissance exerceroit sur la prospérité publique et particulière, tout en contribuant au bonheur de ceux qui se livreroient à une étude qui procure les jouissances les plus douces, en renouvellant constamment notre admiration pour les œuvres merveilleuses du Créateur.

Rien n'est plus nécessaire pour l'enseignement de l'histoire naturelle et plus propre en même tems à donner le goût de cette étude, que la collection complète et rangée systématiquement de toutes les productions naturelles de notre pays, tant en mammifères, qu'en oiseaux, reptiles, poissons, mollusques, insectes, vers, zoophytes, végétaux, minéraux et pétrifications.

Une société de personnes qui cultive les diverses branches de cette science, s'offre pour établir cette collection, lui donner l'arrangement le plus convenable pour l'instruction et travailler à la compléter le plus possible et à l'entretenir. Plusieurs ont déjà réuni par un travail de plusieurs années de nombreux matériaux qui pourront former la base de cette collection qui sera d'un grand intérêt même pour les étrangers instruits qui visitent ce pays.

L'étude des arts et les encouragemens qu'elle recevroit produiront des résultats également heureux et communs à tous. Il n'est aucun état de la vie sur lequel cette étude, le goût et le sentiment du beau qui en sont les fruits, ne répandent un charme infini, soit en embellissant les occupations essentielles des différentes carrières de la vie, soit en leur servant de délassement et de distractions agréables et utiles. Le goût des

arts indépendamment de la pratique est un trésor qu'on porte avec soi, qui ne vous quitte jamais; c'est une source de jouissances douces et pures, un sujet d'entretien inépuisable, qui en attirant toujours l'esprit vers ce qui est beau, l'éloigne de ce qui est bas et vil, pour l'enflammer de pensées élevées et généreuses.

L'étude des arts ouvre une carrière brillante à ceux qui s'y vouent. Dans notre pays, où les plus heureuses dispositions se manifestent dès la jeunesse, n'aura-t-on pas l'espérance d'y faciliter le développement de talens dont la patrie pourra s'enorgueillir?

Cette étude sera aussi un lien de plus qui attachera les Neuchâtelois à leur patrie. Les personnes qui jouissent de fortunes considérables n'y voyent-elles pas dans la culture des arts le fleuron de l'éducation qu'elles peuvent donner à leurs enfans? Ne sortant pas du sol natal sans connoissances des arts, ils jouiront bientôt des trésors des capitales, et perfectionneront leurs études, étendront leurs connoissances et rapporteront dans leur pays un goût plus épuré, et de nouveaux moyens d'avancer dans leur patrie le développement des connoissances. Tandis que, si on ne fait rien pour eux, après avoir pris le goût des arts et de tout ce qui tient aux facultés de l'esprit, revenant dans leur patrie et n'y trouvant rien d'analogue à leurs goûts, ils ne pourront s'y attacher et tôt ou tard seront entraînés à s'établir ailleurs.

Mais c'est essentiellement l'heureuse influence que le perfectionnement du goût auroit sur notre industrie nationale qu'on veut l'établir. En le favorisant ne trouverions-nous pas bientôt des artistes capables de donner des modèles pour toutes les fabrications de l'industrie des montagnes, essentiellement dans les ornements des pendules et des montres, ce qui donneroit à ces ouvrages une valeur considérable et en faciliteroit l'exportation? N'obtiendroit-on pas les mêmes succès pour les dessins des manufactures de toiles peintes? Les personnes qui les dirigent sentent, sans doute, combien l'invention d'un nouveau dessin et le goût qu'on y met, donnent d'avantage dans la concurrence du commerce.

Les avantages que l'étude de l'histoire naturelle, la culture des arts et l'encouragement accordé à l'industrie procurent, sont donc trop précieux pour que l'on ne voye pas généralement avec le plus grand intérêt l'établissement d'un Musée national. On ne peut donc en appeller assez dans dans cette circonstance si intéressante pour tous les habitans de ce pays, à leur générosité et à leur patriotisme Puissent-ils en contribuant ainsi au bien-être des individus et à la prospérité nationale, se procurer la douce satisfaction de laisser à la postérité un monument également digne d'une nation éclairée, généreuse et des faveurs dont le ciel la fait jouir.

Neuchâtel, le 29 Septembre 1815.

Etat des souscriptions recueillies pour l'établissement d'un ***Musée National*** *à Neuchâtel.*

Noms de MM. les souscripteurs	Sommes pour lesquelles ils ont souscript	Montant des souscriptions pour 6 ans	
		Livres de Neuchâtel	Sols
Mr Maxn de Meuron	Trois Louis par année pendant 6 ans	302	8
» Scl Baron de Chambrier	Quarante francs Ts par an pendant 4 ans	160	»
» de Pourtalès Gorgier	Cent francs de Ncl par an pendant 6 ans	600	»
» de Buren de Vaumarcus	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Pl Ls Ate Coulon	100 francs par an pendant 6 ans	600	»
» Morel, Intendant	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» de Pury, ancien Président	3 Louis neufs pour 6 ans	302	8
Mme Hte Du Peyrou née de Pury	4 Louis neufs par an pour 6 ans	403	4
» Hte Ducommun Bosset et Hte Boive	4 Louis par an pendant 6 ans	403	4
MM. Paul Coulon père et son fils	30 Louis par an pendant 6 ans	3024	»
M. Louis de Meuron et M. le Capne Meuron	50 francs par an pendant 6 ans	300	»
Melle Julie de Montmollin	100 francs par an pendant 6 ans	600	»
Mr le Gouverneur et MM. de Chambrier	40 Louis par an pendant 6 ans	4032	»
» de Pury, Lt-Colel	100 francs par an pendant 6 ans	600	»
» Meuron de Corcelles	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» de Pierre	6 Louis par an pendant 6 ans	604	16
» Chs de Pury, maire de la Côte	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» Hy Monvert	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» de Rougemont	4 Louis par an pendant 6 ans	403	4
» F. Ate de Montmollin	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» d'Ivernois, Trés. Gal	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» Th. Perregaux	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
Mme de Pury née Jacobel	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
Mme Augustine Dupasquier	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
Mr Vaucher père et fils et M. Tribolet	300 francs par an pendant 6 ans	1800	»
Mr Bovet Borel	4 Louis par an pendant 6 ans	403	4
» Fréd. Dupasquier et sa mère et frères et sœurs	300 francs par an pendant 6 ans	1800	»
» Meuron Wolf	4 Louis par an pendant 6 ans	403	4
» J. Pre Jequier	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» A. de Meuron	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Chevalier de Rochefort	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» Jacobel	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Morel	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» Fréd. Perregaux	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Hy de Merveilleux et son frère le Banneret	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» de Sandoz Travers	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Perret, maire de Bevaix	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» Augte Du Bois	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
» Bovet Fels	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
Mme Rosette Bovet née Bonhôte	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
Mr Gaullieur L'hardy	1 Louis par an pendant 6 ans	100	16
» L'hardy cadet, pasteur	3 Louis par an pendant 6 ans	302	8
	Transport d'autre part L.	22789	12

Suite des souscriptions

Noms de MM. les souscripteurs	Sommes pour lesquelles ils ont souscript	Montant des souscriptions pour 6 ans	
		Livres de Neuchâtel	Sols
Souscriptions de la Chaux de fond			
	Transport L.	22789	12
Mr Louis Courvoisier	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» F. Brandt Robert	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Ls Perrot	6 Louis par an pendant 6 ans	604	16
» Cunier Leschot	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Droz, maire	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Jacot, justicier	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Ami Sandoz	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Ls Jeanrenaud l'aîné	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Del Hy Courvoisier	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Pre Fs Matthey	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Dd Bourquin	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
» Ph. Robert	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Augte Droz	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Brandt, greffier	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Chs Mairet	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Hy Fleury	un Louis par an pendant 6 ans	100	16
» Simon Faure du Chanet	2 Louis par an pendant 6 ans	201	12
	L.	25511	4
	ajouté à la souscription de M. le Président de Pury	252	

1'066'752-24

LETTRE D'APPRENTISSAGE DU GRAVEUR JEAN-PIERRE DROZ

Le *Musée neuchâtelois* a déjà consacré deux notices[1] au médailleur Jean-Pierre Droz. La vie de cet artiste est, semble-t-il, suffisamment connue. L'on sait qu'il est parti pour Paris en 1766 (en 1764 dit M. G. Gallet), qu'il y apprit la gravure en médailles et fit une brillante carrière. Ce que l'on ignorait encore, c'est que J.-P. Droz a débuté à La Chaux-de-Fonds, qu'il y a fait un apprentissage de trois ans, suivi sans doute d'un an ou deux de pratique en qualité d'ouvrier.

L'acte suivant apporte quelques précisions à cet égard.

En 1766, Droz a vingt ans. C'est l'âge des grandes espérances, c'est le moment pour l'artiste qui sent en lui, impérieuse, naître sa vocation, d'entrer en contact avec les grands maîtres, de puiser à d'autres sources que celles que lui offre son village natal. Au moment de partir, il demande à son ancien maître une lettre, témoignage des quelques années passées dans son atelier et recommandation aux graveurs étrangers.

Charles-François Humbert-Droz, maître graveur, s'empresse de déférer au désir de son élève ; il se fait un plaisir de reconnaître son assiduité et son obéissance, il a éprouvé son exactitude et sa fidélité et ne peut que le recommander aux maîtres, compagnons et ouvriers comme un sujet d'estime « tant pour les raisons ci-dessus que par sa capacité et ses talens dans la dite profession ».

Il faut regretter que C.-F. Humbert-Droz ait cru devoir se contenter de ces expressions générales plutôt que de dire ce dont était capable son élève. La Chaux-de-Fonds comptait alors plusieurs graveurs dont nous possédons quelques contrats ou témoignages pareils à celui-ci. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, ce ne sont pas seulement des graveurs de boîtes de montres, mais bien aussi des artistes dans le vrai sens du mot. Ainsi, en 1760, Moïse Jaquet-Droz, graveur, s'engageait à enseigner à Moïse Perret-Gentil, le futur constructeur du temple de La Chaux-de-Fonds, « exactement la dite profession, le faisant travailler sur toutes sortes d'ouvrages en tailles douces, relief, qu'autres manières sans lui rien cacher. »[2]

[1] *Musée neuchâtelois,* 1877, pp. 14 et 29, et 1902, p. 292.

[2] David Perret-Gentil, not. I, f° 784.

Est-il permis d'admettre que Jean-Pierre Droz a fait un apprentissage semblable et que lui aussi a appris la gravure en taille douce et relief?

Daniel Droz, son père, maréchal aux Côtes du Doubs, est dit dans l'acte: du Locle, communier des Montagnes, paroissien de Saint-Imier. Cette origine ne manquera pas de surprendre. Elle s'explique cependant. La famille Droz est originaire du Locle; un de ses membres est allé s'établir dans l'Erguel à la fin du XVI^me^ siècle ou au début du XVII^me^ siècle et y a fait souche. Les descendants devinrent par la suite communiers des montagnes de Saint-Imier et paroissiens de cette même localité. Rentrés dans le pays, après 1700, ils demandèrent à être reconnus de leur commune primitive.

Dans le volume de 1751-53 de la Justice civile du Locle, nous trouvons plusieurs lettres de reconnaissance d'origine accordées à des membres de cette famille Droz. L'une d'elles, du 17 novembre 1752, concerne Jean-Pierre, Daniel et Joseph ffeu Joseph Droz. Elle nous apprend que Daniel, le père du graveur, a été baptisé à Renan le 20 février 1720, fils de Joseph et de Marie Robert.

Daniel Droz s'est marié, sans doute à La Chaux-de-Fonds, avec Suzanne-Esther Brandt-dit-Grieurin; il en eut les enfants suivants: Daniel (1744); Jean-Pierre (1746); Abram-Louis (1749); Charlotte (1752); Charlotte (1754); Charles-Frédéric (1757); Lydie (1760), filleule du pasteur Ferdinand-Olivier Petitpierre; Pierre-Frédéric (1763); Lydie (1768).

Léon MONTANDON.

Lettre d'apprentissage du 19^e^ septembre 1766.[1]

Par devant moy notaire juré et greffier en l'honorable justice de la Chaux de Fonds soussigné, est comparu en personne, le sieur Charles François Humbert Droz, du Locle, officier de milice et maitre graveur à la dite Chaux de Fonds, y demeurant; lequel a déclaré que Jean Pierre fils de Daniel Droz, du dit Locle, communier des Montagnes, paroissien de S^t^ Ymier, l'ayant servy en qualité d'apprentif en la dite profession l'espace de trois ans et demy et désirant de le quitter pour s'en aller voyager dans l'étranger pour y perfectionner ses talents, il l'auroit requis de lui donner sa lettre d'apprentissage et témoignage de sa fidélité et de ses mœurs. Ce que le dit sieur son maitre d'apprentissage ne pouvant lui refuser il lui accorde sa demande avec d'autant plus de plaisir qu'il ne sauroit assés lui témoigner le parfait contentement qu'il a eu du sus dit Jean Pierre Droz pendant tout le tems de son dit apprentissage de trois ans, et de ce qu'il l'a servy du depuis en qualité d'ouvrier. C'est pourquoy il déclare par attouchement sur ma main et en témoignage de vérité, que le dit Droz a

[1] J.-J. Brandt-dit-Grieurin, not. minutaire 11 (1765-1767).

remply tous les devoirs d'un bon et fidèle apprentif et ouvrier, qu'il s'est toujours rendu recommandable par son assiduité, son exactitude, sa vigilange et son obéissance, mais surtout et principalement par sa parfaite fidélité en tout ce qui lui étoit confié, ayant toujours rendu un bon et fidèle compte de tout ce qu'il avoit en mains, sans que jamais il ait appris qu'il ait rien commis qui puisse lui être reproché, au contraire il s'est toujours comporté en sage et honnête garçon par sa bonne conduite et ses bonnes mœurs, et ayant pleinement desservi son tems et acquitté le prix convenu pour son apprentissage dont il l'en quitte et le déclare irrécherchable. Ce qui fait que, par toutes ces raisons, il lui souhaite toutes sortes de bénédictions et de prospérité, et il prend la liberté de le recommander à tous maitres, maitrises, compagnons et ouvriers en la dite profession, les priant de considerer ce jeune homme comme un sujet digne de leur estime, tant par les raisons ci dessus que par sa capacité et ses talens dans la dite profession, et qu'il leur plaise lui donner aide, secours et bons conseils dans le besoin ; sous offre d'en user de même envers ceux qui lui seront ainsi recommandés. C'est ce que le dit sieur maitre a déclaré par le sus dit attouchement en lieu de serment. A la dite Chaux de Fonds, dans mon étude, en présence des sieurs Abram David Métral, de Payerne, aussi maitre graveur, et Daniel Matthey Junod, maitre monteur de bœttes, tous deux demeurans à la dite Chaux de Fonds, témoins requis et signés avec le dit sieur maitre Humbert Droz, au pié de la minutte, le 19e septembre 1766.

Charles François Humbert Droz,
David Mestral,
Daniel Matthey.

LE PLAID DE VALANGIN

TENU « SOUS FONTAINES » LORS DE LA PESTE DE 1528

Quoique Boyve néglige de le noter, le Val-de-Ruz fut désolé en 1528 par une épidémie. S'il n'y allait que du plaisir de trouver Boyve en défaut, ce fait ne vaudrait pas la peine d'être relevé, ni le texte ci-dessous d'être reproduit. L'intérêt de ces quelques lignes est autre : elles permettent de constater que, malgré la toute-puissance de la coutume, un *plaid*, ou cour de justice, pouvait être déplacé en cas de nécessité et ne pas se tenir « au lieu acoustumé » qui était, à Valangin, la place « devant le bourg ». La peste était un de ces cas de force majeure; les jurés de Valangin, qui avaient à connaître de diverses affaires, se réunirent donc « le xxe

jour du moys de septembre l'an mil cinq cens et xxviij », dans les champs sous Fontaines.

En tête de l'enregistrement posthume d'un testament, dont la minute se trouve au f° 109 v° du I^er^ registre du notaire A. Gallon, on lit :

Par devant moy Jehan filz feu Jaiques Clerc, de Fenin, lieutenant de honnorables homme Hugo Girardot, mayre de Valengin, pour et au non de très redoubtey et puissant seignieur Regney, conte de Challant et de Valengin, etc., fais sçavoir a tous etc., que par devant moy et les jurez du plaict du dit Valengin, cy dessoubz nommez[1], l'an etc., *au lieu et plaice dessoubz Fontainnes eux estant ensamblez a cause du dangier de la peste et mortalitez qu'estoit alours a Valengin et a plusieurs aultre lieu,* personnellement c'est comparuz ...Jaiqua fillie de feu Perrin Lesplactenir et relicte de feu Emé Perregauld des Geneveys sur Coffrane...

Paul VUILLE.

ANCIENS COFFRETS A COUDRE

D'ORIGINE NEUCHATELOISE

(AVEC PLANCHES)

Le mobilier ancien, longtemps dédaigné, délaissé, relégué dans les combles, souvent vendu à vil prix, captive maintenant les historiens et les amateurs.

On recherche les meubles et objets anciens qui permettent de reconstituer la vie privée de nos ancêtres; on ne connaît bien un peuple qu'en l'étudiant chez lui, dans son costume, dans son habitation et dans son mobilier ; ces trois expressions de la vie usuelle se rattachent l'une à l'autre.

Le meuble a des destinations multiples et se fractionne en une foule de variétés répondant à toutes les circonstances de la vie ; les convenances personnelles, le goût, lui ont donné sa forme, sa place, son rôle et c'est toujours une véritable joie pour l'historien que d'entrer dans un de nos vieux logis d'autrefois, de s'asseoir au foyer ou dans la chambre commune,

[1] Anthoyne Matthey, Claude Jehan Vallet, Jehan Besson et Claudi Brand.

d'interroger les meubles, de leur faire raconter la vie des habitants et de pénétrer dans l'intimité familiale.

Ils sont, en outre, un témoignage historique d'une valeur incontestable, qui nous renseigne sur les mœurs et coutumes de nos pères.

Il est malheureusement impossible de faire l'historique de l'ameublement neuchâtelois; on a de tout temps travaillé et sculpté le bois dans notre pays et quoique nous ayons été sous ce rapport souvent tributaires de l'étranger ou des cantons avoisinants, nous pouvons cependant revendiquer pour nous la paternité de certains meubles qui étaient d'un usage courant et se trouvaient dans presque toutes les familles; leur provenance est indiscutable, beaucoup portant les initiales ou les armes de familles neuchâteloises: je veux parler des bahuts, coffrets de mariage, petits coffrets à coudre sculptés dont plusieurs, à côté d'exemplaires assez frustes, nous offrent une conception architecturale et une sculpture faisant souvent preuve de goût et d'une grande sûreté de main.

Le coffre ou bahut, dont l'inventaire du château de Valangin dressé en 1566[1], après la mort du comte de Challant survenue le 14 juillet 1565, en indique de nombreux exemplaires, était certainement le meuble le plus répandu au moyen âge comme aux XVI^me^ et XVII^me^ siècles. Son usage était multiple; servant de siège, tout en renfermant le linge de corps et les habits, l'argenterie et les objets précieux, il était aussi le cadeau de noces de la jeune épouse qui arrivait en ménage avec un ou plusieurs coffres, contenant son trousseau, ses robes, ses parures.

Les bahuts d'origine neuchâteloise ou que nous pouvons revendiquer comme tels, étaient généralement composés du coffre proprement dit orné de pilastres sculptés ou plus rarement de cariatides alternant avec des panneaux ornementés, combinés souvent avec des figures ou des masques grotesques, et d'un socle également sculpté, souvent avec dauphins et consoles, ou encore en menuiserie pleine à tiroirs et consoles décorées. Ils portaient généralement des dates, et les initiales de leurs propriétaires.

Ces bahuts se trouvaient aussi bien dans le pays de Neuchâtel que dans la plus grande partie du Jura Bernois, et surtout dans les petites localités avoisinant le lac de Bienne.

Leur style est généralement inspiré par la Renaissance.

Les petits coffrets à coudre, dont nous nous occupons aujourd'hui, étaient beaucoup plus répandus et plus communs, parce que moins coûteux, et se trouvaient dans presque toutes les familles. Ils portaient quel-

[1] *Musée neuchâtelois,* 1913, pp. 51-68.



I

IV



II

III



V

VI

ANCIENS COFFRETS A COUDRE D'ORIGINE NEUCHATELOISE

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

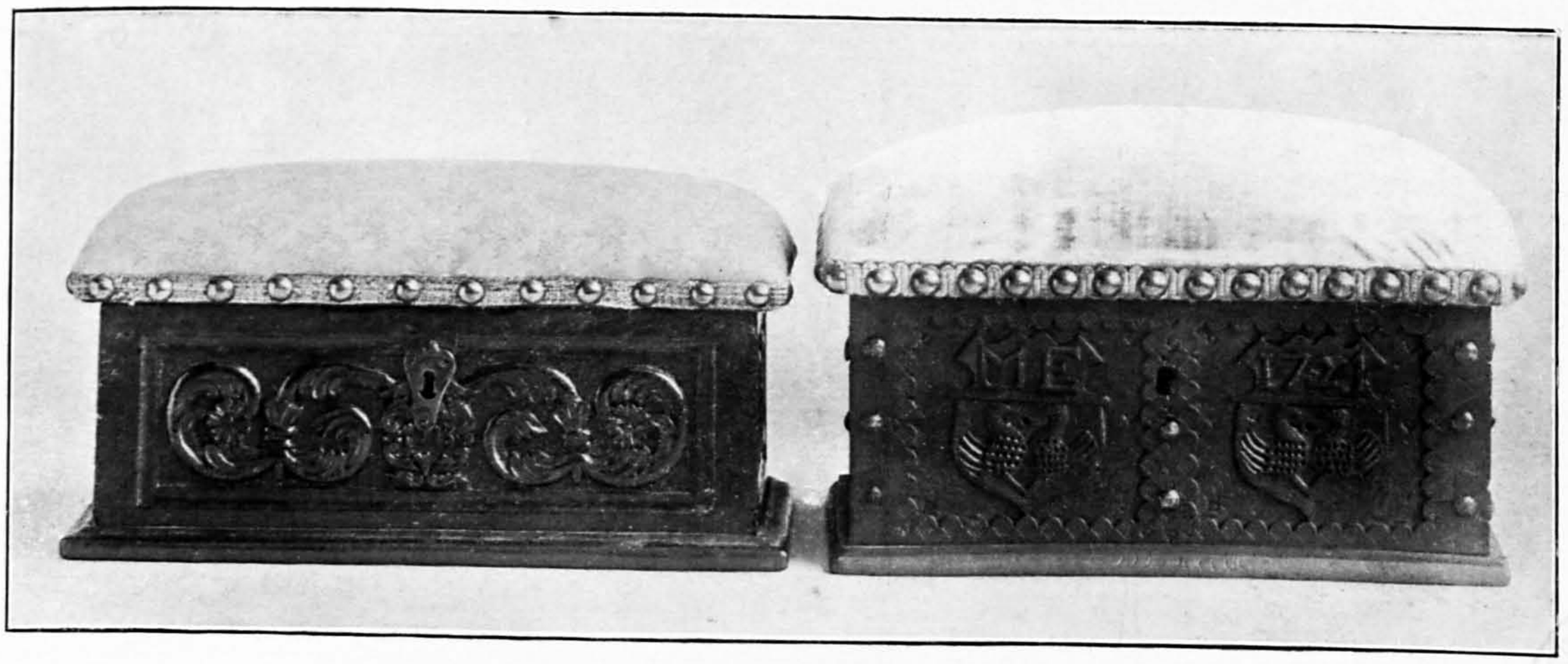
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL



VII VIII



IX X



XI XII

ANCIENS COFFRETS A COUDRE D'ORIGINE NEUCHATELOISE

IMP. WOLFRATH & SPERLÉ - NEUCHATEL

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

quefois les armoiries, plus souvent les initiales, des époux auxquels ils étaient offerts comme cadeaux de fiançailles ou de mariage; souvent aussi les dates de ces solennités.

Il existe de grandes différences dans l'exécution de ces coffrets. Quelques-uns ont une technique et une ornementation bien caractérisées, révélant chez leurs auteurs, sinon un grand artiste, du moins un sculpteur de goût et connaissant le dessin. D'autres coffrets sont le produit de l'imagination d'un modeste ébéniste de village, occupant ses loisirs à sculpter le bois. La conception de ces derniers ne varie pas beaucoup; deux écussons sur la face principale avec initiales, souvent deux couples de tourterelles se béquetant, une date, ainsi que des reproductions de fleurs et de rameaux sur les trois autres côtés. Il est à présumer que quelques-uns de ces coffrets qui se distinguent par la finesse du travail et leur décoration à rinceaux, arabesques et fleurs, sont probablement l'œuvre de sculpteurs employés à graver les planches pour l'impression des indiennes et toiles peintes, industrie qui florissait chez nous dans la seconde moitié du XVIII^me^ siècle.

Il serait intéressant de pouvoir indiquer le style et la provenance de chacun de ces coffrets; dans la plupart des cas, malheureusement, il est impossible de dire si leur ornementation se rattache à un style inspiré par une école française ou une école allemande.

Cette question délicate a été généralement laissée de côté dans beaucoup de catalogues de musées.

On peut revendiquer la plupart de ces coffrets comme œuvres neuchâteloises, car je ne sache pas que les cantons qui nous avoisinent en aient beaucoup produit.

Ils sont maintenant fort rares et recherchés des musées et des amateurs et nous pensons bien faire en offrant aux lecteurs du *Musée Neuchâtelois*, la reproduction de plusieurs d'entre eux:

I. Coffret à coudre sculpté à rinceaux et aux armes de la famille de Meuron, daté de 1744. Influence française. Acheté à Neuchâtel.

II. Coffret à coudre sculpté, avec quatre panneaux portant les fleurs de lys; sur les deux autres sont deux couples de colombes se béquetant. Au-dessus les initiales S. M. C. et la date: 1747. Acheté à Colombier.

III. Coffret à coudre sculpté avec quatre panneaux décorés de fleurs et lys et deux autres de perce-neige entrecroisées et les initiales S. G. ainsi que la date: 1697. Acheté au Locle.

IV. Coffret à coudre à panneaux ornementés de feuilles d'acanthe avec les initiales E. C., du milieu du XVIII^me^ siècle environ. Influence française. Provient de Cornaux.

V. Coffret à coudre sculpté, avec deux panneaux décorés de fleurs de lys et deux autres portant quelques menus ornements et les initiales A. M. J. Date de 1716. Acheté à Neuchâtel.

VI. Coffret à coudre sculpté, deux panneaux avec fleurs de lys et deux autres avec les initiales MM. et la date 1711. Acheté à Neuchâtel.

VII. Coffret à coudre sculpté, panneaux à rinceaux et rosaces portant les initiales M. G. et la date 1734. Réminiscence de la Renaissance française. Acheté à Peseux.

VIII. Très beau petit coffret à coudre sculpté, avec panneaux à rameaux entrecroisés, roses et tulipes; date 1718.

IX. Coffret à coudre sculpté avec panneaux à entrelacs, rinceaux et rosaces portant les initiales MM. I.; de la première moitié du XVIII^me^ siècle. Influence française. Provient de Neuchâtel.

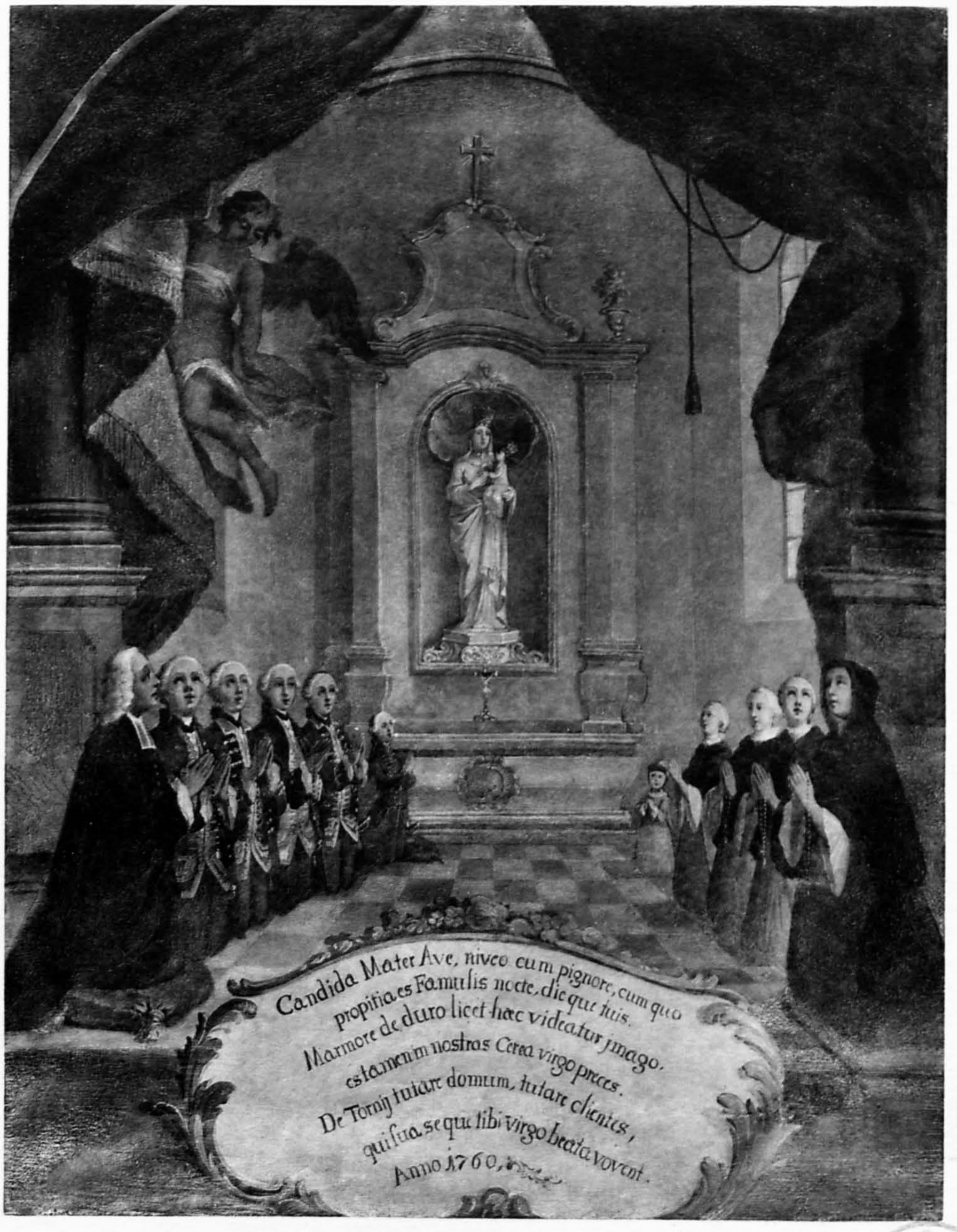
X. Coffret à coudre sculpté à décors de tulipes, portant dans deux écussons les initiales M. G. et la date 1718. Acheté à La Sagne.

XI. Coffret à coudre sculpté avec panneaux décorés de rinceaux et de fleurs. Date de 1713. Influence française. Acheté à Colombier.

XII. Coffret à coudre sculpté, quatre panneaux sont décorés de rosaces; sur les deux autres dans un écusson deux couples de colombes se béquetant ainsi que les initiales M. E. et la date 1724. Acheté à la Sagne.

Les lecteurs du *Musée Neuchâtelois* pourront facilement se convaincre, en examinant les reproductions photographiques de ces coffrets, qu'il est fort difficile de leur assigner un style déterminé. Il en est de même pour ceux que possède le Musée historique et pour d'autres que je n'ai pas cru devoir reproduire ici.

REUTTER.



Le comte Jean-Joseph-Georges de Diesbach et sa famille

(Tableau votif de la chapelle de Torny)

Les séjours du conseiller François de Diesbach à Cressier

(EXTRAITS DE SON JOURNAL)

(AVEC PLANCHES)

Nous devons la communication du journal du conseiller de Diesbach à l'obligeance de son arrière-neveu, le comte Max de Diesbach, et nous ne pensions guère qu'au moment où ces extraits paraîtraient dans le *Musée neuchâtelois*, nous aurions à déplorer la perte de cet homme d'élite, enlevé prématurément le 8 mars dernier.

Max de Diesbach était un peu des nôtres : descendant des Neuchâtel et des Estavayer, de nos gouverneurs de Rive, Diesbach, Wallier, petit-fils du docteur de Castella[1], si populaire chez nous, il était l'un des plus fidèles amis que le pays neuchâtelois comptait en Suisse. Il connaissait parfaitement notre histoire et a collaboré[2], en 1898, au *Musée neuchâtelois;* il nous promettait d'autres travaux, lorsque les affaires publiques lui en laisseraient le loisir. La mort est venue, hélas, anéantir ces projets.

M. de Diesbach s'efforçait de développer les relations entre les sociétés d'histoire des divers cantons; aucun des Neuchâtelois qui, répondant à l'invitation pressante qu'il nous adressait chaque année, assistèrent aux réunions de la société fribourgeoise d'histoire[3], ne perdra le souvenir de la cordialité avec laquelle ils y étaient accueillis. De son côté, M. de Diesbach prenait part volontiers, lorsque ses multiples occupations le lui permettaient, à nos fêtes neuchâteloises, et sa présence y était toujours saluée avec plaisir.

Nous ne connaissions pas, en Suisse, de personnalité aussi entourée de sympathies, dans les milieux les plus divers : conseiller national, colonel fédéral, grand conseiller fribourgeois, directeur de la Bibliothèque cantonale, président ou membre de quantité de sociétés, versé dans les questions agricoles, mêlé de toutes manières à la vie publique de sa patrie, Max de Diesbach se faisait apprécier partout par sa compétence, sa bonté,

[1] Jean-François-Paul de Castella (1788-1860), médecin en chef de l'Hôpital Pourtalès dès sa fondation, en 1811, à 1855.

[2] « Quelques notes relatives aux événements de 1768. »

[3] M. de Diesbach en était président depuis 1897.

son tact et son patriotisme élevé; son obligeance était proverbiale, et il savait incarner, avec une simplicité et une dignité parfaites, un glorieux passé, tout en s'intéressant à tous les progrès et initiatives de son temps. La disparition de cet homme distingué et influent est une perte, non seulement pour son canton, mais pour la Suisse entière.

* * *

C'est en 1752 que le comte Jean-Joseph-Georges de Diesbach de Torny [1], prince de Ste-Agathe, ancien lieutenant-colonel au service de l'Empereur, acheta de la famille de Roll le château de Cressier et le domaine qui en dépendait; ce nouveau propriétaire et sa nombreuse famille ne tardèrent pas à devenir très populaires dans la contrée, où ils faisaient des séjours réguliers. Les relations entre les Diesbach et le pays neuchâtelois dataient d'ailleurs de loin: Louis de Diesbach, l'ancien page de Louis XI, avait été le premier bailli nommé par les cantons, en 1512. Son petit-fils, Georges de Diesbach, fut un de nos meilleurs gouverneurs et c'est sous son administration que Valangin fut réuni à la principauté; il possédait, dans la châtelainie du Landeron, les grands biens de la famille de Vaumarcus, provenant de sa mère, Françoise de Rive; ses descendants les conservèrent pendant plusieurs générations.

Après la mort de Jean-Joseph-Georges de Diesbach, en 1772, son fils aîné, François-Pierre, hérita du titre princier, des grands majorats de la famille, ainsi que du château de Cressier.

Né à Torny le 7 octobre 1739, François-Pierre de Diesbach commença ses études au collège de Fribourg, et les continua au Theresianum de Vienne, en Autriche. En 1755, il partit pour Paris et entra, avec le grade d'enseigne, dans la compagnie générale du régiment des Gardes-Suisses; il quitta le service à la fin de 1759 et retourna à Vienne, en 1760, pour y étudier le droit. Pendant son absence, en 1761, il fut nommé membre du Conseil des Deux-Cents. Rentré dans sa patrie, il épousa [2]

[1] Jean-Joseph-Georges, comte de Diesbach, prince de Ste-Agathe, seigneur de Torny, Chamblon et Méxières (1699-1772), marié en 1737 à Marie-Anne de Montenach (1719-1789), dont il eut 14 enfants: François-Pierre, l'auteur du journal; Frédéric (1741-1815), seigneur de Méxières, maréchal de camp au service de France; Philippe (1742-1805), général-major au service d'Autriche; Jean (1744-1824), seigneur de Torny, colonel au service de France; Marie-Madeleine (1745-1803), mariée à Ignace de Castella, brigadier au service de France; Marie-Anne (1746-1795), mariée à François, baron de Roll, maréchal de camp au service de France; Marie-Claire-Adélaïde (1751-1777); Hubert (1753-1792), officier au régiment des Gardes suisses, massacré le 10 août, en défendant les Tuileries; Marguerite (1757-1805), mariée à François-Xavier de Fégely, capitaine au service de France; 5 enfants moururent en bas-âge.

[2] Le mariage fut célébré à Torny le 21 septembre 1762 par Mgr de Montenach, évêque de Lausanne.

Madeleine d'Affry[1], fille du comte d'Affry[2], colonel du régiment des Gardes-Suisses. En 1780, l'Empereur Joseph II le nomma chambellan; sa femme avait reçu déjà, en 1764, de l'Impératrice Marie-Thérèse, l'ordre de la Croix-Etoilée.

François de Diesbach fut bailli de Rue de 1773 à 1778, puis il fut nommé major du régiment de Châtel; en cette qualité, il prit une part active aux mesures militaires adoptées lors de la révolution de Chenaux; après la répression de l'insurrection, il fit toujours entendre, au sein des conseils, la voix de la modération, et il fit partie du comité chargé d'examiner les griefs du pays. Nommé conseiller d'Etat en 1791, il refusa deux fois, dans les années suivantes, de se laisser proposer à la charge d'avoyer de Fribourg; il fut à plusieurs reprises député de son canton à la Diète.

A l'époque de la République Helvétique, Diesbach fut, en 1799, emprisonné à Chillon; sous le régime de l'Acte de Médiation, il devint lieutenant du Gouvernement en 1803, député au Grand Conseil le 14 novembre 1807 et deux jours après, membre du Tribunal d'Appel. Il mourut à Fribourg le 11 septembre 1811.

Diesbach était un homme fort instruit, versé dans les lettres et les sciences; il s'intéressait à l'histoire et avait constitué un important médaillier. Pendant ses séjours à l'étranger, il avait fait la connaissance de plusieurs savants de l'Europe et entretenait avec eux une correspondance suivie. Il notait chaque jour, d'une manière exacte, l'emploi de son temps, ainsi que les événements qui se passaient autour de lui; ce journal, commencé en 1760 et terminé en 1811, à la veille de sa mort, forme une collection de 19 volumes[3]. Il est regrettable que l'un de ceux-ci (1795 à 1798) ait disparu, car il relatait, entre autres, l'entrée des Français en Suisse et les combats de cette époque.

François de Diesbach eut le privilège, pendant sa longue carrière, de pénétrer dans les milieux les plus divers, d'assister à nombre d'événements historiques, et de connaître la plupart des célébrités de son temps: jeune étudiant, nous le voyons à Vienne, bien accueilli par l'Impératrice Marie-Thérèse, en souvenir du fameux général[4], son parent;

[1] Marie-Madeleine d'Affry, comtesse de Diesbach de Torny (1739-1822).

[2] Louis-Auguste-Augustin, comte d'Affry (1713-1793), lieutenant-général au service de France, ambassadeur en Hollande, colonel du régiment des Gardes-Suisses 1757, chevalier des Ordres du Roi 1783.

[3] *Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg,* t. IV, p. 280.

[4] Jean-Frédéric de Diesbach (1677-1751), général-major au service impérial 1714, feld-maréchal-lieutenant 1723, commandant en chef de la Sicile 1727 à 1728, général d'artillerie 1744, chambellan de l'empereur; créé comte du Saint-Empire et prince sicilien de Sainte-Agathe, en raison de ses actions d'éclat. N'ayant pas de descendants, il institua comme héritier son cousin, Jean-Joseph-Georges de Diesbach de Torny, ancien lieutenant-colonel de son régiment.

plus tard, officier en France, il suit la cour à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau : il est de garde lors de l'attentat de Damiens contre Louis XV. Après son retour dans sa patrie, il retourne souvent passer l'hiver à Paris, chez son beau-père, où il rencontre grands seigneurs, militaires, artistes, écrivains, savants; les souverains et la famille royale lui réservent un accueil flatteur. Il se rend plusieurs fois aussi à Vienne, où il conserve toutes ses relations, et il fait des voyages en Allemagne, séjournant longuement à la petite cour de son cousin de Schroffenberg, prince-abbé de Berchtesgaden. En Suisse, nous le voyons faire les honneurs du monument de Morat au comte[1] et à la comtesse du Nord, et assister aux fêtes que Berne donne pour eux; fréquemment aussi, il se rend à Soleure, auprès de sa sœur préférée, la maréchale de Roll, et il est traité avec les plus grands égards par les ambassadeurs de France. Lors de la Révolution, Diesbach se prodigue de toutes manières en faveur des émigrés; plus tard, sous le régime de l'Acte de Médiation, son beau-frère, Louis d'Affry[2], étant landamman de la Suisse, il reçoit à Fribourg, avec magnificence, les ministres des puissances étrangères et les députés confédérés; il est considéré comme le premier particulier de la Suisse, et de toutes parts on vient le visiter.

A côté de cela, Diesbach s'occupe avec dévouement des affaires publiques et remplit avec une ponctualité exemplaire les mandats qui lui sont confiés; simple et bienveillant, les plus humbles sont toujours certains de trouver accueil auprès de lui; volontiers, ce grand seigneur s'assied à la table de ses fermiers, il partage leurs préoccupations et s'intéresse avec compétence à l'agriculture. Il fait un noble usage de sa fortune et jouit, jusqu'à la fin de ses jours, de la sympathie générale.

Le journal de François de Diesbach contient des détails intéressants sur les personnes, le genre de vie et les habitudes de son temps et mériterait, en bonne partie, d'être publié; il ne faut cependant pas y chercher le trait piquant, car l'auteur se borne, en général, à enregistrer les faits sans commentaires; esprit pondéré, Diesbach nous apparaît, avant tout, comme un homme d'ordre et de devoir; après avoir parcouru ses notes quotidiennes, l'on ne peut s'empêcher de respecter ce caractère droit et loyal.

Nous manquons malheureusement de détails sur les premiers séjours du jeune homme dans notre pays, son journal ne commençant qu'en

[1] Le futur empereur de Russie, Paul Ier.

[2] Louis-Auguste-Philippe, comte d'Affry (1744-1810), maréchal de camp au service de France, avoyer de Fribourg, 1er landamman de la Suisse en 1803.

1760, mais en 1754, il écrit de Vienne à son père: « Je ne doute pas que vous n'ayez passé le temps à Cressier fort gaiement, avec mes frères et le petit cousin Conrad[1], ça leur aura assurément plu. La vendange a été bonne ici, j'espère qu'elle n'aura pas été moindre chez vous... »[2]

Pendant les premières années de son retour au pays, François de Diesbach ne se rendit plus à Cressier d'une façon régulière, car son père, accablé d'infirmités, avait renoncé aux séjours traditionnels des vendanges. C'est seulement après la mort de sa mère, qui avait conservé l'usufruit du domaine, que Diesbach y vint de plus en plus fréquemment; il s'intéressait à tout ce qui se passait dans la contrée et visitait fréquemment ses nombreux amis de Neuchâtel et des environs. Ses notes sur ses séjours dans notre pays, nous initient à la vie patriarcale et à la cordialité des relations de ce temps.

Le Conseiller sut donner une véritable notoriété à ses vins de Cressier, qui figuraient toujours en bonne place sur sa table, même dans les plus grandes occasions; il ne manquait pas d'en offrir en présent à son Evêque, aux couvents de Fribourg, aux divers membres de sa famille, et de tous côtés on lui en demandait; son fidèle domestique « Carle », qui figure souvent dans les notes de son maître, était préposé aux soins des caves et s'en acquittait fort bien.

Diesbach, qui n'avait pas d'enfants, était le meilleur des oncles et nous le voyons souvent à Cressier, entouré de ses neveux et nièces, qu'il aime à réunir sous son toit; son commensal habituel est son frère de « Méxières », avec lequel il est particulièrement lié et qui passe une partie de l'année chez lui, puis c'est son frère « le Général », qui revient en Suisse passer ses congés. Mme de Diesbach accompagne plus rarement son mari, préférant ses autres résidences; habituée, dans sa jeunesse, à la cour de Versailles, cette femme d'esprit avait, après son installation en Suisse, pris un goût très vif pour l'agriculture: le Conseiller avait en elle la meilleure des collaboratrices pour l'administration de ses propriétés.

M. et Mme de Diesbach passaient l'hiver dans leur belle maison de Fribourg, mais leur séjour favori était Courgevaud, près de Morat; ils y possédaient un pittoresque petit manoir à tourelles, qu'ils remplacèrent malheureusement, vers la fin du 18me siècle, par le vaste bâtiment sans caractère, actuellement existant.

M. de Diesbach, toujours extrêmement sociable, voyait entre autres,

[1] Joseph-Conrad de Schroffenberg (1743-1803), prof. 1770; prince-abbé de Berchtesgaden 1780; prince-évêque de Freising et Ratisbonne 1790-1803.

[2] Collection P. Favarger.

à Courgevaud, beaucoup de Neuchâtelois, qui séjournaient dans la région; l'un des familiers de sa maison était Henry de Chaillet d'Arnex[1], qui habitait non loin de lui, et dont les parents possédaient une propriété à Meyriez. Les relations entre les châtelains de Courgevaud et la famille de Rougemont de Lœwenberg étaient également très cordiales.

A côté des passages du journal du Conseiller, ayant trait aux séjours de Cressier, nous en reproduirons aussi quelques-uns qui se rapportent à des compatriotes, aux nouvelles de Neuchâtel et à des événements importants.

Le Conseiller légua son domaine de Cressier à ses trois neveux, Joseph[2], Frédéric[3] et Philippe[4], fils de son frère, le comte Jean de Diesbach de Torny. L'aîné était absorbé par les affaires publiques, les deux autres vivaient à l'étranger, aussi se désintéressèrent-ils bientôt de leur propriété neuchâteloise; dans le courant de l'année 1838, leur beau vignoble fut morcelé et vendu à divers particuliers de l'endroit, les champs et les prés, le fameux « Clos Wallier » du Conseiller suivirent. En 1844 enfin, le château lui-même, qui avait passé pendant deux siècles pour une des belles demeures de la Suisse, fut vendu à M. Alfred Tschiffely[5], bourgeois de la Neuveville; les meubles de prix, accumulés pendant plusieurs générations, furent transportés à Fribourg. Telle fut la fin de ce grand domaine, resté intact depuis l'époque du gouverneur Jacques Wallier[6], qui l'avait constitué, et que ses successeurs avaient entretenu avec soin. Le souvenir des Diesbach n'est d'ailleurs pas perdu dans la contrée, car récemment encore, après la mort du comte Max de Diesbach, des services à son intention ont été célébrés à Cressier et dans cette chapelle des PP. Capucins du Landeron, où le Conseiller aimait à s'arrêter.

Au cours de ces notes, nous reproduirons les portraits de François de Diesbach et de son frère Frédéric, seigneur de Méxières[7], apparte-

[1] Henry de Chaillet d'Arnex (1765-1825), du Conseil des Quarante 1803, juge au Tribunal de Morat; marié à Rose-Elisabeth de Herrenschwand. Il alla, en 1806, se fixer en Russie, au grand regret du Conseiller.

[2] Joseph, comte de Diesbach, prince de Sainte-Agathe (1772-1838), avoyer de Fribourg en 1813; il avait passé la plus grande partie de sa jeunesse dans la maison du Conseiller.

[3] Frédéric, comte de Diesbach (1776-1852), chambellan du roi de Bavière.

[4] Philippe, comte de Diesbach (1778-1842), maréchal de camp au service de France.

[5] Celui-ci vendit, en 1859, le château à la commune de Cressier, qui y transféra ses écoles.

[6] Jacques Wallier (1555-1623), seigneur de Saint-Aubin en Vully, capitaine au service de France, secrétaire-interprète de l'ambassade de France en Suisse, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Neuchâtel de 1594 à 1623; il commença, en 1610, la construction du château de Cressier.

[7] Le portrait de François de Diesbach a été peint pendant son séjour à Vienne, celui de son frère, lorsqu'il était à Mannheim, page de l'Electeur Palatin; les reproductions que nous en donnons, ainsi que celle du tableau de Torny, ont été exécutées par M. Alfred Ditisheim, à Bâle, tandis que celles des vues de Cressier sortent des ateliers de la Société des Arts graphiques, à Genève.

nant, le premier, à M. Urs Frœlicher, et le second à Mme M. de Tugginer, née de Glutz-Blotzheim, tous deux descendants de la maréchale de Roll, née de Diesbach; nous les remercions d'avoir bien voulu nous permettre cette publication. Nous exprimons aussi notre reconnaissance à la comtesse Max de Diesbach, propriétaire des deux charmantes vues de Cressier[1], peintes par J. de Landerset pour le Conseiller, ainsi que du tableau votif de Torny, qu'elle nous autorise également à faire paraître dans le *Musée neuchâtelois*.

P. DE PURY.

1763

Le 16 octobre, je suis parti, avec ma femme, pour nous rendre aux vendanges à Cressier; nous dinâmes à Cormondes chez l'oncle de Maillardoz, et après avoir passé à Morat chez Mr de Liebistorf et au château, je fus rejoindre la compagnie à Champ-Noë[2].

Le 17, nous partîmes, ma mère, ma femme, mes sœurs et moi à onze heures; nous cotoyâmes le lac de Morat, nous passâmes sur le pont de Sugi, de là nous tournâmes le mont de Vully, et ensuite nous passâmes la Broye sur un bac ou bateau plat, dans un endroit nommé la Sauge, du bailliage d'Avenches, et après avoir cotoyé aussi le lac de Neuchâtel, nous traversâmes le canal qui communique du dit lac à celui de Bienne, à la Poissine, qui est une maison située dans le bailliage de Cerlier, et nous arrivâmes à Cressier à 4 heures.

Il y eut nombreuse compagnie de Soleure: Mr et Mme d'Arregger[3], Mr et Mme de Besenval[4], fille de l'avoyer de Roll[5], de même que Mme de Vigier[6], qui y est venue pour un jour avec son mari, bailli à Gœsgen. Je fus une fois dîner à la Neuveville chez Mr l'abbé de Bellelay; un autre jour, je fus à Gléresse voir Mr et Mme Kirchberger, née de Diesbach, et à Douanne chez Mme de Buren.

Je fus aussi à Neuchâtel avec nos dames, où je fis des visites à Mr le chancelier Huguenin[7], à Mme Chevalier de Rochefort, et à Mr de Marval.

La vendange a été copieuse; nous fîmes autour de 35 chars de Lavaux,

[1] Ces vues ont figuré à l'Exposition rétrospective neuchâteloise en 1914.

[2] Bains près de Morat.

[3] Jean-Victor-Laurent, baron d'Arregger de Wildensteg (1699-1770), colonel au service d'Espagne, banneret de Soleure, marié en 1745 à Marie-Hélène-Jacobée de Roll (1724-1803); sa maison de Cressier est actuellement la propriété de M. Romain Ruedin, député.

[4] Marie-Anne-Marguerite-Françoise-Josèphe de Roll (1741-1814), mariée en 1759 à Jean-Victor-Pierre-Joseph, baron de Besenval de Brunnstatt (1742-1786), officier au régiment des gardes suisses, bailli de Falkenstein, « Jungrath » de Soleure.

[5] François-Victor-Augustin, baron de Roll d'Emmenholz (1700-1773), avoyer de Soleure 1759; il possédait à Cressier la petite maison Wallier, acquise de la gouvernante de Froment, et héritée de lui par sa fille, Mme de Vigier; c'est la propriété actuelle de M. G. Jeanneret.

[6] Marie-Anne-Madeleine-Josèphe-Marguerite de Roll (1739-1774), mariée en 1758 à Urs-François-Bonaventure de Vigier de Steinbrugg (1736-1791), capitaine au service de France, conseiller d'Etat de Soleure.

[7] David Huguenin (1696-1766), conseiller d'Etat et chancelier 1750; marié en 1744 à Judith-Esther Sandoz (1716-1792), veuve de Jean Magnet de Formont.

mais comme les vignes basses avaient souffert de la gelée, la qualité n'en était pas bonne.

Nous restâmes dans notre beau château de Cressier onze jours, c'est-à-dire jusqu'au 28, que nous en partîmes, Mme de Diesbach et moi, avec regret de quitter si aimable compagnie, surtout Mr d'Arregger, qui avait eu la complaisance de nous raconter son esclavage à Alger[1]. Je fus aussi charmé de la connoissance de Mr de Wallier[2], propriétaire d'un cabinet d'antiquités et de curiosités naturelles, de celles de Mr Glutz, et enfin du nouveau curé, Mr Grandjaquet[3], de Franche-Comté, et de Mrs ses frères.

Nous partîmes donc le 28 après-dîner; en passant par Saint-Blaise, nous rendîmes la visite à Melle Fischer[4], et nous fûmes coucher à Neuchâtel. Le 29, nous prîmes un voiturier de là, avec trois chevaux, pour nous mener à St-Barthélemy; nous passâmes par Serrières, Auvernier, Areuse, Boudry, gros bourg où Mr Engel, de Berne, a une maison, Bevaix, jusqu'à St-Aubin, village où nous fîmes halte; de là, par Vaumarcus, Concise, Corcelles, Grandson, à Yverdon, aux Bains, où nous dinâmes; nous n'avions pas fait moins de huit heures cette matinée, aussi étions-nous partis avant jour de Neuchâtel...

1777

Le 26 août, le duc de Villequier, cordon bleu, premier gentilhomme de la Chambre, en survivance du duc d'Aumont son père, et maréchal de camp, est arrivé à Courgevaud avec le marquis d'Aumont, son fils; il resta quelques jours à Courgevaud et passa de là à Neuchâtel. Je l'accompagnai jusqu'à Montmirail, où je lui fis voir la fameuse pension de Melle Wieland, et je me rendis par son bateau à Cressier, lui ayant cédé mon char jusqu'à Neuchâtel, à cause du vent contraire...

1782

Le 8 octobre, nous partîmes, mon neveu Joseph, mon domestique Laurent et moi, en char à banc, de Cressier après-dîner, accompagnés de Mr Albert Fégely[5], pour visiter les montagnes de Neuchâtel, en attendant que nos vendanges commençassent. Nous passâmes à côté de Neuchâtel et fûmes coucher à Valangin, qui en est à une bonne lieue; la montée est très forte.

Valangin est une villotte située au bord du Seyon, torrent fameux, que l'on

[1] Le bateau qui le transportait de France en Espagne ayant été pris par des corsaires, il resta pendant 6 ans en esclavage à Alger, de 1732 à 1738; M. d'Arregger a laissé un récit intéressant de cette période de sa vie, qui a été publié.

[2] François-Charles-Bernard de Wallier (1711-1772), capitaine au service de France, du Grand Conseil de Soleure, bailli de Gilgenberg 1755; il habitait à Cressier la maison du majorat de Wallier, dans la rue Sans-Soleil, actuellement propriété de l'Hôpital Pourtalès.

[3] Curé de Cressier de 1762 à 1772.

[4] La famille Fischer de Reichenbach, de Berne, possédait à St-Blaise un grand domaine, acquis des Mulinen en 1690.

[5] Albert de Fégely (1755-1842), du Grand Conseil de Fribourg; il vendit en 1795, à André-César Terrisse, bourgeois de Neuchâtel et citoyen de Genève, le domaine que sa famille possédait à St-Blaise.



BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

passa sur un beau pont, en arrivant dans l'endroit. Nous l'avions côtoyé longtems sans le voir, à cause de son extrême profondeur, surtout sous le gibet, qui est le lieu le plus élevé de cette gorge.

Nous vîmes l'église et le château, et logeâmes aux XIII Cantons chez le maître-bourgeois Perret. Je donnai à souper au greffier Perret, son neveu, qui nous avait accompagnés et ensuite menés chez lui, pour nous lire un manuscript de son grand-père, contenant beaucoup d'actes touchant Valangin, entr'autres celui de recession sous la domination du comte de Neuchâtel, en 1584. Sa combourgeoisie avec Berne, fort curieuse et plus étroite que celle de cette république avec Neuchâtel, entr'autres dans le cas où les paysans seroient en différend avec leur souverain: alors Berne jugeroit entr'eux. Tous les trois ans, le boursier de Valangin va à Berne, etc.

Nous parcourûmes le château, où habite le concierge des salles destinées à la tenue des Etats de Valangin, et les prisons, qui sont vastes, solides et aussi belles que prisons en sont susceptibles, mais on les dit fort meurtrières, surtout si humides qu'elles donnent des rhumatismes.

Le lendemain 9 octobre, nous repartîmes de Valangin et passâmes par Boudevilliers et la Jonchère, et les Hauts-Genevois, à une bonne lieue de Valangin, ainsi appelés pour les distinguer des Genevois sur Coffrane. Nous avons mis près de deux heures pour faire cette énorme montée.

De là jusqu'à la Chaux-de-Fonds, nous eûmes encore deux heures de chemin, et nous n'y arrivâmes que vers 11 heures et $^1/_2$; il a fallu monter beaucoup encore. C'est depuis les Hauts-Genevois que le Val-de-Ruz, qui commence près de Valangin et dure jusques là, paroit dans toute sa beauté; on y compte 9 paroisses, en tout 21 villages, presque tous en plaine, dont beaucoup de maisons couvertes en tuiles, mais toutes belles. Le haut de la montagne est stérile, on n'y voit que quelques plânes, espèce de fresnes, dont la feuille sert pour les moutons.

Nous avons logé à la Fleur-de-Lys, à la Chaux-de-Fonds; le coup d'œil de l'endroit, en descendant, car il est dans un fond considérable, est imposant; on découvre tout-à-coup de superbes maisons, presque toutes couvertes de tuiles.

Je n'ai eu le tems, avant dîner, que d'aller chez Mr Jaquet-Droz[1], qui nous fit voir une pendule destinée pour le Grand Caire; elle joue plusieurs airs, et 3 portes de la décoration s'étant ouvertes, celle du milieu nous fit voir une nappe d'eau, et les deux latérales des fontaines, qui sortent d'urnes de porcelaine blanche. Il nous montra aussi une pendule avec le système solaire, qu'il avoit faite pour l'instruction de son fils, des pendules de nuit, dont le cadran s'illumine par une bougie placée en dedans, plusieurs jeux d'orgues commencés, et un cilindre, rempli de petits rouages élastics de corne, qui sont destinés à imiter le son du violon, en touchant à volonté des cordes de boyaux. Il me dit que son fils[2] est à Londres et qu'il compose des opéras, que ses automates sont à Paris.

[1] Pierre Jaquet-Droz (1721-1790), inventeur des automates.

[2] Henri-Louis Jaquet-Droz (1752-1791), horloger célèbre.

Nous dinâmes en grande compagnie, car le mercredi est jour de marché, entr'autres avec un Mr Dider de Lausanne, établi au Locle, qui a un moulin pour séparer les métaux, et un Mr Sandoz, sous-lieutenant dans Castella, le fils de Mr Dubois, millionnaire du Locle, puis nous partîmes pour le Locle, avec Mr Sandoz, qui s'étoit emparé de nous. On compte une bonne lieue et 1/2 de la Chaux-de-Fonds au Locle, tout en plaine, dans un vallon stérile.

Nous fûmes, en arrivant, au Cul-des-Roches, moulin appartenant à Mr Matthey, fort curieux parce que le ruisseau, qui y arrive par le vallon du Locle, se précipite dans une caverne, où l'on a construit les rouages; il y en a trois l'un sur l'autre, cela est effrayant. L'eau se perd dans ce rocher pour reparoître à deux lieues de là, où elle fait aller plusieurs moulins[1]...

1783

Le 3 octobre, je suis parti pour les vendanges de Cressier. Comme je ne m'y attendois pas aussi vite, il fallut que Joseph, qui étoit resté à Courgevaud pour les travaux, vint m'avertir à la hâte, à St-Barthélemy[2]... Mme de Diesbach y est restée plus longtems que moi.

Pendant mon séjour à Cressier, j'ai traité Melles Fégely et Melle de Berlens. Je les ai menées à Neuchâtel, à Serrières, pour voir forger le cuivre et les autres établissemens de Mrs Roulet et Borel. J'ai été aussi à Tschougg, chez M. Steiger. Le 11 octobre, je suis déjà revenu des vendanges à Courgevaud. Le 16, j'ai été chez ma mère, à Ueberstorf. Le 22, je suis retourné à Tschougg, après avoir encore été à Cressier, pour donner des ordres pour la bonification des prés et des réparations aux murailles...

1792

Le 1er août, je suis parti de Courgevaud, en voiture, pour Cressier, avec mon neveu Philippe. Nous dinâmes à Walperswil, nous soupâmes et couchâmes au château de Cressier, chez Mme d'Oroz[3]. M. le curé Beurrey, des Hôpitaux, que j'avois pris le 8 juin dans ma maison, pour instruire mon neveu, nous y joignit par eau.

Le jeudi 2, toute la journée fut employée avec M. Bayle et le vigneron Hans Kaiser, excepté le matin que j'avois été à la Neuveville chez Mme de Gléresse[4], avec le curé et mon neveu, et chez M. Brochatton. Le chanoine de Glé-

[1] La relation de ce voyage s'arrête malheureusement là, dans le journal du Conseiller.

[2] Château du comte d'Affry, près d'Echallens.

[3] Marie-Jeanne-Josèphe-Claire Pellerin, mariée à Claude-Théophile-Joseph d'Oroz, « Conseiller du Roi très chrétien en tous ses Conseils et son Procureur Général au Parlement de Franche-Comté », seigneur de Vaux, Chemandain, etc.; ils avaient émigré pendant la Révolution et M. de Diesbach leur avait loué son château de Cressier.

[4] Marie-Victoire Rinck de Baldenstein (1719-1810), mariée en 1738 à Jean-Conrad-Frédéric, baron de Gléresse (1706-1777), chambellan du Prince-Evêque de Bâle; bailli d'Erguel; châtelain de Porrentruy; Landeshofmeister 1756.

resse[1] et son frère le chevalier[2] étoient à Tschougg. L'après-dîner, j'ai aussi passé aux Chumereux et chez M. le doyen.

Le vendredi 3, j'ai été à la vigne de la Côte, avec M. Bayle et Peterman. J'ai ensuite mené Mme d'Oroz à Neuchâtel, où nous avons dîné. Nous mîmes pied à terre, au retour, pour aller faire une visite à Voëns, à M. le président de Marval[3]; nous l'y trouvâmes avec le baron de Chambrier[4] et Mme[5], et M. Clottu[6] de Cornaux, chevalier du Mérite. Les deux petits-enfants du président y étoient aussi. Nous fûmes rencontrés, le soir, par toute la famille d'Oroz, Mme de Chaffoy et mon neveu, avec le curé. Après souper, il y eut assemblée, chez Mme d'Oroz, des Français du Landeron et de Cressier, pour les nouvelles.

Le samedi 4 août, nous en repartîmes, M. le curé, mon neveu et moi, pour aller dîner à Arberg...

Le 20 août, nous fûmes conduits de Torny à Payerne, par les chevaux de mon frère, élu bailli de Bulle. Nous y trouvâmes M. de Diesbach de Carouge, qui alloit à Berne, et à qui je fis compliment de condoléance sur la mort de M. de Liebegg l'aîné, que l'on m'avoit dit massacré à Paris, le 10 août, en défendant le Roi et les Tuileries. Cette nouvelle s'est trouvée fausse, mais hélas, je ne savois pas encore alors que j'aurois une autre mort à pleurer, bien plus triste pour moi, celle de mon frère Hubert, qui périt en faisant son devoir...

1793

Le mercredi 31 juillet, je menai mon neveu de Courgevaud à Cressier; nous revînmes le même jour, ayant pu traverser les marais, quoique le lundi, il eut plu tout le jour. Nous dinâmes au château, chez les d'Oroz, avec M. le doyen de Cressier[7]; tout le reste des Français étoient allés en parties de plaisir. Je rapportai huit bouteilles d'excellent vin de Château-Châlons, que le président d'Aubonne m'avoit vendu un écu la bouteille...

[1] Jean-Henri-Hermann de Gléresse (1739-1817), chanoine du chapitre de Bâle, à Arlesheim; doyen; désigné plusieurs fois comme évêque, sa modestie lui fit refuser cette charge, à laquelle il aurait fait honneur par ses mérites. Homme de goût, il créa, avec Mme d'Andlau, le beau jardin anglais d'Arlesheim.

[2] Jean-Baptiste-Ignace de Gléresse (1755-1819), officier au service de France, chevalier de Malte, commandeur de Hohenrain et Reiden; il avait été un grand partisan de la révolution dans l'évêché de Bâle.

[3] Samuel de Marval (1707-1797), maire de Neuchâtel 1735, conseiller d'Etat 1740, président du conseil 1768, marié à Marguerite de Montmollin (1716-1759).

[4] Jean-François, baron de Chambrier (1740-1813), conseiller de légation prussien 1782, chambellan du Roi 1787, conseiller d'Etat honoraire 1800; auteur d'une grande partie de l'Inventaire raisonné des Archives de l'Etat.

[5] Charlotte-Albertine, baronne de Chambrier, née de Pury (1744-1817).

[6] Jean-Daniel Clottu (1724-1802), capitaine au service de France, chevalier de l'ordre du Mérite militaire, fils de Jean Clottu, de Cornaux, et de Suzanne-Marie, née Dardel. Un autre membre de cette ancienne famille neuchâteloise, Jean-Jaques, avait été précédemment capitaine au service de Sardaigne.

[7] Jean-Joseph Varnier, curé de Cressier de 1772 à 1797, doyen du décanat.

1794

Le 16 juin, j'ai fait une course à Cressier, par les marais, et suis revenu le même jour. J'avois dîné chez M. d'Oroz, après avoir vu M. et M^me^ de Montbarrey[1], qui partoient pour Neuchâtel, où ils alloient dîner chez M. Mellier[2]. Le prince me dit que l'Empereur ne partoit pas pour Vienne, mais restoit à son armée dans les Pays-Bas...

1795

Le 13 mai, veille de l'Ascension, je suis parti pour Cressier, que la famille d'Oroz avoit déjà été obligée d'abandonner, ainsi que tous les autres émigrés, par ordre du Conseil d'Etat de Neuchâtel. Ce jour a été fatal pour la vigne, par la gelée, qui a presque tout abîmé. Je suis resté à Cressier jusqu'au 14 mai, après-dîner...

1798

Jeudi 27 septembre. Le châtelain de Marval[3] nous accompagna chez M. Chevalier[4], maréchal de camp, et le lieutenant-colonel Mellier. Nous trouvâmes le bon Chevalier, dit de Rochefort, chez lui; il vint avec nous chez Mellier, qui n'étoit pas à la maison, puis nous fûmes tous les quatre prendre le thé chez M^me^ de Marval, après avoir rencontré le président du Conseil d'Etat, M. de Sandol-Roy[5], âgé de 75 ans au moins, qui me parut fort doux et aimable. Nous retournâmes à Cressier un peu tard.

Le vendredi 28 septembre, la pluye empêcha de continuer la vendange, si bien que l'on ne fit ce jour-là que trois gerles. On profita du mauvais tems pour nettoyer le galetas. Le soir, nous eûmes la visite de M. le procureur-général Glutz[6] et son beau-frère le conseiller Sury[7]. M. le curé[8] étoit venu me demander

[1] Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, prince de Montbarrey (1732-1796), grand d'Espagne; lieutenant-général; secrétaire d'Etat de la guerre de 1777 à 1780; marié à Françoise-Parfaite-Thaïs de Mailly de Nesle; le prince et la princesse de Montbarrey habitèrent quelque temps Cressier, pendant l'émigration.

[2] Jean-Jaques de Mellier (1723-1805), capitaine au régiment de Vigier 1759, lieutenant-colonel au régiment de Diesbach 1785, chevalier de l'ordre du Mérite militaire; anobli par le roi Frédéric-Guillaume II de Prusse, en 1786.

[3] Louis de Marval (1745-1803), châtelain du Landeron 1773, conseiller d'Etat 1775, ministre plénipotentiaire de Prusse près la Confédération Helvétique 1792-1795, chambellan du Roi, marié à Marianne de Sandoz-Rosières (1744-1827).

[4] David-François Le Chevalier de Rochefort (1730-1815), lieutenant-colonel au régiment des gardes suisses, maréchal de camp 1786, chevalier de l'ordre du Mérite militaire.

[5] Abraham de Sandol-Roy (1728-1803), conseiller d'Etat 1754, président du Conseil 1785-1803, marié à Lucrèce de Roy, dernière de sa famille.

[6] Urs-Joseph-Nicolas-Aloys de Glutz-Blotzheim (1751-1816), conseiller d'Etat de Soleure, procureur-général, possédait à Cressier la maison du gouverneur Pierre Wallier (à la tourelle), héritée de sa mère Anne-Marguerite de Glutz, née de Wallier.

[7] Félix de Sury (1772-1841) du Grand Conseil de Soleure, Jungrath, président du tribunal d'appel.

[8] Jean-François Sansonnens (1750-1828), chapelain, puis curé de Cressier de 1797 à 1828; doyen du décanat; restaurateur du culte catholique à Neuchâtel.

à dîner et M. le chapelain me faire visite au dessert; avant souper, j'eus aussi celle d'Ubald de Roll[1].

Le samedi 29, après la messe, je fis encore nettoyer par le château, parce que la pluye n'avoit pas cessé, aussi fallut-il faire du feu à ma cheminée.

Après dîner, je fus chez M. Bayle incommodé, de là à la maison, où je trouvai M^me^ de Mollondin[2]; nous la raccompagnâmes ensuite chez elle, mon frère et moi. Nous allâmes ensuite en visite chez le colonel Sergeans[3], de Peseux, ci-devant lieutenant-colonel du régiment de Meuron au service d'Hollande, ensuite chez le chapelain Varnier, que nous ne trouvâmes pas.

Comme le tems s'étoit remis, on fut un peu à la vigne, et on cueillit 10 gerles, entre mes deux vignerons.

Dimanche 30 septembre, j'ai eu à dîner M. le curé et M. Bayle; avant vêpres M. et M^me^ d'Agar[4] sont venus me faire visite. Après vêpres, je leur ai donné à goûter et je les ai invités à venir dîner le mardi, pour avoir le tems de parler de leurs affaires, parce que nous allions partir pour la Neuveville, avec Catherine.

Nous trouvâmes M^me^ de Gléresse; elle nous annonça que le chevalier de Gléresse[5], de Fribourg, étoit chez elle à fouiller des papiers, et que son fils le chevalier étoit allé à l'Isle[6], ce dont nous fûmes charmés, aussi n'acceptâmes-nous pas le dîner qu'elle nous proposa pour un jour, à notre volonté. Elle me dit que le chanoine étoit toujours à Fribourg en Brisgau et que son frère, le Prince[7], se portoit bien à Heitersheim, qu'il avoit pleuré de la prise de Malte, et que malgrè cela un Kagenegg et un autre s'étoient fait recevoir chevaliers. Elle fit appeler celui de Fribourg, parce que nous ne voulions pas partir sans l'avoir vu; il nous promit de venir dîner avec nous le lendemain et nous quitta pour aller conclure avec un nouveau receveur de la Neuveville, à la place du lieutenant Brochatton[8], qui avoit remercié.

[1] Léonce-Victor-Joseph-Ubald de Roll (1761-1829), officier au service de France, bailli de Bechburg, membre du tribunal d'appel; investi en 1804 de la sixième partie du fief neuchâtelois de Kriegstetten; il possédait à Cressier une maison, détruite depuis, derrière l'hôtel de la Couronne, et un domaine important; il vendit le tout en 1801.

[2] Marie-Jeanne-Nicole d'Estavayer-Mollondin, née de Durfort (1757-1838), veuve du dernier des Mollondin.

[3] Benoît Sergeans (1741-1819), colonel au service de Hollande, membre des audiences générales, marié à Charlotte-Elisabeth de Meuron (1748-1816), sœur du général Charles-Daniel de Meuron. Le colonel Sergeans avait acquis, en 1785, du chevalier Charles d'Erlach, officier aux Gardes suisses (massacré le 10 août 1792), la grande maison bernoise au milieu du village de Cressier, propriété actuelle de M. Julien Persoz.

[4] Marie-Catherine de Montenach, sœur de l'avoyer de Fribourg, Jean de Montenach, mariée à Jean-Etienne-Athanase, comte d'Agar, chevalier de Saint-Louis, émigré français.

[5] Henri-Joseph-Constantin de Gléresse (1731-1814), du Conseil des Deux-Cents 1755, des Soixante 1786; avoyer d'Estavayer 1764; bailli de Bellegarde 1782.

[6] L'île de Saint-Pierre.

[7] Ignace, baron Rinck de Baldenstein (1721-1807), chevalier de Malte, receveur général d'Allemagne 1764, bailli de Brandebourg 1774, grand-maître de l'ordre en Allemagne 1796, prince du Saint-Empire.

[8] François-Jaques Brochatton (1743-1821), maître-bourgeois du Landeron, capitaine d'artillerie.

Le lundi 1er octobre, nous fûmes le matin voir mes vendanges au Landeron. Je fis visite à M. le doyen Perroset[1], qui me proposa à dîner et m'apprit que le capucin, que nous avions rencontré près de la cure, étoit le Révérendissime Père Tiburce, de Besançon, venant de Rome, où il étoit le second personnage de l'Ordre, et qui après avoir fait une apparition dans sa patrie pour la derniére fois, vouloit aller à Venise.

Je rejoignis avec peine, près de Cressier, mon frère avec l'avoyer de Gléresse; nous dinâmes de bon appetit et entamâmes un paté malai. A la fin de notre dîner, le P. Candide Currat, supérieur du Landeron, vint nous faire visite et nous conter que le P. Tiburce étoit en pension chez lui et alloit bientôt le quitter.

Nous accompagnâmes M. de Gléresse jusque vis-à-vis du Guillemberg, où nous montâmes pour voir vendanger. Nous nous étions arrêtés le matin auprès de M. Tribolet, devant sa maison, et fîmes la connaissance de sa famille et de M. Freudenberger.

Le mardi 2 octobre, nous eûmes la visite du chanoine Vigier[2] et des deux Mrs Gibelin[3], arrivés la veille au soir avec Mme la trésorière Gibelin[4], Mme la capitaine Vigier[5], son fils[6], ses deux nièces[7], filles du conseiller Gibelin, Mrs Settier[8], Tugginer et quelques autres.

Nous allâmes au Rable, où Hans vendangeoit, mais il n'y avoit pas grand chose, quoique de belles grappes. M. et Mme d'Agar vinrent dîner avec nous; pendant que nous étions au dessert, le docteur Tribolet est venu mais ne voulut pas entrer; je causai avec lui dans le vestibule.

Après dîner, mes hôtes allèrent à la cure et nous chez le chanoine Vigier pour le voir et ces dames, mais nous ne trouvâmes personne; ce fut au retour

[1] Simon-Nicolas Perroset (1743-1807), curé du Landeron de 1782 à 1807, doyen du décanat.

[2] François-Henri-Louis-Fidèle de Vigier de Steinbrugg (1738-1809), chanoine de Schœnenwerd 1763, chanoine du chapitre de Saint-Urs à Soleure 1772, doyen. Homme très cultivé, il s'intéressait à l'histoire, aux lettres et aux arts.

[3] François-Henri-Laurent de Gibelin (1768-1798), officier au service de France, conseiller d'Etat de Soleure, marié en 1787 à Marie-Anne-Victoire-Bernardine de Vigier (1766-1792).

Victor de Gibelin (1771-1853), officier au régiment des Gardes suisses, chevalier de Saint-Louis, conseiller d'Etat de Soleure, marié 1° en 1797 à Marie-Anne-Elisabeth de Vigier (1772-1797), 2° à Marie-Cléophé de Sury d'Aspremont (1779-1832). Il est connu sous le nom de « chevalier de Gibelin ».

[4] Marie-Anne-Ludovique de Roll (1733-1801), mariée en 1759 à Jean-Henri-Daniel de Gibelin (1726-1783), bailli de Dornach, trésorier de Soleure. La trésorière aimait beaucoup Cressier, dont sa famille avait possédé le château jusqu'en 1752.

[5] Marie-Josèphe de Gibelin (1766-1799), mariée en 1787 à François-Joseph-Urs-Bonaventure de Vigier de Steinbrugg (1763-1790), capitaine au régiment des Gardes suisses; du Grand Conseil de Soleure.

[6] François-Joseph-Diethelm-Urs-Victor de Vigier de Steinbrugg (1788-1845), juge à la cour d'appel, conseiller d'Etat de Soleure, marié en 1810 à Anne-Marie de Gibelin (1789-1854), sa cousine germaine; il possédait à Cressier la maison appartenant actuellement à M. G. Jeanneret.

[7] Marguerite de Gibelin (1787-1868), dont le Conseiller souhaita longtemps le mariage avec son neveu Joseph de Diesbach, et sa sœur, Anne-Marie de Gibelin (1789-1854), plus tard Mme de Vigier.

[8] Antoine de Settier (1770-1836), du Grand Conseil de Soleure, préfet de Balsthal, commandant des chasseurs à cheval.

de chez le colonel Sergeans que je vis passer Mme la trésorière et sa fille, et que je les accompagnai jusques chez elles.

Le mercredi 3 octobre, je fus le matin aux vignes de Hans, entre le village et la cure. Après-dîner, je fus avec mon frère au Landeron, chez les Capucins; nous ne trouvâmes que le P. Tiburce. Au retour, nous vîmes achever la vendange de Joseph, au Rable, qui rendit beaucoup. La famille Brochatton nous avoit fait visite après dîner.

Le jeudi 4 octobre, nous finîmes la vendange de Hans, avec les deux bandes, par une bise noire, aux Chumereux, avec assez peu de succès, faute de terre de bon aloy. Je fis, dans la soirée, visite à l'intendant de l'Hôpital, M. Tribolet et à sa famille[1]. M. Freudenberger[2] me parla beaucoup de son séjour à Paris, depuis 1765 jusqu'en 1773; je vis quelques-uns de ses costumes de la Suisse, commencés; il les dessine, et les enlumine quand les contours en sont gravés. Nous passâmes le reste de la soirée, mon frère et moi, chez le chanoine Vigier, avec ces dames et ces messieurs, comme la veille et l'avant-veille.

Le vendredi 5 octobre, nous eûmes la visite du chevalier Gibelin, avec lequel nous allâmes jusqu'au pied de la colline de la cure, parce que mon frère et moi dînions chez M. le curé. Ensuite nous revînmes à la maison, pour aller au Landeron; Mme de Mollondin[3] nous arriva au moment où nous partions; lui ayant donné du raisin de la treille, parce qu'on le cueilloit justement, nous la laissâmes au jardin. M. le curé nous joignit en chemin et nous passâmes avec lui chez Mme d'Agar, puis il s'arrêta chez Mme de Vaudey, et nous poussâmes jusques chez M. Brochatton, où tout le monde étoit absent, ce qui nous donna le tems d'aller chez M. le doyen. Je lui parlai de mon projet de vendre la grande Chaux.

Au retour, nous allâmes, avec des cartes, montrer la patience à Mme la trésorière. Le procureur-général y étoit venu; je lui parlai à fond de Mme de Mollondin et de Melle Sury de Bussy, à la Fille-Dieu.

Le samedi 6 octobre, je fis mes dévotions à l'église, puis je fus voir tirer les pommes de terre, à la Planche Wallier, à tous mes vignerons, ensuite travailler Carle autour de mes espaliers; il acheva l'après-dîner, et Alexandre à cueillir la treille.

M. et Mme d'Agar, Mme Brochatton et M. Glutz[4], son gendre, vinrent nous faire visite. Après leur départ, nous fûmes à vêpres, à la chapelle. J'eus à faire mes notes pour M. Bayle et à inscrire ma vendange sur le grand livre; cela fit que nous ne fûmes pas chez le chanoine Vigier, d'autant qu'il étoit allé à Neuchâtel avec ses dames.

[1] M. Tribolet habitait la maison de Troub, vendue en 1823 par le Grand Hôpital de Berne, avec le domaine qui en dépendait, à l'Hôpital Pourtalès; ces possessions de l'ancienne abbaye de Troub avaient passé à l'Etat de Berne lors de la Réformation.

[2] Sigismond Freudenberger (1745-1801), peintre et graveur; ses exquises scènes de la vie des paysans bernois et sa série de costumes suisses sont particulièrement estimés.

[3] Mme de Mollondin avait la jouissance, depuis son veuvage, de la petite maison des Estavayer, héritée du conseiller Greder et incendiée depuis; sur son emplacement est bâtie la maison actuelle de M. Adrien Ruedin-Zust. Mme de Wallier, fille de Mme de Mollondin, possédait par contre la grande maison, dite « cour Mollondin ».

[4] Joseph-Frédéric de Glutz (1768-1834), marié en 1798 à Rosalie Brochatton.

Le dimanche du Rosaire 7 Octobre, je fus avec mon frère à l'office de la chapelle, qui a été superbe, précédé de la procession avec le S^t^-Sacrement. Le chapelain a fait un sermon bien composé, sur notre devoir envers la S^te^ Vierge et notre confiance en elle, ayant expliqué comme notre dévotion doit être, et que c'est à tort que nos frères errants la considèrent comme superstitieuse, mais il l'a mal débité. Après l'office, je me suis entretenu avec M. le maître-bourgeois Guinchard, et les dames et M^rs^ de Soleure. De là, je fus prendre congé d'Abraham Peterman et lui promis de lui envoyer, sur le mémoire de son état que m'avoit remis le colonel Sergeans, les remèdes du docteur Gérard, qui ne lui coûteront rien. Il me conseilla Laurent Michel, pour me travailler ma vigne de la Côte, et je fis le soir, en conséquence, marché avec lui pour 63 batz et un pot de vin par homme.

M. le curé ayant été invité à dîner par le chapelain[1], je n'eus que M. Bayle[2], qui nous régala de son bon vin à 10 batz le pot.

Après vêpres, je rentrai avec M. Bayle, pour faire nos comptes et différentes dispositions. Le P. Supérieur vint encore en visite, ainsi que M. le curé. Nous ne pûmes aller que tard chez M^me^ de Mollondin, et de là chez M^me^ la trésorière, dont nous prîmes congé, ainsi que de toute sa nombreuse compagnie.

Le lundi 8 octobre, M. le curé vint encore un moment; j'eus le cabaretier de Cornaux, qui m'acheva le payement de son vin, et nous partîmes, mon frère et moi, avec Catherine[3], à 8 heures $^1/_2$, laissant Carle, Alexis et les deux pressureurs de Fribourg avec Joux, qui se chargea des paniers de fruit, du raisin de la treille, et de tout le bagage. Nous arrivâmes à midi $^3/_4$ à Courgevaud, où M^me^ de Diesbach et Joseph nous attendaient...

(A suivre.)

[1] Jean-Maurice Varnier, chapelain de Cressier de 1797 à 1804.

[2] Jacques-François-Louis Bayle (1755-1807), maître-bourgeois du Landeron; intendant du domaine de M. de Diesbach à Cressier. La famille Bayle, originaire de France, avait été agrégée, en 1700, à la commune de Cressier.

[3] La cuisinière du Conseiller, dont la réputation de « cordon-bleu » était universelle; très attachée à la famille de Diesbach, elle passa de longues années dans la maison.

LA GARDE DES FRONTIÈRES DU PAYS DE NEUCHÂTEL

EN 1611

(Suite et fin. — Voir livraison d'avril-juin 1916, p. 54.)

Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 février, le Gouverneur publie un mandement [1] dans tout le pays : « Nous sommes menacez de guerre par les preparatifz qui s'en font tout autour de nous ; il est doresenavant temps de nous aussy preparer pour nous pouvoir deffendre au besoing, et a cest effect de se trouver et tenir tous bien armez et fournis de glaives et bastons. » Il ordonne à tous les maires et châtelains de faire la revue pour savoir si les hommes sont bien armés, « avec tout l'equipage que doit avoir un bon soldat », et « afin de recongnoistre ceux qui savent le mieux manier les armes et pour leur donner un commencement et les y accoustumer ».

Il demande que tous soient « bien pourveuz de harnois, particullie[re]ment de musquetz et munitions requises », afin que « ce pays ne soit forcé, pillé et ravagé ».

Ce mandement — fixant au dimanche 3 mars la revue générale — était à peine connu, que les Quatre Ministraux, avec le dessein évident de porter pièce au gouvernement, décident de faire « lundi prochain », le jour après celui fixé par le Conseil d'Etat, « une reveue avec les bastons et armes de guerre, tant ceulx qui sont esleuz en la guerre que aultres que ne seront esleuz, affin de veoir les armes d'ung chascun, que debvront estre en bon ordre ».

Cet arrêt jette le trouble parmi les bourgeois externes de Neuchâtel. Ce sont les Quatre Ministraux eux-mêmes qui nous l'apprennent dans un jargon tout aussi trouble :

Daventage le dict sieur gouverneur a fait mandement aux bourgeois de dehors de ce trouver sur le jour du dimenche des Bordes, comme aussy aux bourgeois de Boudevellier de ce trouver au lieu de la Coste, pour ce trouver a une revehue que le dict jour ilz veulent faire au lieu de la mayorie de la Coste, desirantz savoir s'ilz y doibvent aller et s'y trouver parce qu'ilz sont menacez de

[1] Archives de l'Etat : C [20] nº 15 (du 26 février 1611).

la Seigneurie que s'ilz font faulte, ilz s'en prendrat a eulx, et si aujourd'huy ou demain ilz en estoyent reserchez, si messieurs les Quatre ce veullent prendre pour eulx allendroit de la Seigneurie.

Passé que si, par cy après, ilz en sont reserchez, que mes dictz sieurs les Quattre Ministraulx se prendront pour eulx et les soubstiendront et les maintiendront comme du passé. Ilz ont faict et d'eslire de quatre a six de Messieurs pour les assister en tout et par tout.

Passé aussy que tous les bourgeois forains qui viendront le lundi ensuyvant a la dicte revehue leur doner a chascun cincq betz ou six[1].

La revue fixée par le Gouverneur s'effectue donc le dimanche, et les bourgeois forains brillent par leur absence. Le Conseil d'Etat ne tarde pas à demander aux Quatre Ministraux si ce sont bien eux qui ont défendu aux bourgeois de Neuchâtel résidant à Boudevilliers de paraître à la revue d'armes. Les Quatre Ministraux ne s'en cachent pas; aussi « pour ne laisser ceste rebelion et mespris a la Seigneurie impugny », le procureur général est-il chargé de poursuivre les coupables[2].

La Justice est nantie du fait et les poursuites commencent. L'affaire suit son cours lentement.

Le 25 avril, le Conseil de Ville apprenant que les Maires de la Côte et de Boudevilliers et le Châtelain de Thielle ont fait demandes à quelques bourgeois du dehors pour n'avoir voulu paraître à la revue du dimanche 4 mars, charge les Quatre Ministraux et les deux des Clefs d'aller trouver le gouverneur pour s'entendre amiablement sur cette affaire. Pensant qu'elle ne s'arrangera pas facilement, il nomme déjà une députation « en intention d'attirer en Justice la Seigneurie pour ce faict » devant les Seigneurs de Berne.

Les délégués de la Ville se présentent en Conseil d'Etat le 29 avril, pour prendre la défense de leurs bourgeois de la Côte et de Boudevilliers et de David Henzeli, de la Coudre, qui était « chargé d'avoir dict que la Seigneurie n'avoit rien a luy commander » parce qu'elle lui avait ordonné de porter une arquebuse plutôt qu'une hallebarde.

Le Conseil d'Etat fait des remontrances aux Quatre Ministraux, leur explique qu'il n'a « voulu ny entendu diminuer ny deroger aux libertez et franchises des bourgeois », et qu'il ne veut faire cesser les poursuites commencées contre les délinquants.

Les Quatre Ministraux déclarent « que c'est de leur consentement et commandement » que les bourgeois forains ne se sont pas présentés

[1] Manuel du Conseil de Ville, 3 mars 1611.
[2] Manuel du Conseil d'Etat, 5 Mars 1611.

à la revue, et que, si le Conseil d'Etat ne retire sa plainte, « ilz avoyent de charge de presenter la Justice à Berne ». Le Conseil d'Etat renouvelle ses remontrances et admoneste la Ville « de bien peser cest affaire avant se roydir sy oppiniatrement contre les droictz et aucthoritez de la Seigneurie en choses sy mal fondées comme ilz sont »[1].

La députation de la Ville part pour Berne; la Seigneurie, de son côté, délègue le procureur général Tribolet et le secrétaire d'Etat Hory, avec une lettre par laquelle elle assure les Bernois qu'elle ne prend pas plaisir à mettre les Quatre Ministraux « en grabuge avec Son Excellence »[2].

Il s'ensuit un échange de correspondance entre Berne, la Seigneurie et la Ville de Neuchâtel[3].

Les Bernois exhortent le Gouverneur à faire son possible pour arranger l'affaire à l'amiable, et, d'un autre côté, font comprendre aux Quatre Ministraux « de combien ils se mesprenoient, les advisant de reparer ceste faute avec humble soumission »[4].

L'affaire traîne et n'apparaît que par intermittence dans les manuels des Conseils de l'Etat et de la Ville.

Berne conseille à la Ville d'aller de nouveau s'entendre avec le Gouverneur[5]; mais cet avis ne paraît pas avoir été suivi: les Quatre Ministraux s'obstinent à soutenir les Bourgeois de Boudevilliers et à les « rendre plus rebelles et desobeissantz »[6].

Enfin, le 12 octobre 1611, l'affaire est définitivement réglée. Les Quatre Ministraux et les bourgeois de Boudevilliers « recognoistront et confesseront... que ç'a esté grandement deffaillir... d'avoir desobey aux commandementz qui leur feurent faictz..., crians mercy a Dieu, a Madame et a la Seigneurie et a tous ses Officiers, de leur faute ». Ils en demanderont pardon « avec promesse de ne retumber en telle ny autre semblable faute »[7]...

Ils sont condamnés, en outre, à 600 livres faibles d'amende.

Le 14/24 octobre, « le maistre bourgeois David Balliod a fait relation par devant Messieurs du Conseil et Quarantes touchant la difficulté qu'estoit avec la Seigneurie et ceulx de Boudevillier », et les Quatre Minis-

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 29 avril 1611.
[2] Archives de l'Etat: B² n° 14 et M¹¹ n° 27 (11 mai 1611).
[3] Archives de l'Etat: T¹¹ n° 28, W¹¹ n°s 14, 15 et 16, Z¹⁸ n° 26.
[4] Manuel du Conseil d'Etat, 12 octobre 1611.
[5] Manuel du Conseil de Ville, 25 mai 1611.
[6] Manuel du Conseil d'Etat, 28 juin 1611.
[7] Manuel du Conseil d'Etat, 12 octobre 1611.

traux enregistrent dans leur manuel, — sans faire le moindre commentaire, — la sentence qui les condamne[1].

Revenons au commencement de mars 1611. La revue ordonnée par le Conseil d'Etat paraît avoir été exécutée consciencieusement dans tout le pays, sauf à Boudevilliers, à la Côte et dans la Châtelainie de Thielle. Nous venons de voir qui, dans ces régions, avait mis le bâton dans les roues.

Cette inspection, si l'on en juge par les rares indications qui nous sont parvenues, fit constater que les hommes étaient, dans une notable proportion, armés de mousquets et d'arquebuses[2]. Les autres armes ou effets d'équipements mentionnés consistent en piques, hallebardes, corcellets et harnais.

Le 5/15 mars, le Gouverneur renouvelle les défenses de s'enrôler et de sortir du pays, et ordonne à nouveau à tous les sujets de se tenir prêts avec armes et munitions. Il espère, dans son mandement, qu'il ne se trouvera pas « des subjectz de Son Excellence qui soit si lasche de cœur et mal affectionné envers sa patrie que de l'habandonner au temps qui court »[3].

Les préparatifs de défense continuent à aller grand train. Tandis que les soldats montent la garde aux passages des Montagnes, et se chauffent — du moins ceux qui sont près de la Joux de Martel — du bois qu'avait accordé la ville de Neuchâtel[4], l'Etat fait réparer tous ses châteaux et maisons fortes, achève la construction d'une poudrière à Valangin[5], achète de la poudre, du plomb, de la mèche d'arquebuse et des armes qu'il fait déposer dans ses « magasins », principalement dans celui du

[1] Manuel du Conseil de Ville, 14 octobre 1611. — Voir aussi, sur cette affaire, l'ouvrage déjà cité de M. Jean Hurny, pages 19 et suivantes.

[2] Manuel de Justice du Val-de-Travers (1611-1613), dernier feuillet :

En l'an 1611, les montres son esté faites en la Baronnie du Vautravers et majorye des Verrieres, et c'est trouvé hommes portent armes ès six villaiges du Bas :

cy . . . . . vjc xxxiij hommes,
duquel nombre c'est trouvé :
en musquetaires . . . . . jc xij
arquebusiers . . . . . jc xxxiiij
corcelletz . . . . . xvij
aux Verrieres c'est trouvé . . . . . iiijc iiijxx iiij hommes,
duquel nombre c'est trouvé :
en musquetaires . . . . . iijxx xij
arquebusiers . . . . . vijxx iiij.

[3] Archives de l'Etat : Y 19 nº 30.

[4] Manuel du Conseil de Ville, 3 mars 1611.

[5] Archives de l'Etat : Recette de Valangin, nº 162. *Délivrances extraordinaires en deniers, 1610.*

Château de Neuchâtel[1]. Ses arsenaux s'étaient vidés par la fourniture d'armes aux sujets qui n'en possédaient point.

Deux particuliers, Nicolas Ecuyer, du Comté de Montbéliard, et Jean Royer, de Metz, sont autorisés, l'un à rechercher le salpêtre dans le pays pour en faire de la poudre[2], l'autre, à entretenir, pour 50 livres par trimestre, toutes les armes entreposées dans les châteaux du Comté[3]. La ville de Neuchâtel, de son côté, ne reste pas inactive. Elle procède à des nominations d'officiers[4], fait « racoustrer » et ferrer à neuf la charrette de guerre, et renouveler les perches et piquets de la tente destinée à abriter la troupe[5]. Et pour le secours à envoyer à Berne, on fabrique une « enseigne neufve »[6].

Les jours s'écoulent; Berne ne demande pas le départ des secours préparés, mais les soldats veillent toujours « sur les lisières ».

Il serait curieux de savoir comment cette garde des frontières fut organisée dans ses détails. Malheureusement nous ne possédons pas de documents qui nous éclairent à ce sujet. Nous pouvons supposer, en nous basant sur quelques renseignements fournis par des occupations subséquentes, que la garde était montée par des escouades fortes d'un caporal et de 6 hommes ou plus. Ces escouades étaient remplacées par d'autres tous les 8 jours[7].

Les gros effectifs commandés par le Conseil d'Etat ne devaient pas être en faction aux passages. Nous avons vu plus haut qu'un service de signaux était organisé et qu'en cas d'alarme, les soldats devaient se rencontrer en des endroits convenus.

Des travaux de fortification s'exécutaient. Les passages étaient barricadés et des barrières[8] s'établissaient aux endroits où la nature du terrain permettait à l'ennemi de faire des incursions « pour piller et butiner ».

Le total des hommes dont la mise sur pied avait été ordonnée par le Conseil d'Etat s'élevait à 3500 environ, sans compter les secours à Berne. En supputant à 40,000 âmes, le chiffre de la population du pays

[1] Archives de l'Etat: K [20] n° 24; Comptes divers des Receveurs, vol. n[os] 25, 122 et 162.

[2] Manuel du Conseil d'Etat, 29 avril 1611.

[3] Manuel du Conseil d'Etat, 7 juin 1611.

[4] Manuel du Conseil de Ville, 3 mars 1611: « Le sieur Pierre de Thielle continué pour estre cappitaine pour la seconde ellection et David Boyve son lieutenant, et pour banderet Jehan Francey, et David d'Herbe son lieutenant. »

[5] *Musée neuchâtelois,* 1907, p. 225 (Comptes de la Bourserie).

[6] Manuel du Conseil de Ville, 22 février 1611.

[7] Archives de l'Etat: Q [4] n° 31 (oo) (1639).

[8] Archives de l'Etat: Q [4] n° 31 (p) (s. d.).

à cette époque, nous arrivons approximativement au 10 % de soldats. Ce %, qui nous fait saisir la gravité de la situation est relativement élevé; mais il faut tenir compte qu'on ne connaissait pas le conseil de réforme et qu'on appelait, sous les enseignes, des jeunes gens dès l'âge de 15 ans. Ce fut le cas, du moins, en 1635[1].

Vit-on, en 1611, ce qui se passa en 1616? Les heures de faction paraissant longues aux sentinelles, un certain relâchement se manifesta dans le service de garde. Quatre soldats, aux noms montagnards, furent mis en prison et condamnés à une forte amende « pour certain insulte par eux comis, dit le manuel, lors que durant ces derniers bruictz de guerre, ils estoyent de garde un dimanche de Ste-Cene, ilz allerent en habitz desguisez sur les terres du Reverendissime Esvecque de Basle, par les maysons à l'heure du presche, au lieu de faire bonne garde »[2].

Ces fautes de discipline étaient sévèrement punies, de même que toute atteinte, portée par un civil, au prestige de l'uniforme. Un nommé Jacques Dubied, dit le Meschant, s'étant permis d'injurier, de nuit, Isaac Jeanrenaud, de Couvet, chargé de monter la garde, il fut simplement échu de corps et mené au château du Val-de-Travers « jusques au bon voulloir de la Seigneurie »[3].

Quant à l'entretien et à la solde de la troupe, chaque commune parait avoir à sa charge les hommes qu'elle a fournis. Les communautés du Val-de-Travers et des Montagnes — les premières intéressées à ce que le territoire ne fût pillé ni envahi — avaient à supporter une plus grosse charge que celles du Val-de-Ruz et du Vignoble, attendu que leurs ressortissants étaient souvent de garde aux frontières.

« Pour soudoyer la guerre » et en répartir équitablement les frais sur l'ensemble du pays, le Conseil d'Etat avait eu l'idée d'instituer un fonds et ordonné, comme on l'a vu, à chaque commune d'y contribuer. Il y a tout lieu de croire que ce fonds n'a jamais été alimenté. Dans leur séance du 3/13 mars les Quatre Ministraux disent « que pour le regard du fon que mon dict Seigneur le Gouverneur demande, que ce n'a jamais esté la coustume, et de introduire ung tel fect que l'on ne l'entend ny veult-on permectre »[4].

Devant le Conseil d'Etat, les Quatre Ministraux n'osent déclarer

[1] Archives de l'Etat: Q[4] nº 31 (aa) (1635).
[2] Manuel du Conseil d'Etat, 20 novembre 1616.
[3] Manuel de la Justice du Val-de-Travers, 3 avril 1611.
[4] Manuel du Conseil de Ville, 3 mars 1611.

catégoriquement qu'ils n'en veulent permettre l'établissement ; ils se contentent de dire « que pour la contribution au fond, ilz n'avoyent les moyens, toutesfois qu'ilz mettroyent ordre que leurs esleuz seroyent fourniz de munitions de bouche et de guerre, soit du bien du general [de la Communauté], ou de contribution entre les particuliers »[1].

Seulement, pour entretenir ses élus, la Ville demande, au prix du jour, 30 muids de froment au Conseil d'Etat. Ce dernier refuse, « d'autant que la Seigneurie avec ses graines fera faire des pains de munition qui seront esgalement distribuez a tous les soldatz qui seront employez a la garde des frontières »[2].

Pour mesurer exactement l'importance du danger qui planait sur le pays de Neuchâtel, il faut observer avec soin les actes du Conseil d'Etat destinés à le conjurer.

La préparation militaire, celle du tir en particulier, fut trouvée insuffisante et poussa la Seigneurie, dès les premiers jours de février, à donner l'espérance aux sujets que, dans chaque ressort ou juridiction, « il se dresseroit des jeux de musquet et arquebuze, pour les dresser et façonner a bien manier les armes, qui serviroit non seulement pour le temps qui court, mais a tout evenement necessaire pour l'advenir »[3], et à supplier la Duchesse d'accorder les dits jeux.

La réponse fut lente à venir. Ce n'est que le 21 avril que Madame « declaire ne trouver mauvais qu'il se dresse des jeux d'arquebuze et musquetz riere cest Estat, et que venant par deça elle voulloit que les dictes compagnies tinsent les privileges d'elle, comme aussy les deniers qui seroyent donnez a une chascune pour en faire des prix »[4].

Et le Conseil d'Etat alloue des sommes à un grand nombre de communes « pour en faire des prix a qui tierera et butera le mieux » ; « et pour dresser les dictes compagnies et jeux d'arquebuse et du musquet avec quelque ordre », il élabore un règlement qui fixe les exercices à tous les dimanches des mois de mai, juin et juillet de chaque année[5].

Dans leur *Histoire des Sociétés de Tir du Canton de Neuchâtel*, Louis Guillaume et Eugène Borel, disent que « ce fut Henri II, duc de Longueville, qui favorisa le plus les Compagnies militaires des diverses

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 5 mars 1611.
[2] Ibid., 5 mars 1611.
[3] Ibid., 5 février 1611.
[4] Ibid., 29 avril 1611.
[5] Ibid., 29 avril 1611.

Communes en donnant à chacune d'elles un prix annuel pour encourager le tir et le maniement des armes ».

Henri II, devenu majeur, a en effet accordé des privilèges à quelques Compagnies de Mousquetaires, mais c'est plutôt sa mère, Catherine de Gonzague, — à l'instigation du Conseil d'Etat apeuré par les menaces de guerre de 1611, — qui favorisa par des subventions les jeux d'arquebuse et de mousquet.

Le danger couru au printemps de 1611 a donc été un stimulant aux sociétés de tir existant dans notre pays et l'occasion de la fondation de Compagnies dans des localités qui n'en avaient pas encore[1].

Tandis que les Neuchâtelois organisaient leur défense, — sans négliger de se disputer, — que se passait-il hors des frontières? A fin mars, à peine 4 à 5000 hommes, mal vêtus et mal nourris tenaient encore garnison dans les environs de Chambéry. Les négociations et les démarches diplomatiques n'avaient pas cessé. La France s'apprêtait pourtant à défendre Genève et le pays de Vaud contre les entreprises hispano-savoyardes. Dès le milieu d'avril, la levée française eût été prête à marcher si le roi l'avait jugé à propos. L'avortement des espérances conçues par le prince savoyard était complet. Sa capitulation, demandée par la France, n'était plus qu'une question de temps. Elle tarda néanmoins. Enfin, après bien des négociations, un traité fut signé, le 9 mai, par un envoyé de la France et Charles-Emmanuel. Ce dernier promettait, moyennant certaines conditions, de renoncer à ses desseins dans la région du Léman[2].

Le 9/19 mai, le Conseil d'Etat avisait le châtelain du Val-de-Travers qu'il pouvait faire cesser la garde sur les frontières « puisque tous les voisins sont prestz a poser les armes »[3].

Cette garde avait donc duré trois mois, du milieu de février au milieu de mai. Le secours préparé pour Berne n'avait pas eu besoin de partir.

En définitive, bien qu'elle ait été une des plus importantes, cette occupation de nos frontières ressemble étonnamment à toutes celles qui se sont succédé jusqu'à nos jours.

[1] Archives de l'Etat : Q[22] n° 11 (s. d.). Les mousquetaires d'Auvernier demandent à Henri II d'avoir un « tirage » à part.

[2] Malgré cette promesse, le duc de Savoie faisait, au commencement de 1613, des rassemblements de troupes aux environs de Genève, et formait encore des prétentions sur le Pays de Vaud. Cf. la lettre des Bernois demandant assistance à la duchesse Catherine de Gonzague, en vertu de la Combourgeoisie. Archives de l'Etat : G[13] n° 26 (6 janvier 1613).

[3] Manuel du Conseil d'Etat, 9 mai 1611.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. L'espionnage, l'interdiction de laisser sortir du pays des hommes, des armes et des graines, les impositions et les souscriptions, l'insuffisance de la préparation militaire, les discussions oiseuses au moment du danger, les infractions à la discipline, le manque de respect à l'uniforme, le « dressage » même, n'étaient pas inconnus en 1611. Nous pouvons encore ajouter à cette liste: une recrudescence d'esprit militariste parmi la jeunesse. Toute l'agitation des mois de février à mai 1611 n'avait pas été sans impressionner les enfants: une de leurs occupations favorites avait consisté sans doute à jouer aux soldats. Le manuel du Conseil d'Etat nous permet de saisir sur le vif un de ces jeux qui finit tragiquement.

Le 19/29 mai, cinq enfants de Travers, âgés de 3 à 13 ans, pendant que leurs parents étaient au prêche, décrochèrent l'arquebuse du père. On devine ce qui arriva. L'un fut tué et une autre, une fillette, eut le bras cassé. Comme on ne pouvait savoir qui était l'homicide, et de plus, le fait s'étant produit « sans malice ou volonté deliberée », on prit le plus âgé « qui sçavoit ou les armes du pere estoyent », on le mit en prison pendant quelques jours et son père fut chargé de lui administrer « correction et le fouet » devant le maire et justiciers du dit lieu, « pour donner terreur a d'autres jeunes gens ses semblables »[1].

Si nous passons des enfants aux adultes, nous voyons que nos ancêtres, ces paisibles Neuchâtelois, étaient quasi rendus responsables des troubles qui régnaient en Europe au commencement du 17me siècle!

La Seigneurie, de temps à autre, renouvelait ses ordonnances pour la réformation des vices. Au printemps de 1610, elle crut bon, en s'appuyant sur les craintes que l'on ressentait déjà de tous côtés, de lancer un mandement qui était encore d'actualité en février 1611 :

« La malice de ces derniers temps, les mouvementz et bruitz de guerre, et l'incertitude de leur evenement doit servir d'advertissement a ung chascun de pourveoir a sa seurté et des siens en s'employant pour celle de l'Estat et la patrie... Que noz fautes et pechez sont cause de tant d'esmotions et menaces de guerre et autres verges et fleaux de l'ire de Dieu, et que le principal moyen de les detourner est de nous amender et retourner a Luy, et pour y parvenir de commencer par l'extirpation et correction des vices et le retrenchement de leurs attraictz et appastz, que sont les supperfluitez, excez et dissolutions, qui sont aujourd'huy en grand vogue parmy nous... »[2]

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 7 juin 1611.
[2] Archives de l'Etat: Y 19 no 9 (9 mai 1610).

L'épreuve par laquelle les Neuchâtelois ont passé au début de 1611 les a-t-elle fait rentrer en eux-mêmes et conduits dans le droit chemin? Ont-ils abandonné « fautes et pechez » pour s'éviter à l'avenir « esmotions, menaces de guerre et autres verges et fleaux de l'ire de Dieu »?

Nous laissons, au lecteur, le soin de répondre pour ce qui concerne les temps présents et nous contentons d'extraire les lignes suivantes d'un autre mandement, — du 10 octobre 1611 — postérieur de cinq mois seulement à la garde des frontières du pays:

« Les excez et dissolutions qui se voyent tous les jours monstrent le peu d'estime que l'on faict du soing et de la peyne que la Seigneurie employe a statuer ordonnances et mandementz pour reprimer et retrencher les abuz et vices, et du peu de compte que l'on tient des verges de Dieu que l'on veoit desja desployées sur nous, ceste année notamment qu'il semble que l'abondance de vin, que par sa divine bonté Il luy a pleu nous envoyer, n'estre que pour en mesuser, au lieu de le prendre et en user avec sobrieté et action de graces. »[1]

Si nous ne pouvons imputer aux Neuchâtelois de 1611, d'avoir été, par leurs faiblesses, la cause des troubles de l'Europe, nous ne pouvons non plus attribuer uniquement à leur attitude ou à leurs moyens de défense le fait que le pays de Neuchâtel a été préservé d'une invasion et des maux de la guerre.

Pourtant, leur levée en masse pour la défense de leur sol et de leurs alliés, combinée avec celles de leurs combourgeois de Berne et de leurs amis de Genève et de Suisse, n'a, sans doute, pas été ignorée de Charles-Emmanuel et de Philippe III. Quelqu'un nous apprendra peut-être un jour, quelle est la part de ces 4000 Neuchâtelois dans la pression exercée sur l'épée du duc de Savoie pour la faire rentrer dans son fourreau.

Nos ancêtres, auxquels « il avoit esté serieusement remonstré combien les armes decoroyent les hommes et leurs maysons », ont pu se rendre compte, une fois de plus, qu'elles « leur estoyent necessaires plus que nulz autres meubles, car c'est par celles-cy que sont maintenuz et guerentis les autres »[2].

Louis THÉVENAZ.

[1] Archives de l'Etat : Y 19 nº 21 (10 octobre 1611).

[2] Ibid. : Y 19 nº 8 (9 mars 1607).

LES FRANÇAIS A NEUCHATEL

EN 1806

Le manuscrit qu'on va lire m'a été gracieusement confié par Madame Grether-Matthey, de Bôle. Il a été trouvé, voici bien des années, dans une maison de ce village qui appartenait en 1806 à la famille de Pierre.

C'est un cahier de 12 pages, qui paraît être un fragment d'une sorte de journal, dont malheureusement nous ne possédons ni le commencement ni la fin. Le récit n'embrasse guère que six semaines, qui vont du 16 avril au 2 juin 1806. Les renseignements qu'il contient sur l'occupation de notre pays par les troupes d'Oudinot ont le mérite d'une piquante nouveauté.

Ces notes présentent un intérêt particulier tout d'abord par les renseignements qu'elles contiennent sur les préparatifs faits à Neuchâtel pour recevoir le Prince Berthier, — qui n'y vint jamais, — ainsi que sur la députation qui lui fut envoyée à Munich.

L'auteur du journal fait aussi ressortir assez vivement les tracas et les soucis de l'administration locale en ce qui touchait les « marchandises anglaises ». Ces notes enfin nous révèlent, et peignent non sans malice, le petit conflit que fit naître le désir des officiers français d'avoir à Neuchâtel le divertissement de la Comédie. On le leur accorda parce qu'on ne pouvait faire autrement. Mais l'on est, en vérité, un peu surpris des scrupules que manifestaient à cet égard les magistrats d'une ville où le théâtre de société était si fort à la mode. On en peut conclure que les spectacles n'étaient jugés innocents que donnés par les amateurs neuchâtelois : ce qu'en réalité on redoutait, c'était moins la comédie que les comédiens.

Pour l'intelligence du récit, il convient de prévenir le lecteur que lorsque l'auteur dit « le général », tout court, il entend désigner le général Oudinot. Quant au général Jarry, qui est mentionné dès le début et qui fit un temps l'office de commissaire du prince Berthier, nous rappelons

que Charles-Godefroy de Tribolet le juge assez sévèrement dans ses *Mémoires* (p. 12-13). « Cet officier, dit-il, était au-dessous d'une place de cette nature, ainsi que le manifesta sa conduite lorsqu'il eut effectivement remplacé le général Oudinot ». Tribolet le représente comme dénué de tact, et raconte que lors de la réception du serment de fidélité des Neuchâtelois à leur nouveau prince, l'accoutrement du général Jarry, ses discours et tout son comportement formaient « un ensemble d'inconvenances et de ridicule ». — La « plaisanterie » de dessert que notre manuscrit attribue à cet officier n'est pas de nature à infirmer le jugement que Tribolet porte sur ce personnage. En revanche, Oudinot y est peint sous le jour le plus favorable, ce qui s'accorde avec l'impression générale que ce soldat galant homme avait laissée dans le pays de Neuchâtel.

Il reste à élucider une question. Quel est l'auteur de ce journal? — Sans aucun doute, un membre de la famille de Pierre. Mais ce ne peut être ni Charles-Louis, maire de Neuchâtel, ni Frédéric, maire de Rochefort, puisque l'écrivain les mentionne l'un et l'autre commme ses « frères ». L'écriture du cahier ne permet pas de l'attribuer au Conseiller d'Etat Philippe-Auguste de Pierre, non plus qu'à son frère Alexandre, conseiller de ville. Notre excellent collègue M. Armand DuPasquier, à qui j'ai soumis ce petit problème sur une famille qui le touche de fort près, pense qu'il faut attribuer ces notes à une femme. Il y avait deux sœurs de Pierre, Charlotte-Henriette et Henriette-Philippine, qui demeuraient dans la maison de Pierre, rue du Pommier, et qui séjournaient à Bôle pendant la belle saison. C'est, selon toute vraisemblance, à la première (1766-1840) qu'il faut attribuer notre manuscrit. En tout cas, le ton du récit et certains détails révèlent une plume féminine. La formule « nos messieurs », par exemple; puis l'allusion à M^lle^ Julie de Pury, laquelle est mentionnée avec cette familiarité que met une femme à parler d'une de ses amies.

Je ne puis terminer cette introduction sans adresser mes remerciements à mon collègue et ami M. Arthur Piaget, ainsi qu'à ses collaborateurs des Archives de l'Etat, qui m'ont obligeamment aidé de leurs lumières et m'ont communiqué les *Extraits des Manuels des Quatre-Ministraux* qu'on trouvera à la suite du manuscrit de Pierre.

Philippe GODET.

1806, avril 16, mercredi. Depuis vendredi dernier, il est parti successivement 3 briguades, c. a. d. environ 2100 hommes. Le Lieut[t] colonel de Testevuide, qui logeoit à la maison, est parti le lundi matin. Il ne s'est pas démenti un seul instant, toujours à l'heure pour tous les repas, tout annonçoit chez lui l'homme d'ordre paroissant avoir du tact; son ton a toujours été parfaitement honnête, il nous a tous interessé à son sort.

Mardi le Général donna à dîner à la Magistrature et à quelques autres personnes; Mr. le Doyen Dardel étoit de la fête; à la fin du repas, le Général Jari mit en train une plaisanterie qui étoit une farce où l'on mettoit en jeu des gens d'Eglise : chacun devoit mettre sa serviete autour de la tête pour jouer son rôle. Mr. le Doyen en fut dispensé, mais la place d'un Ministre n'est pas gracieuse en pareil cas.

Le badinage peina mon frère, qui voulant ménager sa coifure, mit seulement sa serviete sur le front. Mais après le dîner, le Général parut craindre que cette plaisanterie n'eût scandalisé mon frère; il auroit été fâché qu'elle alla plus loin à cause de Mr. le Doyen : « O j'étois là, dit-il, et sûrement on ne l'auroit pas fait. — C'est ce qui m'a tranquilisé », dit mon frère... Mais il est bien aimable d'un homme dans cette place de sentir avec ce tact ce qui concerne les autres; est-il surprenant s'il s'attache ainsi tout le monde? Du reste ces plaisanteries portoient toutes sur le culte catholique, en quoi ces Messieurs ne montroient pas beaucoup de réfléxion de l'avilir ainsi aux yeux des protestants. Mais ils n'ont point de réligion et ne savent presque plus ce que c'est : aussi est-il bien étonnant et admirable de trouver chez la plus part d'entr'eux des principes de morale et d'honneur si prononcé; il semble qu'ils vaillent mieux que tant d'autre qui ont eu plus de ressources.

Mon frère Frédéric fut hier à Troirodz[1]; deux soldats y arrivèrent pour être logé à la maison et ne trouvèrent pas convenable d'aller chez le vigneron; ils vouloient entrer de force dans ce qu'ils appellent le château; mon frère leur annonça que ce logement avoit déjà été occupé par des soldats et que c'étoit le seul qu'il y eût pour eux. La-dessus ces deux personnages mirent leur bayonnettes à leur fusil et le braquèrent sur mon frère, qui leur répondit fort tranquillement qu'il n'avoit pas plus peure de leur bayonnette que de leur personne; ils récidivèrent trois fois; les domestiques étoient là tout interdit et frémissant du danger de mon frère, qui leur annonça qu'il alloit les faire mettre à la raison; en effet il courut à Boudry, demanda l'officier, porta sa plainte, qui lui donna deux sergents auxquels il montra ces deux insolents; ils assurèrent qu'ils en feroient bonne justice; jusques là on n'avoit jamais eu à s'en plaindre. Tous ces détails sont facheux et une suite de nos circonstances; chaque jour peut nous faire mieux sentir combien nous avons perdu notre liberté, et il est dûr d'être ainsi insulté et molesté dans ses propriétés; le calme, le sang froi sont tout ce qu'on peut désirer de mieux dans ce moment pour ne se permettre aucun acte de violence qui pourroit compromettre.

Lundi 21. Le jeudi matin le Maire nous dit qu'il étoit question d'une députation auprès du M[aréchal] Berthier, que les Députés la trouvoient nécessaire

[1] Près Bôle.

et M. Roug[emont] nommoit le Mayre comme devant en être; cette idée nous fit frémir; nous voir ici sans chef, nous présentoit l'idée d'une nacelle sans pilote. Mon frère, surchargé d'affaires à remettre, n'écouta pas trop bien notre observation, et d'autant plus que par sa place il tient également au gouvernement et à la ville. Ce voyage est intéressant pour lui, peut être utile pour tous; il faut donc savoir en prendre son parti; un Conseil le matin descida la députation. Mr. de Montmollin, fils, fut nommé, et mon frère demanda pour adjoint Mr. le Colonel Pergaux. Mr. le Maire de Vallengin, le père[1], avoit refusé par défiance de lui-même, ne se sentant pas assez sûr de lui pour pouvoir parler en toute occasion. Il fut descidé que ces Messieurs partiroient après le Conseil de samedi. On fut chez le Général; il promit lettre de recommandation et tout ce qui pouvoit faciliter leur voyage.

Les députés de Paris annonçoient que le 9 ils avoient obtenu que la propriété des négociants seroit respectée relativement aux marchandises angloises; tout paroissoit en bon train. Le soir on donna au Général un bal à la sâle du Concert; c'étoit la reunion des societé, le souper fut un piquenic. La musique étoit bonne, l'illumination brillante, le ton descent: il y avoit une cinquantaine d'officiers françois. Le Général y fut tard, ayant l'air de s'amuser... Le vendredi on debarassa la sâle, et le Magistrat avoit l'intention d'en faire de nouveau un dépot pour le soldat; mais on entendit quelques propos qui annonçoient que le Général avoit d'autres vue; enfin, le samedi matin, son aide de Camp Mr. Hutin parut chez Mrs. les Quatre pour leur demander de la part du Général, de conserver la sâle libre, desirant de pouvoir en user, et en second lieu d'accorder la comédie qu'il avoit promise à ses officiers. M. le Baneret[2] répondit que quant à la sâle, sur le champ on alloit donner contre ordre pour qu'elle fût à la disposition du Général; que quant à la comédie il n'avoit qu'à ordonner, qu'ils sauroient obéir; mais que si c'étoit comme magistrat qu'ils devoient l'admettre, leur devoir comme leur conscience ne pouvoient pas leur permettre de l'admettre, sachant tout le mal qu'elle feroit à la ville. M. Hutin demandant un oui ou un non, sentit que c'étoit ce dernier qu'on lui donnoit. Mais on le supplia de le modifier pour toutes les raisons qui furent présentées avec le plus grand respect, et qu'encore un coup on sauroit se soumettre aux ordres du Général.

On espera quelque chose de cette démarche, mais l'après-midi, le dit M. Hutin revint encore: il fallut deliberer devant lui, et Mr. le Baneret vit déjà que ses confrères foiblissoient; cependant la réponse fut encore négative et il parut qu'on en resterait. Mais déjà le soir on commença à causer de tout cela chacun à sa maniere, et c'est le moment où il se dit plus d'absurdités que de choses raisonables.

Samedi. Nos Messieurs partirent après 5 heures, n'ayant rien reçu par le courier. Tout étoit assez bien le dimanche matin. On disoit l'affaire des négociant en bon train. Mais la soirée, comme nous étions là en petit nombre parlant de la comédie et combien il seroit convenable qu'on se fit une affaire de ne point y aller, Mr. le Baneret arriva; il nous conta alors que l'affaire de la

[1] Jean-Frédéric de Montmollin-de Luze.
[2] Jean de Merveilleux.

comédie alloit paroitre le lendemain devant le Conseil Général et que d'après ce qu'il voyoit elle seroit acceptée, que quoiqu'il en fut leur position étoit désespe-rante ; refus ou acceptation, qu'une députation seroit toujours chargée d'en porter le résultat, que le Général avoit de l'humeur, étoit très vif, et que tout cela ne leur presentoit que des épines et la ruine de notre ville. Une ordre du Général ordonnant de vuider les dépots pour les répartir chez le particulier, ce qui paroissoit être une suite du refus touchant la comédie, raison qui nous avoit déjà été ditte et qui paroissoit dénuée de vraisemblance : marquer du mécontentement au Magistrat en le déchargeant pour charger le particulier : comment expliquer la chose ! Elle est moins facheuse peut être si elle met tout citoyen hors d'état d'aller au spectacle ; ainsi remercions encore le Ciel, c'est peut-être un mal qui vaut un bien...

Mais l'article le plus terifiant fut le dernier, c'est que le Général venoit d'envoyer une déclaration au nom de l'Empereur par la quelle toutes les marchandises angloises apartenantes à nos négociants alloient être confisquées au profit de la grande armée. Qu'est ce que c'est que les espérances données par nos députés ? Il n'est pas même ici question de justice, mais quelle sureté personne peut-il espérer après cela ? Voilà une classe de gens ruinés, et au bout du compte elle entraîne avec elle presque tout le reste.

Lundi 21. Voilà à quoi nous en sommes aujourd'hui où plus que jamais nous paroissons retomber dans le cahos de l'insertitude et de bien des inquiétudes, n'ayant plus mon frère là pour aider et voir s'il n'est aucun moyen de parer un coup aussi important. Ce jour-là le Conseil Général admit la comedie, prévoyant qu'il faudroit également céder ; d'ailleurs la repartition des troupes chez le particulier avoit porté coup. M. le Baneret se soutint, il fut nommé avec le Maître Bourgeois et quelques membres de la Magistrature pour l'annoncer au Général. M. Gigaud porta la parole étayé de son confrère Mr. le M^tre^ Bourgeois PetitPierre ; le Baneret se tint de côté. Une fois le compliment de ces Mrs. fait, le Général vint auprès du Baneret, en lui disant : « Vous n'êtes pas trop content de tout ceci ? » — Je dois dire à votre Excellence que je ne puis me parer des plumes du paon, et comme je n'ai pu être de l'avis de ces Messieurs pour les raisons qu'il expliqua avec énergie, le Général chercha à les combatre. M. de Merveilleux reprenant la parole rappela au Général la[1] dont il avoit chargé son aide de camp. C'étoit un ordre qu'il demandoit au Général pour les dégager vis à vis de leur concitoyens de la responsabilité d'avoir sanctionné la comédie ; ceci, présenté avec infiniment de délicatesse, alloit être admis quant le maître-bourgeois PetitPierre s'avança et dit que ce seroit ôter au Conseil l'avantage d'avoir prévenu ses souhaits ; tout en fut dit. M. de Merveilleux obtint encore du Général que les jours de fête et dimanche seroient exceptés. En sortant il lui dit : « J'ose donc compter encore sur la bienveuillance de Son Excellence », qui lui répondit avec une charmante expression : « Eh ! sans doute ».

Les négociants envoyèrent une députation à Munich, qui parti le mardi, et une autre à Paris le mercredi. Neuchâtel étoit vraiment dans un état de dœil ; et ce fut dans ce moment là que le spectacle s'ouvrit le vendredi ; hors des offi-

[1] Un mot sauté. Probablement : la commission.

ciers il y eut peu de monde, 5 femmes seulement, toutes non payantes. Ceci mécontenta singulièrement les officiers (et les comédiens, cela va sans dire. Grand murmure.) « On forcera bien les femmes à y aller, ne les avoit-on pas forcées à aller au bal à Berne, etc...» Le Général en parut piqué aussi et s'échaufa sur cette matière. Sept personnes lui avoient dit que le Magistrat avoit défendu qu'on alla à la comédie; le comérage devint si sérieux à cet égard au château que, quoiqu'il y fut répondu sur l'impossibilité où le Magistrat étoit de faire une pareille défense, il fut réduit à demander à s'en justifier le lundi 28.

Le dimanche 27, toutes les troupes françoises cantonées dans le pays se réunirent en ville pour que le Général en fit la revue: il y eut des billets de logement pour toute cette troupe; une portion y coucha le samedi, une autre le dimanche, et le reste dans le voisinage; nos maisons sont d'honnêtes auberges. On admira l'exactitude avec laquel le Général lui même vit là l'inspection de chaque soldat; tous lui passèrent sous les yeux. Du reste il n'y eut aucun désordre.

Nous partimes une portion de la M. (?) pour Tr.[1] le lundi, et ce jour là la députation de Paris arriva la soirée. Elle avoit rencontré en route les Messieurs Jean Renaud, avocat, et Jeanjaquet, chargé d'aller plaider à Paris la cause des négociants. Ces Messieurs leur fournirent les renseignements nécessaires en les mettant au fait de ce qu'ils avoient fait et de ce qu'il y avoit à faire. Les jours suivans on apprit combien la Suisse étoit inquiète et les Bâlois en particulier: ordre d'arreter en prison tous ceux qui avoient présenté une réquisition pour obtenir la levée du séquestre mis sur leurs marchandises angloises à Neuchâtel. On ajoutoit qu'il y avoit déjà 10 mille hommes de troupes à Bâle: cette dernière nouvelle s'est trouvée fausse, et les négociants conduits d'abord en prison ont été relachés au bout de deux jours, ayant les arêts chez eux où ils vaquent à leurs affaires.

Les députés de Munich arrivèrent le jeudi 1er may, fort content de leur voyage. Admis le jour de leur voyage en la présence du Prince, ils furent introduit dans un salon, où il parut tôt après suivi seulement du Général Belliard. Mr. le Mayre chargé de porter la parole rappela en peu de mot le bonheur dont ce pays avoit joui sous les Princes françois, et l'espérance qu'il avoit d'en jouir encore sous sa domination. Le Prince répondit de la manière la plus gracieuse et [parla] de ses nouveaux sujets comme d'enfants dont il seroit le père. Il ajourna ces Messieurs au lendemain à déjeuner; le surlendemain encore à déjeuner, puis le dîner; et dans ces diférentes entrevue, muni de notes, il fit beaucoup de questions à ces Messieurs sur tout ce qui regardoit notre pays: constitution, industrie, agriculture; tout parut être un objet d'intérêt pour lui. En parlant de Neuchâtel, il disoit toujours: chez nous. Il parut voir sa Principauté comme un lieu où il aimeroit à se retirer dans l'âge où appreciant les grandeurs humaines on tient à des jouissances plus réelles, le bonheur d'en donner aux autres. Il écrivit sur le champ à l'Empereur pour obtenir la décharge des troupes, s'intéressa encore auprès de lui pour les négociants. Enfin il conjédia ces Messieurs, ne voulant pas les retenir éloignés de leur poste où ils faisoient faute. Ils repar-

[1] Trois-Rods?

tirent le dimanche et arrivèrent ici le 1er de may, apportant des nouvelles favorables et l'espérance de voir bientôt le Prince.

Tout prit alors une nouvelle activité, la garde d'honneur fut portée jusqu'à 26. On nomma au Baneret 4 guidons devant aller le recevoir sur les limites de la ville. Le Baneret et ses accompagnants en cuirasse, le premier portant la Baniere, une autre compagnie de cuirassier à pied se forma encore composée de 20 personnes; tout cela s'organisa avec assez de promptitude.

Le mardi 7 on roua à Boudry l'assassin arrêté le jour du changement de notre pays. Les grenadiers françois servirent de garde et tout se passa avec ordre; Mr. le Châtelain étant aidé de Mrs les Mayre de la ville et de Lignères.

Il fut question aussi de bergères pour la réception du Prince. Le société de Mlle Julie Pury fut choisie avec de jeunes personnes de la bourgeoisie. Julie fut nommée pour faire le compliment.

Quant à la comédie, à mesure qu'on vit l'impression qu'en recevoit le Général, plusieurs personnes parmi les Conseillers d'Etat et d'autres conclurent qu'il falloit y aller; vinrent ensuite les femmes; les maris même semblèrent l'exiger, et finalement le Général le demanda à quelques unes d'entr'elles: Mmes. Pourtalès, Merveilleux, Carbonnier et une quatrième furent les premières. Cette entrée descida celle de la bourgeoisie, qui auparavant n'y avoit pas mis les pieds. Toute cette affaire a donné lieu au développement de beaucoup de petites passions; on veut avoir l'air d'aller à la comédie par devoir, tandis que la plupart de ceux qui y vont le font par plaisir ou pour faire leur cour; ceci est très délicat pour les caractères qui manquent de dignité et de fermeté, car il est assez difficile de distinguer pour eux ce qu'ils doivent aux convenances de leur place, sans avilir leur caractère, et l'influence qui peut en rejaillir sur eux. Il paroit que celui qui y va tout simplement pour se faire plaisir n'en reçoit pas une impression aussi fâcheuse. Du reste jusqu'ici la comédie ne fait aucune sensation à Neuchâtel, il semble que c'est le moment où elle peut y être le moins funeste.

May 15. Il y a quelques jours qu'on a annoncé la levée du séquestre sur les marchandises coloniales, et avant hier Mr. Dumas annonça que celles des négociants de cette ville dites angloises seroient aussi probablement relachées. Du reste point de nouvelle du Prince, aucune espérance de sa prochaine arrivée et un espèce d'état d'anarchie qui devient extrêmement pénible, avec la misère qui commence à se faire sentir partout à mesure qu'il n'y a plus d'espérance pour l'éloignement des troupes. La ville est aux expédients pour les avoines qui manquent; les greniers se vuide, et de mauvais grains étoient hier au marché à 41 batz. A côté de cela le Général Jary, maître des cérémonie, ne cesse de demander de nouvelles dépenses. Hier il fit dire au Magistrat qu'il falloit couvrir les rues par où le Prince passeroit de sable. Dépense qui iroit au moins à 50 Louis! On voit, on sent le mal, et il n'est pas aisé d'y remedier, et pour ceux qui sont dans la magistrature leur position est souvent désespérante.

Pendant l'absence des diférentes députations, le Magistrat s'étoit adressé à Mr. le Pr[ésident] Boive pour lui demander qu'on put s'entendre avec le gouvernement pour le cérémoniel relatif à l'arrivée du Prince, et ceci fut répété a deux Conseillers d'Etat: et il n'en fut pas question. Pendant ce tems le Général Jary fit son programe, où il y eut diférentes choses à contester, entr'autre

la baniere remise par le Baneret au Prince qui la remettrait ensuite à qui bon lui sembleroit, semblant ainsi ôter à cette place son origine; elle est le choix de la bourgeoisie. On fit force représentations, et finalement il fut accordé au Maître Bourgeois d'accompagner le Prince au Château, ce qui pascifia beaucoup d'autres petites prétentions.

Enfin, le programe arrêté, le Conseil d'Etat se met en mouvement: M. Rougemont, Procureur Général, veut s'entendre de tout cela avec M. le Baneret, et lui fait demander de le voir; la commission mal rendue fit suposer une conférence, et M. le Baneret prit l'autorisation de ses confrères pour s'y rendre; blessés du peu de condescendance qu'on avoit pour eux ils s'y refusèrent absolument, ne voulant plus recevoir désormais de proposition que par M. le Mayre. M. Rougemont, qui n'avoit entendu que s'entendre de cette affaire individuellement avec M. le Baneret, trouva un peu extraordinaire cette démarche; heureusement que ceci expliqué s'effaça par le désir commun et le sentiment particulier de l'estime réciproque des individus; on a pu s'entendre, heureusement, car mardi tout sembloit prendre une impression incendiaire: les prétentions de la ville d'un côté, celle du gouvernement de l'autre et de tout ce qui tient à la Seigneurie, et brochant sur le tout la garde d'honneur qui a pour chef Mr. de G.[1], qui y porte des prétentions excessives, de même que quelques uns de ses membres; écraser la ville, sa bourgeoisie, voilà le sentiment trop malheureusement empreint dans l'ame de plusieurs; on se permet des propos, ils se repètent, et le chef de la garde d'honneur paroit peu prudent, et accoutumé au service allemand, ou l'on commande haut à la main: ici il est question de la bourgeoisie, de son magistrat, c'est s'oublier soi-même que de vouloir l'avilir.

D'un autre côté quelques membres du gouvernement trouvaient mauvais que le magistrat se fut arrangé sans faire mention de lui, et si en échange on lui eut adjugé une place, ah! c'est alors qu'on eut crié: tant il est vrai que le difficile est d'arranger tous les esprits et surtout les amours propres; aussi rarement tout ce qui est borné et petit dans ce genre n'arange-t-il rien; heureusement qu'il y a encore quelques têtes qui sans s'arreter à contester sur les mots et les formes vont en avant. La ville aura son Baneret à la tête, suivi de ses guidons: la garde d'honneur suivera le carosse du Prince, et le Maître Bourgeois aura sa place aussi auprès du Prince dans la marche jusqu'au château. Cette heureuse terminaison a ramené la tranquilité et il me semble que depuis ce moment tout est plus tranquile.

Hier 23 le Général dinoit au Pertu du soc: M. le Baneret, pendant le dîner, amena adroitement la conversation sur dimanche jour de Pentecote, fête pour nous, et où il seroit facheux d'avoir des exercices militaires pour nos troupes qui dérangeroient la dévotion du jour. Le Général toujours bon et accomodant dit sur le champ qu'il importoit peu de prendre un autre jour, quand la voix du Maître Bourgeois PetitPierre et de ses confrères s'éleva pour dire qu'il n'y a aucun inconvénient à cet arrangement et qu'il ne doit point le changer, son Excellence le trouvant bon ainsi: tant il est vrai que des esprits étroits sentent rarement leur place et ont encore moins le tact des choses; ils n'avoient rien à

[1] de Gorgier.

dire là dedans, leur chef avoit bien parlé, mais ils voulurent faire leur cour (bassement, on peut dire, et au dépend de l'édification publique) au Général et guatèrent tout le bien que M. le Baneret venoit de faire. Et c'èst ainsi que presque toujours le plus grand mal vient de notre propre sein. Malheureusement la magistrature n'a point de gens un peu supérieur que le seul Baneret qu'on contredit toujours; on ne sait point encore ce qui en sera.

Le Général reçoit de partout des reclamations pour la décharge des troupes. Des villages misérables et qui ne peuvent plus sufire viennent en reclamation. Il assure que dans 5 ou 6 jours il espère obtenir le renvoy de la plus grande partie des troupes; il demande patience jusques là avant que de faire d'autres arrangements.

Le samedi 24 on apprend que le lendemain il partira une Brigade, l'autre[1] est donné subitement; c'est celle des Piémontois qui occupent la Chatelainie. M. de Gorgier fut sollicité par quelques membres de la garde d'honneur de faire une démarche auprès du Général pour ne point paroitre à la revue le jour de Pentecôte vu la solennité du jour. Le Général leur répondit que ces Messieurs ne devoient pas craindre de se damner avec lui.

Le service du dimanche matin fut troublé par le bruit du tambour, de la musique, et enfin par l'arrivée de la troupe qui arrivoit à la messe; c'étoit au moment de la prière pour la communion. La troupe resta sur la basse terrasse, mais une foule de curieux et parmi eux des nôtres ouvrirent avec un si grand bruit les portes du temple, que déja peiné de tout celui qu'on entendoit la dévotion en fut troublée. Enfin les soldats et autres curieux une fois assis le calme se rétablit et le service put s'achever. Il y eut ensuite revue sur la place: les troupes françoises parurent toutes, on leur donna la droite, la garde d'honneur parut aussi et présenta un aspect fort propre. Le Général se donna la peine de passer en revue tous ces diférents corps. Ce jour là il partit un bataillon de 700 hommes: les Piémontois placés dans la Chatelainie.

Juin. Des espérances d'une plus grande décharge se sont conservées jusqu'à l'arrivée de Mr. Hutin, aide de camp du Général; il arriva samedi 31 et sans apporter de nouvelle, pas même pour l'artillerie. Lundi 2 juin l'ouverture des Etats se fit par le Général, qui avoit été prié de vouloir bien s'en chargé, et en sa qualité de Commissaire impérial il fit un discours où le Mayre de la ville comme avocat général répondit; son compliment fut bien et parut tel...

Extraits des Manuels des Quatre-Ministraux.

VOL. XI.

Du 18 avril 1806. — Monsieur le Colonel Baltus s'étant apperçu des dispositions qu'on fesoit à la salle du Consert pour y loger de nouveau des soldats, accourut à l'hôtel pour demander qu'il fut sursis à ces arrangements jusqu'à ce qu'il en eut prévenu Monsieur le Général Oudinot, qu'il croyoit avoir des vues sur un emplacement pour lundi ou mercredi pour un bal; on fit sur le champ

[1] Pour: l'ordre, sans doute.

contremander les ordres donnés pour le Concert et Monsieur Hutin, aide de camp du Général, ayant paru une heure après, annonça de sa part : « qu'ayant fait choix d'une troupe de comédiens, il venoit demander l'agrément du magistrat pour qu'ils pussent représenter en ville à la salle du Concert, local dont il avoit d'ailleurs l'intention de disposer ».

Le Magistrat répondit sans hésiter qu'il s'efforceroit constamment à complaire à Son Excellence en tout ce qui seroit compatible avec ses devoirs, que par une suite de ces sentiments, ayant appris par Monsieur Baltus son desir de conserver la salle du Concert à sa disposition, le magistrat avoit sur le champ contremandé le logement que l'on alloit y établir, mais que pour ce qui concernoit la comédie, les inconvénients innombrables et éprouvés qui en résultoyent ne permettroient jamais au magistrat de consentir à son établissement en ville. Que là s'arrêtoyent ses fonctions, et qu'il n'ignoroit pas que si Monsieur le Général ordonnoit il ne nous restoit qu'à obéir.

M. Hutin parut en partant nous faire espérer que cette affaire n'auroit pas de suite; cependant s'étant de nouveau rendu à une heure chez Monsieur le Maître Bourgeois en chef, il insista à ce qu'il lui fut donné une réponse par oui ou non, et étant revenu à l'hôtel de ville à 2 heures $^1/_2$ pour la chercher, MM. les Quatre Ministraux ayant delibéré en sa présence ont unanimément confirmé la réponse qui lui avoit été donnée ce matin, et Mr. Hutin a pu juger lui même combien il nous en coutoit d'avoir à choisir entre notre devoir et l'envie bien sincère et empressée de lui complaire.

Du 22 avril 1806. — MM. les Quatre Ministraux s'étant rendus hier auprès de Son Excellence Monsieur le Général Oudinot pour lui faire part des intentions du Conseil Général de concourir à ses desirs pour la réception d'une troupe de comédiens, il en a témoigné sa satisfaction et assuré le magistrat qu'il n'entendoit pas se mêler de leur police, à laquelle il abandonnoit le soin de fixer les jours qu'il y auroit spectacle et même les pièces qu'ils représenteront.

Du 24 avril 1806. — Le sieur Roche, directeur de la troupe de comédiens arrivés ici, s'est présenté par devant le magistrat; ses représentations commenceront à 5 heures $^1/_2$ et finiront au plus tard à 9 heures, il y aura trois prix 40, 30 et 20 s[ols] de France. La comédie n'aura pas lieu les dimanches et jours de fêtes, et la catalogue de leurs pièces sera communiqué et soumis à la censure de Monsieur le Banneret qui en est chargé. On lui a recommandé qu'il n'y ait pas de sujets de plaintes sur la conduite de sa troupe.

Du 13 mai 1806. — Permis à 2 artistes comédiens de faire mettre sur la *Feuille d'avis* et d'annoncer leurs petits ouvrages au public pendant que la troupe de comédiens sera ici, en observant que nous n'avons aucun de nos bourgeois auxquels ils fassent concurence.

Du 17 mai 1806. — Permis le spectacle du sieur Roland pour lundi au jeudi prochain, à une piècette pour les enfants et militaires et deux piècettes pour les premières places.

Du 28 mai 1806. — Permis au sieur Latour, comédien, de pouvoir donner un concert mardi prochain au taux d'un petit écu qu'il se propose de mettre au billet.

CORRESPONDANCE POLITIQUE DE L'AVOCAT BILLE

(Suite. — Voir livraison d'avril-juin 1916, p. 64.)

LETTRES DE L'ANNÉE 1836.

I

Mercredi 13 de 1836. — Hier, au département de justice, nous avons discuté une très grave question, celle de terminer par une amnistie le procès monstre des conspirateurs de 1832. Les opinions ont été divisées, je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurais voulu une amnistie, d'autant plus que l'énorme procédure qu'il s'agira de faire juger a été si bien faite qu'il y aura nécessité d'absoudre des coupables réels faute de preuves. Notre double préavis sera porté au Conseil exécutif qui aura à donner le sien pour le soumettre au Conseil souverain. Nous verrons ce que cela donnera. On paraît croire que le Grand Conseil ne serait pas d'avis de publier une amnistie, il me semble au contraire que cette mesure serait d'une saine politique de sa part, elle ôte un embarras au gouvernement et ne sera pas d'une très grande utilité à ses ennemis, il y a donc double avantage pour peu de chances fâcheuses. Je le voudrais de tout mon cœur, non à cause des individus Fischer, Lentulus et consorts que je ne connais pas, mais que je déteste très cordialement et qui me le rendent bien dans leur gazette, car récemment encore l'*Allgemeine Schweizer Zeitung* d'ici disait, à propos de la nomination de Choffat et de Stockmar : « Au reste tous ceux qui trempent le bout du doigt dans l'écritoire de l'*Helvétie* sont sûrs d'arriver sous notre gouvernement nouveau, le patron du journal Stockmar est du Conseil exécutif, Choffat est préfet, et Bille, ce brave Neuchâtelois devenu l'un de nos employés, siège au département de justice et paraît être appelé à d'autres destinées sur nous autres pauvres allemands natifs.» Nulle occasion ne leur échappe et il me faudra bientôt une cuirasse aussi épaisse que leurs frons pour me préserver de leurs atteintes.

Jeudi 11 février 1836. — Je ne vous ai pas parlé du résultat de l'assemblée d'Arberg qui a été ce que je l'avais présumé devoir être. Louis Sandoz ou Alfred Droz vous en raconteront les détails, qui, au dire de Stockmar, sont peu intéressants. C'est un coup donné à faux. Quant à la réunion de Bienne concernant l'*Helvétie,* elle s'est passée très convenablement; Stockmar n'a pas mis en avant les misères, les petites peccadilles dont il accusait Gaullieur ici, il a senti que c'était un tort et je crois vraiment que ce n'est que par dépit qu'il m'a répété des cancans de femmes dont sa position d'homme public aurait dû l'empêcher d'écouter un seul mot. J'ai acquis là une preuve que mon brave Stockmar a la faiblesse d'écouter beaucoup sa femme, qui, au dire des gens de goût, est une bécasse, qu'il a à demi formée; mais la caque sent toujours le hareng, et

toutes ces histoires concernant la manière d'être de Gaullieur ne sont, à ce qu'il paraît, qu'un résumé d'histoires cancanières, parceque les deux dames n'harmonisent pas parfaitement ensemble.

Les décisions prises à Bienne par le comité de l'*Helvétie* amèneront nécessairement des changemens dans les affaires de ce journal. Les Neuchâtelois et les Jurassiens se sépareront; les uns ou les autres vendront leurs actions et d'après cela la fortune du journal changera. Si ce sont les Jurassiens qui achètent, l'*Helvétie* restera à Porrentruy; si les Neuchâtelois, elle viendra à Berne, ou bien se fondra avec un autre journal suisse qui prendra l'engagement de traiter les intérêts des républicains neuchâtelois dont Gaullieur sera l'organe, aidé de tous ceux d'entre nous qui peuvent faire quelque chose; Gaullieur viendrait alors probablement à Berne. Mais Stockmar a un autre plan, il veut absolument que les Jurassiens achètent l'*Helvétie* et pour ne pas perdre Gaullieur tout à fait, il chercherait à lui procurer une place de professeur de droit à l'université de Berne, d'où il pourrait toujours travailler au journal et maintenir à peu près le statu quo. Tout ceci entre nous, s. v. p. L'affaire sera décidée d'ici à la fin de ce mois, mais elle pourrait bien aussi prendre une tournure tout à fait différente. Si les Jurassiens achètent l'*Helvétie,* il est possible, d'après les ouvertures qu'a faites Druey, que les Neuchâtelois s'entendent pour faire fusion de leurs intérêts avec le *Nouvelliste vaudois* qui prendrait un titre plus indicatif de la tendance qu'il adopterait et qui passerait alors aux mains de Gaullieur, qui réuni à Guinand ferait de cette feuille un vrai arsenal contre le *Constitutionnel neuchâtelois* et les Sarniens, dans l'intérêt d'une constitution fédérale, qui amènerait pour première condition notre émancipation de la Prusse. Ce projet me va mieux que l'autre; aussi ai-je, sans avoir l'air de le désirer, fait comprendre à Stockmar que puisqu'ils veulent avoir un organe pour lutter contre l'*Ami de la Justice,* journal des prêtres de Porrentruy, il est dans leur intérêt de rembourser les actions des Neuchâtelois et de garder l'*Helvétie.* Ils y sont décidés, dit-il; c'est, à ce que je crois, une question d'amour-propre de leur part, mais comme l'amour-propre en politique est une sottise, je la leur laisse volontiers et j'attends avec impatience la fin de cette petite comédie. Ça a tourné au comique après avoir été un moment monté sur une échelle tragique. Je vous raconterai ces détails, si je n'oublie pas, ils ne s'écrivent pas.

Lundi 22 février 1836. — Les affaires de l'*Helvétie* s'embrouillent; Gaullieur ne veut plus signer le journal; cela finira mal, je le prévois; mais il n'y a pas moyen d'empêcher cela, c'est un homme à tête de fer et il a affaire à des gens aussi têtus que lui.

Jeudi 3 mars 1836. — Bonjour, ma chère Eugénie, j'ai une jolie soirée à vous raconter, c'est celle d'hier. Depuis que je suis à Berne, je n'ai pas encore été aussi tranquillement heureux pendant huit heures en ne me trouvant qu'avec des étrangers, mais il est vrai que hier ce n'étaient plus des étrangers pour moi mais des frères. Nous avions Loge à l'occasion de la réception de deux hommes dont l'un est tout à fait extraordinaire et a si fortement captivé mon attention et je dirais presque mon affection que je désire cultiver si possible sa connaissance plus particulièrement. C'est le Professeur Demme, élève de Schönlein et

l'un des hommes qui fera certainement époque dans la médecine et la chirurgie. Fils d'un archi-doyen de Magdebourg où il naquit en 1802, Demme se destina d'abord à la théologie et il fit de sérieuses études à Iéna, monta en chaire et y obtint un succès brillant, mais réfléchissant sur lui-même il se reconnut trop peu de vocation pour l'état ecclésiastique, et malgré les sollicitations de son père il se voua à la médecine et travailla avec l'ardeur d'une âme enthousiaste à acquérir toutes les connaissances si essentielles à cette profession. Ainsi que la plupart des étudiants de cette époque, Demme avait fait partie de la Burschenschaft, il était avec quelques autres amis d'une société plus étroite formée au sein de la Congrégation des étudiants, et quand la Prusse sévit contre les étudiants en 1824, il fut mis en prison, où il resta pendant quatre ans, traité si inhumainement que notre donjon de Neuchâtel était un palais à côté de leurs cachots où l'isolement absolu, la privation de l'air extérieur, de la vue du ciel, de la lumière, des livres, de toute communication humaine quelconque excepté celle des geôliers, étaient le partage de tous, sans compter d'autres mauvais traitemens pour ceux qui se permettaient le plus léger murmure. Pendant quatre ans, ce pauvre jeune homme gémit avec ses nombreux camarades sous une pareille torture, enfin, en 1828, sa prison s'ouvrit; il alla passer trois semaines dans sa famille et se remit à l'étude avec une ardeur nouvelle. A Berlin, à Würzbourg, il travaillait avec un zèle extrême; au milieu de ces fortes études, la révolution de Pologne éclate; on avait besoin de chirurgiens et de médecins, on fait un appel aux jeunes docteurs; Demme s'inscrit le premier et vole à Varsovie où son habileté et son excessive activité furent d'un secours considérable dans cette guerre. Sorti de Pologne avec les débris de l'armée, il alla à Paris, de là aux Etats-Unis poussé par ce besoin de tout voir, de tout étudier, de là au Sénégal, puis en France, d'où le savant Schönlein l'appela à Zürich, dont il devint bientôt l'un des professeurs les plus marquants. Appelé à Berne et placé depuis un an à la tête de l'administration médicale de l'hôpital de l'Isle, il s'est fait une réputation solide et brillante, et il joint à tout cela une douceur, une modestie remarquables. J'ai souvent pensé en voyant cette pâle figure qui a beaucoup de ressemblance avec celle de Bonaparte Consul, quels devaient être ses tourments dans les cachots de Prusse; je lui en ai parlé hier, mais c'est à faire frémir, quand on pense à tout ce que ces monstres de rois ont fait pour étouffer les germes de liberté qui fermentent dans les têtes des jeunes étudiants. Ils ont tout supporté, ils sont calmes, ils attendent, ils ont foi qu'ils arriveront un jour, mais malheureusement les étourneaux du parti, les têtes brûlées, partent et tirent avant l'heure et c'est ainsi qu'on accumule les victimes sans arriver au but. Cette intéressante soirée où le pur accent de Saxe avait redonné à mes oreilles fatiguées du dialecte bernois, la douce musique de la plus belle des langues, fut suivie d'un banquet de 40 couverts où nous étions là si bien, si contents, si joyeux qu'à deux heures du matin, il me semblait que c'était trop tôt de partir. Des déclamations comiques, des improvisations en vers, en prose, des chansons mal chantées, mais sans prétention, un entrain général, sans qu'il y eût un seul verre de trop chez personne, tout cet ensemble m'avait fait du bien et je ne regrette certes pas d'être sorti de mes habitudes réglées pour une aussi charmante escapade. Soyez sure que si je deviens malade à Berne, Demme

sera mon médecin ; vous pensez bien que c'est tout autre affaire que nos demi Esculapes, pour celui-là je vous pardonnerais volontiers un peu d'enthousiasme, c'est un petit homme de la taille de M. Dombre, au teint pâle, figure à la Napoléon, tête d'une vaste dimension, au front large où brille le génie et la persévérance en même tems que le malheur. Il est marié à Zuric, et parait content d'être ici, mais je ne pense pas que ce théâtre suffise à son ambition, il m'a tout l'air de savoir que pour un docteur ce n'est pas une petite ville et une petite université qui conduira au temple de la gloire et de la fortune. C'est bon pour quelques années et quand il aura encore quelques années de plus d'expérience à jeter dans la balance en sa faveur, nous le perdrons.

Mardi 8 mars 1836. — Après de très vifs débats dont l'on pouvait prévoir le résultat dès les premiers momens, le Grand Conseil a adopté hier à midi la proposition du Conseil exécutif d'occuper le Jura militairement. J'en ai sur le champ écrit deux mots à Gaullieur et à mon frère par le courrier qui avait été retardé afin que les ordres pussent arriver dans les différentes directions déjà hier et que les hommes soient à leurs postes aujourd'hui. Le rassemblement aura lieu à Tavannes : deux bataillons, une compagnie d'artillerie avec les pièces attelées, une compagnie de carabiniers et une de dragons, voilà ce qui a reçu l'ordre de marche pour le moment. Les troupes seront précédées d'une proclamation qui invite les Jurassiens à rentrer dans l'ordre et à cesser toutes ces manifestations que leur dictent des prêtres enragés qui font de cette affaire une question politique, comme cela a été démontré par Tavel dans son discours au conseil d'hier. Car ce n'est plus Vive la religion ! vive le pape ! c'est A bas les Bernois ! à bas les Huguenots ! Vive le canton du Jura ! qu'on fait entendre maintenant. L'action des autorités est paralysée, leurs ordres sont méconnus, le prêtre est le seul à qui l'on obéisse maintenant, tels sont les termes du rapport de Choffat. Celui des deux commissaires arrivé à l'avoyer pendant la séance et dont il a donné lecture est plus positif encore. Ils disent qu'ils ont sommé le Conseil municipal de Porrentruy d'abattre l'arbre de la foi planté devant l'église, ce signe étant à leurs yeux une protestation qu'ils ne veulent pas souffrir. Le Conseil municipal se réunit, délibère, et arrête : qu'il ne fera pas abattre les arbres. C'est un acte de rebellion bien constaté ; les Commissaires ajoutent : puisque notre autorité est méconnue, nous ne resterons pas ici, n'ayant pas les forces suffisantes pour faire respecter nos ordres, et ils voulaient partir dimanche soir de Porrentruy pour revenir à Delémont où peut-être la même réponse les attendait. En face de tels faits, toutes les dénégations de Vautrey et du président de l'association catholique, Parrat, étaient inutiles, aussi 118 voix contre 10 ont-elles reconnu la nécessité d'une intervention prompte et énergique, afin de faire cesser toutes ces menées et les ordres sont donnés en conséquence. Le fanatisme est allé si loin dans le val de Delémont qu'on a non-seulement brûlé la proclamation dans laquelle le Conseil exécutif cherchait à calmer les populations au sujet des articles de Baden, mais qu'une horde de forcenés ont brûlé en effigie le colonel Quiquerez dont le vote courageux au sein du Grand Conseil avait dévoilé les intrigues secrètes de la prêtraille pour la confection des pétitions contre les articles de Baden...

Convenez que j'aurais fait une belle affaire, si j'eusse sollicité d'être nommé président du tribunal à Porrentruy. Voilà pour les deux nouvelles autorités du district, Choffat, préfet, et Favrot, président, des commencemens qui promettent! Choffat était furieux contre le Gouvernement et ses lettres particulières à Stockmar respiraient l'indignation la plus prononcée de tant de lâcheté dans l'exécution des décisions du Grand Conseil, car qui veut la fin doit vouloir les moyens et quand des prêtres se cachent sous des jupons de femmes pour arriver à leur but il faut oser les empoigner et ne pas plus considérer leur caractère sacré que si c'était de simples particuliers. Sans les patrouilles faites par les libéraux de Porrentruy, l'on aurait forcé et pillé les bureaux de l'*Helvétie;* le plan était tout fait, mais, avertis par un ami, ils ont fait bonne contenance et les aristocrates se sont tenus tranquilles de peur d'être frottés et en disant ouvertement : « Laissez arriver les amis de la campagne et vous verrez ce qui vous arrivera ».

Mercredi 6 avril 1836. — En vous quittant lundi soir[1], ma bien chère Eugénie, je me trouvais tout juste dans la position d'un homme qu'on chasse du paradis et qui arrive non pas précisément encore en enfer, mais dans l'avant-cour du ténébreux manoir. Je ne voyais goutte, je piétinais au beau milieu du chemin dans un pied de boue et avant tout çà je devais me garer du bord du lac qu'il n'était pas bien sûr que j'aperçusse à tems et dont je ne me serais certes pas retiré si j'eusse fait un faux pas à droite. Aussi maudissais-je de bon cœur le mauvais tems qui me jetait du grésil dans les yeux, et masquait la lune dont la bienveillante clarté eût été si gentille dans les dispositions d'esprit où j'étais et m'aurait si bien rappelé un autre visage que j'aime tant... Après dix minutes de tâtonnemens et blanc comme *Diamant* j'arrivai à Nidau, je me fis faire un bol de thé et à dix heures j'étais couché... Le lendemain matin, quand j'arrivai en retard pour prendre la poste, le conducteur me dit : « Quand on se lève tard, on est quelque fois à la veille d'être oublié! Oh! si ce n'était pas vous! » Sur cette algarade, j'entre en voiture, où je suis salué par le colonel Buchwalder[2] que je rencontre presque dans toutes mes courses et qui avait passé la journée à Bienne avec un autre employé du département des travaux publics et avec lesquels nous avons eu la conversation la plus intéressante possible. Buchwalder voudrait avoir trois ou quatre cents millions à dépenser par an, il percerait les montagnes, ferait des canaux, des chemins de fer, voudrait aller en plaine de Berne à Milan, et soutient que tout cela se peut si l'on veut. Non pas il est vrai dans une République où l'on compte les cents francs, mais dans un pays gouverné par un Napoléon qui au lieu d'avoir la manie des combats aurait la passion du bien public. Nous avons voyagé ainsi de projets en projets,

[1] A Bienne, où Mlle Ducommun se trouvait en séjour chez Fritz Courvoisier.

[2] *Antoine-Joseph Buchwalder,* né à Delémont le 17 avril 1792, mort à Delémont le 2 juin 1883 ; consulter sur cet officier distingué :

Le colonel Buchwalder (1792-1883), par S. Schwab, in-8, publié à la Neuveville en 1893, biographie parue d'abord dans les Actes de la « Société jurassienne d'émulation », 2me série, vol. 3 [5], 1892.

Geschichte der Vermessungen in der Schweiz, par Rudolf Wolf, in-4, Zurich, 1879.

La Topographie de la Suisse, 1832-1864.

Histoire de la carte Dufour, publiée par le bureau topographique fédéral, in-8, Berne, 1898.

d'inventions en inventions et certes le tems ne m'a pas paru long avec un aussi gentil compagnon. Je vous ai déja parlé de lui dans le tems : il m'a proposé de faire le voyage en Angleterre avant que nous ayons 50 ans tous deux, car nous sommes de la même époque, j'ai dit oui sauf à voir quand, mais j'aime mieux commencer par le voyage en Suisse avec vous... Nous sommes arrivés à 9 h...

Gaullieur est arrivé ici lundi. Son affaire n'est pas encore définitivement décidée, il a donné au comité de l'*Helvétie* jusqu'au 12 c^t^ pour accepter les propositions qu'il lui fait de continuer le journal d'ici à raison de 1400 francs d'appointemens ; il ferait en même tems à l'université un cours de droit romain comparé et se ferait ainsi une position plus assurée et plus indépendante que ne le peut offrir le journalisme. Tout mon désir est que cette affaire s'arrange ici, ce qui serait au mieux pour votre très humble serviteur. A la semaine prochaine la décision !

Je ne vous charge pas de complimens pour M^me^ Courvoisier, dites lui que je l'aime bien, soignez-la comme elle le mérite, soyez ce que vous êtes si gentiment, la plus aimable des visites, admettez que mes recommandations n'y gâtent rien et elle ne se plaindra pas plus de vous que nous n'avons à nous plaindre d'elle...

Mercredi matin, 13 avril 1836. — Il est question de proposer au Corps législatif l'expulsion de ceux de ses membres qui sont actionnaires de l'*Helvétie* et cela à cause de la publicité donnée aux résolutions de l'assemblée de Bienne, qui n'avaient été imprimées que pour les actionnaires et dont un exemplaire est cependant arrivé au *Constitutionnel neuchâtelois* qui n'a pas manqué d'accuser de trahison et de violation de leurs sermens les hommes qui soutiennent un journal dont le but proclamé dans la pièce imprimée est la propagation des idées républicaines dans la Principauté. Il est remarquable que cette décision de faire imprimer le résultat de la conférence de Bienne, a été prise sur la proposition d'Erhard Borel, qui a insisté absolument contre l'avis de Gaullieur pour qu'il y eût publicité pour les actionnaires de tout ce qui s'est passé à cette occasion, en sorte que le guignon qui est attaché à maître Erhard semble le suivre en tout et partout... On m'assure que les enragés de notre Corps législatif veulent se débarrasser par ce superbe coup de filet des membres de l'opposition, Jeanrenaud-Besson, Perrochet et consorts, qui sont tous actionnaires de l'*Helvétie*, et, diplomatiquement parlant, je n'en serais pas autrement fâché, car ces coups d'Etat retrempent un peu le moral des individus et influent d'une manière assez utile pour la cause qui est l'objet de ces persécutions. Ce serait une infamie si bien conditionnée que nos plus tièdes amateurs en seraient réchauffés, et il est bien plus facile d'animer des gens sous ces impressions que ces masses inertes que le son des écus et les jouissances de la vie peuvent seuls émouvoir.

Gaullieur est décidé à rester ici, il ouvrira samedi son cours de droit romain par une séance publique à laquelle il invite tous ses amis et nos mécènes de la République ; j'y assisterai sans doute et vous en donnerai des nouvelles à La Chaux-de-Fonds, car j'ai la certitude que vous vous en retournerez à la maison suivant votre premier projet, à moins d'une grave maladie de M^me^ Courvoisier, ce qui ne m'entre pas dans la tête ; j'ai l'espoir fondé qu'elle se remettra et j'en

attends des détails avec impatience. Ne manquez pas de m'en informer exactement[1].

Berne, vendredi matin, 15 avril 1836. — Hier, j'ai été faire visite à Gaullieur, il a reçu réponse de Neuchâtel ; ceux-ci ne veulent pas qu'il reste à Berne, il y veut rester malgré eux et demain il ouvre son cours. Il est fort mécontent de ses *amis* Borel, Perrochet et Sandoz, qui n'ont pas consenti à ce à quoi ses ennemis ont donné les mains ! Arrangez çà !

Nous avons été ensemble à l'ouverture d'un cours que Thourel donne cet été sur la philosophie et les ouvrages de J.-J. Rousseau. Le cher professeur nous a fait un bagout bien phrasé, bien français où de jugement et d'esprit d'analyse pas l'ombre, mais du brillant à foison, c'est un véritable cours pour éblouir, mais quand on veut s'en rendre compte, basta ! il n'y a pas moyen d'en rien retenir. Nous verrons si Gaullieur en fait autant demain, je l'ai bien averti qu'il a affaire à des allemands dont l'esprit est logique, et qui veulent des raisonnemens serrés et qu'on puisse grouper, parce qu'ils tiennent à pouvoir se rendre compte par l'analyse de ce qu'ils ont entendu. Les paillettes et le clinquant ne font pas fortune dans le pays des Germains, je ne les aime pas trop non plus, et j'ai eu même l'insolence de ne pas trouver belle une romance de Victor Hugo que nous a chantée hier M^me^ Gaullieur, où les phrases étaient si négligées que la dose d'indulgence romantique la mieux conditionnée ne pouvait la laisser passer. Elle a, pour me chicaner, soutenu que c'était fort joli, je la copierai quelque jour pour vous l'envoyer et vous jugerez, ma petite enchanteresse.

Vendredi matin, 22 avril 1836. — Avant-hier soir, je fis une longue promenade avec Gaullieur, il me parla long et large de ses projets, il avait donné sa démission de l'*Helvétie,* on l'avait acceptée et il était libre d'engagemens, sauf à lui à fournir au journal les articles qu'il voudrait envoyer et qui lui seraient payés à tant la ligne. Il ouvrirait deux cours, un de droit romain et un de droit français, il avait déjà sept élèves pour l'un et l'autre, il espérait que tout irait bien et qu'après les quatre mois de cours d'été on créerait une chaire pour lui et s'il ne l'obtenait pas il ne perdrait que le tems d'ici là et était toujours libre de reprendre la carrière du journalisme ou de l'homme de lettres. Le Sénat académique avait unanimément accordé l'autorisation de professer, il allait donc entrer dans cette carrière et répondre définitivement à Druey qu'il ne pouvait accepter ses pressantes sollicitations d'entrer au *Nouvelliste vaudois* comme rédacteur en chef, en remplacement de ce pauvre Rodieux enlevé trop tôt à notre cause et à ses amis. Les choses en étaient là, quand venant hier au courrier je rencontre Gaullieur en habit de voyage : « Où allez-vous ? » — « A Lausanne. » — « Comment ? » — « Oui, j'ai reçu des lettres de diverses parts ce matin, l'affaire mérite d'être examinée de plus près et afin de n'avoir rien à me reprocher, et de ne rien négliger d'utile, je veux encore voir Druey et en causer avec lui. » Le postillon appela les voyageurs, je n'en sus pas d'avantage. Nul doute qu'il n'y ait eu quelque anicroche dans la décision du Département d'éducation qui ait effarouché la susceptibilité de Gaullieur, ou que sa femme qui,

[1] Fritz Courvoisier perdit sa femme, Anna née Rothpletz, d'Aarau, jeudi 22 septembre 1836 ; elle fut enterrée au cimetière de Bienne, le 24 septembre.

Dieu soit béni, est la dame du logis, ne l'ait fait tourner ainsi, en insistant pour qu'il pèse bien tous ses pas avant de quitter le certain pour l'incertain, l'éventuel; je n'y comprends rien et je rabats beaucoup de la bonne opinion que j'avais de Gaullieur, en le voyant aussi versatile, car je ne sais combien de fois depuis trois mois il a déjà tourné, le tout pour quitter l'*Helvétie* et Porrentruy sans savoir ce qu'il fera plus outre.

Dimanche 24 avril 1836. — J'ai été faire visite à M^me^ Gaullieur et lui demander des nouvelles de son mari. Grande a été ma surprise de la trouver faisant ses malles et partant aujourd'hui même pour Porrentruy où elle va liquider ses affaires pour n'y plus retourner du tout. Gaullieur à peine arrivé à Lausanne a traité sur le champ avec le *Nouvelliste vaudois* dont il va prendre la rédaction définitive que le comité lui a confiée, en lui assurant des avantages plus considérables qu'il n'avait osé les espérer, en sorte que voilà mon brave Gaullieur réuni à Guinand au lieu d'être réuni à moi comme j'en avais eu l'espérance. J'en suis fâché pour moi-même, mais je ne puis en être fâché pour mon compatriote exilé qui trouvera à Lausanne plus d'agrémens qu'ici et dont la femme se plaira, j'en suis sûr, beaucoup mieux parmi les Vaudois qu'elle n'aurait jamais pu le faire au milieu de nos fiers Bernois qu'une triple enceinte de froideur entoure, qu'il faut briser avant d'avoir auprès d'eux une vie douce et confortable, autant du moins que le comporte le matériel, accompagnement obligé de notre genre de vie gastrono-épicurienne.

Quelles seront les conséquences de la décision de notre Gaullieur pour l'*Helvétie?* Voilà une question qui me fait dresser l'oreille. Nul doute que la guerre aux abonnés ou plutôt aux abonnements ne s'établisse dans les deux bureaux et que le canton de Neuchâtel n'en soit le théâtre. Gaullieur d'un côté, les actionnaires de l'*Helvétie* de l'autre, les intérêts neuchâtelois choyés également bien dans les deux feuilles, par Gaullieur pour soutenir son nom et donner de la vie à sa feuille, par l'*Helvétie* pour maintenir les actionnaires et empêcher la dissolution de la société qui tuerait le journal. De tout cela, il résultera que le *Constitutionnel neuchâtelois* aura deux adversaires sur les bras et que nos intérêts n'en seront pas plus mal défendus, mais cette considération générale n'effacera pas les froissemens particuliers et j'ai bien peur que Stockmar et les siens ne deviennent des ennemis directs de Gaullieur et par suite de notre cause neuchâteloise si, comme je n'en doute pas, la conséquence du changement de rédaction était une réduction dans les abonnemens à l'*Helvétie* et l'adoption du *Nouvelliste* pour la remplacer. Cela me contrarierait beaucoup en mon particulier; étant bien avec eux tous, je ne puis pas les entendre crier les uns contre les autres et, comme ils sont tous très violents, ça n'y manquera pas et cela amène toujours des scènes désagréables pour qui aime la paix comme votre très humble serviteur. Gonzalve était allé à Lausanne pour négocier au sujet du *Nouvelliste*, mais Druey qui est l'âme du comité et qui se connaît en hommes, n'était pas assez niais que de traiter avec Gonzalve tant qu'il avait espoir de s'attacher Gaullieur, aussi a-t-il négocié jusqu'à ce qu'il a pu savoir le oui de celui-ci, et, l'acceptation donnée, il a rompu net avec Gonzalve qui ne sera pas fâché non plus de voir Gaullieur éloigné de Berne, c'est toujours un concurrent de moins.

Berne, lundi 2 mai 1836. — ... C'est cette semaine qu'on nommera les trois préfets de Moutier, Delémont et Saignelégier. Si c'était dans d'autres coins du pays, je me serais avisé de me mettre sur les rangs, mais, ma foi ! dans des coins perdus semblables, il faudrait avoir le diable au corps, aussi me suis-je bien gardé d'en ouvrir la bouche à qui que ce soit ou de demander seulement à qui l'on songeait pour la repourvue de ces places. Ils feront ce qu'ils voudront, peu m'importe.

Vendredi 6 mai. — Hier je me suis mis à brocher des articles pour l'*Helvétie* à propos de la cocarde tricolore dont Frédéric-Guillaume a jugé à propos de doter ses fidèles neuchâtelois. Vous lirez ces articles de différente forme, tantôt sérieux, tantôt correspondance badine, si du moins ils les admettent, ce qui n'est pas très sûr au moins pour leur ensemble. Cependant, je ne suis pas content de moi, je ne mords plus facilement à la politique, je crois en vérité que je me perruquifie déjà, il faudrait une commotion électrique pour me rendre l'énergie que j'avais. Et je n'ai pas encore 40 ans ! C'est un peu fort. Je sais bien que vous en serez contente, car les femmes aiment assez que l'homme de leur cœur ne soit pas une tête brûlée qui aille se faire casser les côtes à la première occasion, c'est ce que j'ai vu assez souvent avec notre pauvre Anna, dont les inquiétudes pour le père de ses enfants (Fritz Courvoisier) ont été si vives pendant un certain tems et qui ne s'est calmée un peu qu'à la suite de mon séjour répété chez elle...

Samedi 7 mai 1836. — Hier on a nommé préfets : à Moûtier, M. Borles, maire de Renan, à Delémont M. le colonel Hoffmeyer et à Saignelégier M. Piquerez, maire des Piquerez, trois choix radicaux dont on est content, car ce sont des citoyens dévoués, laborieux et capables autant et plus que la plupart des préfets de l'ancien canton.

La motion de Stockmar pour la publicité des séances du Conseil exécutif a été prise en considération par 86 voix contre 41. Cette majorité radicale pousse sa pointe et maintient le Grand Conseil au niveau de la position qu'il a prise récemment. Si cela dure, c'est bien, mais je me défie de la stabilité républicaine, on saisit les choses avec ardeur, mais on ne les poursuit pas avec tenacité. Là est le mal.

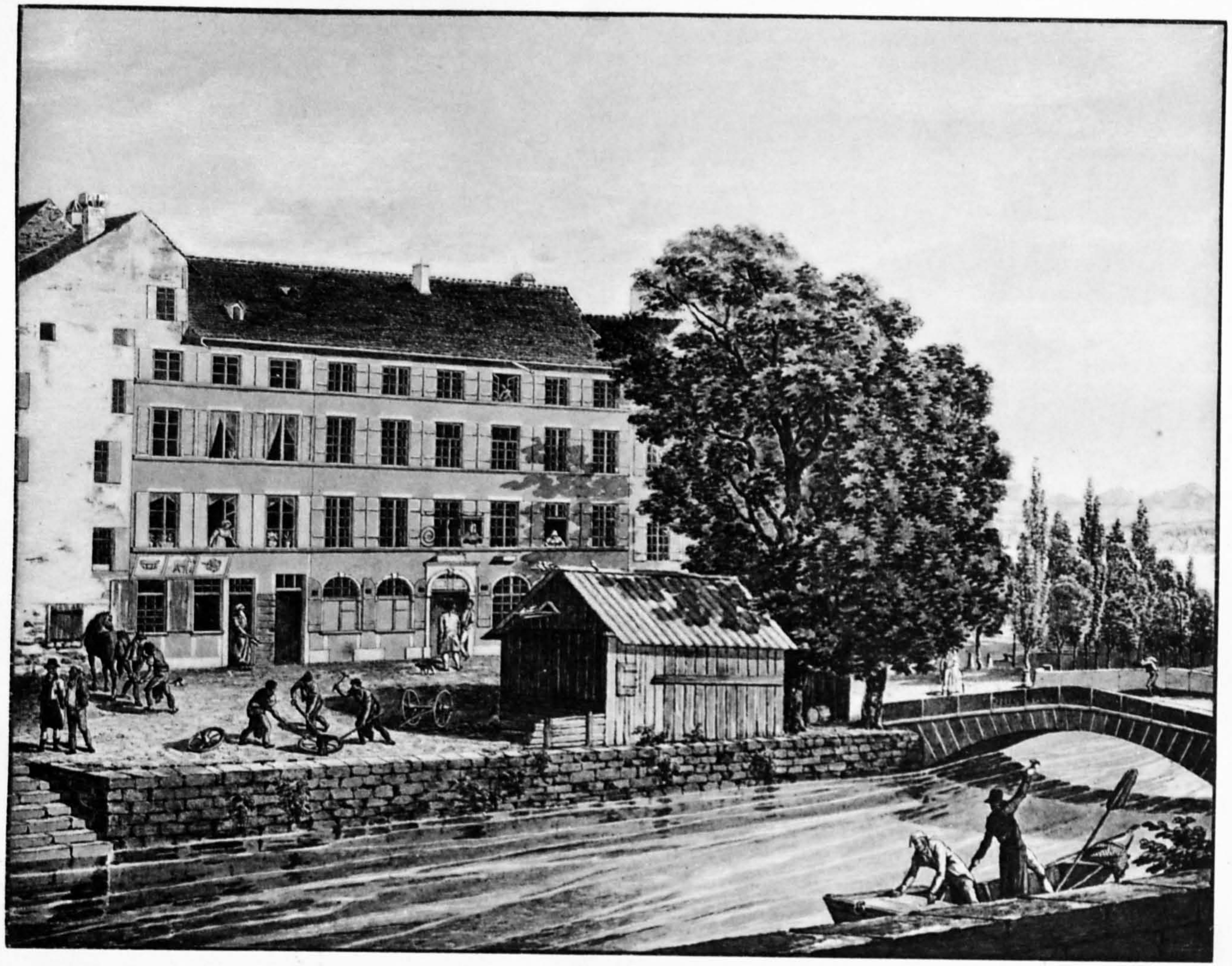
Lundi 16 mai. — Erhard Borel est venu cet après midi me faire visite et me parler des tentatives que Druey fait auprès des patriotes neuchâtelois afin de les engager à se joindre au *Nouvelliste vaudois* pour y faire défendre les intérêts politiques des Neuchâtelois-Suisses que Gaullieur et Guinand seraient merveilleusement placés pour exploiter dans ce journal. Borel est fort indécis, à cause des allures que conserve l'*Helvétie* et des intérêts qui le lient à ce journal là. Quant à moi, je n'hésiterais pas un instant, mais dans la position où je suis, étant mi-jurassien, je dois m'abstenir et les laisserai faire comme ils l'entendront.

Berne, mercredi 8 juin 1836. — ... J'ai eu hier matin la visite du Dr Schneider, de Nidau, qui m'a appris que la dispersion de la colonie de Granges amenerait très probablement la mort de la *Jeune Suisse*, vu la diffi-

culté de correspondre avec Mazzini & Cº, disseminés qu'ils seront dans des cachettes séparées. Le jour de l'affaire de Granges, les Allemands qui devaient s'y réunir ont eu, malgré cela, leur assemblée à Brück près de Nidau ; il paraît que c'était tout simplement une espèce de commémoration annuelle de leurs engagemens de se sacrifier pour procurer à leur patrie ce qu'ils estiment être le plus grand bien, la délivrance de ses tyrans. Ils étaient 23, dont deux de Zurich, et il parait que c'est de là que la police de Soleure avait reçu ses informations sur ce qui devait avoir lieu à Granges. On s'attend à Nidau qu'on fera des enquêtes sur cette réunion de Brück, mais, comme elle a été secrète et inoffensive, ils s'en moquent. Schnyder m'a cité une singulière anecdote concernant Rauschenplatt. Le docteur était chez lui ; on heurte : « Entrez. — Bonjour, citoyen ; vous êtes le médecin Schneyder? — Oui. — Je viens vous apporter des salutations de la part de Schmidt (un réfugié, ami de Schneider); il se porte bien, je l'ai vu à Marseille il y a quelques jours, il partait pour Toulon. Je viens de Barcelone où j'ai été faire une petite promenade *à pied*, je vais à Berne et Zürich. Adio. » — Et le grand républicain allemand partit le bâton à la main, ayant tout son bagage sur lui et toute sa fortune. Schneider ne le connaissait pas, ce fut son commis pharmacien qui lui apprit quel hôte avait été chez lui, car il ne s'était pas même nommé. C'est ce même Rauschenplatt qui commandait, à coups de sifflet, les Allemands qui ont pris part à l'expédition de Savoye ; on a plus peur de son caractère encore que de celui de Mazzini dans le camp de la Sainte-Alliance, car c'est un enthousiaste capable de tout, il se mangerait lui-même une jambe, si ce sacrifice pouvait être favorable à sa cause ou était commandé par l'intérêt des principes qu'il a incrustés dans sa tête d'acier. Il a une force de corps et une adresse extraordinaires et son indomptable énergie l'a mené sur une route d'où il ne sortira que part une mort violente ; c'est positif, il ne voit rien d'impossible et son dernier mot est toujours : « Enfin on meurt en brave et la pièce est jouée ». Quelques milliers de gaillards de cette trempe suffiraient pour bouleverser l'Allemagne, mais ils sont rares à mon avis.

(A suivre.)

Arnold Robert.



Dessiné par Th. Steinlen

L'Hôtel du Commerce à Neuchâtel

Aquarelle de Th. Steinlen

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

L'ANCRE DU COMMERCE, A NEUCHATEL

(AVEC PLANCHE)

La physionomie de Neuchâtel a été à tel point transformée par le détournement du Seyon, que bien peu de ses habitants actuels reconnaîtraient, dans la planche que nous offrons à nos lecteurs, la place Purry d'aujourd'hui. Le torrent, le pont en dos d'âne flanqué de grands ormeaux, les peupliers qui s'élèvent sur la rive du lac, là même où débouchent maintenant les rues de la Place d'Armes et du Musée, tout cela a disparu. De cet ensemble, qui ne laissait pas d'être pittoresque, il ne subsiste que l'ancien Hôtel du Commerce, lequel, métamorphosé à son tour, est devenu l'immeuble appartenant à M. Jules Decker et portant le nº 3 de la place Purry.

L'hôtel que cet immeuble a remplacé, portait anciennement le nom d'auberge du *Sauvage*, dont l'octroi de « schilt » datait du 20 août 1781. Le 16 mai 1836, le Conseil général appointa la requête du sieur Louis-François Reutter, propriétaire de la susdite auberge, « pour que l'enseigne en soit changée en celle de l'*Ancre du Commerce* ».

Le langage populaire simplifia ce nom et en fit l'*Hôtel du Commerce*, que nous avons connu, et où il nous est arrivé de banqueter au temps de nos études, vers 1870... Les écuries et remises dépendant de l'hôtel se trouvaient en face de l'entrée est du Temple du Bas, dans une vieille maison sans apparence, sur l'emplacement de laquelle a été récemment construit l'immeuble — très apparent, lui, surtout en hauteur — de M. H. Baillod, négociant en fers, rue du Bassin, 4. Et les lecteurs de mon âge se rappellent sans doute comme moi l'inscription qui figurait sur la sombre façade : *Ecuries de l'Ancre*.

La vue que nous donnons ici est la reproduction, fort bien exécutée par M. Alfred Ditisheim, à Bâle, d'une aquarelle de Th. Steinlen. L'original appartient à Mlle Berthe Jeanrenaud, à Neuchâtel, et figura à l'Exposition rétrospective de 1914. C'est la première d'une série d'anciennes vues neuchâteloises que nous y avons recueillies et que nous espérons pouvoir publier dans de prochaines livraisons du *Musée*, grâce au généreux appui d'un de nos mécènes, excellent Neuchâtelois habitant l'étranger, et d'autant plus attaché à son lieu natal.

Quant à l'artiste, auteur de cette vue, dont une autre jolie aquarelle, *La Rochette*, ainsi qu'une vue de Neuchâtel, figuraient également à la Rétrospective, nous ne savons de lui que ce que nous en apprend le *Dictionnaire des Artistes suisses (supplément, 3me livraison)*. Christian-Gottlieb dit Théophile Steinlen, né à Stuttgart en 1779, avait habité un certain temps Neuchâtel, avant de se fixer à Vevey, où il fut reçu bourgeois en 1832. L'année suivante, il dessina l'Album de la Fête des vignerons (1833) et mourut en 1847. Il a peint souvent les environs de sa ville d'adoption.

Sa femme Charlotte Weibel, de Vevey, lui donna neuf garçons et une fille. Un de ses fils fut Aimé Steinlen, le littérateur délicat mort prématurément, dont Louis Vulliemin a fait la biographie et qui restera pour les étudiants romands l'auteur de ce chant d'une pénétrante mélancolie :

Comme volent les années...

Un des petits-fils de Théophile Steinlen est aujourd'hui le brillant héritier de son talent : c'est Alexandre Steinlen, le célèbre peintre du *Chat noir*.

Mais nous voici loin de l'*Ancre du Commerce*. On nous permettra de rappeler un souvenir qui s'y rattache : c'est dans cet hôtel que mourut, le 10 décembre 1854, Fritz Courvoisier ; il succomba à l'apoplexie qui le frappa au retour d'une session des Chambres fédérales à Berne. Et ce fut le père de celui qui écrit ces lignes, alors pasteur à Neuchâtel, qui assista dans ses derniers moments le patriote montagnard.

Philippe Godet.

NOTE SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1916

DANS LA GROTTE DE COTENCHER

Les Gorges de l'Areuse, étroitement et profondément creusées dans le seuil de ce vaste portique dessiné par la Montagne de Boudry, au sud, par celle de la Tourne, au nord, et qui a reçu le nom de Trouée de Bourgogne, recèlent, précisément sur le profil de cette belle coupure, quatre cavernes bien connues des promeneurs et des touristes, car situées dans un rayon de moins d'un kilomètre, et toutes sur la rive gauche de l'Areuse, elles sont faciles à explorer dans l'espace d'une demi-journée. Les deux plus vastes et les plus curieuses par leur topographie, la grotte de Vert et la grotte du Chemin de fer ou grotte de Bourguet, comme l'a nommée Desor, n'ont jusqu'ici fourni aucun document archéologique, faute peut-être d'une recherche sérieuse: rien ne démontre qu'elles ne puissent aussi livrer au préhistorien quelque sujet d'étude. Les deux autres, la grotte du Four et la grotte de Cotencher, sont au contraire connues depuis longtemps par les vestiges archéologiques qu'elles ont livrés. La première, à laquelle le *Musée neuchâtelois* a déjà consacré quelques pages dues à la plume de Desor (1871, pp. 49 à 61), paraît avoir été habitée à une époque postérieure à l'âge du bronze. Quant à la grotte de Cotencher, elle était réputée de très ancienne date comme renfermant une brèche osseuse où abondent en particulier les restes de l'ours des cavernes (voir *Musée neuchâtelois*, 1872, p. 130).

On sait qu'elle s'ouvre sur le sentier reliant la gare de Chambrelien à celle du Champ-du-Moulin, à un kilomètre de la première. C'est d'ailleurs une fort modeste cavité d'un peu plus de vingt mètres de longueur et ne dépassant pas quatre mètres de hauteur.

En 1867, cette caverne fut explorée par MM. H.-Ls Otz, inspecteur du cadastre et Ch. Knab, ingénieur cantonal. M. Otz, collectionneur avisé, tout à fait renseigné sur le mouvement archéologique de son époque, avait entrepris ces fouilles avec l'idée préconçue que la grotte de Cotencher, puisqu'elle renfermait des ossements de l'ours des cavernes, devait ou pouvait aussi recéler des traces de la présence de l'homme, comme on

l'avait constaté ailleurs. En fait, il recueillit une quantité considérable d'ossements dont il communiqua deux séries au professeur Rütimeyer de Bâle. La première comprenait 57 ossements, sans doute les pièces de choix, que Rütimeyer reconnut comme ayant tous appartenu à l'ours des cavernes, à l'exception d'un fragment de mâchoire provenant d'un ruminant. Quant à la deuxième série, elle comprenait 34 ossements que M. Otz considérait comme présentant des traces de travail humain.

M. le Dr Otz, médecin, fils de M. H.-Ls Otz, a eu l'obligeance de nous communiquer ce qui lui restait de la collection de son père, ainsi que la correspondance échangée par celui-ci avec Rütimeyer. Dans une lettre du 18 août 1867, Rütimeyer s'exprimait ainsi: «Mon opinion est qu'aucune de ces dents et aucun de ces os ne sont travaillés de main d'homme.». Il expliquait encore que certaines dents d'ours perforées ne le sont pas artificiellement, comme le supposait M. H.-Ls Otz, mais sont de jeunes dents dont la racine n'est pas encore close, puis il terminait en disant: «Il paraît aussi, d'après les explorations très exactes que vous avez faites et dont vous me donnez un récit qui m'intéresse vivement, qu'aucune trace de la présence de l'homme n'a pu être constatée jusqu'ici dans la caverne.»

D'après ce jugement, corroboré par l'examen de quelques-unes des pièces mêmes que M. Otz rangeait dans sa deuxième catégorie, il avait donc paru probable que les recherches que nous allions entreprendre ne livreraient aucun vestige d'outillage humain, d'autant plus que les fouilles de 1867 en un point de la caverne, avaient traversé toute l'épaisseur du remplissage et atteint le rocher formant le sol primitif de cette cavité.

Depuis 1867, un nombre considérable d'amateurs sont venus récolter des ossements à Cotencher. Il pouvait donc sembler que sur ce gisement déjà exploré et décrit, puis intensément pillé, l'essentiel eût été dit et qu'il avait désormais perdu toute utilité pour la science. Pourquoi et comment s'est-il de nouveau imposé à l'attention des chercheurs? Un mot d'explication à cet égard est nécessaire.

Parmi les amateurs qui, dans ces dernières années, explorèrent Cotencher avec le plus de bonheur, il faut citer M. le Dr Beau et son frère M. le pasteur Beau, qui réunirent une intéressante collection de dents et d'ossements. M. le Dr Lardy de Genève, parent de MM. Beau, frappé de voir ce que pouvait encore livrer cette caverne, pratiqua lui-même quelques fouilles dans le courant de l'été de 1915 et présenta sa récolte accompagnée de quelques pièces de la collection Beau, à la séance de la section d'anthropologie de la Société helvétique des sciences natu-

relles, réunie à Genève en septembre 1915, en insistant pour que de nouvelles fouilles systématiques fussent entreprises dans la caverne de Cotencher.

A cette séance assistait M. le Dr Stehlin, de Bâle, notre première autorité en paléontologie des vertébrés, lequel put constater que Cotencher recélait une faune bien plus variée que ne l'avaient fait entrevoir les recherches antérieures. Quelque temps après, M. le Dr Stehlin nous écrivait pour nous demander d'organiser ces nouvelles fouilles. Il ajoutait dans sa lettre: « La caverne de Cotencher est, à ma connaissance, le seul gisement du Jura suisse qui ait donné des restes incontestables de l'ours des cavernes », et plus loin: « Tandis que M. Otz n'avait signalé, en dehors de l'ours, que quelques traces indéterminables d'autres mammifères, M. Lardy a recueilli du bouquetin, du lièvre, du renard, quelques petits rongeurs. Il y a donc possibilité de trouver dans cette grotte la faune encore tout à fait inconnue qui peuplait notre Jura à l'époque de l'ours des cavernes. »

Et c'est ainsi qu'en collaboration avec le Dr Stehlin, avec l'appui financier de la Société des sentiers des Gorges de l'Areuse, puis de quelques généreux souscripteurs, auxquels nous ne saurions assez rendre hommage, nous pûmes aborder les nouvelles fouilles le 3 juillet 1916.

Après quelques travaux préliminaires, nous attaquâmes le remplissage en exploitant le sol par tranches horizontales de 25 centimètres d'épaisseur, le matériel extrait de chaque tranche devant rester distinct de celui fourni par les autres. Tout le terrain exploré fut extrait de la caverne par petits lots et trié à la main, sur une table au grand jour, et c'est bien à cette manière de procéder qu'il faut attribuer les découvertes que nous fîmes et qui échappèrent à nos prédécesseurs. Il y avait déjà quinze jours que nos opérations se poursuivaient et nous venions d'attaquer la quatrième tranche, quand notre contre-maître, M. A. Borel, un professionnel de ce genre de recherches, dont nous nous étions assuré la collaboration pour l'avoir vu depuis des années travailler aux fouilles de la Tène, mit la main sur le premier instrument de pierre taillée, c'est-à-dire sur ce que nous nommerons dorénavant, pour plus de simplicité, un silex, quoique ces objets, formés de roches exclusivement siliceuses, ne soient pas de véritables silex. D'aspect un peu flou, il éveilla vivement notre attention, sans cependant nous apparaître comme une pièce absolument probante. Quand, deux heures après, nous recueillîmes le second, le doute qui nous tourmentait s'enfuit sans retour. La grotte renfermait indubitablement des silex taillés par l'homme. Dès lors, nos trouvailles

n'ont plus cessé et aujourd'hui, plus d'une centaine de ces silex ont été recueillis à Cotencher.

Il restait à déterminer leur époque. Dès les premières comparaisons, nous arrivions à la conclusion qu'ils ne sont attribuables qu'à l'époque moustérienne, soit au Paléolithique moyen, caractérisé par son outillage, comprenant des « pointes à main », des « racloirs », des « grattoirs », taillés sur une seule face, l'autre restant plane ou plus ou moins gauchie par ce que de Mortillet a nommé le « conchoïde de percussion ». Dès lors, le Dr Bächler, de Saint-Gall, qui a si magistralement étudié l'unique station moustérienne que l'on connaissait auparavant en Suisse, soit celle des célèbres cavernes du Wildkirchli, dans le canton d'Appenzell, a confirmé ces vues, ainsi que MM. P. et F. Sarrasin de Bâle, le Dr Pittard et son collaborateur, M. R. Montandon, à Genève.

Ainsi les fouilles de Cotencher, entreprises dans un but essentiellement paléontologique, nous réservaient une découverte élargissant sensiblement le champ encore si restreint de nos connaissances sur le paléolithique suisse, et de ce fait, trois problèmes au lieu d'un surgissaient dans le programme de nos investigations, problèmes qui exigeront encore beaucoup de recherches et tout d'abord des fouilles plus complètes que celles que nous avons pu accomplir en 1916. Il suffira, pour en démontrer l'urgence, de dire que, bien que nous nous soyons enfoncés de plus de 4 m. dans le remplissage de la caverne, dont les couches profondes sont extraordinairement intéressantes et révélatrices, nous n'avons pas encore atteint le sol rocheux, autrement dit, nous ne connaissons pas encore complètement la superposition des dépôts qui se sont accumulés à Cotencher.

Quant à ces trois problèmes, nous devons exposer brièvement comment ils se posent, les solutions provisoires que nous pouvons leur donner et celles qu'il nous paraît possible d'atteindre.

Par le problème paléontologique, nous avions à dresser le tableau de la faune contemporaine de l'ours des cavernes *(Ursus spelaeus)*. Le Dr Stehlin qui a examiné le matériel recueilli jusqu'ici, matériel qui comprend 3660 os ou fragments d'os déterminables, sans compter plusieurs milliers de débris, a reconnu à ce jour, dans le remplissage de Cotencher, la présence d'une trentaine d'espèces, dont une chauve-souris, huit à neuf rongeurs, dont la marmotte, huit carnassiers, dont le lion des cavernes et la panthère. Puis viennent le sanglier, un bovidé de grande taille, le renne, le chamois, le bouquetin, le cheval et quatre à cinq espèces d'oiseaux. C'est là déjà une très remarquable série, comparée à celles qu'ont fournies d'autres cavernes célèbres, et qui donnera lieu à

plus d'un commentaire intéressant. Il est d'ailleurs extrêmement probable que les fouilles futures enrichiront cette liste de quelques unités.

Le gigantesque ours des cavernes, dont la taille pouvait atteindre 3 m. 20 de longueur, fut, comme dans beaucoup d'autres gisements analogues, le véritable monarque de ce domaine. Ses ossements forment plus du 95 pour cent du total. Nous avons déjà pu enregistrer à son sujet les remarques suivantes: la variation de taille de l'ours adulte de Cotencher est énorme, mais il y a tous les passages entre les extrêmes. La caverne contient des individus de tous les âges, depuis le fœtus jusqu'à ceux de la plus extrême vieillesse qui ont dépensé, selon l'expression imagée du Dr Stehlin, tout leur budget dentaire, et dont les phalanges présentent parfois des traces de rhumatisme déformant. Nous avons recueilli des fragments de toutes les parties du squelette: crâne, colonne vertébrale, côtes, ceintures scapulaire et pelvienne, membres et extrémités. Il semble qu'on puisse déjà conclure de là que ces animaux ont gîté et péri dans la caverne et que leurs ossements n'y ont pas été apportés par l'homme. Pourrons-nous reconstituer un squelette complet de l'ours des cavernes? Nous ne le pensons pas; l'état de fracturation des os est trop prononcé, pour des causes que nous aurons plus tard à discuter. Mais nous pourrons en tous cas monter un certain nombre de pattes et peut-être d'autres régions du squelette.

Les deux autres problèmes, le problème anthropologique et le problème glaciologique, au point de vue qui nous préoccupe spécialement, s'enchevêtrent, et voici comment: on sait que dans ces dernières décades, la glaciologie a fait d'importants progrès par la démonstration aujourd'hui incontestée de la pluralité des glaciations qui constituent les grands traits de l'ère quaternaire. Admettons, avec Penck et Brückner, la succession de quatre périodes glaciaires séparées les unes des autres par de longues époques où le climat fut au moins aussi amélioré qu'il l'est à notre époque. En même temps que ces phénomènes se succèdent, en Europe tout au moins, apparaissent les premières traces de la présence de l'homme et les premières civilisations dont la longue évolution constitue l'histoire du Paléolithique. Mais comment ces époques préhistoriques qui, dans l'ordre de leur succession, sont le Chelléen, l'Acheuléen, le Moustérien, l'Aurigaucien, le Solutréen et le Magdalénien, s'intercalent-elles dans la série des glaciations? Jusqu'ici la question est loin d'être résolue et le point de repère solide qui établirait quelque part une concordance entre les deux échelles glaciologique et paléolithique est encore à trouver, tout d'abord parce que jusqu'à maintenant aucune station chelléenne, acheu-

léenne et moustérienne n'a pu être découverte dans l'intérieur des limites marquées par les grandes moraines des dernières glaciations. Plusieurs solutions basées essentiellement sur l'étude des faunes qui accompagnent l'outillage des stations paléolithiques bien étudiées ont été proposées, mais leur défaut d'harmonie démontre précisément combien elles manquent de solidité et que la découverte de ce fameux point de repère est plus désirable que jamais.

Or, voici qu'à Cotencher, nous nous trouvons pour la première fois, en tout cas pour le domaine alpin, en présence d'une station sise dans l'intérieur des limites de la dernière glaciation et en relation intime avec un dépôt morainique. Les cavernes du Wildkirchli, elles aussi, sont à l'intérieur de ces mêmes limites, mais à une altitude telle (1467 m.) que le glacier du Rhin n'a pas atteint ce niveau et que leur remplissage est exempt de tout vestige morainique.

Il aurait parfaitement pu arriver que malgré la situation de Cotencher en pleine moraine, nous ne pussions tirer de conclusions bien claires de l'analyse de son remplissage, mais, par une bonne fortune inespérée et grâce à un concours de circonstances accessoires dont l'histoire assez complexe ne saurait trouver place dans ce court exposé, ce remplissage est d'une structure si limpide, il est si parlant en quelque sorte, que ce fameux point de repère dont il est question plus haut, nous sommes aujourd'hui persuadés que nous le tenons et, qu'une fois nos fouilles achevées, nous pourrons présenter aux préhistoriens comme aux glacialistes des conclusions d'une haute importance et qui vaudront à cette modeste caverne de Cotencher une notoriété que nous étions loin de prévoir quand nous en abordâmes l'exploration.

Répondons encore, dans la mesure du possible, à une question qu'on nous a si fréquemment posée, qu'il faut bien, malgré toute l'appréhension avec laquelle nous l'abordons, en dire un mot. A combien d'années peuvent remonter ces populations moustériennes de Cotencher? Les supputations faites dans ce domaine reposent sur des conjectures si précaires que beaucoup de ceux qui désirent conserver l'apparence d'une certaine rigueur scientifique évitent de les commenter. Nous comparerions volontiers ce scrupule à celui de ces géologues qui dans leurs profils ne figurent que ce qu'ils ont vu et s'abstiennent de dessiner les raccordements qu'ils ont pu supposer dans les profondeurs inaccessibles du sous-sol. On peut leur objecter que s'ils laissent ces supputations à la charge de ceux qui ont bien moins complètement étudié le terrain qu'ils ne l'ont fait, ils contribuent à multiplier les chances de méprise, et qu'il

eût été en somme moins grave qu'ils acceptassent courageusement certains risques d'erreur, puisqu'ils les couraient avec le minimum de mauvaise chance, que de laisser divaguer sans limite ceux qui analysent leurs travaux. C'est donc, nous semble-t-il, et bien entendu avec toutes les réserves que comporte le sujet, à ceux qui ont le plus souvent interrogé ces inconnues qu'incombe le devoir de dire ce qu'ils en pensent, devraient-ils un jour reconnaître qu'ils se sont trompés, et c'est pour cela qu'il faut être reconnaissant à Penck d'avoir donné un essai d'interprétation en années de la durée des temps glaciaires et des périodes paléolithiques. D'après cette tentative, la naissance du Chelléen, c'est-à-dire de la première époque paléolithique remonterait à près de 300,000 ans et celle du Moustérien à quelque 140,000 ans. A nous, et pour autant qu'il n'est pas trop présomptueux d'élever la voix dans un tel débat, ces chiffres paraissent trop faibles, mais les objections que nous aurions à présenter et que nous essaierons un jour de formuler ne sauraient trouver place ici.

En résumé, les fouilles de la grotte de Cotencher ont conduit à des découvertes remarquables sous les trois rapports suivants : c'est la première fois que nous apprenons à connaître la faune jurassienne contemporaine de l'ours des cavernes; c'est la première fois qu'on découvre dans le Jura suisse une station moustérienne; enfin, c'est la première fois qu'on signale un gisement moustérien à l'intérieur des limites de la dernière glaciation et en étroite relation avec un dépôt morainique, tel qu'il sera probablement possible de déterminer son âge glaciaire.

Aug. Dubois.

LES MAILLARDET

(AVEC PLANCHES)

BIBLIOGRAPHIE

Les historiens sont sobres de renseignements sur les Maillardet que, très souvent, ils confondent: une mention dans la *Biographie universelle*[1], une notice dans celle de Jeanneret et Bonhôte[2], que Bachelin reproduit dans son *Horlogerie neuchâteloise*[3] et quelques articles dans le *Musée neuchâtelois*[4]. Et encore, si Bachelin parle des Maillardet dans son ouvrage, ce n'est pas sans une certaine commisération: « Quoique les Maillardet, dit-il, n'aient pas travaillé spécialement à l'horlogerie, leur influence se fit cependant sentir dans le mouvement industriel de leur époque et c'est à ce titre que nous inscrivons leurs noms parmi ceux des chercheurs neuchâtelois. Si le mécanisme de leurs ouvrages était des plus ingénieux, leur conception baroque et surannée ne pouvait assurer leur durée. »

La meilleure étude que nous connaissions sur les mécaniciens de Fontaines a paru, en deux articles signés Maurice Picard, dans l'*Horloger*[5]. Cet auteur, le premier, a cherché, à l'aide de l'état civil, à projeter un peu de clarté sur les différents membres de cette famille et à les distinguer les uns des autres. Cet article a été repris partiellement par Henri Martin, à Dresde, le fils du propriétaire des androïdes Jaquet-Droz, pour une étude sur les Maillardet, parue en novembre et décembre 1911 dans le *Journal suisse d'horlogerie*[6]. Il s'en faut, cependant, que ces deux travaux aient épuisé le sujet.

[1] *Biographie universelle ancienne et moderne,* t. XII, p. 39, Paris, 1814.

[2] *Biographie neuchâteloise*, t. II, p. 33.

[3] A. Bachelin, *L'Horlogerie neuchâteloise,* pp. 76-78.

[4] Alfred Godet, *Un automate des Maillardet, Musée neuchâtelois,* 1893, p. 173.
Albert Michaud, *Un prospectus des Maillardet, Musée neuchâtelois,* 1902, p. 214.

[5] Paris, 1907, 2me année, nos 24 et 25.

[6] Genève, 1911, XXXVIme année, nos 5 et 6.









BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

Montre d'Henry Maillardet, ornée d'émaux de Genève
(Collection G. Loup).

LA FAMILLE

Originaires de Fontaines, les Maillardet se rencontrent déjà au XV^me^ siècle dans ce village où l'un d'eux est receveur. Dans les reconnaissances de Fontaines, de 1701, on relève les noms de deux seuls Maillardet, tous deux nommés Jean: l'un, fils de Damian, l'autre, fils de Jean et père d'Henri. L'un de ces Jean est sans doute le possesseur d'une forge, mentionnée quelques années auparavant. Ce détail mérite d'être noté et rapproché du fait suivant: en 1662, un des gouverneurs de Cormondrèche alla trouver Jean Maillardet, de Fontaines, pour le prier de visiter l'horloge communale détraquée. Maillardet vint avec son fils, mais ne put remédier au défaut de l'horloge[1]. La communauté en fut quitte pour recourir à la science de Guillaume Jaquet à Saint-Blaise.

Ce Jean Maillardet était-il horloger? Nous n'oserions l'affirmer. Son habileté, sans doute, et peut-être aussi quelques réparations heureuses d'horloges, lui ont valu l'honneur d'être demandé par la communauté de Cormondrèche. Certes, tous les maréchaux du canton ne sont pas devenus des mécaniciens hors ligne, ni même de simples horlogers. Remarquons, cependant, que les premiers faiseurs de montres ou de pendules descendaient souvent d'une lignée de «favres». Serait-ce le cas des Maillardet?

Nous savons, à l'aide de l'état civil, que le grand-père des mécaniciens de ce nom, Henri, était fils de Jean, lui-même fils de Jean. Le goût prononcé des Maillardet pour les arts mécaniques s'expliquerait donc par leur ascendance.

A défaut de précision sur ce point, nous pouvons, depuis 1733, suivre plusieurs membres de cette famille d'un peu plus près dans les diverses circonstances de leur vie.

L'entrée de la famille Maillardet dans l'histoire est tragique. Henri, gouverneur de Fontaines, blesse mortellement dans une rixe à Pierre-à-Bot, le 19 juillet 1733, Jérémie Guyot, de la Jonchère. Sa victime meurt. Il est décrété de prise de corps[2] et s'enfuit. En 1739, nous le retrouvons à Greng, près de Morat, où il travaillait, dit-on, à la fabrique de toiles peintes. Le 24 octobre de cette année, il épouse Marguerite Kölbe, de Schwarzenbourg. De ce mariage sont issus: Marie-Marguerite, Jacques-Rodolphe, Jean-Henri-Nicolas et Jean-David. Les trois premiers sont nés à Greng, mais le quatrième, nous ne savons où.

[1] Archives de la Corporation de Cormondrèche, FF 5 b n° 9.

[2] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 77, p. 322; séance du jeudi 21 juillet 1733.

Peu de mois après la naissance de son troisième enfant, Maillardet demande sa grâce au Conseil d'Etat, qui la lui refuse. Il revient à la charge, en insistant pour que ses enfants soient reconnus originaires de Fontaines. Son crime « luy fait mener une vie des plus tristes et rend sa situation d'autant plus à plaindre qu'il lui est impossible de subvenir à la nourriture et à l'éducation de ses enfants »[1]. Le Conseil d'Etat fait droit à sa requête.

Est-ce à ce moment-là qu'il aura quitté Greng pour une résidence inconnue? Il lui fallut encore huit ans avant de pouvoir rejoindre sa famille qui l'avait précédé dans son village natal. Le décret de prise de corps décerné contre lui fut levé le 4 novembre 1754[2], à la suite d'une intercession de sa commune faite auprès de Milord Maréchal. Henri Maillardet avait à cette date les quatre enfants que nous lui avons vus. Il lui en naquit un en 1755, David-Pierre, et trois ans après, il était mort.



MONTRE A AUTOMATE DES MAILLARDET.
Propriété de Mme A. Guillard-Maillardet, à Lausanne.

Des cinq enfants qu'il laissait, l'aîné avait à peine dix-sept ans et le cadet trois. Qu'advint-il de cette famille, et quels furent les maîtres d'apprentissage de ces futurs horlogers, Jacques-Rodolphe, Henri et Jean-David ? Malgré d'actives recherches, nous n'avons pu trouver de renseignements à ce sujet. L'on s'accorde à dire qu'ils furent apprentis ou ouvriers des Jaquet-Droz, assertion très plausible, qu'il ne nous est pas possible d'infirmer ni de confirmer. A l'appui de celle-ci, l'on peut citer les relations de familles, l'association d'un des frères avec le fils de Pierre Jaquet-Droz et la collaboration de Jean-David à un écrivain. Ajoutons qu'en 1771, les trois frères sont à La Chaux-de-Fonds, horlogers.

[1] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 90, pp. 86 et 105 ; séances des 30 mars et 19 avril 1746.

[2] La lettre de grâce porte qu'il doit faire réparation publique en justice ouverte, payer les frais de justice, et un dédommagement à la partie civile. (Actes de chancellerie, vol. 26, p. 354.)

Le séjour dans cette localité ne devait pas se prolonger beaucoup. L'aîné, déjà marié à Fontaines en 1766, ne s'était trouvé à La Chaux-de-Fonds que fortuitement, tandis que ses deux frères la quittaient à leur tour quelques années plus tard; l'un, pour retourner dans son village, l'autre, pour se rendre à l'étranger.

Etablis à Fontaines, les deux frères, Jacques-Rodolphe, mais surtout Jean-Henri, feront de leur village un centre d'industrie pendulière. Pendant près d'un demi-siècle, ils sauront grouper autour d'eux et de leurs enfants, des apprentis et des compagnons habiles. Et la renommée viendra, éphémère, lorsque, marchant sur les traces des Jaquet-Droz, ils construiront, eux aussi, des automates, ou croiront avoir découvert le mouvement perpétuel. Leur nom, associé à des créations mécaniques, a fait trop souvent oublier que les Maillardet ont été d'abord et avant tout des penduliers. En délaissant leur profession, ils renoncèrent sinon à la fortune, du moins à l'aisance. Aussi les difficultés financières ne tardèrent pas à surgir, suivies de faillites, pour Jean-David, puis pour son frère, et enfin pour son fils, Julien-Auguste.

Le tableau généalogique accompagnant ces lignes, nous épargnera de longs commentaires. Trois personnages dans cette famille nous intéressent plus spécialement: Jacques-Rodolphe, Henri et Jean-David, fils de Henri Maillardet et de Marguerite Kölbe.

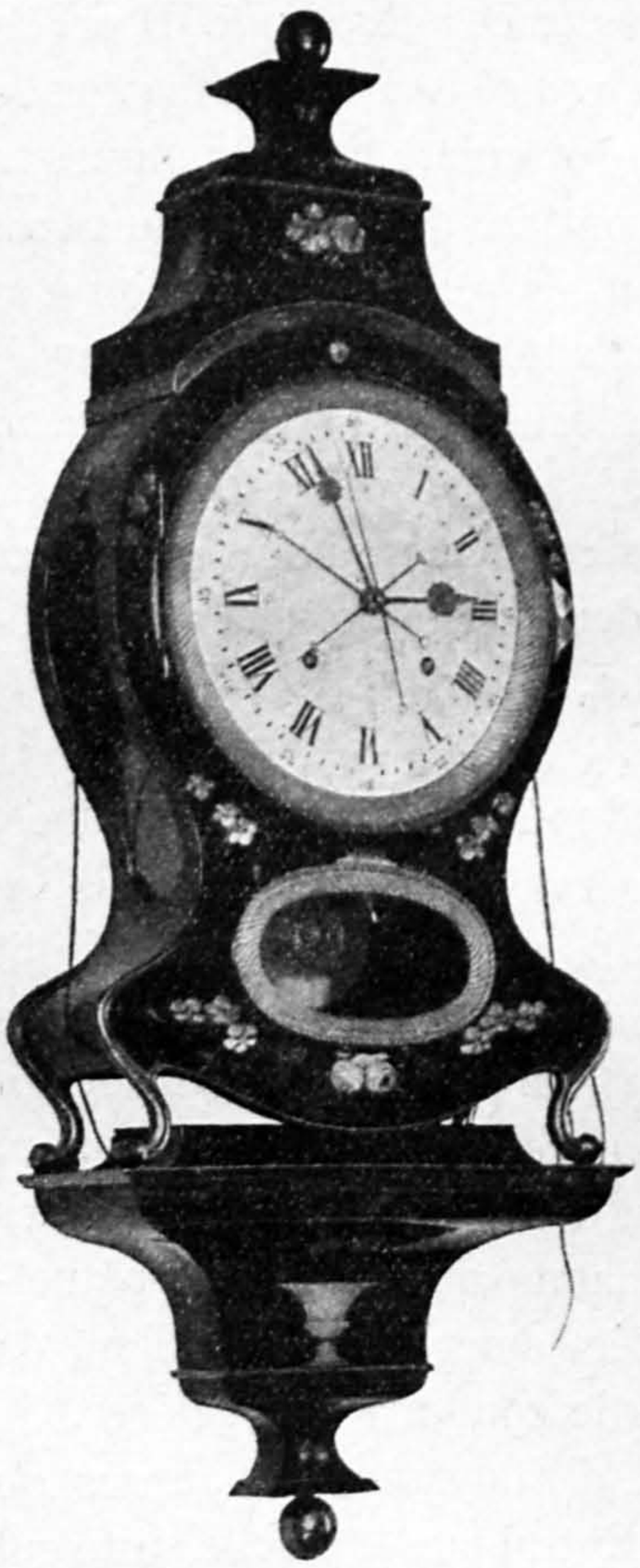
Jacques-Rodolphe, baptisé à Meyriez, le 18 août 1743, mort à Fontaines, le 4 février 1828. A 16 ans, il s'engage au service de Hollande sous les ordres d'un nommé Monod. Ce début dans la carrière des armes faillit lui être fatal. En passant par la Lorraine, il est arrêté, avec d'autres conscrits, et incorporé de force à l'armée française. Par deux fois, il tente de s'évader, mais à chaque tentative fut repris. Après la première escapade, il dut jeter le dé pour décider qui de lui ou de ses camarades aurait la tête cassée; à la seconde, il fut condamné aux galères perpétuelles. Des prisons de Francfort, on le transféra dans celles de Dijon, en attendant le passage de la chaîne destinée à le conduire aux galères.

A la requête de sa mère[1], le Conseil d'Etat intervint auprès du ministre de France à Soleure, le marquis d'Entraigues[2]. Quelle suite eut l'intervention du Conseil d'Etat dans cette affaire? Nous l'ignorons, mais il y a tout lieu de croire que la libération ne se fit pas attendre. Le 20 janvier 1766, Jacques-Rodolphe, de retour à Fontaines, épousait Judith Lavoyer.

[1] Archives de l'Etat, doss. Grâces, P. 4, nº 35.

[2] Missives, vol. 32, p. 393. Du 12 avril 1763.

Dès lors, Maillardet passera une grande partie de sa vie dans son village. Les quelques mentions que nous avons de lui, le montrent remplissant les modestes fonctions communales de forestier, brevard et de gouverneur. En 1771, nous l'avons vu horloger à La Chaux-de-Fonds. Serait-ce qu'il ait fait son apprentissage une fois marié? La chose n'est pas impossible et se rencontre encore quelques fois au XVIII^me^ siècle. Il n'est guère présumable, en effet, que Jacques-Rodolphe ait pu devenir horloger avant son équipée, et depuis son retour jusqu'à son mariage, le temps lui fit défaut, car la pendulerie demandait une préparation de quatre ou cinq ans.



PENDULE
FAITE PAR HENRI-LOUIS MAILLARDET.
Propriété de M^me^ Guillard-Maillardet, à Lausanne.

En 1789, il demande une lettre d'origine dans l'intention de se rendre en Angleterre, où son fils, Jean-Daniel, est déjà établi[1]. C'est sans doute à l'instigation de son frère Henri qu'il entreprit ce voyage. La maison Jaquet-Droz-Maillardet périclitait, et Henri, cherchant à reconstituer un commerce d'horlogerie, pensa à grouper autour de lui des membres de sa famille. En 1796, Jacques-Rodolphe était encore à Londres. Peu après, il revenait au pays.

Quelques voyages à l'étranger, vers 1809-11, témoignent encore de son activité, puis, avec la vieillesse, vinrent les embarras financiers. En 1817, il fut réduit à mettre ses biens en discussion[2]; onze ans après, il s'éteignait.

De son mariage avec Judith Lavoyer, il avait eu sept enfants, dont un seul mérite une mention: *Jean-Daniel.*

Nous avons vu que ce dernier était à Londres en 1789; il avait alors 21 ans, étant né en 1768. Sa vie nous est peu connue; nous savons par un acte du

[1] Du 2 octobre. J.-J. Challandes, not. Actes perpétuels, I f^o^ 155.

[2] Le 12 décembre 1817. Registre des discussions de Valangin, vol. I, pp. 648-661.

18 juin 1808 qu'il travaillait avec son père, dont il exerçait la profession. Celui-ci reconnaît lui devoir 40 louis d'or neufs « provenant pour salaires et intérêts d'iceux qu'il a gagné en travaillant dans sa maison paternelle depuis qu'il est en âge de le faire, sans interruption jusqu'à ce jour »[1].

Associé de son père dans la bonne fortune, il devait le suivre dans la mauvaise. Après la faillite de 1817, « se trouvant sans logement, il demande que la commune lui remette ou lui laisse la vieille école »[2].

Jean-Daniel avait épousé, en 1798, Charlotte Challandes, dont il eut six enfants et peut-être sept. En effet, en 1819, la communauté de Fontaines accorde une lettre d'origine à un Abel Maillardet, fils de Jean-Daniel, que nous n'avons pas retrouvé[3]. L'aîné de ses enfants, Augustin, partit en 1817 pour les Vosges. Il habita successivement Schirmeck, Mulhouse, Thann, où il épousa Marie-Anne Muller. Mécanicien de talent, mais homme de peu de conduite, il rentra au pays en 1831 et travailla successivement à Saint-Aubin, La Sarraz, puis à l'arsenal de Morges en qualité de contre-maître. Mais, nulle part il ne put rester, et sa famille, composée d'une femme et de 5 puis 7 enfants tomba à la charge de la Chambre de charité de Fontaines[4].

Henri, baptisé à Meyriez le 21 novembre 1745, sous les prénoms de Jean-Henri-Nicolas[5]. Des trois frères Maillardet, il est le plus fréquemment cité grâce à sa collaboration avec les Jaquet-Droz. Ce que nous savons de lui, cependant, se réduit à peu de chose. En 1771, il est à La Chaux-de-Fonds avec ses frères; c'est sans doute l'époque de leurs relations avec les célèbres mécaniciens. Quelques années après, il est déjà signalé à l'étranger, puis, en 1783, devient directeur de la succursale anglaise de la maison Jaquet-Droz-Maillardet.

On le sait, cette entreprise ne prospéra pas. Du vivant même d'Henri-Louis Jaquet-Droz elle dut liquider avec pertes. Maillardet s'associa ensuite avec un Neuchâtelois, nommé Matthey-Matthey, mais sans réussir mieux.

Selon toute vraisemblance, Henri Maillardet, sentant ses affaires péricliter, chercha des collaborateurs dans sa famille. C'est son neveu, Jean-Daniel, qu'il fait venir depuis Fontaines, puis son frère, Jacques-

[1] J.-J. Challandes, not. Actes à temps, III f° 262.

[2] Reg. des délibérations, Fontaines. Du 3 mars 1818.

[3] Reg. des délibérations, Fontaines. Du 16 février 1819.

[4] Rapport de J.-P. Reymond, justicier, au maire de Valangin, du 9 septembre 1847. (Doss. Assistance.)

[5] Il fut catéchumène à Fontaines, en 1761, et non à La Chaux-de-Fonds.

Rodolphe, et enfin un autre de ses neveux, Victor, fils de Jean-David. Les deux premiers revinrent au pays après un séjour de quelques années de l'autre côté de la Manche; le dernier seul devait mourir à l'étranger.

Dans une lettre de Jean-David Maillardet à ses petits-fils, John-William et Charles-Edouard, fils de Victor, datée du 20 décembre 1827, nous trouvons ces lignes se rapportant à Henri: « Voudriez vous bien, lorsque vous serez à Londre, sy le tems le vous permet, vous informer de mon frère, que je crois qui est mort; mais il a un fils que je crois vivant; celui-ci fait l'état de dentiste, il doit être facile de le découvrir, le nom de son père, Henry Maillardet; connut de beaucoup de monde et generalement de tous les Suisses; son fils s'appelle Frederich. Je désirerai savoir ce qu'il fait et s'il possède encore les mécaniques de son père ou sy elles sont vendues, je suppose, à un nommé Jacob; je désirerai savoir sy son oncle 'Mourer demeure avec lui; si vous pouvez m'en donner des renseignemens vous m'obligerez beaucoup. »

Que faut-il conclure de ces lignes? Henri Maillardet avait possédé des automates et les avait vendus. D'où provenaient-ils? de sa propre fabrication ou de la liquidation de la maison Jaquet-Droz-Maillardet?

Quel était cet oncle de Frédéric nommé Maurer? un frère de sa mère peut-être?

Jean-David. Lorsqu'il est question du fabricant d'automates Maillardet, c'est de lui qu'il s'agit le plus souvent. Avec son fils et collaborateur, Julien-Auguste, il acquit une certaine célébrité en construisant des tabatières à oiseau et d'autres pièces de mécanique qu'il fit voir à l'étranger. Sa vie, très remplie, nous échappe en partie, bien qu'il ait vécu surtout à Fontaines. Où est-il né? Malgré d'actives recherches, nous n'avons pu découvrir son lieu de naissance. La date du 23 mai 1748, inscrite dans le livre des ressortissants de Fontaines, paraît correspondre à la réalité; à Noël 1763, il était catéchumène et aurait donc eu 15 ans et demi.

Jean-David Maillardet s'est marié avant 1774, à La Chaux-de-Fonds probablement, avec Henriette Droz-dit-Busset. Nous lui connaissons treize enfants (il en déclare quinze), dont les deux premiers nés à La Chaux-de-Fonds. Julie, l'aînée, et Aimé-Louis, le sixième, ont eu en qualité de parrain et de marraine Jacques-Louis Perrot, beau-fils de Pierre Jaquet-Droz, et sa femme, tandis que Julien-Auguste était tenu sur les fonts baptismaux par Jean-Frédéric Leschot.

De retour à Fontaines vers 1776, Jean-David est qualifié l'année suivante « d'horloger en pendule et expert machiniste dans le genre de

cette profession »[1]. Faut-il admettre qu'entre 1771 où nous l'avons rencontré horloger et 1777, pendant lequel temps se place son séjour à La Chaux-de-Fonds, il aurait passé par l'atelier des Jaquet-Droz? Cela n'est pas impossible; toutefois, rien jusqu'à présent n'est venu confirmer cette hypothèse.

Ce titre ne lui a, cependant, pas été donné sans cause. Il était probablement habile horloger, mais, mieux que cela, avait dû faire ses preuves dans la mécanique. En 1783, Henri-Louis Jaquet-Droz lui confie « les gros rouages, avec dépendances, d'un écrivain et d'un dessinateur »[2] pour lesquels il lui paie 924 livres de France.

Cette mention, la seule que nous ayons, est une preuve de la confiance dont jouissait Maillardet auprès des maîtres chaux-de-fonniers. Aussi, lorsque plus tard, il se mettra lui aussi à faire des automates, ses précédents travaux et son habileté aidant, il lui sera possible d'obtenir de brillants résultats.

Voici ce qu'écrivait, le 26 août 1815, Auguste de Montmollin à Escher de la Linth : « Jean-David Maillardet, de Fontaines au Val-de-Ruz, était d'abord un faiseur de pendules, intelligent, bon ouvrier, mais peu instruit »[3]. A ce portrait, nous pouvons ajouter le signalement donné par le gouvernement, vingt ans plus tôt.

Le 14 mars 1794, Maillardet avait tenu, avec quelques-uns de ses concitoyens, des propos déplacés lors de la publication d'un mandement sur la sortie du bétail. Cités à Valangin pour recevoir la censure du Lieutenant, et invités à être plus circonspects dans leurs propos, ils se rendent, au sortir de l'audience, dans le café du grand-sautier Perrenoud, où ils proférent des paroles scandaleuses « faisant même des promenades dans le bourg avec des décorations tricolores ». Maillardet s'enhardit jusqu'à chanter une chanson de son cru relative à la censure qu'on venait de leur adresser.

L'autorité ne paraissait pas vouloir donner une suite à cette incartade, lorsque, en novembre de la même année, survint une rixe à Fontaines, entre plusieurs de nos personnages et des garçons de Boudevilliers. Les événements politiques n'étaient point étrangers à l'affaire[4]. Maillardet, ramené à la maison passablement contusionné, porte plainte contre ses

[1] J.-D. Desaules, not. minutaire V.

[2] PERREGAUX et PERROT, *Les Jaquet-Droz et Leschot*. Neuchâtel 1916.

[3] WOLF, *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz*, Zürich 1862, vol. IV, p. 218.

[4] Un des témoins à l'audience déclare que quelques jours avant cette rixe, Maillardet lui aurait dit : « Il faut que je foutes tout bas les arricots que je rencontreray ».

agresseurs; mais on se rappela en haut lieu la scène de Valangin et ses opinions politiques. Deux enquêtes secrètes furent dressées, et, dit le manuel du Conseil d'Etat: « il se conste par le premier de ces verbaux que Jean David Maillardet et le major Matthey ont attaqué sur le grand chemin, pendant la nuit sus-indiquée, des particuliers de Boudevilliers et de la Jonchère, et par le second verbal, que les memes Jean David Maillardet et major Matthey se sont permis des discours, des chansons et des scènes scandaleuses et tendants à agiter les esprits »[1]. En conséquence, le Conseil d'Etat ordonna au Lieutenant de Valangin de demander un décret de prise de corps contre les inculpés, que ceux-ci n'attendent pas. Maillardet est alors signalé comme suit:



JEAN-DAVID MAILLARDET
d'après une peinture appartenant à M. F. Maillardet, à Cernier.

« Jean-David Maillardet, de Fontaines, pendulier, âgé d'environ 48 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, cheveux châtains qu'il porte en cadenette, barbe et sourcils de la même couleur, les yeux gris, le visage blême et marqué de la petite-vérole, il marche lentement. Il porte un habit gris de laine, gillet et culotte de nankin, un chapeau retroussé. »

Nous ne savons si cette description suffirait à nos policiers d'aujourd'hui. Faute de mieux, l'on s'en contentait il y a un siècle, sans grands succès d'ailleurs. Les personnes recherchées avaient tôt fait de passer la frontière et d'attendre la clémence des autorités. C'est ce qui arriva pour Maillardet. En septembre 1796, Jacques-Rodolphe, établi à Londres, demandait la suspension de la mesure prise contre son frère, assurant qu'il était « absolument revenu des erreurs qui ont attiré sur lui la juste animadversion du gouvernement »[2]. Bon prince, le Conseil d'Etat voulut bien suspendre pour deux ans les effets du décret, réservant une décision définitive suivant la conduite qu'aurait Maillardet.

[1] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 140, p. 841. Du 30 juin 1795.
[2] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 142, p. 867. Du 27 septembre 1796.

TABLEAU I.

Henri.
|
Henri
† 1758
ép. Marguerite Kölbe en 1739.

- Marie-Marguerite, 1741-1824.
- Jacques-Rodolphe, bapt. 18 VIII 1743, à Meyriez. † 4 II 1828, à Fontaines. ép. Judith Lavoyer.
  - David-Henri, 7 XII 1766.
  - Jean-Daniel, 13 XI 1768. † 6 I 1851. ép. Charlotte Challandes.
    - Augustin, 22 X 1798. † 10 III 1856. ép. Marianne Muller.
    - Adèle-Charlotte, 1 X 1801.
    - Julien, 11 IX 1803.
    - Jonas-Henri, 29 III 1807, en Autriche.
    - Sophie, 18 X 1809.
    - Frédéric, 3 X 1817.
  - Rose, 24 XI 1771, ép. Jean Quinche.
  - Madelaine-Dorothée, 16 VIII 1773. † 24 VII 1835.
  - Jean-Louis, 8 VII 1775.
  - Henriette, 7 IX 1779.
  - Marie-Reine, 22 VIII 1781, ép. Victor-Aimé Sandoz.
- Jean-Henri-Nicolas, bapt. 21 XI 1745 à Meyriez, † à Londres.
  - Frédéric, à Londres.
- Jean-David, né 23 V 1748, † ?, ép. Henriette Droz-dit-Busset. *Voir tableau II.*
- David-Pierre, bapt. 26 X 1755, à Fontaines.

TABLEAU II.

Jean-David.

- Julie, 15 IV 1774, ép. Ch.-L. Eguet, parr. J.-L. Perrot.
- Victor, 27 II 1775, † 1807 à Calcutta, ép. Fanny Hoar.
  - Charles-Edouard, 22 VI 1804.
  - John-William, Janvier 1806.
- Auguste, 18 VII 1776, † 1777.
- Julien-Auguste, 20 V 1779, † 23 VIII 1852, ép. Susanne-S. Dardel, ép. Henriette Contesse, parr. J.-F. Leschot.
  - Philie, 31 I 1802, † 29 V 1803.
  - Susanne-Adeline, 15 I 1804.
  - Louis, 11 IX 1805, † 13 X 1839, ép. Rosalie Lavoyer.
  - Joseph-Adolphe, 4 III 1810, † 8 VI 1811.
  - Adolphe, 1 X 1812.
  - Constant, 30 VII 1816.
- Emélie, 3 VII 1780, ép. A.-L. Cordier, parr. P. Jaquet-Droz.
- Aimé-Louis, 22 II 1782, † 1783, parr. J.-L. Perrot.
- Charlotte, 20 II 1784, ép. J.-P. Challandes.
- Henri-Louis, 14 VIII 1785.
- Rosalie, 27 VIII 1786, ép. H. Challandes.
- Augustine, 3 XI 1788.
- Henri-Louis, 8 XI 1790, † 2 I 1842, ép. Adélaide Tissot.
- Henriette, 20 II 1793.
- Ami, 14 X 1794, † 14 X 1839, ép. Augustine Richardet.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

Rentré à Fontaines, Jean-David ne quittera plus cette localité, sauf, peut-être, dans les derniers temps de sa vie. C'est à partir de ce moment qu'il fera preuve de la plus grande activité dans la construction des automates et dans la recherche du mouvement perpétuel. Ses travaux lui vaudront un moment de célébrité, mais ne contribueront certes pas à l'enrichir.

En 1808, il demande de pouvoir mettre ses biens en décrets; son actif est de L. 39,350, tandis que le passif ascende à L. 11,975. « Cette extrême, écrit-il le 18 janvier 1808, pour un père de famille qui, d'origine fut sans fortune, une famille de quinze enfants, dont il n'eut que son industrie et un travail assidu pour les élever et les entretenir. »[1]

Peu après, il réussissait à faire un arrangement avec ses créanciers. Ce n'était pas la faillite, mais c'était presque la gêne. Tout son talent pouvait à peine assurer son existence et celle de sa nombreuse famille; ses fils aînés sont déjà ses collaborateurs, mais nous ne voyons pas qu'à eux tous, ils aient réussi à s'attirer les faveurs de la fortune.

Le lieu de sa mort, comme celui de sa naissance, sont encore à trouver. D'après le registre des ressortissants de Fontaines, une lettre d'origine a été délivrée à Jean-David Maillardet le 12 décembre 1834; elle est rentrée le 28 octobre 1835. Il semblerait donc plausible d'admettre que le décès est survenu pendant ce laps de temps, dans une localité autre que Fontaines, ce qui expliquerait notre ignorance à ce sujet. Mais cette hypothèse est controuvée par une mention d'état civil: Julien-Auguste a contracté un second mariage à Bevaix le 15 novembre 1834; à cette date, il est déjà dit fils de feu Jean-David.

Que faut-il admettre? ou bien que l'état civil de Bevaix contient une erreur, ou bien que Maillardet est mort entre la demande et l'expédition de sa lettre d'origine, et que sa commune n'en ait rien su.

Victor. L'aîné des garçons de Jean-David est né à La Chaux-de-Fonds. En 1792, il obtient une lettre d'origine[2] pour se rendre auprès de son oncle Henri, en Angleterre, où Jacques-Rodolphe et Jean-Daniel l'avaient précédé.

La maison Jaquet-Droz et Maillardet avait liquidé depuis plusieurs années. L'associé survivant continuait, seul ou en compagnie, le commerce de l'horlogerie. De jeunes collaborateurs lui deviennent nécessaires, soit comme ouvriers à Londres, soit comme représentants à l'étranger. Victor devait être un de ceux-ci.

[1] Pièce du décret. Justice civile de Valangin.

[2] Du 26 mai 1792. J.-J. Challandes, not. Actes perpétuels II, f° 10.

Nous devons à l'obligeance de Mme A. Guillard-Maillardet, une petite-fille d'Henri-Louis, communication d'une montre avec automate et de treize lettres intéressant sa famille. Celles-ci embrassent la période 1807-1860. Nous avons déjà eu l'occasion de faire un emprunt à cette correspondance à propos d'Henri Maillardet; nous en userons encore plus largement pour obtenir des renseignements sur Victor et ses deux enfants.

La première en date de ces lettres, un fragment non daté, est signée Fanny Maillardet. C'est la veuve de Victor; elle s'adresse, de Calcutta, à ses beaux-parents, implorant du secours pour ses deux enfants, dont l'un a quinze mois et l'autre trois ans. Son mari est mort depuis peu, et il ne lui reste qu'une rente mensuelle de 80 roupies, délivrée par ses tuteurs; tout l'avoir de son époux ayant passé aux mains de ses créanciers. Elle parle de s'adresser aussi à son père, nommé Hoar, ancien employé de la Compagnie des Indes.

L'âge des enfants nous permet de dater ce fragment de 1807. Vingt ans plus tard, les fils de Victor s'adresseront au pasteur de La Chaux-de-Fonds pour retrouver la famille de leur père. Cette démarche eut le résultat désiré, et, en avril 1827, commençait entre Jean-David et ses petits-fils, Charles-Edouard et John-William, une correspondance qui se continua, à la mort du grand-père, avec Henri-Louis, alors à La Chaux-de-Fonds.

Charles-Edouard est né à Calcutta le 22 juin 1804, et son frère en janvier 1806. Leur mère se remaria en 1809 avec un nommé Inglis, et mourut en couches le 4 janvier 1810. Les deux frères furent élevés par leur beau-père à Crail, en Ecosse.

L'aîné, ayant du goût pour le militaire, voulut entrer dans la Compagnie des Indes, mais sans succès. Il tenta alors d'une entreprise commerciale à Batavia, échoua, et revint en Ecosse, atteint de la fièvre.

John-William étudia à Edimbourg, et y fut reçu chirurgien à 18 ans. Son désir était de servir dans la marine de guerre, mais son jeune âge y mit obstacle; il se contenta de prendre un engagement sur un vaisseau marchand.

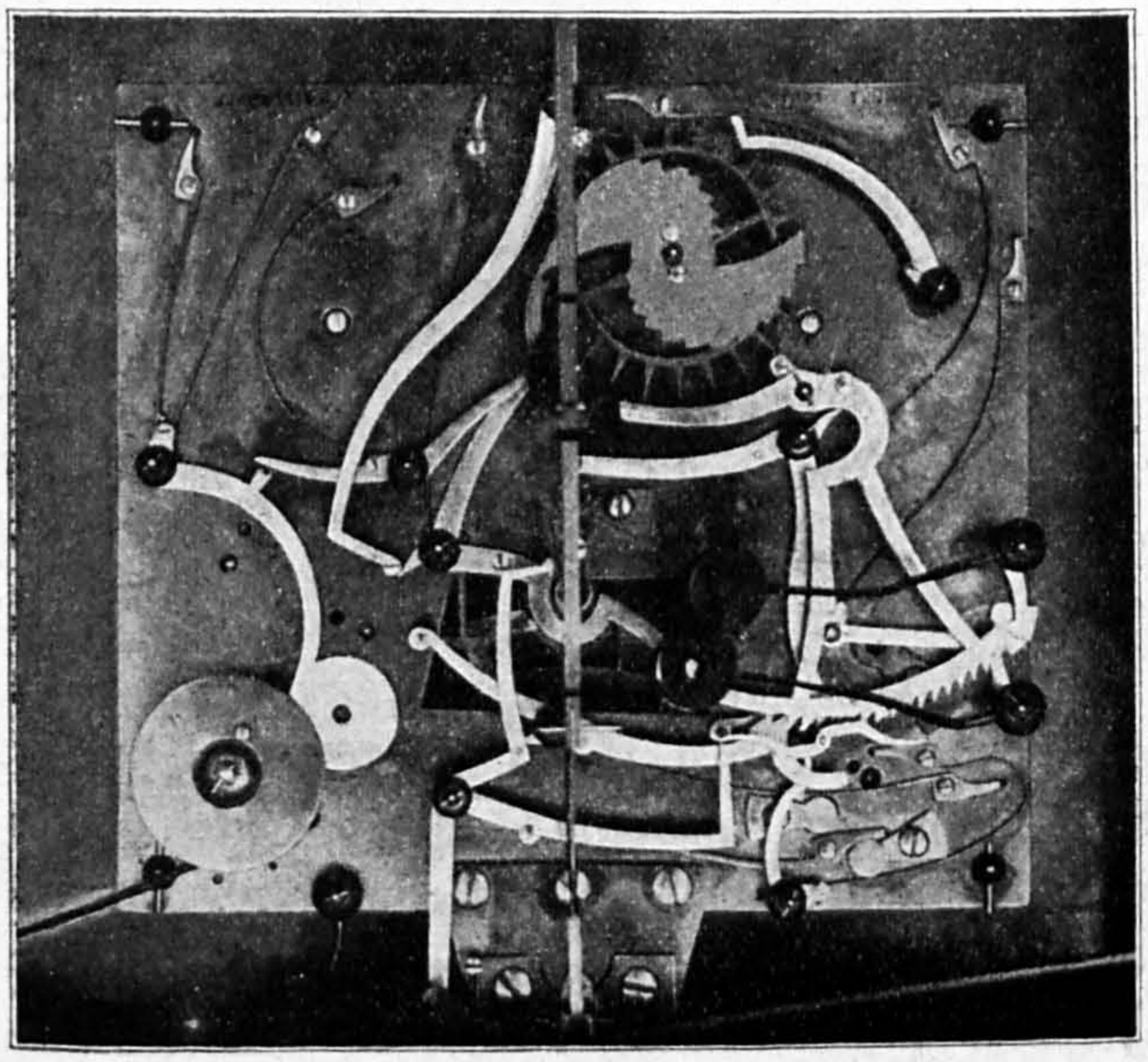
Une lacune dans cette correspondance nous laisse incertains sur les dernières années de Jean-David. En 1834, Charles-Edouard s'excuse auprès de lui d'être resté longtemps sans demander de ses nouvelles. Il informe son grand-père que depuis deux ans son frère est marié à une Anglaise et qu'il est père d'une petite fille, Elisa-Anne. En réponse, il apprenait le 18 mai suivant, par Henri-Louis, le décès de son aïeul.

Julien-Auguste est le quatrième enfant de Jean-David. Appelé tantôt Auguste, tantôt de ses deux prénoms, on l'a souvent confondu avec son aîné immédiat, qui n'a vécu que quelques mois. Né en 1779, Julien-Auguste eut pour parrain Jean-Frédéric Leschot, l'associé d'Henri-Louis Jaquet-Droz.

Il a été l'associé de son père et son continuateur. Son activité, qui dut être très grande, s'est déployée pendant un demi-siècle sans lui rapporter même l'aisance. A la mort de Jean-David, il hérite des automates pour les faire voir, et à sa faillite de 1845, on dut les mettre en loterie, aucun d'eux ne trouvant preneur.

En 1801, il avait épousé Susanne-Salomé Dardel, et, en 1834, à Bevaix, Henriette Contesse. Parmi ses nombreux enfants, deux seuls paraissent avoir travaillé à ses côtés: Constant, que l'on retrouve intéressé dans la faillite de son père, et Louis, mort dans sa 34me année déjà.

Julien-Auguste avait eu deux plus jeunes frères, occupés dans la pendulerie et, pendant quelque temps, associés: Henri-Louis et Ami; le premier, décédé en 1842 à La Chaux-de-Fonds, ouvrier de la maison Courvoisier & Cie, et le second, en 1839 à Fontaines. De la sorte, il restait seul de sa génération, le dernier de ceux qu'on a appelés « Les Maillardet ».



MOUVEMENT A GRANDE SONNERIE DE H.-L. MAILLARDET.

Pendule appartenant à M. Alfred Tissot, à Besançon.

LES HORLOGERS.

Quoi qu'en ait dit Bachelin, les Maillardet ont été, avant tout, des horlogers. Comment en aurait-il été autrement? la profession de faiseur d'automates ne nourrissait pas son homme; ils en firent eux-mêmes la dure expérience. Avant d'entreprendre la construction de pièces compliquées, il leur fallut une préparation technique qui fut, en même temps, leur gagne-pain.

Groupés en atelier familial, les enfants de Jacques-Rodolphe ou de Jean-David Maillardet collaboraient à leurs travaux. Les deux frères n'ont, cependant, pas eu la même activité dans le domaine de la pendulerie. Tandis que Jacques-Rodolphe, plus tranquille, moins porté aux inventions, partage son temps entre les travaux de la campagne et ceux de l'établi, Jean-David, chercheur infatigable, fuit les chemins battus et donne libre cours à sa fantaisie; peu à peu, chez lui, le mécanicien l'emporte sur l'horloger.

Parmi les compagnons horlogers et ouvriers qui travaillèrent chez les Maillardet, citons: Abram-David Favre et François-Louis Lorimier, ouvriers de Jean-David, sans oublier Charles-Louis Eguet, beau-fils de ce dernier.

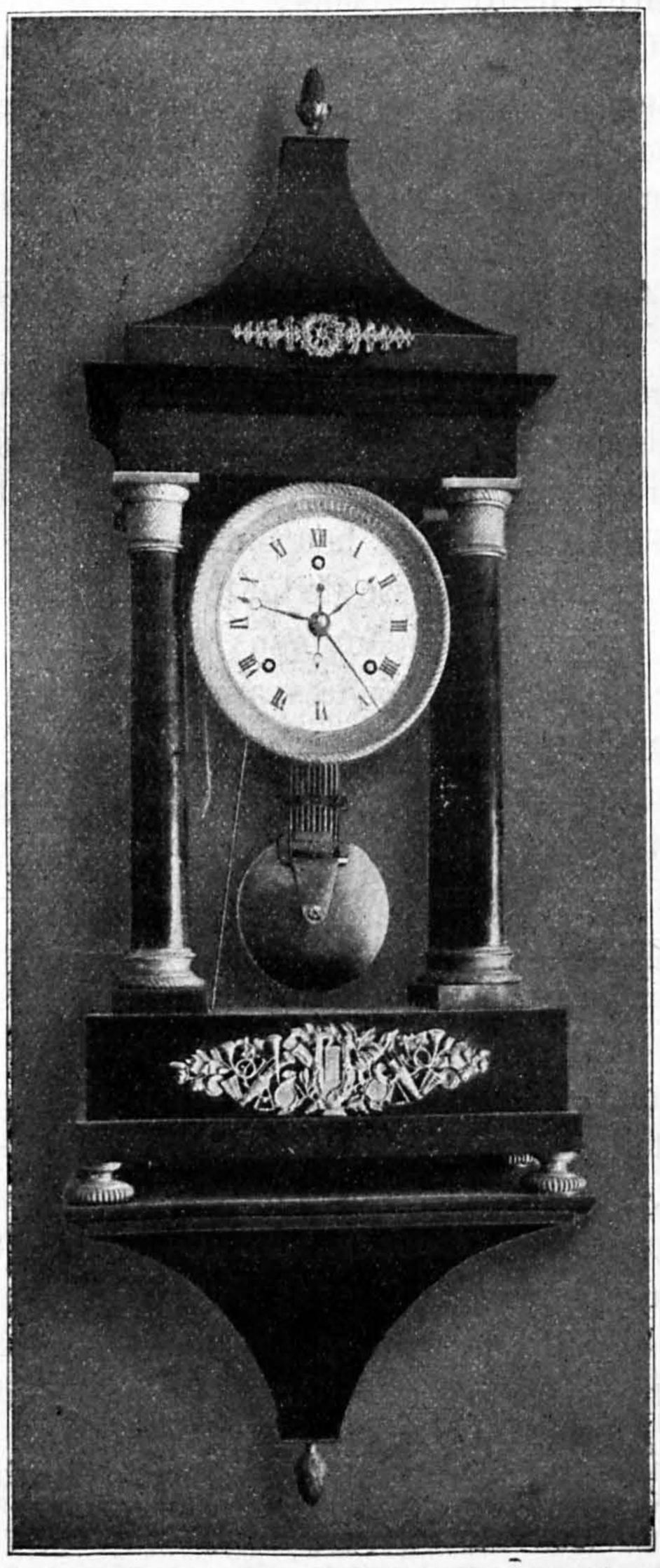
Jean-David est aussi en relations d'affaires suivies avec son beau-frère Charles-Frédéric Colomb, « très expert horloger en gros volume », établi pendant quelque temps à Fontaines, et surtout avec Samuel Roy. Ce dernier paraît avoir été l'associé de Maillardet, car on nous a signalé une pendule signée « Roy et Maillardet ». Il est intéressant de voir collaborer, à ses débuts, J.-D. Maillardet avec Samuel Roy, qui fut, sans contredit, un des plus remarquables horlogers qu'ait produits le canton de Neuchâtel.

A Fontaines, vivaient à la même époque, les penduliers Pierre Guinand et Abram-Louis Claude-Maire, neveu de Jean-David, ainsi que le major Matthey, horloger en petit volume. On le voit, ce petit village du Val-de-Ruz, aujourd'hui presque exclusivement agricole, fut, à un certain moment, un centre horloger remarquable.

Il est certain que de nombreuses pendules sortirent des ateliers Maillardet. Dans la première moitié du XIX^{me} siècle, époque de leur forte production, on ne les signait plus guère; aussi, n'est-il pas étonnant d'en rencontrer si rarement qui portent leur nom. Celles que nous avons pu leur attribuer d'une manière certaine sont, en général, fort bien

établies ; les mouvements d'Henri-Louis Maillardet, dont nous reproduisons une « grande sonnerie », font l'admiration des connaisseurs.

Les Maillardet firent aussi des pendules avec jeux de flûtes, ainsi que nous pouvons le constater par les pièces à l'appui des faillites de 1808 et 1845. De 1799 à 1805, Jean-David avait livré à Charles Mairet : 6 mouvements de pièces d'officiers ; 1 mouvement à 30 heures ; deux jeux de flûtes à 8 airs ; deux de 7 airs. Dans l'inventaire des biens de Julien-Auguste, en 1845, nous rencontrons de même : un grand mouvement à musique à 4 airs ; un plus petit à 3 airs.



PENDULE A MUSIQUE DES MAILLARDET.
Propriété de M. Nadenbousch à Neuchâtel.

Une grande partie des pendules Maillardet sont de forme dite « neuchâteloise ». Les cabinets leur étaient fournis par des spécialistes, entre autres par Charles-François Dubois — le père de Charles-Edouard — à La Chaux-de-Fonds, dont le livre de remarque nous renseigne sur tout ce qu'il livra de 1805 à 1848. Jean-David Maillardet et trois de ses fils, y figurent pour un certain nombre de cabinets de 6, 8 et 9 pouces, fonds bleu de ciel, bleu de Prusse, etc. Il est certain qu'ils en commandèrent aussi à d'autres ébénistes et vernisseurs neuchâtelois. Celui que nous reproduisons, par exemple, est tout à fait à la manière des Billon, les principaux concurrents de C.-F. Dubois.

L'inventaire de 1808 men-

tionne encore un certain nombre de cabinets de luxe, entre autres :

Un cabinet de pendule sculpté, soit pièce de jardin, estimé L. 50.8
Un autre cabinet sculpté, pour une pièce de cheminée, » » 25.4
Un cabinet de cartel, à double face, en fonte, ciselé et représentant des trophées divers et autres sujets, » » 168
Une pièce en marbre, soit cartel, figure de rocher, avec ornements en fonte, déesse Cupidon . . . . . » » 235.4

Tous ces genres, qui dominaient alors, sont, sans contredit, de fabrication parisienne. L'industrie du cabinet de luxe était, chez nous, à son déclin, et, seuls, quelques maîtres de la Montagne en fournissaient encore.

Le dernier pendulier de la famille, Constant, paraît s'être occupé principalement de rhabillages ; il ne manquait jamais, selon la coutume, de graver sur la platine, son nom en légères pattes de mouches, et en profitait pour manifester ses sentiments républicains. Nous avons relevé l'inscription suivante : « Cabinet remplacer par moi Constant Maillardet rhabillieur, le 23 et 24 décembre 1841. Fontaines, bon Suisse. »

Plusieurs Maillardet ont fait des montres aussi. Ce fut le cas d'Henri, en particulier, l'associé du fils Jaquet-Droz, dont nous donnons, en planche hors-texte, une très belle pièce, faite à Londres, avec boîte ornée de perles fines et peinture sur émail bleu translucide, exécutée à Genève[1]. Son frère, Jacques-Rodolphe, s'occupait, de même, d'horlogerie en petit volume ; en 1808, il intente un procès à Victor, son neveu, pour des montres non payées[2]. Nous reproduisons aussi une pièce à répétition, avec petits automates d'Henri-Louis Maillardet ; la maison Courvoisier & Cie, dans laquelle il était entré, établissait principalement des montres ; aussi est-il très naturel qu'il se soit voué à cette fabrication.

Signalons encore un autre domaine où les Maillardet firent preuve d'activité ; l'horlogerie monumentale, dont s'occupa Julien-Auguste pendant plusieurs années. En 1829, il fut choisi pour faire d'importantes transformations à l'horloge du clocher de Colombier, parce qu'il « offrait par ses connaissances une sérieuse garantie ». Six ans plus tard, on le charge de faire celle de l'hôtel de ville de Boudry. En litige pour le paiement avec la commune, qui trouve sa note « entièrement enflée », il

[1] Elle appartient à la magnifique collection de montres de M. Gustave Loup, à Genève, qui l'a fait très obligeamment photographier à notre usage. — Au Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, se trouve une autre montre or, à roue de rencontre, signée « Maillardet & Co ».

[2] Nous avons vu plus haut que Victor est mort en 1807, à Calcutta. Sans doute Jacques-Rodolphe ignorait encore ce décès.
Registre civil de Valangin, no 52, p. 608.

obtient d'être payé après visite d'un expert chaux-de-fonnier. Enfin, en 1840, il est en compétition avec J.-P. Dessoulavy, de Neuchâtel, pour l'horloge de Cornaux, et paraît avoir eu la préférence.

Julien-Auguste fut le dernier constructeur neuchâtelois d'horloges de clocher de la vieille école, à laquelle son ancêtre, Jean Maillardet, au XVII^me^ siècle, appartenait peut-être déjà.

(A suivre) Léon MONTANDON, Alfred CHAPUIS.

Les séjours du conseiller François de Diesbach à Cressier

(EXTRAITS DE SON JOURNAL)

(AVEC PLANCHE)

(Suite. — Voir la livraison de juillet-septembre 1916, p. 97.)

1799

Mardi 20 août... Il nous vint à Courgevaud des visites de Meiriez: le colonel Chaillet[1], M. Perregaux et M. Pury[2], ci-devant officier dans Castella...

Vendredi 27 septembre... J'eus le chanoine de Gléresse, qui me montra une lettre de sa mère, par laquelle il paroissoit que M. de Marval n'exigeoit de nous que des passeports, pour aller dans ce pays-là librement....

Le mercredi 23 octobre, nous partîmes, le chanoine de Gléresse et moi, vers les 7 heures, pour Cressier, dans ma carriole, avec mon cheval et un de ceux de Joux, Catherine à côté de François; Joux menoit le char de bagages, attelé de deux autres chevaux. Nous arrivâmes à Walperswil vers midy, ayant pu prendre en droiture depuis Kallnach. Nous ne fûmes point inquiétés au pont de S^t^ Jean; ayant montré mon passeport et dit qu'un char de bagages me suivoit, on me laissa passer sans difficulté et sans me faire la moindre question. Une sentinelle neuchâteloise, sans uniforme, aussi comme celle qui m'avoit parlé du côté de la Suisse, me demanda à voir mon passeport et me laissa passer.

Nous nous arrêtames un moment au Landeron, chez les Capucins et à

[1] Frédéric de Chaillet, seigneur d'Arnex (1744-1817), officier au service de France; lieutenant-colonel du département du Val-de-Ruz 1787; surintendant de l'arsenal.

[2] Charles-Albert, baron de Pury (1752-1833), officier au service de France; lieutenant-colonel du département du Val-de-Travers 1807; conseiller d'Etat 1812; chevalier de l'ordre du Mérite Militaire.

l'église. Nous arrivâmes à l'entrée de la nuit à Cressier, Joux avec Carle une bonne heure après nous. Je mis le chanoine dans la chambre à côté de celle à manger, que j'avois fait chauffer.

Le jeudi 24 octobre, nous commençâmes les vendanges. Hans alla cueillir le rouge aux Chumereux et près du château, ce qui lui valut 5 gerles et 4 seaux. Le reste du tems, il a cueilli du blanc, parce que je voulois voir la vigne de la Côte en rouge, garnie de grappes, et que ce jour-là, il me fallut aller à Neuchâtel.

Quant au chanoine et moi, nous partîmes vers dix heures et sommes arrivés à Neuchâtel à midy. Nous descendîmes chez Fauche[1], où nous demandâmes différentes nouveautés à sa femme, qu'elle n'avoit pas.

De là, nous allâmes chez M. de Marval, qui nous pria à dîner : il n'y avoit que Mme et Melle de Marval ; après-dîner, M. de Rochefort, averti par M. de Marval, vint nous voir. Nous restâmes jusqu'après 4 heures, que nous retournâmes à Cressier.

Le vendredi 25, après avoir entendu la messe de M. le chapelain, où il donna la bénédiction à la place du jeudi[2], nous voulions continuer la vendange, mais il fit un si mauvais tems tout le jour, que cela ne fut pas possible. Nous eûmes la visite de M. le colonel Sergeans, et de M. et Mme d'Agar, logés chez lui.

Le samedi 26 octobre, le tems étant beau, je fis vendanger mon rouge de la Côte, si beau qu'il me rendit 10 gerles, moins 2 seaux ; c'étoit plus que je n'en avois jamais eu. Nous y fûmes jusqu'à onze heures, pour achever. Après-dîner, nous rendîmes visite à M. Sergeans et à M. et Mme d'Agar, et nous fûmes à la cure, où nous ne trouvâmes que Melle Astheimer. En descendant, nous rencontrâmes M. le curé, qui nous invita à dîner pour le lendemain, mais je le refusai, parce que Mme de Gléresse s'étoit fait annoncer pour le dîner ; au contraire, je priai au café M. le curé.

Un peu plus bas, nous vîmes venir à nous un ecclésiastique, avec des jeunes dames ; c'étoit le P. Geiger, cordelier, de Ratisbonne, qui dit m'avoir déjà vu, il y a deux ans, à Cressier, et me demanda des nouvelles de mon frère, le général ; il étoit vêtu en séculier, élégamment, me disant que comme professeur et prédicateur à Lucerne, il lui étoit défendu de paroître en costume de cordelier. Il me présenta Melle Sury[3], petite-fille de Mme la trésorière Gibelin, Melle Segesser, de Lucerne, et les deux petites Gibelin, filles de feu le conseiller, en me disant que Mme la trésorière, Mme sa fille Grimm[4], avec le petit Vigier, étoient partis lundi pour Salins, pour voir M. Grimm et le chanoine Vigier, et qu'elles étoient attendues de retour au premier jour. Le chevalier Gibelin étoit aussi de la partie.

[1] Louis de Fauche-Borel (1762-1829), imprimeur-libraire ; du conseil des Quarante 1797 ; agent des Bourbons pendant l'émigration ; consul-général et conseiller d'ambassade de Prusse ; anobli en 1820 par le roi Frédéric-Guillaume III.

[2] En vertu d'une fondation du major Jacques de Monnin, de 1724, la bénédiction du Saint-Sacrement était donnée chaque jeudi de l'année, dans la chapelle de Cressier.

[3] Marie-Cléophé de Sury d'Aspremont (1779-1832), mariée en 1802 à son oncle, le chevalier Victor de Gibelin.

[4] Marie de Gibelin (1765-1817), mariée en 1786 à Henri Grimm de Wartenfels (1754-1821), avoyer de Soleure, landamman de la Suisse en 1811.

Le dimanche 27 octobre, je fus à la grand'messe à la Paroisse, mais le chanoine a été à la matinale, afin de recevoir Mme sa mère, qui devoit venir dîner avec nous; elle arriva avec Melle Francey. M. le curé vint prendre une tasse de café avec ces dames, comme je l'y avois invité; elles restèrent jusqu'au soir. Ensuite, nous eûmes la visite de M. et Mme Brochatton, de leur fille Mme Glutz, avec sa petite; auparavant Mrs de Marval père et fils, et Mr de Rochefort étoient aussi venus, ainsi que le P. Supérieur du Landeron. Le chanoine fut passer la soirée chez le docteur Tribolet. Bayle soupa avec nous.

Le lundi 28 octobre, nous vendangeâmes les vignes du Landeron; en y allant, je rencontrai M. Scheppelin[1], cy-devant procureur-général du prince de Porrentruy, qui venoit voir le chanoine; je lui proposai de dîner avec nous et je continuai mon chemin pour le Landeron. Après avoir vu mes différentes vignes, je fus joint dans celle de Dupont, Derrière chez Lombard, par M. le doyen, qui m'invita à dîner. Je le refusai, à cause de M. Scheppelin, qui effectivement m'attendoit à Cressier. Je trouvai ce vieillard respectable fort gai et intéressant.

Après-dîner, je fus à mes vignes du Guillemberg; ce jour-là, on avoit fait la première pressée et les deux Colinots, père et fils, étoient arrivés la veille au soir.

Le mardi 29, M. le capitaine Schnider[2] de la Neuveville, cy-devant capitaine au régiment de Reinach, grand ami de Mme de Gléresse, vint nous demander à dîner; j'en fus très content. Le matin, j'avois été voir le chevalier Gibelin, arrivé la veille de Salins, avec Mme sa mère, sa sœur Mme Grimm et son neveu, le petit Vigier; il me rendit la visite au moment où j'allois sortir, pour aller voir vendanger au-dessus de Troub. Après-dîner, nous allâmes chez ces dames et y passâmes l'avant-souper; elles me firent le détail du triste état où les 19 otages[3] soleurois se trouvaient au fort St André, à Salins, n'ayant qu'une cheminée, dans une chambre assez petite pour tous. Il y avoit aussi 80 otages grisons dans ce fort, dont 14 Salis. Le loyer de leurs lits leur coûte 12 l. par mois, le seul transport de la corde de bois 9 l., la petite tasse de café 12 sols. L'avoyer Grimm est le seul qui soit logé en ville; ils n'osent exercer publiquement aucun acte de religion; il faut qu'ils se bornent à dire le chapelet le soir, et les jours de fête, ils en disent un le matin, à la place de la messe.

Le mercredi 30, j'ai donné une table de jeu à Mme Gibelin, pour que nous puissions tous faire la partie; nous fîmes un vingt et un. Le chanoine y vint plus tard, parce qu'il étoit allé chez le docteur Tribolet, jouer au boston avec lui, le peintre Freudenberger et le « Helfer » de l'église de l'Hôpital, à Berne, fils de M. Tribolet.

Le jeudi 31 octobre, pendant que j'étois à voir vendanger aux Chumereux et que je parlois au voisin Veillard d'Enges, qui me proposoit de renouveler un

[1] Fidèle-Ignace-Joseph Scheppelin (1729-1804), membre du conseil aulique du prince-évêque de Bâle 1763; receveur des contributions extraordinaires 1763; membre de la commission militaire 1764; procureur-général et avocat du fisc 1767.

[2] Charles-Ferdinand-Henri Schnider (1766-1851), capitaine au service de France.

[3] A la suite de leur campagne de 1798 en Suisse, les Français avaient emmené de nombreux otages en France.

aqueduc pour dessécher nos vignes, Mme la trésorière me fit prier à dîner, pour manger de la truite; je ne l'acceptai point, ne voulant pas manger hors de la maison. Après-dîner, nous y fûmes, le chanoine et moi; elle étoit encore à table avec M. Glutz, demeurant à Neuchâtel sous un autre nom, et un M. Krutter, cy-devant secrétaire du conseil de Soleure. M. et Mme Brochatton, leur fille et son enfant, y étoient aussi, mais en visite. Il me fallut boire un coup et essuyer les plus obligeants reproches de Mme la trésorière. Je quittai pour aller voir aux Chumereux, à quoi en étoient mes gens; ils avoient justement fini. Je m'arrêtai à la cure, et je ne trouvai que Melle Astheimer à la cave, parce que M. le curé n'étoit pas encore revenu de Neuchâtel. La soirée se passa comme celle de la veille.

Le vendredi 1er novembre, nous fûmes à la grand'messe, et y trouvâmes aussi le procureur-général Glutz et son beau-frère, le conseiller Sury, de qui nous avions eu la visite à leur arrivée. Le capitaine Schenker étoit aussi venu de Neuchâtel, qui y vit misérablement, soutenu par le travail de sa femme.

Après dîner, nous nous acheminâmes vers le Landeron et retournâmes à Cressier à pied, n'ayant point voulu de la voiture de M. Brochatton, malgrè la pluye. Heureusement que nous nous étions munis de nos parapluyes: il fit un tems épouvantable, nous entrâmes chez M. Tribolet, où nous prîmes le thé. J'y laissai le chanoine pour jouer et je m'en fus à la maison, car Mme la trésorière et toute sa compagnie étoient partis pour Soleure après dîner.

Le samedi 2 novembre 1799, je fis presser le reste du blanc; Carle commença à tailler les espaliers et à planter les pruniers, que nous avions amenés de Courgevaud.

Le dimanche 3 novembre, Mme de Gléresse s'étant fait annoncer pour le dîner, le chanoine ne m'accompagna pas à l'église. M. le curé nous fit un beau sermon.

Je trouvai Mme de Gléresse et Melle Francey arrivées; elles nous dirent que Rupert étoit revenu ce matin-là à la Neuveville, ayant couché à Cornaux. Je fus très édifié de ce que le chanoine demanda, au départ de sa mère, la bénédiction à genoux. Elle avoit eu M. Jenner, l'ami de son fils le chevalier, avec un avocat de Berne et un Français, pour voir des papiers, pendant quelques jours. Le chanoine me fit cadeau de 10 bouteilles de vin du Cap rouge, qu'il avoit encore à la Neuveville et que son Johannes lui avoit apportées quelques jours auparavant. Mme de Gléresse ne put assez me remercier de tout ce que je faisois pour son fils aîné. Le soir, Bayle soupa avec nous, comme déjà une ou deux autres fois.

Le lundi 4 novembre, on pressa le rouge. Le matin, Marer[1] me fit voir une vigne qu'il me proposoit, en échange de la partie de mon verger derrière sa maison, et je convins avec lui des réparations à faire à l'écurie de Hans.

Après dîner, le greffier Bonjour, de Lignières, vint avec le sr Michel, au nom du procureur général Glutz, me prendre pour aller sur nos grands prés voir différentes bonifications à y faire, surtout pour tirer parti de la fontaine chaude, qui est sur le terrain du maître-bourgeois Laurent Ruedin, acheté de M. d'Ar-

[1] Vincent Marer, maître-charpentier soleurois, établi à Cressier, était souvent employé par le conseiller.

regger, et pour échanger la tête de son grand pré, acquis d'Ubald de Roll en janvier de cette année, contre celle de mon grand pré. J'ai préféré que chacun gardât son affaire ; il s'en désista donc, mais ses autres propositions furent acceptées, en vue de tirer parti de la fontaine chaude, et pour nettoyer nos fossés, etc.

Le chanoine est allé à Combes, où son frère le chevalier lui avoit donné rendez-vous, par un billet que Johannes lui apporta ce matin. Cependant le chevalier n'y vint pas, ce qui étoit mettre le comble à tous ses mauvais procédés envers son aîné.

Ce jour-là, le procureur-général Scheppelin nous avoit demandé à dîner. Le greffier du Landeron, le brave M. Quellet[1], l'avoit accompagné, mais il dîna chez les dames de Laloyère[2] ; pourtant il vint me voir après sur les grands prés. Nous y restâmes très longtems, Mrs Bonjour, Michel, Bayle, Joseph Dupont et moi, et j'espère qu'il en résultera un grand avantage pour nos prés, d'après toutes les bonifications arrêtées. Le soir, le procureur-général Glutz vint prendre congé de moi.

Le mardi 5 novembre, Carle acheva l'ouvrage au jardin, et les Colinots émondèrent les arbres du Clos-Wallier et arrachèrent, au jardin, la vieille piramide d'un poirier d'été. Je dis à Marer que je ne voulois échanger mon morceau de verger que contre celui de M. Guinchard ; s'il peut me le procurer, l'affaire sera faite. M. le curé vint me faire ses adieux ; j'en fis autant chez M. et Mme d'Agar.

François étoit déjà arrivé lundi soir ; il aida le mardi à toiser mon foin et regain ; il fallut aussi beaucoup de tems pour préparer notre départ, qui eut enfin lieu le :

Mercredi 6 novembre, à 6 h. 1/2, par un beau tems, mais froid ; Carle et les 2 Colinots prirent la route des lacs, nous celle de Walperswil. Tout près du Lœwenberg, nous rencontrâmes Guillaume d'Affry[3], qui menoit sa sœur Lisette et Romain de Belleroche chez les Rougemont ; ils me dirent qu'ils viendroient le lendemain dîner à Courgevaud...

1800

Courgevaud 10 mars... Le soir M. Chaillet vint me voir ; il me dit que les coups de canon entendus dans la journée étoient une réjouissance pour l'anniversaire de la naissance de la reine de Prusse[4]...

Le jeudi 29 mai 1800, nous nous mîmes en chemin pour Cressier, à 5 h. 1/2 ;

[1] Charles-Antoine Quellet (1748-1830), greffier et maître-bourgeois du Landeron.

[2] Marie-Catherine (1728-1813) et Anne-Marie Roussel de Laloyère (1735-1814), de Morteau, héritières des biens de la famille de Monnin de Cressier ; elles habitaient, depuis la Révolution, la grande maison que leur bisaïeule, la châtelaine de Monnin, née Hugi, avait fait construire, sur les plans d'un architecte français, au bas du village de Cressier (maison Blanc-Beurnier actuelle).

[3] Neveu de la Conseillère de Diesbach.

[4] La célèbre reine Louise de Prusse (1776-1810).

je fus enchanté de voir la beauté des esparcettes et des graines, sur toute la route jusqu'à Walperswil. Nous ne nous arretâmes au Landeron que le tems qu'il fallut à Carle pour laisser aux Capucins, une lettre du chanoine à Mme sa mère. La pluye avoit cessé presqu'entièrement à notre arrivée à Cressier; nous trouvâmes tout-le-monde à la maison, à cause de cette pluye. Je fus chez Bayle, qui venoit de se changer, ayant été bien mouillé. Je trouvai que Joseph avoit pris pour domestique un Gênois, déserteur d'un corps d'infanterie légère de Français, qui se disoit avoir été pris de force par eux et les avoit quittés à Naples. J'invitai M. Bayle à dîner pour le lendemain.

Le vendredi 30 mai, Carle commença à couper le buis. Je fis une tournée aux environs de la maison, pendant que le chanoine avoit le cocher de Mme de Gléresse, qui lui apporta la réponse qu'elle viendroit dîner dimanche avec nous; il me dit que le chevalier étoit à la Neuveville depuis une quinzaine de jours et que l'autre s'y trouvoit aussi, mais ni l'un ni l'autre ne firent rien dire au chanoine. Vers les 10 heures, je fis visite à la cure; M. le curé nous invita à dîner pour dimanche ou lundi. Je l'en remerciai et l'invitai au contraire pour lundi. A notre retour, M. Bayle vint avec son compte; je lui donnai de l'argent et à dîner. M. le curé vint pendant que nous étions à table, et plus tard le P. Supérieur du Landeron, Currat.

Après dîner, je m'occupai encore avec M. Bayle et au jardin; quelques heures après le dîner, le chanoine me quitta pour aller acheter du tabac au Landeron. Lorsque j'eus assez parcouru mes papiers tout seul, je voulus aller à la Mouchette, où l'on me dit que mes vignerons étoient, et je m'arrêtai un peu au jardin avec Carle. Voila que je vois le chanoine à la fenêtre de la chambre à manger: «Comment déjà de retour?» — «C'est, me répondit-il, que j'ai ici le capitaine Schnider et M. Chiffelle[1], de la Neuveville». Je lui dis d'abord: «Je veux aussi voir ces messieurs», et je montai. Leur ayant offert du vin ou du thé, ils m'en remercièrent et ne voulurent pas nous empêcher d'aller à nos affaires; je leur sus gré de leur discrétion. Ainsi nous nous en fûmes par le jardin, le chanoine gagna avec M. Chiffelle le devant, je fis l'arrière-garde avec M. Schnider jusqu'à la Mouchette, où je le quittai pour entrer dans la vigne, où Hans, sa femme, leurs quatre filles et le fils ébourgeonnoient. J'y trouvai passablement de raisins, mais une boue étonnante; je les quittai pour aller à la Vigne-Ronde, qu'ils avoient déjà ébourgeonnée. En rentrant, je rencontrai Joseph, avec son Italien, dans sa moitresse, avec lesquels je m'arrêtai un peu, et j'entrai un instant dans la vigne de Hans, près du château, pour voir les muscats, qui étoient fort rares; il est vrai que ceux de la treille le sont aussi.

Le samedi 31 mai, veille de la Pentecôte, nous fûmes à la messe à la chapelle, après laquelle nous fîmes visite au chapelain, un peu incommodé. Comme Mme d'Agar avoit fait ses dévotions, nous hazardâmes de lui faire notre visite, quoiqu'il ne fut que 7 heures $^1/_2$; elle nous reçut dans un salon fort propre. Son mari étoit déjà à la pêche.

Je fis venir M. Bayle pour causer avec lui jusqu'à mon dîner, que nous

[1] Charles-Bénédict Chiffelle (1748-1820), notaire; du Conseil de la Neuveville; maître-bourgeois; agent de la baronne de Gléresse.

fîmes, le chanoine et moi, à 10 heures, pour aller à Neuchâtel. Nous y arrivâmes à 1 heure 1/2 et fûmes d'abord chez M. Perregaux-Chaillet [1]; il avoit grand monde à dîner, nous vîmes sa femme [2] et sa belle-sœur [3], avec sa fille Mme de Montmollin [4]. Ils nous invitèrent, mais ayant déjà dîné, d'ailleurs à cause du jeûne, nous le refusâmes, en promettant d'y retourner à 4 heures; comme M. de Marval devoit en être, à ce qu'il nous dit, nous allâmes vite chez lui, mais il étoit allé à Voëns, avec sa femme.

De là, nous passâmes chez Mme Fauche, où j'achetai un livre sur les abeilles; elle me fit voir de vieux missels de Besançon et de Dijon, en parchemin, avec des lettres en or, à 6 piécettes la feuille, que je ne regardai que par curiosité. Comme elle me dit que son mari étoit à Hambourg chez son frère, je lui proposai de le charger de m'envoyer les journaux qui me manquent; dans deux mois, l'envoi peut s'en faire dans un ballot de livres.

De là, nous passâmes à l'Hôpital, pour voir l'établissement des soupes à la Rumford; la femme nous en fit une explication détaillée, mais M. de Montmollin n'étant pas en ville, nous ne pûmes voir les modèles en relief.

Ensuite, n'ayant plus rien à faire, nous allâmes à l'auberge, où le hazard me fit rencontrer M. Warrin, conseiller au Parlement de Besançon, établi depuis neuf mois à Neuchâtel. Nous allâmes avec lui chercher M. Chevalier, le maréchal de camp, que nous ne trouvâmes pas. M. Warrin nous ramena à l'auberge, dans sa chambre, où il nous dit que nous trouverons un prêtre caché, qui lui dit la messe. Nous fîmes donc sa connoissance; pendant la conversation, il lui arriva M. de La Clos, jeune militaire venant de Salins; il conta que l'on y débite aussi la prise de Gênes par les Autrichiens, et que non-seulement il étoit rayé définitivement, mais que M. Warrin pouvoit aussi rentrer, ce qu'il ne veut faire jusqu'à ce que sa femme le lui mande. Jeanrenaud le courrier m'y fut amené par François; il s'agissoit d'un achat de mon foin en herbe.

Nous retournâmes ensuite, le chanoine et moi, chez Perregaux, où nous trouvâmes tout le monde au café; nous refusâmes tout. Il avoit donné ce repas à l'honneur de sa nièce, la femme du général Marmont [5], chef de l'artillerie de l'armée de Bonaparte en Italie, fille de son frère le banquier Perregaux [6], de Paris; cette jeune femme, mise singulièrement, étoit pourtant fort honnête. Mlle de Marval y étoit aussi, avec d'autres femmes. M. Gaudot, Pourtalès le fils [7], le colonel Chaillet, et d'autres hommes, nous firent politesse. Nous prîmes congé

[1] François-Louis Perregaux (1746-1829).

[2] Henriette-Charlotte Perregaux, née de Chaillet d'Arnex (1762-1844).

[3] Rose-Marguerite-Dorothée de Chaillet d'Arnex, née Perregaux (1749-1835).

[4] Rose-Marguerite de Chaillet d'Arnex (1771-1860), mariée: 1° à François de Montmollin (1767-1802), 2° à Frédéric de Chambrier (1753-1826).

[5] Anne-Marie-Hortense Perregaux (1779-1857), mariée en 1798 à Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont (1774-1852), duc de Raguse 1808; maréchal de l'Empire 1809.

[6] Jean-Frédéric Perregaux (1744-1808), fondateur, régent et premier président de la Banque de France; sénateur français; enseveli au Panthéon.

[7] Louis, comte de Pourtalès (1773-1848), maire de Boudevilliers 1793; conseiller d'Etat 1803; président du Conseil d'Etat 1831; capitaine-général des chasses du prince Alexandre Berthier 1807; colonel fédéral.

pour retourner chez M. Warrin et partir. A notre arrivée à 7 heures, Carle avoit fini de couper le buis et de palisser les espaliers; M. Bayle vint faire collation avec nous et traiter de mes affaires.

Le 1er juin, jour de la Pentecôte 1800, le chanoine alla à la messe matinale, pour se trouver à l'arrivée de Mme sa mère; je fus à la grand'messe, qui à cause du sermon, dura jusqu'à 11 heures. Mme de Gléresse n'arriva qu'après, avec Mlle Francey; nous fîmes un bon dîner. M. et Mme d'Agar ne vinrent que vers les 4 heures; celle-ci prit du café. Mme de Gléresse resta jusqu'à 5 heures, et comme le tems étoit à la pluye, je n'osai pas aller voir ma vigne de la Côte, dont j'avois grande envie. Je restai donc à m'occuper de mes affaires intérieures.

Le 2 juin, la matinale fut à 5 heures; on partit en procession, à 6 heures, pour le Landeron, et ceux du Landeron à la même heure pour Cressier; on y arriva à 7 heures. Dès que nous sûmes la procession montée à l'église, nous y allâmes, M. le chanoine et moi. Le doyen étoit déjà au Kyrie; on chanta fort bien, surtout lui, avec beaucoup de lenteur et de dignité. Il déjeuna ensuite à la sacristie, avec le Supérieur du Landeron. La procession étant partie, nous descendîmes à la maison. M. Bayle fut, ce jour-là, à Enges, avec de ses confrères, si bien que je ne le vis que le soir.

Je parlai aux vignerons de Mrs de Roll et Vigier, pour leur signifier que je prétendois le regain comme le foin de mon pré moitresse. Je répondis à leurs objections, et le résultat fut qu'ils en parleroient à ceux qui sont chargés de leurs affaires, pour qu'ils puissent en instruire ces Mrs, s'ils ne veulent pas prendre sur eux de m'accorder ma demande d'autant plus juste, que je m'offre non-seulement à payer la moitié de la taille imposée par la Communauté, pour l'abolition de la vaine pâture sur ce pré, mais aussi la moitié des frais pour nettoyer les fossés.

M. le procureur-général Scheppelin, de Porrentruy, vint à 10 heures nous faire visite; je le retins à dîner. Ensuite M. d'Agar m'amena le greffier du Landeron, M. Quellet, que je reçus de mon mieux; cette visite nous ayant quitté, M. le curé, que j'avois invité à dîner, arriva, mais sans Melle Astheimer. Vers midy, le ci-devant courrier de Neuchâtel à Pontarlier, Jeanrenaud, m'arriva à cheval, comme nous étions convenus, pour voir l'herbe de mes prés, qu'il vouloit acheter. Je lui dis qu'il dîneroit avec nous; en attendant, il alla avec mes gens, prendre inspection des prés. De retour, il me dit qu'il ne vouloit pas l'acheter comme cela, mais quand le foin en sera dans la grange. Pendant le dîner, à nous cinq, la conversation roula surtout sur la famille Loriot et la mort prématurée de son chef, que les chagrins avoient occasionnée.

Après le dîner, M. le chapelain nous fit visite; nous allâmes à vêpres à la chapelle. Après cela, le chanoine s'en alla au Landeron, avec le procureur-général Scheppelin, chez Melle Chambrier[1], dans la maison du lieutenant, pour voir Mme sa mère, qui lui avoit donné rendez-vous.

Jeanrenaud me promit d'engager Kölly, le voiturier de Neuchâtel, à observer sa convention avec Bayle pour mon foin et regain, que nous allâmes voir à la

[1] Henriette de Chambrier (1747-1821), fille de Daniel de Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Boudevilliers; elle passa plusieurs années au Landeron, où elle habitait une partie de la grande maison Brochatton.

grange, et comment on devoit s'y prendre pour le toisage. Débarassé de tout le monde, je pris mes vignerons et fus avec eux, malgrè la menace de pluye, voir quelques vignes ; puis je fus vite chez Mme d'Agar, pour lui faire visite ; il n'y avoit personne, mais je trouvai la femme Thomas, qui m'annonça son fils, mon filleul[1]. Il vint en effet et je lui donnai pour son dernier bon an, ayant déjà 17 ans, un petit écu. M. Bayle étant venu sur le soir, je lui fis écrire cette lettre à Kölly et lui donnai à souper ; je lui rendis le plan de mon domaine, pour insérer les aboutissemens, partout où ils manquent.

Le 3 juin, mardi de la Pentecôte, après avoir parcouru le galetas avec M. Bayle et l'avoir employé à mettre du vin des domestiques en bouteilles pour moi, nous partîmes, le chanoine de Gléresse et moi, à pied pour le Landeron. Nous y fûmes à la chapelle, où M. Scheppelin vint nous joindre, avec qui nous allâmes aux Capucins attendre ma voiture. Dès qu'elle fut arrivée, nous y montâmes et prîmes la même route qu'en venant, mais par un beau froid, car nous avions eu du feu à ma cheminée, pendant tout notre séjour à Cressier...

. . . . . .

Le dimanche 3 août 1800, je me rendis au Montilier et lorsque tout mon monde fut rassemblé, nous partîmes au nombre de sept, et avec trois bateliers, par le plus beau et le plus calme chaud du monde ; il sonna 9 heures, lorsque nous commençâmes à voguer. La navigation fut si heureuse qu'à midy, nous arrivâmes à Cressier. La chaleur ne m'incommoda un peu que sur la Broye et sur la Tielle, d'autant que le rhume me mettoit mal à mon aise ; sur le lac de Neuchâtel, le petit air de bise nous rafraichissoit.

Je fus d'abord chez le maître-bourgeois Bayle m'annoncer ; il vint ouvrir le château, pendant que Marizébé et nos gens vuidèrent le bateau, aidés des bateliers. Je trouvai tout en ordre, l'ayant prévenu de mon arrivée. Je fis dîner les bateliers avec mes gens, aussi ceux-là furent-ils très contents de moi, et m'offrirent leurs services pour une autre fois. M. Bayle assista à mon dîner, après lequel nous allâmes à vêpres. J'avois déjà eu M. le curé aussi à mon arrivée, mais qui ne resta pas aussi longtems, parce qu'il alloit à la maison de l'école pour l'instruction des enfans, à l'occasion de la visite de Monseigneur[2], présumée pour l'automne.

Au sortir de vêpres, je trouvai Mme d'Agar, je lui fis visite, ainsi qu'à son mari. Vers les 5 heures, je suis allé avec M. Bayle, Dupont et Pierre Stol voir l'ouvrage à commencer le lundi au Grand Pré. Nous examinâmes aussi les deux sources, qui ont été négligées pour l'égayage des prés ; on s'en occupera en automne, avec M. Bonjour, parce que le regain ne permettoit pas de le faire actuellement.

Le lundi 4 août, je suis allé à la messe à la chapelle, de là voir travailler Pierre Stol, Colinot, Alexis et La Ramée au fossé du Grand Pré, qu'ils ont commencé de vuider au bord de la Tielle, après que les vignerons ont eu fauché le fossé et le bord, pour ne pas perdre cette herbe. Carle a palissé les espaliers,

[1] François Thomas (1783-1853), fils de Jaques Thomas, de Cressier, et de Magdeleine, née Martin. Baptisé le 25 avril 1783 par le doyen Varnier, il eut pour parrain le conseiller François de Diesbach, et pour marraine Marie-Catherine Guinchard, née Boleine.

[2] L'évêque de Lausanne.

qui avoient de belles poires. Dupont est allé aux prés de la montagne, ébrancher les buissons, et Hans a moissonné son froment de printems à la Maladiére.

J'ai donné à dîner à M. Bayle, à son retour du Landeron, où il avoit assisté à l'assemblée du Conseil Général, ce qui l'a empêché de relever son compte. Après-dîner, j'ai retourné à mes ouvriers, et de là par le sentier du Landeron à la Neuveville, chez Mme de Gléresse, qui étoit prévenue de mon arrivée, si bien qu'elle vouloit me faire inviter à dîner. Elle me fit donc l'invitation de bouche, que j'acceptai pour le lendemain, avec M. le curé de Cressier. Je quittai déjà à 6 heures, pour faire une visite au Landeron, à Mme de Fussey[1], qui m'en avoit fait une la veille, pendant que je courois par les vignes, avec M. Bayle.

Je trouvai au Landeron le jeune Nicolet, de qui j'appris que Mme de Fussey étoit à la promenade du côté de St Jean ; je fus donc, en attendant son retour, aux Capucins, que je trouvai à la fin de leur souper, où je refusai de boire du vin, parce que j'avois pris du sirop de framboises chez Mme de Gléresse, à cause de la grande chaleur. Après une longue conversation, je dis à ces Pères que je voulois aussi voir Mme de Fussey ; ils me menèrent chez elle, mais elle étoit encore à la promenade, quoiqu'il fut 7 heures 1/2. Nous allâmes au-devant d'elle, à qui le frère Capucin avoit envoyé le petit de Fussey, pour l'en avertir. Cependant, nous ne vîmes revenir que la petite de Fussey, avec Melle Maire, aussi Française ; on ne savoit de quel côté Mme de Fussey avoit tiré, ce qui me détermina à quitter ces demoiselles et le P. Supérieur, car il étoit tard et j'étois enroué et oppressé. Il fallut me rendre à l'opiniâtre sollicitation du bon P. Currat, de prendre mon retour par la petite Tielle, pour ne pas repasser par le Landeron ; son compagnon me conduisit, parce que je n'avois jamais fait ce chemin et que Melle Maire nous dit que la petite Tielle n'avoit, à la vérité, pas d'eau, mais qu'il falloit bien choisir l'endroit du passage, à cause des terres remuées. Je trouvai ce chemin bien long, malgrè ce que le P. Capucin faisoit pour me distraire ; heureusement que la soirée étoit charmante et que la lune éclairoit, sans quoi nous ne nous en serions tirés que difficilement, car il a fallu aller et venir pour choisir un endroit commode au passage de ce bras abandonné de la Tielle. Enfin je parvins au chemin du Landeron à Cressier, et j'arrivai vers les 9 heures seulement à la maison, où l'on commençoit à être en peine de ne point me voir, d'autant plus qu'un homme avoit été assassiné dernièrement au bord de la Tielle.

Le mardi 5 août, après la messe à la chapelle, je suis allé chez M. le curé, pour lui proposer d'aller dîner à la Neuveville ; il vint me prendre à 9 h. 1/2 et nous passâmes chez mes ouvriers, au fossé. Je voulus m'arrêter en passant chez Melle Chambrier, dans la maison Brochatton, pour faire connoissance avec elle, parce que M. de Marval devoit y dîner, à ce que m'avoit dit le greffier Quellet; elle me reçut on ne peut mieux. J'y trouvai Melle Lombach, de Berne, son amie, mais je ne vis pas le vieux Amédroz, qui étoit malade. Melle Chambrier voulut me retenir à dîner ; sur mon refus, elle me prévint que si je voulois voir M. de Marval, il falloit que je vinsse avant 5 heures, parce qu'il repartoit à cette heure-là.

[1] La comtesse de Fussey, née de Belot, était l'une des seules émigrées françaises qui avait eu l'autorisation de rester dans le pays, ceci en raison de sa parenté avec la famille fribourgeoise de Lenzbourg.



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL

Nous arrivâmes à 11 heures à la Neuveville. Mme de Gléresse nous donna la Gazette Vaudoise à lire ; elle nous annonça, pour après-dîner, M. Imer[1], le juge de Paix et ministre, qui devoit me faire voir son espalier, pour les greffes. M. Chiffelle dîna avec nous. Effectivement, M. Imer vint pour le café ; le capitaine Schnider vint aussi peu après. Nous allâmes à l'espalier, avec Carle, et je pris la note de ce que je voulois.

Ayant pris congé, nous nous rendîmes chez Melle Chambrier avant 5 heures; M. de Marval nous reçut sur la porte. Le colonel Mellier y étoit avec lui, et le greffier Quellet. M. de Marval, que je remerciai encore pour Mme de Fussey, m'invita à dîner pour samedy, chez son fils, à cause de M. le Gouverneur, d'une manière que je ne pus refuser.

Après le départ de ces messieurs, avec lesquels je bus de la bierre et mangeai des tranches de pâtisserie au cumin, nous restâmes encore quelque tems, M. le curé et moi, avec Melle Chambrier et deux demoiselles Lombach. Ensuite, nous allâmes au Landeron, faire visite à Mme de Fussey ; je reconnus son fils, âgé de 12 ans, qui avoit été avec elle à Ottobeuren, près de Memmingen.

Le mercredi 6 août, je fus à la messe à l'église, puis je pris Carle pour aller faire une tournée par les vignes : à la Côte, où le rouge se soutenoit bien, au Grand Cloud de même ; nous en vîmes encore d'autres, assez belles.

Je dînai seul, et pendant que je parcourois le château, on m'annonça les PP. Capucins, à qui je fis boire un coup de mon vin de 1798, de couleur clairet ; ils me quittèrent pour aller chez M. et Mme d'Agar, ce qui me rendit la liberté pour reprendre ma promenade avec Carle, par les vignes.

Nous fûmes au Grand Prélard, outre Mortru, sous les Chumereux, très belle vigne, ensuite aux Argilles, où Hans avoit raccomodé l'aqueduc pendant l'hiver, et au contour ou Chambernon, près de Cornaux, enfin à la Planche Wallier et chenevier, où il m'a paru nécessaire de débroussailler et planter encore des arbres. Au village, nous nous séparâmes, lui pour aller préparer une faulx, pour aider le lendemain à faucher le regain du Clos Wallier, que la sécheresse enlevoit, et moi pour aller voir mes ouvriers. Je trouvai qu'ils avoient beaucoup avancé, aussi je leur fis donner du vin à souper. Mes vignerons avoient tous fauché outre Tielle.

Le jeudi 7 août, Mme de Gléresse m'envoya son cocher, pour m'inviter à dîner ; c'étoit déjà mon intention. Je partis donc pour y aller, vers les 10 heures ; je m'arrêtai un peu auprès de mes faucheurs, au Clos Wallier ; ils venoient de finir, car la sécheresse avoit presqu'entièrement brûlé le regain. Je leur fis donner 1/2 pot à chacun. Puis je m'acheminai vers la Neuveville, en suivant la grande route, voulant voir mon Pré du Seigneur ; je ne pus le trouver. Je pris le sentier tendant au Tirage du Landeron, pour abréger un peu ; la chaleur étoit étouffante, faute d'air, si bien que j'arrivai ayant fort chaud.

Il n'y eut que le capitaine Schnider, qui dîna avec nous ; le baron, ou Rupert[2], ne voulut point paraître à cause de moi. Après dîner, il nous arriva

[1] Georges-Frédéric Imer, juge de paix ; député à Paris en 1797 ; maire de la Neuveville de 1806 à 1813.

[2] Rupert-Marie-Janvier, baron de Gléresse (1751-1820), chambellan du prince-évêque de Bâle ; mort à Lucerne, dernier de sa famille.

plusieurs visites, entr'autres celle de la ministre Chiffelle[1], dont le mari a un pensionnat, avec son fils Georges[2], aussi ministre, mais ne voulant pas rester dans cet état-là, jeune homme fort instruit ; ensuite une jeune femme française, de Morteau, bonne catholique à ce que me dit Mme de Gléresse, et dont le mari est employé à la Neuveville[3].

Je restai jusqu'à 5 heures, que M. Schnider alla chez lui pour l'assemblée, et moi j'allai chez Melle Chambrier, où je vis M. Amédroz[4], qui me combla d'honnêtetés ; il me fallut prendre du thé, il faisoit très chaud. Mme Haller et sa sœur Melle Lombach y étoient aussi ; j'étois curieux de savoir quel château cette première avoit défendu à la révolution : elle me dit simplement que c'étoit dans l'Argau et que les paysans avoient été plus mauvais que les Français eux-mêmes. On me pressa beaucoup pour y aller dîner, mais je fus obligé de refuser...

Le vendredi 8 août, je ne manquai pas la messe, comme la veille, faute d'être prêt. A mon dîner, j'eus M. le curé comme spectateur, puis je fus prendre M. Bayle, avec Carle, pour faire la tournée d'une partie de mes prés. Nous en vîmes surtout deux, où les bonifications sont urgentes : celui dessous Troub, où étoit l'ancien port, à côté de Jeanrenaud, qui se trouve foulé par le sentier, et l'autre c'est la Longue Pêche, au delà du Landeron, qui a pour limites de bise les montes de la ville, c'est-à-dire un terrain presque toujours occupé par le lac de Bienne, ainsi qu'une partie de mon pré. Cette Longue Pêche, de la contenance d'environ 1 pose $^1/_2$, a besoin, du côté de vent, d'un large fossé, comme les pièces de mon voisin, le maître-bourgeois Frochaux. M. Bayle ne s'en souvenoit plus, car il fallu le secours de Quellet, son beau-frère, et cousin du greffier Quellet, pour trouver ma possession ; ce Quellet m'a étonné par son courage à faire valoir les prés marais, il est vrai qu'il s'en occupe depuis 15 ans. Il a eu la force de se creuser un canal depuis celui, qui du Landeron mène l'eau de la vieille Tielle dans le lac, jusqu'à ses prés, et il est actuellement occupé à le continuer en tournant, afin de conduire en loquette son fourrage au Landeron ; par là, il fait aussi beaucoup de bien à ses voisins, car ce n'est que très rarement que l'on peut se servir de chars pour transporter les fourrages. Il nous a conduits dans sa loquette, depuis son pré, où il travailloit, jusqu'au mien. Rien de si beau que l'herbe épaisse et surtout le trèfle, dont ses prés étoient couverts, malgré l'extrême sécheresse, mais il se donne la peine de mêler les terres et de former presqu'entièrement son terrain, d'une manière artificielle.

Après notre longue tournée, nous allâmes aux Capucins, où nous bûmes un coup. Le P. Supérieur me fit voir la chaise du dernier abbé de St Jean, la

[1] Agathe Petitmaître, mariée en 1773 à Georges-Louis Chiffelle († 1801), ministre à la Neuveville de 1775 à 1801 ; leur pensionnat avait une grande réputation.

[2] Jacob-Georges Chiffelle (1775-1843), juge de paix ; maire de la Neuveville 1813-1814 ; lieutenant baillival 1816 ; membre de la Cour d'appel à Berne.

[3] La Neuveville faisait partie, depuis 1797, du département français du Mont-Terrible.

[4] Jacob Amédroz (1719-1812), lieutenant-colonel au service de France 1760 ; chevalier de l'ordre du Mérite militaire. Le colonel Amédroz avait deux frères plus âgés que lui, Abraham (1712-1794), maréchal de camp au service de France, comme lui officier de grand mérite et avec lequel il a été souvent confondu, et Josué (1710-1793), négociant, le bienfaiteur de La Chaux-de-Fonds, leur village natal à tous trois.

bibliothèque et toutes les autres chambres. Ensuite nous passâmes chez M. le greffier Quellet, où il fallut absolument aussi boire ; j'y vis de belles estampes de piété, entr'autres une Vierge; il a aussi une estampe avec des vers sur la liberté et l'égalité chrétiennes, en français et en italien, représentant l'Enfant Jésus tenant une chaîne. N'ayant pas trouvé Mme de Fussey, nous nous en fûmes ; M. Quellet nous accompagna jusques près de Cressier. Nous vîmes mon Pré du Seigneur, près de Rissieux.

Le samedi 9 août, j'ai assisté à la ste messe, après laquelle j'ai été voir mes ouvriers. Vers les 10 heures, je partis pour Voëns, accompagné de Marie, fille de Hans, qui alloit joindre sa sœur au glanage. Je fus étonné de la beauté de la chaussée depuis l'église jusqu'à Frochaux, hameau faisant une commune avec Enges, aussi y a-t-il des catholiques, entr'autres un Guenot, qui s'y est bâti une belle maison [1]. J'y ai trouvé mon filleul Thomas, travaillant à un aqueduc en pierres.

Depuis Frochaux, il ne faut presque plus monter; j'arrivai à 11 heures à Voëns, où il n'y avoit encore que M. Borel [2], père de Mme de Marval. Le beau-père et le gendre [3] me proposèrent de monter au salon ; ensuite la compagnie arriva insensiblement : Mrs les barons de Chambrier, le ministre du Roi à la cour de Turin [4], chevalier de l'Aigle Rouge, et le diplomate [5], mon ancien ami. Nous fûmes tout réjouis de nous revoir et j'eus grand plaisir de faire la connoissance du premier; il peut avoir une 50ne d'années. C'est à l'âge de 26 ans qu'il a commencé sa carrière diplomatique; il a été élevé à l'académie de Turin, et de là est allé à Berlin. Nous eûmes beaucoup de conversations ensemble sur M. et Mme de Breuner, M. et Mme de Wurmbrand, le marquis de Zey, et différentes autres personnes; il me marqua mille attentions. Je ne fus présenté à Mme de Marval [6] qu'un peu tard, parce qu'elle étoit à sa toilette ; sa sœur, Mme Sandoz [7], me plut davantage, d'autant qu'elle chanta et s'accompagna du clavecin très joliment.

M. de Béville [8] n'arriva que le dernier, avec M. de Marval [9], qui me présenta à lui comme chambellan de l'Empereur ; il y eut encore deux Prussiens, M. de

[1] Il avait agrandi l'ancienne maison de la famille de Monnin, qui possédait à Frochaux un domaine important ; c'est la propriété actuelle de M. A. Virchaux.

[2] Louis Borel de Bitche (1744-1824).

[3] Samuel de Marval (1768-1839), officier au régiment des Gardes suisses au service de France ; conseiller d'Etat 1797 ; lieutenant-colonel du département des Montagnes 1802 ; député aux audiences générales 1816.

[4] Jean-Pierre, baron de Chambrier, seigneur d'Oleyres (1753-1822) ; ministre de Prusse près la cour de Sardaigne 1780, près la Confédération helvétique 1805 ; gouverneur et lieutenant-général de la principauté de Neuchâtel et Valangin 1814-1822 ; chevalier grand-croix de l'ordre de l'Aigle Rouge, chambellan du roi de Prusse ; membre de plusieurs sociétés savantes.

[5] Jean-François de Chambrier (1740-1813).

[6] Sophie de Marval, née Borel (1771-1834).

[7] Cécile de Sandoz-Travers, née Borel (1778-1869).

[8] Louis-Théophile Le Chenevix de Béville (1734-1810), colonel-commandant le régiment de Kleist au service de Prusse ; major-général ; gouverneur et lieutenant-général de la principauté de Neuchâtel et Valangin 1779-1806.

[9] Le châtelain du Landeron et conseiller d'Etat.

Buch [1], jeune homme envoyé par la Cour pour voir les mines de houille, car il est minéralogiste et a déjà beaucoup voyagé ; on le dit très bon piéton. Il nous conta entr'autres que dans le pays où croît le vin de l'Hermitage, chaque cep, pour ainsi dire, est contre un mur, que l'on a bien soin de tenir très blanc, pour le rendre plus propre à donner de la maturité et de la qualité au raisin. L'autre Prussien est un capitaine recruteur, fils d'un général du même grade que M. de Béville, jeune homme assez poli, mais parlant si haut que l'on avoit bien de la peine à comprendre M. de Béville à table, quoique je fusse placé vis-à-vis de lui, entre M^me^ Sandoz et Marval le fils. Le gouverneur étoit à la droite de la maîtresse de la maison et à la gauche du baron de Chambrier, le chambellan, puis venoit M. de Montmollin [2], maire de Valangin, M. de Buch, ensuite M. de Marval père, à la gauche de M^me^ Sandoz. M. de Chambrier, le ministre, étoit à la gauche de M^me^ de Marval, ensuite le capitaine prussien, M. Sandoz-Rollin [3], conseiller d'Etat et secrétaire, M. Borel, et quelques autres que je ne connoissois pas.

M. de Béville nous parla beaucoup de Troppau, qu'il a commandé pendant la guerre, de Francfort sur l'Oder, où il a reçu M. de Belleroche [4], de Constantin de Maillardoz [5], qu'il y a attendu inutilement, lui ayant été annoncé par feu son père [6], dont il avoit fait la connoissance à Fribourg, en 1786, ainsi que de la marquise [7], pour laquelle il conserve toujours un souvenir respectueux ; enfin M. de Béville me combla d'honnêtetés. Nous eûmes un grand brochet, qui me fit faire un bon dîner, et quelques entremets ; aucun vin étranger.

Pendant que j'étois allé à la Marnière avec le jeune Marval, M. de Buch et M. Sandoz-Rollin, on joua au visc. Les cinq enfants de M. de Marval et la petite Sandoz ont aussi paru. Je partis des derniers, ce qui me fit arriver assez tard à la maison.

[1] Léopold de Buch (1774-1853), associé étranger de l'Institut de France, appelé par Alexandre de Humboldt : « le plus grand géologue de son siècle ».

[2] Jean-Frédéric de Montmollin (1740-1812), maire de Valangin ; conseiller d'Etat 1778 ; président du Conseil 1808-1812.

[3] Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin (1769-1862), secrétaire du Conseil d'Etat 1791 ; conseiller d'Etat 1799 ; président du Conseil 1830.

[4] François-Romain, comte de Diesbach de Belleroche (1716-1786), colonel-propriétaire du régiment de Diesbach au service de France ; lieutenant-général ; grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

[5] Constantin, marquis de Maillardoz (1765-1832), capitaine au régiment des Gardes suisses au service de France ; ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Paris 1807-1814 ; maréchal de camp 1816 ; commandeur de l'ordre de Saint-Louis 1826.

[6] Jean-Frédéric-Roch, marquis de Maillardoz (1727-1792), lieutenant-colonel du régiment des Gardes suisses ; lieutenant-général ; massacré à la Conciergerie le 2 septembre 1792.

[7] Marie-Anne-Bénigne, marquise de Maillardoz, née Griset de Forel (1743-1806). C'est d'elle que, dans son *Histoire militaire de la Suisse,* May a dit : M^me^ la marquise de Maillardoz, née de Forel, fut décorée en 1779, de l'ordre de la Croix Etoilée par la défunte impératrice-reine Marie-Thérèse. Cette auguste souveraine, si judicieuse dans la distribution de ses grâces, avait honoré, quelques années auparavant, M^me^ la comtesse de Diesbach de Torny, née comtesse d'Affry, de cette distinction, que ces deux femmes, dont les qualités aimables et le mérite supérieur rehaussent infiniment la naissance illustre, ne partagent avec personne dans la Suisse catholique, mais qui, en échange, les assimilent l'une et l'autre à plusieurs princesses et femmes du plus haut rang (May, t. VI, p. 75).

Le dimanche 10 août, je fus à la paroisse, puis avec M. Bayle et Hans, au Roc[1], pour voir la terre achetée de M. Coulon, à deux piécettes le char, pour les Chumereux. Après dîner, je fus prendre congé de M. et Mme d'Agar, ensuite avec celle-ci à vêpres ; il y eut catéchisme et chapelet. Ensuite j'ai pris M. Bayle, avec ma voiture, pour aller à la Longue Pêche, où j'avois donné rendez-vous à Pierre Stol et Hans ; Carle et la Ramée y furent aussi. J'y vis que ce pré n'étoit ni arpenté, ni borné ; je recommandai à Bayle de le faire incessamment, afin que je puisse faire faire, après vendanges, le fossé dans sa longueur, parallèle à celui de M. Frochaux.

Au retour, je vis un instant les Capucins, qui avoient Mme de Fussey et Melle Maire, puis je partis, seul, en voiture, pour la Neuveville. Mme de Gléresse et Melle Francey étoient chez un M. Imer ; on les fut chercher. Ma tante[2] me dit que M. Chiffelle étoit parti pour Fribourg, pour annoncer au chanoine que le sous-préfet de Delémont, M. Holtz, arrivoit à la Neuveville mercredi, et qu'il pouvoit venir en toute sûreté[3]. Je lui fis part des lettres reçues de mon frère, qui me mande que Philippe reste à Padoue et que sa blessure va bien[4]. Je passai ensuite un instant chez Melle de Chambrier ; malgré cela je n'arrivai qu'à la nuit.

Le lundi 11 août, je fus à la paroisse, à la messe, à la procession et bénédiction, et prières pour la pluye. Hans et Joseph étoient allés outre Tielle faucher, quoique le pauvre Hans fut malade, aussi promis-je à Margotton des pilules pour son mari. Je fus un peu occupé de mon inventaire et à arranger la chambre bleue, et à causer avec M. Bayle.

M. le doyen du Landeron étant venu me voir, nous montâmes ensemble à la cure pour dîner ; son neveu, l'abbé Perroset, et M. Bayle en furent aussi. Au retour, je pris celui-ci pour aller voir les deux ouvriers qui ouvroient un fossé au petit pré de Troub ; nous leur dîmes de ne prendre que la moitié, à cause du voisin, et de mettre une planche pour les piétons, au-dessous de ma pièce, afin d'accoutumer le public à y passer et à en libérer mon pré. De là, en passant pour aller voir le pré moitresse, que j'ai avec mon beau-frère de Roll et le chanoine Vigier, aux Epinettes, nous fûmes joints par M. et Mme d'Agar, qui me remirent une lettre pour Mme de Montenach, m'ayant cherché chez moi. Notre promenade nous mena jusqu'à la nuit.

Le mardi 12 août, après avoir assisté à la messe à la chapelle, suivie de la bénédiction et du chant du Miserere, avant laquelle j'avois pris congé à la sacristie de M. le curé et de M. le chapelain, je passai chez moi avec M. Bayle, à qui je remis mes derniers ordres. Il alla ensuite à ses affaires et je partis par le

[1] Le Roc est un des plus anciens domaines du pays, qui appartint longtemps aux Wallier, puis par héritage aux Monnin, de Cressier ; les hoirs du capitaine Jacques de Monnin le vendirent, en 1741, à Jonas-Pierre Desaulles, receveur du Landeron et de Thielle. Le fils de ce dernier céda, en 1799, le bien du Roc à Paul Coulon, associé de la maison Pourtalès, et ses descendants le possèdent encore.

[2] L'avoyère de Diesbach, aïeule du conseiller, appartenait à la maison de Gléresse ; une parenté très proche unissait ainsi les deux familles.

[3] Le chanoine de Gléresse avait été pris comme otage par les Français, en 1792, et retenu longtemps prisonnier ; il était parvenu ensuite à rejoindre le prince-évêque de Bâle, et vivait dès lors en exil, souvent chez le conseiller.

[4] Philippe de Diesbach, neveu du conseiller, avait été blessé et fait prisonnier à la bataille de Marengo ; il était alors officier dans l'armée autrichienne.

radeau, avec ma voiture ; nous vîmes mes vignerons fauchant au pré aux Hugues, et en moins de $^1/_2$ heure, nous fûmes sur la chaussée d'Anet ; là mes chevaux prirent du pain et je poursuivis mon chemin vers le marais. Nous le passâmes si heureusement que, quoique partis à 7 heures $^1/_2$, nous fûmes à Courgevaud d'abord après 11 heures....

. . . . . .

Le samedi 4 octobre, malgrè la pluye, nous partîmes pour Cressier, Méxières et Marie [1] dans une voiture, Marianne [2] et moi dans la mienne, avec 3 chevaux : le mien, Finette et Mouchelet, de Joux. Nous traversâmes le marais heureusement quoiqu'avec peine ; la pluye nous quitta à ce moment, et le reste du jour fut beau. On ne s'arrêta à Anet que pour l'avoine et nous arrivâmes à Cressier avant deux heures. Je trouvai déjà vingt gerles sur le pressoir.

M. le curé vint me faire une visite avant notre dîner ; nous mangeâmes à 2 heures $^1/_2$. Après je reçus la visite du chanoine Vigier et du chevalier Gibelin ; apprenant que M^me^ la trésorière étoit au Clos, vis-à-vis du château, j'y fus, quoique l'air étoit aigre ; aussi, après avoir été un peu avec elle, je l'engageai à venir au chaud, ayant le fourneau de la chambre à manger chauffé ; elle vint avec ses petites-filles, M^elle^ Sury et M^elles^ Gibelin, et ces messieurs, ainsi qu'un jeune Tschann [3], neveu du conseiller ; elles restèrent longtems et acceptèrent des pêches. J'eus la visite du P. Séraphin, revenant du Landeron.

Le dimanche 5 octobre, jour du Rosaire, nous fûmes à la grand'messe, à la chapelle, qui ne commença qu'après dix heures ; le P. Ursane prêcha. Au sortir, j'invitai M. Schenker, d'autant que j'avois M. le curé, son père et son frère. Le lieutenant Paris [4], de Peseux, vint aussi me demander à dîner, de sorte que comme il avoit amené avec lui un commissaire et receveur de ses amis, nous fûmes onze à table, parce que j'avois aussi M. Bayle. Pendant que nous étions au dessert, voilà que M. et M^me^ Brochatton, leur gendre, puis M. le conseiller Wallier-Mollondin [5], avec un ami de celui-ci et un M. Byss nous arrivèrent. Après que tout-le-monde nous eut quittés, nous allâmes à vêpres ; nous voulûmes ensuite voir M^me^ la trésorière, mais tous étoient allés à la promenade. Nous rabattîmes donc chez M^me^ d'Agar, que nous ne trouvâmes pas, mais bien le colonel Sergeans et son fils [6] et sa fille [7], pensionnaire à Montmirail. A peine de

[1] Marie de Diesbach de Torny (1781-1848), mariée en 1805 à Charles-Théodore, comte de Diesbach de Belleroche (1780-1849).

[2] Marie-Anne de Diesbach de Torny (1773-1848), mariée en 1806 à Philippe de Maillardoz (1768-1813), avoyer de Fribourg en 1810.

[3] Georges-Charles de Tschann (1777-1847), chargé d'affaires de la Confédération suisse à Paris de 1814 à 1847.

[4] David Paris (1735-1803), receveur ; lieutenant de la Côte ; notaire ; président de la communauté de Peseux.

[5] Robert-Fidèle-Charles de Wallier (1769-1847), officier au régiment de Vigier au service de France ; du Grand Conseil de Soleure ; Jungrath ; membre du tribunal d'appel ; marié en 1796 à Françoise d'Estavayer-Mollondin (1779-1851).

[6] Benoit-Henri Sergeans (1784-1812), lieutenant au service de Prusse ; entré en 1808 comme lieutenant dans le bataillon neuchâtelois du prince Alexandre Berthier, au service impérial français ; tué à la bataille de Smolensk.

[7] Charlotte-Louise Sergeans (1786-1854), mariée en 1815 à Alexandre de Pierre (1776-1848), du Conseil des Quarante 1801 ; maître des Joux.

retour à la maison, nous eûmes M. et Mme d'Agar, que j'invitai à dîner pour le lendemain, avec le chapelain ; ils restèrent pour faire un lotto. Le chevalier Gibelin vint nous demander nos commissions pour Neuchâtel.

Le lundi 6 octobre, nous eûmes la visite de M. Glutz-Brochatton ; je sortis avec lui et rencontrai le procureur-général. Nous fîmes, en famille, visite, avec M. Glutz, au conseiller Wallier, que nous ne trouvâmes pas, ni M. Byss, ni l'ami de ce premier, négociant de Soleure. De là, je passai avec mon frère et mes nièces, chez Mme la trésorière, où nous restâmes jusqu'à onze heures, qu'elle vouloit dîner avec ses petites-filles, pour aller à Neuchâtel, où les messieurs étoient déjà allés. Au retour, je travaillai au pressoir ; on avoit mis 26 gerles dessus, cueillies le samedi.

J'eus à dîner M. et Mme d'Agar et le chapelain ; au moment où nous allions nous lever de table, voilà que le P. Supérieur du Landeron m'est arrivé. Nous partîmes cependant à deux heures pour la Neuveville en voiture, mais Méxières alla à pied, à cause de Mme d'Agar, à qui il céda sa place. Nous trouvâmes le chevalier de Gléresse, arrivé de la veille au soir, qui avoit amené M. de Wangen et un M. Blondel, Comtois, beau-frère de celui-ci. Mme de Gléresse et le chanoine nous reçurent avec de grandes démonstrations de joye ; le chevalier me fit aussi plus d'honnêtetés que je ne m'y attendois. Au retour, nous nous arrêtâmes chez M. Brochatton, de sorte que nous revînmes un peu tard ; nous fîmes un lotto avec M. et Mme d'Agar.

Le mardi 7 octobre, je fis mes dévotions ; ensuite, nous avons déjeuné de fruit chez M. le curé, mon frère, mes nièces et moi. De là, nous allâmes à la vigne des Argilles pour voir vendanger ; avant de rentrer, je fus chez Mme Gibelin, qui me fit le récit de sa course à Neuchâtel, la veille. Nous partîmes ensuite pour la Neuveville, nous quatre ; nous eûmes un excellent dîner. Dans la journée, le chevalier de Gléresse, de Fribourg, fit visite à Mme la baronne : il étoit déjà arrivé la veille au soir, sans s'annoncer. Le chevalier de Gléresse[1], de la maison, joua des walzers avec Wangen, et fit danser mes nièces ; pendant la danse, Jenner de Berne arriva. Nous partîmes à 4 heures 1/2 ; Mme de Gléresse et toute la société nous accompagnèrent jusqu'au pont. On avoit commencé les vendanges la veille à la Neuveville ; Mme de Gléresse avoit 36 gerles sur son pressoir et 24 sur un autre ; le 3me n'avoit encore rien.

Comme le chanoine Vigier et M. Tschann avoient fait visite à Mme de Gléresse, ce premier proposa à ma nièce Marianne de profiter de sa voiture pour le retour ; je refusai la voiture pour moi, préférant d'aller à pied chez les Capucins. Nous y fûmes tous ; je les invitai pour le lendemain à dîner, mais ils avoient du monde. Je priai le P. Supérieur d'inviter le greffier Quellet, que je n'avois pas trouvé chez lui ; nous retournâmes à pied à Cressier, mon frère, M. Tschann, Marie et moi. Le soir, le lotto avec M. et Mme d'Agar.

[1] Le chevalier de Gléresse est une figure originale de l'ancienne Suisse : esprit libéral et impulsif, il était un musicien passionné et possédait un réel talent de violon. Etabli plus tard dans sa commanderie de Hohenrain, près de Lucerne, il y donnait chaque dimanche, avec quelques amis, des concerts de musique classique, auxquels se rendaient les populations des environs ; pour terminer, le commandeur aimait à faire danser la jeunesse, au son de son violon, dans la grande salle du château. Simple et hospitalier, le commandeur de Gléresse était d'une générosité inépuisable, et son souvenir est resté longtemps populaire dans la campagne lucernoise.

Le mercredi 8 octobre, le jeune Reyff, qui étoit venu chez un condisciple Ruedin, nous fit visite. Le mauvais tems empêcha le chanoine de Gléresse de venir dîner chez moi, mais M. le greffier vint, et le P. Sansonnens s'invita lui-même. Nous fîmes un lotto après-dîner, M. le curé vint comme spectateur, mais M. et Mme d'Agar furent acteurs. Dans la journée, malgrè la pluye, mes vignerons finirent de vendanger; je ne pus pas mettre les pieds à la vigne, à cause de l'humidité. Tout ce que je pus faire ce matin-là, fut d'aller, avec mon frère, chez Mme la trésorière; nous y vîmes M. Glutz-Brochatton et M. Brunner, qui avoit été en Valais avec Frédéric [1].

Dans la soirée, le feu prit chez Hans [2], à une gaîne de fourneau; heureusement que cela ne donna point d'alarme, et que l'on put l'éteindre, en y jetant de l'eau de dessus le toit, et du linge mouillé.

M. Glutz, le procureur-général, nous fit une longue visite. Dans la soirée, le lotto, et M. Reyff soupa avec nous.

Le jeudi 9 octobre, ayant eu toute la nuit un fort rhume de cerveau, je restai longtems au lit; il ne fut plus question d'aller à Neuchâtel, d'autant que mon frère avoit aussi le rhume de cerveau. Je ne pus pas recevoir M. Guldimann [3], mais plus tard M. le chanoine Vigier, M. d'Estavayer [4], qui dînoit chez lui, le chevalier Gibelin et M. Tschann. Ces demoiselles avoient déjeuné chez Mme d'Agar, avec M. Reyff; notre dîner fut court, personne de nous quatre n'avoit appétit; on fit la dernière pressée de blanc, de 12 gerles.

Après dîner, mes nièces furent chez Mme d'Agar, pour aller se promener au Marais de M. de Chambrier; il survint un terrible ouragan, qui nous empêcha, mon frère et moi, d'aller prendre congé de Mme la trésorière, qui partoit le lendemain, avec toute la maison du chanoine [5]. Mes nièces se sont tenues toute la journée chez Mme d'Agar, à faire des marmelades et des confitures. Nous eûmes le lotto; le jeune Reyff refusa le souper, parce qu'il l'avoit déjà commandé chez Ruedin.

Le vendredi 10 octobre, je me portai beaucoup mieux; le tems étoit devenu meilleur. Dans la matinée, j'eus le greffier Bonjour, pendant que M. Bayle étoit déjà chez moi; nous convînmes que je ferai signer une procuration par tous les intéressés à l'égayage des Grands Prés, pour la lui remettre, afin de rétablir nos droits.

M. Schneller vînt de Neuchâtel parler à mon frère, parce qu'il craignoit qu'il ne l'eût oublié; il dîna avec nous, ainsi que M. Bayle; pendant le dîner, voilà que Frédéric de Roll nous tomba comme une bombe. Après-dîner, nous

[1] Frédéric-François-Urs-Victor, baron de Roll (1773-1845), du Grand Conseil de Soleure 1794; chancelier d'Etat. Il était le neveu préféré du Conseiller, qui appréciait son esprit et sa gaieté, ainsi que son intérêt pour les affaires publiques.

[2] Hans Kaiser, de Bœsingen, vigneron du Conseiller pendant de longues années; il habitait l'aile du château.

[3] Pierre-Louis Guldimann (1749-1840), capitaine au service de France.

[4] Jean-Louis, baron d'Estavayer (1746-1823), dernier descendant de la branche française de sa famille; historien et généalogiste distingué, il émigra en Suisse en 1789, vécut à Soleure, puis à Berne, où il passa près de 30 ans; il fut, en 1811, un des membres fondateurs de la Société suisse d'histoire.

[5] De Vigier.

eûmes le P. Séraphin, ensuite M. le curé, à qui je donnai mes commissions pour Neuchâtel, n'ayant pas pu y aller. François m'arriva en même temps, avec trois chevaux ; il avoit heureusement passé le marais et m'apportoit ma cassette et une lettre de ma femme, qui m'annonçoit un bateau, comme je l'avois demandé, pour le lendemain.

Je pris M. Bayle avec moi, pour porter le plein-pouvoir à signer en faveur du greffier Bonjour, à M. le procureur-général Glutz ; je ne trouvai pas M. Charles Wallier, mais bien le maître-bourgeois Ruedin, qui le signa, pour dire qu'il n'entroit pas dans notre projet. Ensuite, je le signai, de retour chez moi, et le fis signer par Frédéric de Roll. Le grand-sautier Guinchard vint me parler de la part de quelqu'un du Landeron, qui veut me donner un bon pré contre un mauvais, ou acheter ce mauvais pré ; sa sœur est aussi encore intentionnée d'acquérir quelques vignes de moi au Landeron, où elle est mariée.

M. et Mme d'Agar vinrent jouer au lotto ; je les retins à souper avec nous et Frédéric ; celui-ci alla coucher dans la maison de son père[1], parce que je n'avois pas de lit à lui donner.

Le samedi 11 octobre, le tems n'étoit pas beau ; il avoit fait du vent toute la nuit, et de la pluye. François nous ayant fort encouragés à passer le marais, moyennant que nous prenions un quatrième cheval à Anet, nous nous laissâmes gagner. Nous mangeâmes donc un morceau après neuf heures et arrangeâmes différentes choses, entre M. Bayle, Hans et moi. Je me portois passablement.

Frédéric et M. Bayle dînèrent avec nous, et vers 10 heures $^1/_2$, nous partîmes, mes deux nièces et moi dans une voiture, et mon frère prit Catherine. Carle, Colinot et Jean Meuvly, avec son apprenti, restèrent pour fermer, et raccomplir le tonneau des domestiques, dans lequel il entra 42 pots ; nous comptions qu'ils nous joindroient à Anet, mais ils ne vinrent pas. Après donc que nous eûmes donné du pain aux chevaux et pris un quatrième cheval, avec un bon guide, nous hazardâmes, quoiqu'il eut encore plu, le passage du marais ; il fut des plus heureux et nous arrivâmes, par la grâce de Dieu, en bonne santé à Courgevaud, vers les 3 heures $^1/_2$.

. . . . . .

(A suivre)

P. DE PURY.

[1] Le maréchal de Roll possédait, à Cressier, la partie centrale de la grande maison Wallier, à la tourelle, actuellement propriété de M. Edouard Persoz.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHATEL

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du 9 Septembre 1916 à 11 h. du matin, au Château de Valangin.

Présidence de M. CHARLES PERREGAUX, président.

Une cinquantaine de membres, dont plusieurs dames, assistent à la séance.

M. Ch. Perregaux adresse à l'assistance le discours suivant : l'espace restreint dont nous disposons ne nous permet pas de reproduire intégralement cette allocution, dont nous devrons nous résigner à résumer plusieurs parties.

L'année 1916, sur laquelle nous fondions quelque espoir, ne permet pas de célébrer les centenaires et les cinquantenaires qui auraient dû marquer l'an 1914 d'une empreinte de haut-relief, en terre neuchâteloise.

Qui pense en ce moment à la première charte de franchises donnée à la ville de Neuchâtel ? Le cinquantenaire de la Société d'histoire et celui du Musée neuchâtelois ? Petits événements !

Les préoccupations sont ailleurs. Nous vivons la page la plus mouvementée et la plus terrifiante de l'histoire du monde. Chaque jour, nous attendons avec inquiétude les nouvelles qui viennent de ces fronts de guerre, toujours plus formidables. Et de nos cœurs monte au ciel une ardente requête : « Que le triomphe du droit éclate bientôt, libérant les âmes d'une charge intolérable ! »

Les horreurs de l'invasion semblent devoir être épargnées à la Suisse, et, précieux privilège, elle a pu accomplir une grande tâche de charité. Nous ne dirons donc pas, comme un héros de Racine :

De quelque part sur moi que je tourne les yeux,
Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux !

Mais notre cher pays souffre d'un mal profond : la désunion de ses enfants, et nous sommes inquiets, gênés et froissés dans nos aspirations fédéralistes et romandes.

Croyons-le, des jours meilleurs reviendront. Oublions l'heure sombre qui est la nôtre et glorifions ce mois de septembre 1814 qui a fait de nous des Suisses. Remontant le cours des ans, notre pensée s'en va émue et reconnaissante à la Diète fédérale, qui nous a ouvert la porte de la maison helvétique.

A ce propos, l'orateur mentionne la médaille du centenaire que MM. Huguenin frères ont gracieusement offerte à la Société.

Celle-ci n'a pu songer à avoir sa « fête » annuelle, mais elle a tenu à se réunir dans sa maison de Valangin, dont les salles revêtent

un aspect moins froid depuis que notre collègue, M. Louis Reutter, a pu, grâce à de généreux donateurs, en reconstituer avec science et goût l'antique mobilier. Encore quelques pendules, et ce sera parfait. Déjà le château attire les curieux :

Ecoles, sociétés et promeneurs isolés s'y donnent rendez-vous. Les renseignements qu'ils emportent de l'histoire de cette antique demeure n'ont pas toujours passé le crible d'une critique serrée. Ne serait-il pas indiqué de faire paraître une notice illustrée ? Cédée à prix modique, cette plaquette se vendrait beaucoup; elle rendrait un réel service et constituerait un joli souvenir; la charge de la Société ne saurait, de ce chef, être grande. C'est une question que nous posons.

Au temps où la grande salle était pauvrement meublée, de nombreux sociétaires ont paré à une situation fâcheuse en déposant ici des escabeaux modernes, aux armes de leur famille. Cette installation a rendu de bons services; elle est devenue superflue depuis que nous avons des sièges anciens. Les chaises ornées ont été transportées au musée lapidaire; elles sont à la disposition de messieurs les sociétaires qui les avaient confiées, ce dont nous les remercions encore cordialement. Celles que l'on ne retirera pas resteront au musée où elles sont utiles.

L'orateur, après avoir donné un souvenir à M. Cuendet, ancien gendarme, qui fut, bien des années durant, le fidèle concierge du château, résume l'activité des sections locales d'histoire. Dans les montagnes, elle a été un peu paralysée par les circonstances. Il faut pourtant mentionner comme un événement intéressant l'Exposition du jouet, organisée par le Werkbund suisse, où figura la charmante collection de maisons en miniature de M. Mattern-Baur, à La Chaux-de-Fonds: le Musée du Locle a eu la bonne idée d'acquérir quelques spécimens caractéristiques de vieilles fermes montagnardes.

La section de Neuchâtel s'est montrée très active sous l'impulsion de son président M. Arthur Piaget. Elle a eu l'hiver dernier cinq séances, où elle a entendu une douzaine de travaux.

L'orateur poursuit en exposant la proposition suivante que lui a fait parvenir la section de Neuchâtel :

« Le *Musée neuchâtelois*, dit-elle, organe de la Société d'histoire, est actuellement la seule publication offrant aux historiens de notre canton l'occasion de publier leurs travaux. Son caractère de revue ne lui permettrait pas d'accueillir toutes les études émanées des trois sections de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

La Société d'histoire du canton de Neuchâtel ne pourrait-elle pas (sa situation financière le lui permet, croyons-nous) publier tous les trois ou quatre ans une série de «Mélanges?» Une telle entreprise, sous la direction d'un comité spécial, donnerait, pensons-nous, satisfaction à tous, sans nuire au *Musée neuchâtelois* : aux historiens d'abord, auxquels elle fournirait la possibilité de publier

le fruit de leurs recherches, et aux membres de la Société, pour qui elle constituerait, en une certaine mesure, la contre-valeur des cotisations payées. D'un caractère autant que possible scientifique, ces « Mélanges » auraient peut-être une heureuse influence sur le développement des études historiques dans notre pays, et contribueraient à accroître le renom de la Société d'histoire. »

Cette motion, dit M. le Président, aura toute l'attention du Comité, qui fera rapport l'an prochain. Divers points sont à examiner, car la création projetée peut relever directement de la Société ou des sections aidées par une subvention. Peut-être aussi qu'une modification du format de notre périodique permettrait d'admettre régulièrement un plus grand nombre de travaux....

A cette occasion, mentionnons la richesse exceptionnelle des illustrations du *Musée neuchâtelois* cette année-ci. Nous serions vraiment en peine pour les finances du Comité de rédaction si nous ne savions que des amateurs de belles planches lui apportent une aide précieuse.

Puisque nous parlons de livres, disons que nous échangeons nos publications avec celles d'une vingtaine de sociétés sœurs ; ce service se développera encore. Le règlement statue que ces publications sont déposées à la Bibliothèque de la ville. Le Comité s'est demandé s'il ne serait pas indiqué de reviser sur ce point le règlement et d'installer ici la bibliothèque de la Société d'histoire. Mais la collection ainsi formée à Valangin resterait incomplète longtemps encore et obligerait les chercheurs à travailler simultanément à Neuchâtel et ici. Puis il faudrait un bibliothécaire *ad hoc*, et vous voyez les complications que cela entraînerait. Nous continuerons donc à remettre à la bibliothèque de Neuchâtel les journaux, brochures et volumes dont il nous est fait hommage.

L'orateur annonce enfin la belle publication que prépare M. E. Lambert, anciennement architecte à Neuchâtel, maintenant à Stuttgart. Il s'agit d'un album de lavis représentant les pittoresques vieilles fontaines du chef-lieu. Le Comité a décidé d'accorder une subvention à cet ouvrage et s'intéressera également à la publication d'une seconde série de planches que prépare M. Lambert et qui reproduiront d'autres fontaines intéressantes de notre canton. Les dessins originaux de M. Lambert, arrivés d'Allemagne le matin même, sont présentés à l'assemblée, qui se félicite avec son président que la censure militaire ait daigné les laisser passer.

Ce mot de censure, conclut l'orateur, nous ramène, hélas ! à nos préoccupations de chaque instant, à la guerre.

Que nous réserve l'an prochain ? On doit le craindre, les jolies fontaines de Neuchâtel laisseront encore couler beaucoup d'eau avant que se joue le dernier acte de la grande tragédie dont nous sommes spectateurs.

L'an 1917 s'avance déjà. Apportera-t-il cette paix sûre et durable si ardemment désirée ? Assisterons-nous au triomphe de la justice et de la vérité ?

Gardons cet espoir, il nous donnera à tous plus de courage pour avancer dans le chemin de la vie.

M. Edmond Berthoud, caissier de la Société, fait son rapport sur le dernier exercice, qui se présente comme suit:

RECETTES

Finances d'entrée, 18 à 3 francs	Fr.	54.—
Cotisations, 676 à 3 francs = 2028 francs et ports 94 fr. 45	»	2126.45
Intérêts	»	431.62
Dons et legs	»	3065.—
Allocation du fonds Jaquet-Droz	»	240.—
Vente d'ouvrages	»	22.50
Total des recettes	Fr.	5939.57

DÉPENSES

Allocation au *Musée neuchâtelois*	Fr.	300.—
Allocation aux fouilles de la Tène	»	300.—
Allocation à l'Histoire des Communes, de M. Quartier-la-Tente	»	250.—
Versement à compte sur l'impression des Combourgeoisies	»	1000.—
Impressions, convocations, ports et divers	»	383.29
Frais de représentation, et conférence Næf	»	56.—
Entretien et réparation du Château de Valangin	»	566.50
Achats de meubles et ustensiles pour le Château	»	4198.65
Total des dépenses	Fr.	7054.44

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1915.

A fin 1914, l'actif de la Société était de			Fr.	12,159.82
Il s'est diminué en 1915 :				
a) de l'excédent des dépenses	Fr.	1114.87		
b) d'une subvention votée à M. Ch. Perregaux, pour les Jaquet-Droz	»	500.—		
c) de la dépréciation des titres	»	901.05	»	2515.92
Reste			Fr.	9643.90

SITUATION DU FONDS JAQUET-DROZ
au 31 décembre 1915.

Au 31 décembre 1914, le fonds s'élevait à	Fr.	5334.29
Il s'est accru dès lors des intérêts :	»	225.15
Ensemble	Fr.	5559.44
Il s'est diminué de la subvention en faveur du Musée de Valangin	Fr.	200.—
Reste	Fr.	5359.44

Après avoir entendu l'avis des vérificateurs de comptes qui recommandent l'adoption de ces comptes reconnus exacts, l'assemblée les approuve en y ajoutant les remerciements d'usage à l'adresse du caissier.

Il est procédé ensuite à la réception des candidats suivants :

M^lles Elisabeth Borel, à Neuchâtel.
Germaine DuPasquier »
MM. Alfred Berthoud, prof., »
Fritz Kunz, négt., »
Claudio Petitpierre, étudiant, à Neuchâtel.
Guido Petitpierre, étudiant, à Neuchâtel.
Godefroy Brauer, à Chaumont.
John Jaffé, à Chaumont.
M^me Ferdinand d'Yvernois, à Colombier.
MM. Paul Monnerat, au Landeron.
Louis-A. Perrelet, à Zaraisk (Russie).

M. Armand DuPasquier lit un intéressant travail sur Madame de Pompadour et Neuchâtel.

M. Léon Montandon donne à l'assemblée la primeur de ses recherches sur les Maillardet.

Enfin M. Philippe Godet lit une lettre d'Alexis-Marie Piaget au maire de la Sagne, de Pury-Muralt, du 18 mars 1848.

Avant de faire honneur au dîner préparé à l'Hôtel du Château, les membres de la Société visitent les salles du Château sous la conduite compétente de M. Louis Reutter.

L'un des Secrétaires :
P. FAVARGER.

ERRATUM. — Dans notre article sur l'*Ancre du commerce*, à Neuchâtel (N° 3, p. 143), s'est glissé un lapsus que plusieurs de nos lecteurs auront eux-mêmes corrigé : les écuries de l'*Ancre* (plus tard de l'*Hôtel du Vaisseau*) étaient situées en face de l'entrée *ouest* — et non *est* — du Temple du Bas. Ph. G.

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1916

NOUVELLE SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

Baur-Borel, Frédéric. Henri-François Brandt, médailleur, peint par Léopold Robert (avec portrait) 7
Besson, Marius. Tombes mérovingiennes découvertes à Corcelles (avec illustrations) 49
Bille, Auguste. Correspondance politique, publiée par *Arnold Robert* . . 64, 133
Chapuis, Alfred. Voir *Montandon, Léon.*
de Diesbach, François. Voir *de Pury, Paul.*
Dubois, Auguste. Note sur les fouilles exécutées en 1916 dans la Grotte de Cotencher 145
Favarger, Pierre. Voir *Société d'histoire et d'archéologie.*
Godet, Philippe. A nos abonnés 5
— Jacques-Louis de Pourtalès et sa famille (avec portrait) . . . 10
— Les Français à Neuchâtel en 1806 123
— L'Ancre du Commerce à Neuchâtel (avec planche) 143
Montandon, Léon. Lettre d'apprentissage du graveur Jean-Pierre Droz . 90
— et *Chapuis, Alfred.* Les Maillardet (avec planches) 152
de Mulinen, Wolfgang-Frédéric. Vitraux des comtes d'Arberg-Valangin et de Challant à la cathédrale de Berne (avec planches) . . . 39
Perregaux, Charles, et *Perrot, F.-Louis.* Les montres Jaquet-Droz (avec clichés) 14
Perrot, F.-Louis. Voir *Perregaux, Charles.*
Piaget, Arthur. Une Société pour l'avancement des études dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin, en 1815 . . . . . 23, 83
de Pury, Paul. Les séjours du Conseiller François de Diesbach à Cressier. Extraits de son journal (avec planches) 97, 167
Reutter, Louis. Anciens coffrets à coudre d'origine neuchâteloise (avec planches) 93
Robert, Arnold. Voir *Bille, Auguste.*
Société d'histoire et d'archéologie du Canton de Neuchâtel. Procès-verbal de la Séance administrative du 9 septembre 1916, au château de Valangin, par *Pierre Favarger* 186
Thévenaz, Louis. La garde des frontières du pays de Neuchâtel en 1611 . 54, 113
Vuille, Paul. L'assassinat de Melchior d'Arberg, 21 mai 1537 . . . 47
— Le plaid de Valangin tenu « sous Fontaines » lors de la peste de 1528 92
Errata 48, 190

PLANCHES ET ILLUSTRATIONS

Planches hors texte.

Henri-François Brandt, médailleur, peint par Léopold Robert 7
Jacques-Louis de Pourtalès et sa famille 10
Vitrail de Claude d'Arberg, comte de Valangin 39
Vitrail de René de Challant, comte de Valangin 45
Plaque de ceinturon burgonde 49
Anciens coffrets à coudre d'origine neuchâteloise 94
Le comte Jean-Joseph-Georges de Diesbach et sa famille 97
François-Pierre de Diesbach 104
L'Hôtel du Commerce à Neuchâtel 143
Montre de Henri Maillardet, à Londres 152
Frédéric de Diesbach de Méxières 176

Illustrations dans le texte.

Montre Jaquet-Droz, à secousses 14
Vase à parfum Jaquet-Droz, avec montre et oiseau 16
Montre Jaquet-Droz se remontant par le poussoir. Carrure riche . . . 17
Montre Jaquet-Droz, à répétition 20
Vitrail de Jean III, comte d'Arberg-Valangin 43
Ecusson de la Maison de Valangin, à Berne 46
Petite plaque de ceinture avec contre-plaque, trouvée à Corcelles . . 50
Ardillon de la grande plaque de Corcelles 51
Montre à automate des Maillardet 154
Pendule faite par Henri-Louis Maillardet 156
Jean-David Maillardet 160
Mouvement à grande sonnerie de H.-L. Maillardet 163
Pendule à musique des Maillardet 165

OU 100 1 fa

1917 JANVIER-FÉVRIER N° 1

MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON
DE NEUCHATEL

FONDÉ EN 1864

NOUVELLE SÉRIE — QUATRIÈME ANNÉE



1917

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

SOMMAIRE :

PAGES

1. *A nos abonnés,* par Philippe Godet 5
2. *La marquise de Pompadour et Neuchâtel* (avec portrait), par A. Du Pasquier 7
3. *Les Maillardet* (avec planches) [suite et fin], par Léon Montandon et Alfred Chapuis 24
4. *La source de l'Areuse* (avec planche), par Maurice Boy de la Tour . . . 46
5. *Petite chronique* 47

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

(Tous droits réservés.)

Le Musée neuchâtelois

paraît tous les deux mois, avec planches

PRIX DE L'ABONNEMENT :

8 fr. par an, franco pour la Suisse. — Pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, 10 fr.

Abonnements par la poste, 10 cent. en sus.

On s'abonne à l'imprimerie **WOLFRATH & SPERLÉ**

Rue du Temple-Neuf, 1 NEUCHATEL Rue du Concert, 6

et dans tous les bureaux de poste suisses.

Pour tout ce qui concerne la rédaction du **Musée neuchâtelois,** *s'adresser à M. Arthur* PIAGET, *archiviste d'Etat, au Château, Neuchâtel.*

MUSÉE NEUCHATELOIS

OU 100 16d

MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON
DE NEUCHATEL

FONDÉ EN 1864

NOUVELLE SÉRIE



QUATRIÈME ANNÉE

1917

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ
1, Rue du Temple-Neuf, 1.

(Tous droits réservés.)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

Le Musée neuchâtelois

paraît tous les deux mois, avec planches

PRIX DE L'ABONNEMENT :

8 fr. par an, franco pour la Suisse. — Pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, 10 fr.

Abonnements par la poste, 10 cent. en sus.

On s'abonne à l'imprimerie **WOLFRATH & SPERLÉ**

Rue du Temple-Neuf, 1 NEUCHATEL Rue du Concert, 6

et dans tous les bureaux de poste suisses.

Pour tout ce qui concerne la rédaction du ***Musée neuchâtelois,***
s'adresser à M. Arthur PIAGET, *archiviste d'Etat, au Château, Neuchâtel.*

MUSÉE NEUCHATELOIS